

Budget 2005 des arrondissements

Montréal 

Le budget de chaque arrondissement présenté ci-après, conformément à l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal* stipulant que le conseil d'arrondissement est responsable de la gestion de leur budget, a été rédigé par l'arrondissement.

TABLE DES MATIÈRES
LE BUDGET DE 2005 DES ARRONDISSEMENTS

▪ Ahuntsic-Cartierville	1.1
▪ Anjou	2.1
▪ Beaconsfield-Baie d'Urfé	3.1
▪ Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	4.1
▪ Côte-Saint-Luc–Hampstead–Montréal-Ouest	5.1
▪ Dollard-Des Ormeaux–Roxboro	6.1
▪ Dorval–L'Île-Dorval	7.1
▪ Kirkland	8.1
▪ Lachine	9.1
▪ LaSalle	10.1
▪ L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève–Sainte-Anne-de-Bellevue	11.1
▪ Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	12.1
▪ Montréal-Nord	13.1
▪ Mont-Royal	14.1
▪ Outremont	15.1
▪ Pierrefonds-Senneville	16.1
▪ Plateau-Mont-Royal	17.1
▪ Pointe-Claire	18.1
▪ Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles–Montréal-Est.....	19.1
▪ Rosemont–La Petite-Patrie	20.1
▪ Saint-Laurent	21.1
▪ Saint-Léonard	22.1
▪ Sud-Ouest	23.1
▪ Verdun	24.1
▪ Ville-Marie	25.1
▪ Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	26.1
▪ Westmount et Hydro Westmount	27.1

LE PARTAGE DES COMPÉTENCES

Depuis la création de la nouvelle Ville de Montréal, en janvier 2002, un nouveau modèle de gouvernance a été instauré. Le pouvoir d'administrer et de gérer la Ville est maintenant partagé entre le conseil municipal et les conseils d'arrondissement. C'est donc dire que 28 instances, en excluant le comité exécutif, agissent sur le territoire de la Ville dans des domaines qui relèvent tantôt de l'autorité du conseil municipal, tantôt de l'autorité des conseils d'arrondissement.

Cette section décrit le modèle de gouvernance actuel, de même que son impact sur les responsabilités respectives des arrondissements et des services corporatifs tels qu'ils apparaissent, aujourd'hui, à la suite des modifications apportées à la *Charte de la Ville de Montréal*.

En complément à cette section, le lecteur est invité à prendre connaissance du texte intitulé *Modifications législatives 2004 : des réorganisations municipales d'importance* publié dans le Cahier d'information complémentaire de 2005 et disponible dans le site Internet de la Ville de Montréal à l'adresse : ville.montreal.qc.ca/finances. Ce texte traite du nouveau partage des compétences entre la Ville de Montréal et ses arrondissements, conformément à la *Loi modifiant la Charte de la Ville de Montréal* (projet de loi 33). Il propose également une vue d'ensemble de l'agglomération de Montréal telle qu'elle apparaîtra le 1^{er} janvier 2006, et ce, conséquemment à l'application de la *Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités* (projet de loi 9).

Le modèle de gouvernance

Le modèle de gouvernance actuel comporte un double objectif : d'une part, il a pour but d'assurer des services de proximité offerts en arrondissement qui respectent les demandes et les préoccupations des citoyens; d'autre part, il doit fournir à la Ville de Montréal les outils nécessaires à son développement et à son rayonnement.

Dans ce modèle, les **conseils d'arrondissement** disposent des mêmes pouvoirs et sont soumis aux mêmes règles que le conseil de toute autre municipalité québécoise. Il faut toutefois préciser qu'en 2004, les conseils d'arrondissement n'avaient pas le pouvoir d'emprunter, d'imposer des taxes, ni d'agir devant les tribunaux. Ces pouvoirs leur seront accordés à compter de 2005, du fait de la *Loi modifiant la Charte de la Ville de Montréal* (projet de loi 33).

De même, en 2004, les arrondissements étaient financés par une dotation accordée par le conseil municipal et ne disposaient que d'une seule source de financement autonome, soit la tarification non fiscale. Le **conseil municipal**, pour sa part, exerçait toutes les autres compétences de la Ville. Il était, notamment, le seul compétent pour emprunter, prélever des taxes et ester en justice. C'est donc à lui que revenait la tâche d'adopter le budget annuel de la Ville et d'assurer le développement de la métropole.

Rappelons que, mis à part les champs de compétence que la loi leur confère, les conseils d'arrondissement se sont vu déléguer d'autres responsabilités par voie de règlement du conseil municipal — Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002). Le tableau suivant illustre le partage des champs de compétences inhérents à la gestion de la Ville, tel que l'énonce la *Charte de la Ville de Montréal*.

Résumé des compétences, des pouvoirs et des obligations respectifs des arrondissements et des services corporatifs

Arrondissements	Services corporatifs
▪ Urbanisme - adoption de tous les règlements relatifs à son territoire selon la procédure de consultation publique prévue à la <i>Loi sur l'aménagement et l'urbanisme</i>	▪ Urbanisme - élaboration du plan d'urbanisme de la Ville et encadrement assurant la conformité des arrondissements avec ce plan; protection du patrimoine bâti, des lieux publics et des immeubles municipaux
▪ Conversion d'un immeuble en propriété divise - dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en propriété divise, afin de favoriser l'augmentation du nombre de logements disponibles	▪ Habitation - élaboration des politiques d'habitation; conception et évaluation des programmes touchant le logement social et les subventions résidentielles
▪ Prévention en sécurité incendie et sécurité civile - participation, par des recommandations, à l'élaboration des schémas de couverture de risques et de sécurité civile	▪ Prévention en sécurité incendie et sécurité civile - élaboration des schémas de couverture de risques et de sécurité civile
▪ Voirie locale et matières résiduelles - entretien du réseau local, contrôle de la circulation et du stationnement; compétence en ce qui a trait à l'enlèvement des matières résiduelles, incluant les matières recyclables	▪ Environnement, voirie et réseaux - élaboration des programmes assurant la qualité de l'environnement; gestion des usines de production d'eau potable et d'épuration des eaux usées; gestion du traitement des matières résiduelles et des neiges usées; gestion du réseau artériel
▪ Développement économique local, communautaire, culturel et social - soutien financier aux organismes qui exercent une mission de développement local	▪ Développement économique, communautaire, culturel et social - élaboration du plan institutionnel de développement économique; programmes de sécurité du revenu; développement culturel et social
▪ Culture, loisirs et parcs - responsabilité à l'égard des parcs et des équipements culturels et de loisirs confiés par le conseil municipal; organisation des loisirs	▪ Culture, loisirs et parcs - responsabilité à l'égard des réseaux vert et bleu; élaboration d'une vision commune en matière de culture, de sports et de loisirs

Le partage des compétences entre le conseil municipal et les conseils d'arrondissement repose sur une règle simple, édictée par le législateur : à défaut de pouvoir déterminer, à la lecture de la loi, de quelle instance relève une compétence, il revient au conseil municipal de l'assumer.

Montréal, une ville à réussir ensemble

Le 15 août 2003, la Ville de Montréal a rendu public un plan de réorganisation. Intitulé *Montréal, une ville à réussir ensemble*, ce plan a obtenu l'assentiment du conseil municipal le 5 septembre 2003. Le ministre des Affaires municipales a fait adopter les modifications législatives à la *Charte de la Ville de Montréal* nécessaires à la mise en œuvre de ce plan, lequel sera mis en application à compter de 2005.

Une telle réorganisation pose le défi d'assurer un meilleur fonctionnement démocratique au sein de la Ville, d'améliorer la prestation des services et d'agir de façon plus cohérente sur le plan du développement économique et social, tout en respectant l'identité des diverses composantes de la nouvelle Ville.

En avril 2003, le Chantier sur la réorganisation municipale a été lancé. Une équipe de gestionnaires et de consultants a rencontré des élus, des fonctionnaires, ainsi que des représentants des syndicats et de la société civile. En tout, près d'une centaine de rencontres ont eu lieu. L'analyse de l'information recueillie a conduit à la création d'un modèle organisationnel orienté sur les services aux citoyens, ainsi que sur des arrondissements forts, autonomes et imputables.

Ce plan de réorganisation rapproche le citoyen de son administration locale et met l'accent sur la solidarité et l'inclusion. L'autonomie des arrondissements y est garantie, et les rôles et responsabilités de chacun y sont clairement définis, ce qui assurera une meilleure cohésion au fonctionnement de la métropole.

En 2005, l'Administration misera donc sur la décentralisation et l'autonomie des arrondissements. Tout en collaborant avec l'administration municipale pour faire de Montréal une réussite économique, sociale, culturelle et environnementale, les arrondissements pourront :

- élire leur maire au suffrage universel;
- tenir des référendums;
- établir et gérer leur budget;
- embaucher leurs employés;
- acheter des terrains et des immeubles;
- gérer leurs bibliothèques et leurs parcs;
- réglementer le zonage sur leur territoire et faire respecter ces règlements;
- ester en justice au nom de la Ville dans leurs champs de compétence.

Le regroupement de la Ville de Montréal ne peut être synonyme d'uniformisation ou de nivellement. Il est essentiel que les arrondissements puissent non seulement conserver leur personnalité propre, mais aussi la développer.

Un partage clair et harmonieux des responsabilités

La nouvelle structure propose un objectif double, soit de donner aux arrondissements :

- des pouvoirs accrus pour tout ce qui les concerne directement sur leur territoire;
- des mécanismes leur permettant de participer aux efforts collectifs de la Ville.

Ainsi, la réorganisation repose sur le principe selon lequel les infrastructures, les équipements et les organismes « à clientèle d'arrondissement » sont sous leur entière responsabilité, alors que les infrastructures, les équipements et les organismes « à clientèle panmontréalaise » relèvent de la responsabilité des services corporatifs. Le conseil d'agglomération prendra d'ailleurs la relève à cet égard, à compter de 2006.

La structure de gouvernance proposée limite donc les intermédiaires et les dédoublements, suscitant ainsi, dans un sens comme dans l'autre, une communication plus directe et plus rapide entre la base – les arrondissements – et les instances dirigeantes de la Ville, soit le conseil municipal et le comité exécutif.

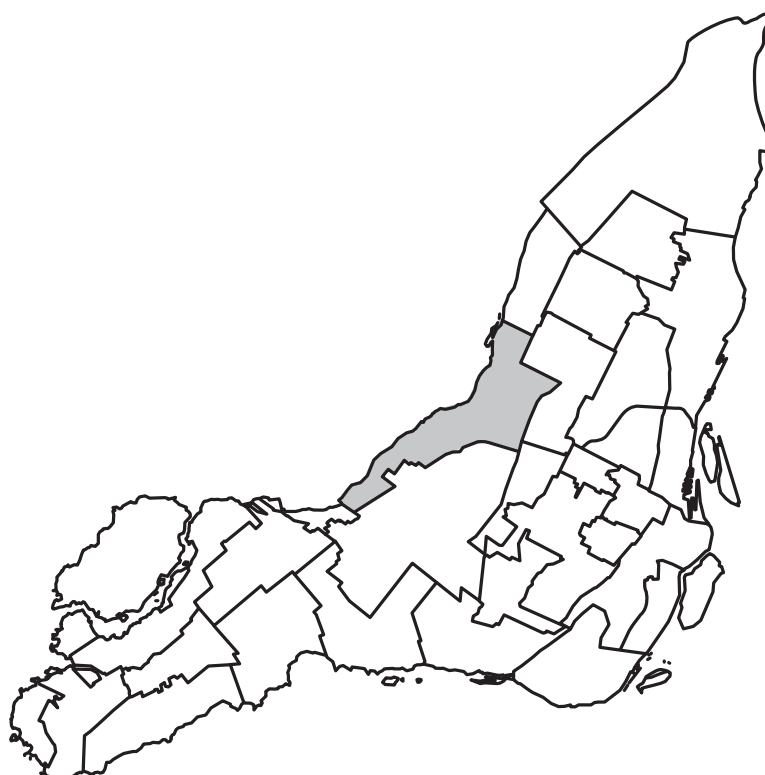
La Ville de Montréal n'a plus qu'une personnalité juridique. Les arrondissements établissent leur budget et sont financés par la Ville, mais ils ont le droit de contracter certains emprunts et de recourir à la tarification ainsi qu'à une taxe d'arrondissement exceptionnelle, au besoin et selon des règles bien précises, afin de financer des services de proximité particuliers.

Le prochain tableau présente les domaines auxquels des modifications administratives et législatives ont été apportées en ce qui a trait au partage des responsabilités budgétaires et de gouvernance, ainsi qu'à la gestion et au développement des biens et des services de proximité.

Résumé des responsabilités respectives dans la nouvelle Ville de Montréal

Responsabilités des arrondissements	Responsabilités de la Ville
A – Responsabilités budgétaires et de gouvernance	
▪ Détermination et responsabilité du budget et du Programme triennal d’immobilisations ▪ Tarification et capacité de taxation pour le financement de services supplémentaires ▪ Pouvoir d’emprunt soumis aux électeurs ▪ Gestion et affectation des surplus locaux ▪ Négociation des conventions collectives quant aux objets locaux ▪ Responsabilité de la structure organisationnelle locale ▪ Acquisition, gestion et aliénation des immeubles locaux ▪ Responsabilité quant aux appels d’offres concernant les besoins locaux ▪ Droit d’ester en justice au nom de la Ville pour des litiges locaux	▪ Responsabilité du budget des services communs, du Programme triennal d’immobilisations et de la péréquation ▪ Consolidation du budget de la Ville ▪ Responsabilité des emprunts et de la dette ▪ Émission et perception des comptes de taxes ▪ Négociation des conventions collectives quant aux objets institutionnels ▪ Responsabilité de la structure organisationnelle et de la stratégie de gestion du capital humain ▪ Acquisition, gestion, aliénation des immeubles institutionnels et gestion de l’inventaire global ▪ Responsabilité quant aux appels d’offres concernant les besoins institutionnels et la gestion des édifices ▪ Droit d’ester en justice pour toutes les compétences corporatives et dans toutes les matières, lorsqu’il y va de l’intérêt général de la Ville.
B – Gestion et développement des biens et services de proximité	
▪ Réseau de transport local ▪ Parcs et équipements culturels et sportifs à vocation locale ▪ Questions environnementales locales ▪ Développement économique, culturel et social local ▪ Zonage, permis et autres questions d’aménagement urbain local	▪ Réseau de transport artériel ▪ Parcs et équipements culturels et sportifs à vocation urbaine (Biodôme, Planétarium, etc.) ▪ Questions environnementales urbaines (planification et gestion des grands sites d’enfouissement, inspection des aliments, etc.) ▪ Développement social et économique d’intérêt général (veille économique, développement des grands secteurs d’activité, etc.) ▪ Conception des grands projets d’aménagement urbain (logement social, autres programmes d’habitation, etc.) ▪ Politiques et normes stratégiques

Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville



Le conseil d'arrondissement



◦ **Eloyan, Noushig**
Mairesse
d'arrondissement
Conseillère du district
de Cartierville



◦ **Beauchamp, Maurice**
Conseiller du district
de Saint-Sulpice



◦ **Belleli, Hasmig**
Conseillère du
district de l'Acadie



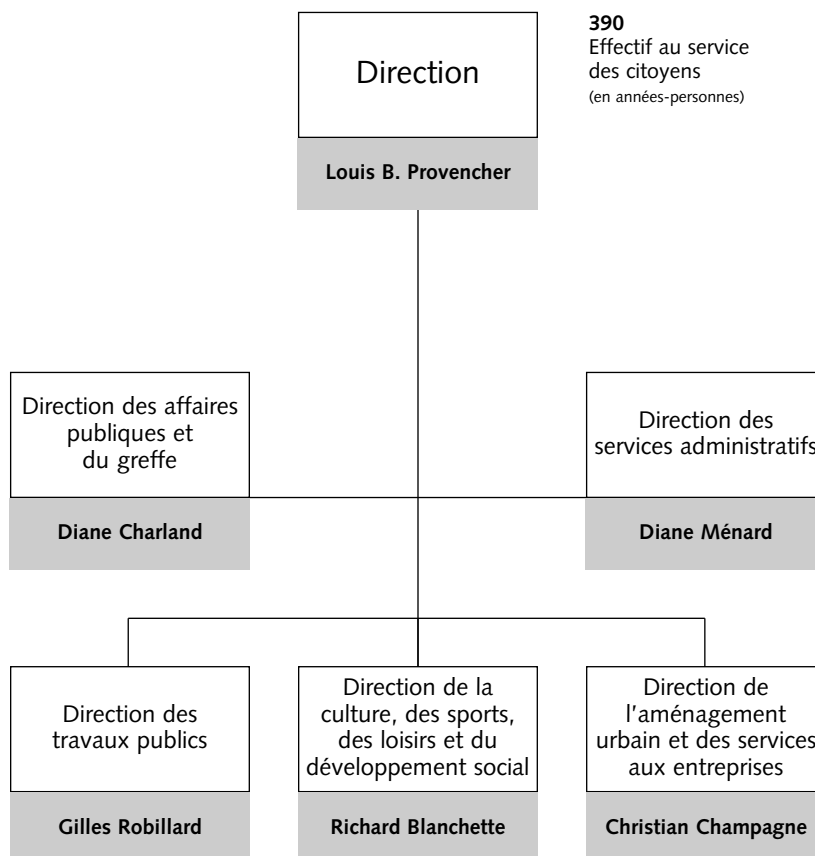
◦ **Lapointe, Pierre**
Conseiller du district
d'Ahuntsic



◦ **Polcaro, Achille**
Conseiller du district
du Sault-au-Récollet

◦ Aussi membre du conseil municipal

L'organisation des ressources de l'arrondissement



Le document budgétaire présenté ci-après, conformément à l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal* stipulant que le conseil d'arrondissement est responsable de la gestion de leur budget, a été rédigé par l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

PROFIL DE L'ARRONDISSEMENT

D'une superficie de 23 km², l'arrondissement est bordé par la rivière des Prairies et par cinq autres arrondissements. Le territoire compte 125 145 habitants et bénéficie d'une grande diversité culturelle. Il compte aussi 70 parcs et de nombreux espaces verts. Sa population se caractérise par la plus forte concentration de personnes âgées de 65 ans et plus à Montréal ainsi qu'un phénomène de pauvreté présent malgré une moyenne de revenus élevée chez les ménages. On observe également des contrastes de plus en plus marqués entre riches et pauvres, diplômés et gens peu scolarisés, ainsi qu'entre travailleurs et sans-emploi. Depuis 1996, l'arrondissement a vu le nombre de ménages s'accroître de 3 %.

Sur les plans de la culture, des loisirs et des sports, les goûts de la population évoluent vers des activités de type non structuré et des programmations familiales libres. La maison de la culture d'Ahuntsic-Cartierville est le seul lieu de diffusion de la culture et abrite une des trois bibliothèques.

L'arrondissement compte trois stations de métro, plusieurs lignes d'autobus, quatre ponts et trois autoroutes qui sont assidûment utilisés par les résidents de Laval. Ces axes routiers créent une circulation importante sur le territoire et placent l'arrondissement au cœur des grands réseaux nord-sud et est-ouest. Cette situation accentue la détérioration rapide du réseau routier et amène des problématiques de pollution sonore et de l'air.

L'arrondissement, à prépondérance résidentielle, dispose de peu de terrains vacants pour accueillir de nouveaux projets d'habitation. Le parc locatif a besoin de conversion et de remise à neuf.

L'économie de l'arrondissement repose en grande partie sur le secteur manufacturier où l'on retrouve la majorité des emplois suivi par le secteur des soins de santé et de l'assistance sociale. Les principales zones commerciales sont la rue Fleury (SDC - promenade Fleury), l'axe boulevard Laurentien - pont Lachapelle et le secteur de l'Innopôle, délimité par la rue Sauvé, le boulevard Saint-Laurent, l'autoroute Métropolitaine et l'autoroute 15 où se trouvent, entre autres, le Marché central et la Cité de la mode.

Des investissements de plus de 2 M\$ ont été entrepris dans des projets de nature socio-communautaire, notamment ceux visant des quartiers sensibles, le Fonds jeunesse scolaire et le projet Itinérance et Protection Ahuntsic-Cartierville (IPAC). Le milieu socio-communautaire manifeste la volonté de réaliser un projet récréotouristique basé sur l'aménagement des berges et du patrimoine naturel de l'arrondissement. Le boulevard Gouin possède un caractère patrimonial reconnu par tous les acteurs. L'arrondissement bénéficie également d'une fenêtre sur un plan d'eau dont le potentiel est sous-utilisé.

L'arrondissement mise sur la concertation et le partenariat entre les acteurs locaux dans la recherche de solutions aux différents problèmes observés. La quantité de projets émanant du milieu démontre la grande solidarité et la volonté d'entraide de l'ensemble des intervenants.

PLAN D'AFFAIRES

L'arrondissement accordera, en 2005, la priorité à la propreté de l'environnement urbain et plus particulièrement sur les voies publiques, autour des stations de métro, des abribus et dans les parcs. Comme en 2004, les plaintes des citoyens concernant ces sujets ainsi que les demandes relatives au respect des règlements seront prioritaires.

Le passage d'un mode de gestion en silo à un mode de gestion par résultats amorcé en 2003 et 2004 se continue en 2005. La poursuite de l'enregistrement du suivi des demandes des citoyens à l'aide du système GIDEC et l'implantation en 2005 d'un système de suivi de mandat et d'indicateurs de performance permettront la poursuite de l'objectif de réduction du délai de traitement des plaintes, d'augmentation de la rigueur de gestion et devrait permettre une meilleure rétroaction aux citoyens ou aux partenaires.

La circulation demeure une question importante pour l'arrondissement. Ainsi, une somme de 4,9 M\$ sera investie dans le programme de réfection routière 2005-2007 comparativement à 4,4 M\$ en 2004-2006.

Dans le domaine de l'urbanisme, l'arrondissement, de concert avec les services corporatifs et un arrondissement voisin, approfondira l'analyse de l'axe du pont Lachapelle et jettera les bases de sa mise en valeur. Le secteur du pont Viau fera également l'objet d'une étude détaillée afin de préparer sa mise en valeur.

L'arrondissement poursuivra les efforts d'amélioration, tant sur le plan de l'aménagement que de l'entretien, des terrains sportifs plus particulièrement pour le soccer et la balle. En concertation avec les différents partenaires, l'arrondissement amorcera la réalisation du plan d'action en développement social.

Sur le plan des équipements communautaires, l'arrondissement poursuit les démarches pour doter le district de Cartierville d'un complexe aquatique, sportif et communautaire toujours dans le but de contrer la carence d'équipement dans ce secteur. De plus, l'arrondissement effectuera, à la suite de l'étude de 2004, l'analyse de faisabilité pour l'agrandissement du centre Henri-Julien ainsi que la planification d'un bureau permanent pour l'arrondissement.

Dans le domaine du développement économique, l'arrondissement poursuivra en 2005 les efforts de revalorisation du secteur l'Acadie-Chabanel et de soutien aux rues commerciales en collaboration avec la Ville et tous les autres partenaires.

CHOIX BUDGÉTAIRES

En 2005, la dotation de l'arrondissement sera de 52 194,0 \$ avec 390,0 années-personnes comparativement à 48 155,5 \$ et 376,0 années-personnes en 2004. Aux 4 038,5 \$ additionnels à la dotation, il faut ajouter le plein remboursement de la TPS qui représente pour l'arrondissement 335,9 \$. Des 4 374,4 \$ additionnels reçus, 1 385,4 \$ serviront aux ajustements contractuels, 2 009,1 \$ aux transferts d'activités en arrondissement, 60,2 \$ pour une augmentation des charges interunités et finalement, l'arrondissement disposera de 919,7 \$ pour répondre à des besoins qui dépassent largement ce montant.

L'arrondissement ajoutera 708,3 \$ en services aux citoyens en améliorant les programmes suivants :

- l'entretien des arbres;
- le nettoyage des puisards;
- l'entretien des parcs;
- la collecte des déchets et des gros morceaux;
- la production d'outils d'information;
- l'augmentation du nombre d'heures d'ouverture aux bibliothèques d'Ahuntsic et de Cartierville;
- la collection multiculturelle de la bibliothèque de Cartierville;
- le maintien du service du bibliobus malgré une augmentation des coûts.

L'arrondissement consacrera 211,4 \$ à la révision des structures soit 41,6 \$ à la Direction des affaires publiques et du greffe, 59,0 \$ à la Direction des travaux publics et 110,8 \$ à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social. Ces révisions de structure s'avèrent nécessaires pour l'amélioration du service aux citoyens et la réalisation du plan d'affaires dans les domaines suivants : communication, accueil et information de la Direction des affaires publiques et du greffe; expertise technique pour la gestion des travaux d'infrastructures, de circulation et l'octroi de contrats; réintégration médicale.

Pour l'année 2005, le déficit net estimé est de 1 058,5 \$. Tout comme en 2003 et 2004, le déficit net sera épongé à même le surplus de l'arrondissement. Selon les directives de la Ville, l'arrondissement a prévu, à même les surplus accumulés de gestion, une réserve pour l'enlèvement de la neige de 368,1 \$ et une réserve pour imprévus de 690,4 \$. La saine gestion financière des élus et de l'équipe de direction se poursuivra en 2005.

Revenus par activités, montant d'équilibre et affectations

(en milliers de dollars)

		Budget 2004	Budget 2005	Écart en %
Administration générale	Conseil municipal	0,0	0,0	-
	Application de la loi	0,0	0,0	-
	Gestion financière et administrative	0,0	0,0	-
	Greffes	0,0	0,0	-
	Gestion du personnel	0,0	0,0	-
	Autres	1,0	1,0	-
Sécurité publique	Sécurité civile et autres	24,9	24,9	-
Transport	Voirie municipale	172,1	196,1	13,9
	Enlèvement de la neige	0,0	0,0	-
	Éclairage des rues	0,0	0,0	-
	Circulation et stationnement	90,1	90,1	-
	Transport collectif et autres	0,0	0,0	-
Hygiène du milieu	Approvisionnement et traitement de l'eau potable	0,0	0,0	-
	Réseau de distribution de l'eau potable	0,0	0,0	-
	Traitement des eaux usées	0,0	0,0	-
	Réseaux d'égout	0,6	0,6	-
	Déchets domestiques	0,0	0,0	-
	Matériaux secondaires	16,7	0,0	(100,0)
	Élimination des matériaux secs	0,0	0,0	-
	Protection de l'environnement et autres	0,2	0,2	-
Santé et bien-être	Sécurité du revenu et autres	0,0	0,0	-
Aménagement, urbanisme et développement	Aménagement, urbanisme et zonage	330,1	660,2	100,0
	Promotion et développement économique	0,0	0,0	-
	Rénovation urbaine	0,0	0,0	-
	Autres	18,0	18,0	-
Loisirs et culture	Centres communautaires – activités récréatives	15,0	20,0	33,3
	Patinoires intérieures et extérieures	121,8	117,3	(3,7)
	Piscines, plages et ports de plaisance	16,0	12,0	(25,0)
	Parcs et terrains de jeu	33,1	39,5	19,3
	Expositions, foires et autres activités récréatives	21,0	25,0	19,0
	Centres communautaires – activités culturelles	0,0	0,0	-
	Bibliothèques	73,8	66,9	(9,3)
	Musées, centres d'exposition et autres activités culturelles	0,0	0,0	-
Autres	Autres activités	15,0	15,0	-
	Frais de financement, remboursement de la dette à long terme et transfert aux activités d'investissement	0,0	0,0	-
Montant d'équilibre ¹			50 907,2	
Contribution additionnelle spéciale ²				
Affectations ³		0,0	0,0	-
Total ⁴		949,4	52 194,0	

Revenus par principaux objets, montant d'équilibre et affectations

(en milliers de dollars)

	Budget 2004	Budget 2005	Écart en %
Services rendus aux organismes municipaux	0,0	0,0	-
Autres services rendus	662,2	980,6	48,1
Autres revenus	287,2	306,2	6,6
Transferts	0,0	0,0	-
Montant d'équilibre ¹		50 907,2	
Contribution additionnelle spéciale ²			
Affectations ³	0,0	0,0	-
Total	949,4	52 194,0	

¹ Représente la portion des crédits budgétaires de l'arrondissement qui est assumée par l'ensemble du budget de la Ville, soit la différence entre les dépenses de l'arrondissement et ses revenus autonomes incluant les affectations et toute contribution additionnelle compensée par une taxe locale spéciale.

² Montant versé à l'arrondissement compensé par une taxe locale spéciale.

³ Correspond à la portion des dépenses financées à même les surplus et les réserves financières de l'arrondissement.

⁴ En vertu de l'article 143.2 de la loi modifiant la Charte de la Ville de Montréal, lequel stipule que le budget d'un arrondissement doit prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses, la présentation pour le budget de 2005 a été modifiée. Par conséquent, certaines données ne sont pas comparables et n'ont donc pas été présentées.

Dépenses par activités

(en milliers de dollars)

		Budget 2004	Budget 2005	Écart en %
Administration générale	Conseil municipal	380,8	398,8	4,7
	Application de la loi	0,0	8,6	-
	Gestion financière et administrative	1 972,9	2 005,4	1,6
	Grefte	420,9	502,4	19,4
	Gestion du personnel	377,5	401,8	6,4
	Autres	734,4	1 153,1	57,0
Sécurité publique	Sécurité civile et autres	660,0	312,9	(52,6)
Transport	Voirie municipale	5 344,2	5 579,5	4,4
	Enlèvement de la neige	9 342,6	9 812,6	5,0
	Éclairage des rues	528,7	1 473,4	178,7
	Circulation et stationnement	1 160,2	1 247,3	7,5
	Transport collectif et autres	0,0	0,0	-
Hygiène du milieu	Approvisionnement et traitement de l'eau potable	0,0	0,0	-
	Réseau de distribution de l'eau potable	1 799,0	1 853,2	3,0
	Traitement des eaux usées	0,0	0,0	-
	Réseaux d'égout	990,6	1 060,9	7,1
	Déchets domestiques	5 981,7	6 469,7	8,2
	Matières secondaires	1 809,4	1 966,0	8,7
	Élimination des matériaux secs	790,5	627,1	(20,7)
	Protection de l'environnement et autres	0,0	33,0	-
Santé et bien-être	Sécurité du revenu et autres	66,5	67,3	1,2
Aménagement, urbanisme et développement	Aménagement, urbanisme et zonage	731,0	1 260,7	72,5
	Promotion et développement économique	226,4	250,0	10,4
	Rénovation urbaine	69,3	0,0	(100,0)
	Autres	0,0	0,0	-
Loisirs et culture	Centres communautaires – activités récréatives	2 250,1	2 320,7	3,1
	Patinoires intérieures et extérieures	1 504,4	1 383,1	(8,1)
	Piscines, plages et ports de plaisance	1 984,1	2 039,6	2,8
	Parcs et terrains de jeu	6 075,8	6 680,9	10,0
	Expositions, foires et autres activités récréatives	382,7	416,1	8,7
	Centres communautaires – activités culturelles	634,9	433,3	(31,8)
	Bibliothèques	1 936,9	1 778,9	(8,2)
	Musées, centres d'exposition et autres activités culturelles	0,0	657,7	-
Autres	Autres activités	0,0	0,0	-
	Frais de financement, remboursement de la dette à long terme et transfert aux activités d'investissement	0,0	0,0	-
Total		48 155,5	52 194,0	8,4

Dépenses par principaux objets et catégories d'emplois

(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget 2004	Budget 2005	Écart en %	Année-personne		
				Budget 2004	Budget 2005	Écart en %
Rémunération et cotisations de l'employeur						
Cadres et contremaîtres	3 092,8	3 664,5	18,5	34,4	37,9	10,2
Professionnels et cols blancs	7 011,2	8 615,7	22,9	133,8	143,7	7,4
Cols bleus	13 072,0	13 084,2	0,1	207,8	208,4	0,3
	23 176,0	25 364,4	9,4	376,0	390,0	3,7
Biens, services et autres objets de dépenses	24 979,5	26 829,6	7,4			
Total du budget de fonctionnement	48 155,5	52 194,0	8,4			



Le conseil d'arrondissement



◦ **Miranda, Luis**
Maire d'arrondissement



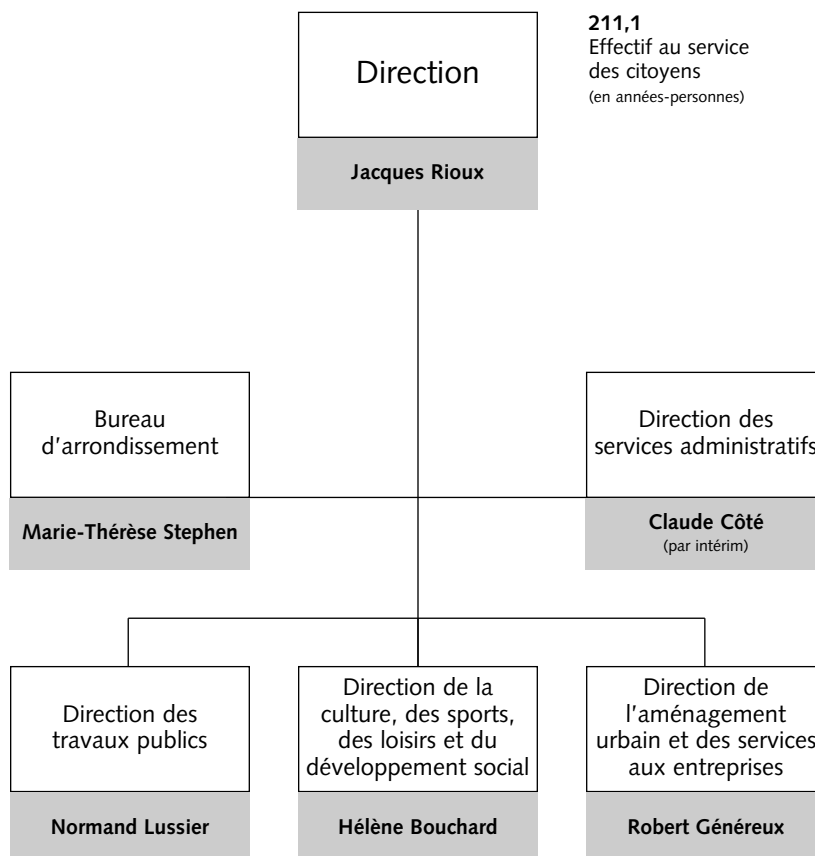
◦ **Beaupré, Carol**



Hénault, Andrée

◦ Aussi membre du conseil municipal

L'organisation des ressources de l'arrondissement



Le document budgétaire présenté ci-après, conformément à l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal* stipulant que le conseil d'arrondissement est responsable de la gestion de leur budget, a été rédigé par l'arrondissement d'Anjou.

PROFIL DE L'ARRONDISSEMENT

L'arrondissement d'Anjou est situé dans la partie est de l'île de Montréal. Son territoire couvre une superficie de 13,62 km² et compte une population de 38 015 habitants. Le français est la langue maternelle de 75,2 % des Angevins. Les immigrants qui s'y établissent depuis une dizaine d'années sont issus de nombreuses communautés culturelles et s'intègrent bien dans le milieu local. L'âge moyen de la population angevine est de 40,9 ans. Le revenu familial moyen de l'arrondissement est de 50 714 \$.

Sur le plan démographique, les recensements effectués en 1996 et en 2001 indiquent que la population de l'arrondissement a connu une croissance successive de 0,3 %, puis de 1,9 %. Cette croissance est en grande partie attribuable à la construction d'habitations qui a connu un essor important ces dernières années.

Sur le plan de l'accessibilité, les autoroutes 40 et 25 se croisent sur le territoire de l'arrondissement. L'achalandage de ces deux grands axes routiers, conjugué à celui des principales artères qui y mènent et à celui des voies de desserte, provoque des ralentissements de la circulation aux heures de pointe. Les solutions de logement sont nombreuses et variées à Anjou, allant de la maison unifamiliale au duplex, en passant par l'habitation en copropriété et les immeubles à logements multiples.

Anjou bénéficie d'une grande vitalité économique sur les plans industriel et commercial. Il s'y trouve un important parc d'affaires qui compte plus de 600 entreprises – principalement des entreprises manufacturières, des distributeurs et des entreprises de services. Ces entreprises emploient près de 25 000 personnes, notamment dans les secteurs de la fabrication de produits métalliques, de la machinerie, des matières plastiques, ainsi que du transport et de l'entreposage.

Au nord-ouest d'Anjou, ce sont les magasins de grande surface qui ont agi comme catalyseurs de l'économie. Un centre commercial à vocation régionale, situé à la jonction des deux grands axes routiers de l'arrondissement, a d'abord contribué au développement du commerce et des édifices à bureaux dans ce secteur. Puis, un marché public très fréquenté, qui regroupe des maraîchers, des commerçants, des restaurateurs et d'autres établissements commerciaux, est venu compléter le tableau.

Que ce soit sur le plan social ou pour l'organisation des loisirs en général, les Angevins ont toujours eu à cœur de s'impliquer dans la vie de leur communauté, comme en font foi plus de 80 associations et organismes qui s'activent dans le domaine et qui sont reconnus par l'arrondissement. L'implication d'un grand nombre de résidents comme bénévoles contribue au dynamisme de la vie associative et communautaire. L'arrondissement d'Anjou compte 19 parcs publics ou espaces verts ainsi que deux bibliothèques municipales. Les résidents participent aux nombreux programmes de loisirs ainsi qu'aux activités culturelles et sportives qui sont proposés par l'arrondissement et les associations. Toutefois, les édifices municipaux ne suffisent pas à la demande grandissante de locaux. Plusieurs installations de loisirs ont un certain âge et nécessiteraient une modernisation.

PLAN D'AFFAIRES

Au cours de l'année 2005, l'arrondissement visera à maintenir la qualité des services offerts aux citoyens. Pour assurer cette qualité de services et en maintenir le niveau, l'enveloppe budgétaire reçue par l'arrondissement s'avère insuffisante; c'est pourquoi encore une fois cette année nous demandons un ajustement de l'enveloppe octroyée.

Notre mission première étant d'offrir des services de proximité qui répondent aux besoins de notre population. Dans cette perspective, les activités suivantes seront priorisées et feront l'objet, en 2005, d'actions spécifiques qui seront suivies par le biais de nos indicateurs de performance.

- 1) Accueil et information;
- 2) Déneigement;
- 3) Vie communautaire et associative;
- 4) Réseau routier.

Finalement, l'arrondissement poursuivra ses efforts pour donner des services de proximité répondants aux différents besoins de ses citoyens tout en continuant ses revendications pour obtenir une meilleure dotation et retrouver les crédits nécessaires à assurer des services de qualité.

CHOIX BUDGÉTAIRES

L'arrondissement d'Anjou présente pour l'année 2005 un budget de 22 318 800 \$ et de 211,1 années-personnes. Quant aux revenus autonomes, ils s'élèvent à 1 207 300 \$.

Les réaménagements qui ont été apportés au budget permettront aux différentes directions de l'arrondissement de maintenir des services de proximité qui avaient cours en 2004.

En effet, nous avons augmenté les budgets pour l'activité déneigement qui étaient nettement insuffisante. Nous avons ajusté les structures de postes en regard des décisions qui ont été prises au cours de l'année 2004.

Étant donné la signature des conventions collectives, la majeure partie des crédits qui ont été alloués à l'arrondissement sont consacrés à couvrir les augmentations salariales des employés ainsi que les charges sociales s'y rattachant.

Il est à noter que l'arrondissement maintiendra la tarification 2004 pour l'année budgétaire 2005. Ainsi, l'arrondissement conserve le même niveau de recettes.

De plus, précisons que l'arrondissement fera des représentations auprès de l'Administration centrale dans le but d'obtenir des crédits supplémentaires qui nous permettront d'assurer des services de proximité comparables à ce qu'ils étaient avant la fusion, et surtout, afin de rejoindre la dotation des arrondissements auxquels nous pouvons nous comparer.

Revenus par activités, montant d'équilibre et affectations

(en milliers de dollars)

		Budget 2004	Budget 2005	Écart en %
Administration générale	Conseil municipal	0,0	0,0	-
	Application de la loi	0,0	0,0	-
	Gestion financière et administrative	0,0	0,0	-
	Greffes	0,0	0,0	-
	Gestion du personnel	0,0	0,0	-
	Autres	108,7	101,2	(6,9)
Sécurité publique	Sécurité civile et autres	0,6	0,5	(16,7)
Transport	Voirie municipale	193,0	203,0	5,2
	Enlèvement de la neige	28,0	28,0	-
	Éclairage des rues	0,0	0,0	-
	Circulation et stationnement	0,0	0,0	-
	Transport collectif et autres	2,0	2,0	-
Hygiène du milieu	Approvisionnement et traitement de l'eau potable	0,0	0,0	-
	Réseau de distribution de l'eau potable	9,5	9,5	-
	Traitement des eaux usées	0,0	0,0	-
	Réseaux d'égout	0,0	0,0	-
	Déchets domestiques	0,0	2,0	-
	Matières secondaires	0,0	0,0	-
	Élimination des matériaux secs	0,0	0,0	-
	Protection de l'environnement et autres	0,0	0,0	-
Santé et bien-être	Sécurité du revenu et autres	0,0	0,0	-
Aménagement, urbanisme et développement	Aménagement, urbanisme et zonage	376,4	380,8	1,2
	Promotion et développement économique	0,0	0,0	-
	Rénovation urbaine	0,0	0,0	-
	Autres	0,0	0,0	-
Loisirs et culture	Centres communautaires – activités récréatives	4,9	3,1	(36,7)
	Patinoires intérieures et extérieures	2,3	2,3	-
	Piscines, plages et ports de plaisance	18,0	18,8	4,4
	Parcs et terrains de jeu	192,9	201,3	4,4
	Expositions, foires et autres activités récréatives	5,5	8,7	58,2
	Centres communautaires – activités culturelles	0,0	0,0	-
	Bibliothèques	165,0	165,3	0,2
	Musées, centres d'exposition et autres activités culturelles	76,8	80,8	5,2
Autres	Autres activités	0,0	0,0	-
	Frais de financement, remboursement de la dette à long terme et transfert aux activités d'investissement	0,0	0,0	-
Montant d'équilibre ¹			21 111,5	
Contribution additionnelle spéciale ²				
Affectations ³		264,7	0,0	(100,0)
Total ⁴		1 448,3	22 318,8	

Revenus par principaux objets, montant d'équilibre et affectations

(en milliers de dollars)

	Budget 2004	Budget 2005	Écart en %
Services rendus aux organismes municipaux	0,0	0,0	-
Autres services rendus	610,5	641,4	5,1
Autres revenus	478,1	470,9	(1,5)
Transferts	95,0	95,0	-
Montant d'équilibre ¹		21 111,5	
Contribution additionnelle spéciale ²			
Affectations ³	264,7	0,0	(100,0)
Total	1 448,3	22 318,8	

¹ Représente la portion des crédits budgétaires de l'arrondissement qui est assumée par l'ensemble du budget de la Ville, soit la différence entre les dépenses de l'arrondissement et ses revenus autonomes incluant les affectations et toute contribution additionnelle compensée par une taxe locale spéciale.

² Montant versé à l'arrondissement compensé par une taxe locale spéciale.

³ Correspond à la portion des dépenses financées à même les surplus et les réserves financières de l'arrondissement.

⁴ En vertu de l'article 143.2 de la loi modifiant la Charte de la Ville de Montréal, lequel stipule que le budget d'un arrondissement doit prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses, la présentation pour le budget de 2005 a été modifiée. Par conséquent, certaines données ne sont pas comparables et n'ont donc pas été présentées.

Dépenses par activités

(en milliers de dollars)

		Budget 2004	Budget 2005	Écart en %
Administration générale	Conseil municipal	81,8	88,2	7,8
	Application de la loi	0,0	0,0	-
	Gestion financière et administrative	1 479,3	1 608,4	8,7
	Greffe	277,4	286,9	3,4
	Gestion du personnel	346,4	350,3	1,1
	Autres	1 140,3	1 077,0	(5,6)
Sécurité publique	Sécurité civile et autres	159,7	221,4	38,6
Transport	Voirie municipale	2 104,7	2 073,1	(1,5)
	Enlèvement de la neige	2 943,1	3 492,1	18,7
	Éclairage des rues	518,6	521,2	0,5
	Circulation et stationnement	306,1	307,6	0,5
	Transport collectif et autres	0,0	0,0	-
Hygiène du milieu	Approvisionnement et traitement de l'eau potable	16,0	16,0	-
	Réseau de distribution de l'eau potable	729,9	747,3	2,4
	Traitement des eaux usées	0,0	0,0	-
	Réseaux d'égout	444,6	453,9	2,1
	Déchets domestiques	1 122,0	1 200,2	7,0
	Matières secondaires	307,0	228,0	(25,7)
	Élimination des matériaux secs	70,0	117,8	68,3
	Protection de l'environnement et autres	8,7	26,7	206,9
Santé et bien-être	Sécurité du revenu et autres	0,0	0,0	-
Aménagement, urbanisme et développement	Aménagement, urbanisme et zonage	944,7	993,7	5,2
	Promotion et développement économique	29,4	29,4	-
	Rénovation urbaine	0,0	0,0	-
	Autres	1 100,0	1 100,0	-
Loisirs et culture	Centres communautaires – activités récréatives	1 416,6	1 515,2	7,0
	Patinoires intérieures et extérieures	831,6	856,4	3,0
	Piscines, plages et ports de plaisance	525,1	585,0	11,4
	Parcs et terrains de jeu	2 631,0	2 715,9	3,2
	Expositions, foires et autres activités récréatives	78,0	80,5	3,2
	Centres communautaires – activités culturelles	135,9	144,2	6,1
	Bibliothèques	1 291,2	1 398,6	8,3
	Musées, centres d'exposition et autres activités culturelles	74,0	83,8	13,2
	Autres activités	0,0	0,0	-
Autres	Frais de financement, remboursement de la dette à long terme et transfert aux activités d'investissement	0,0	0,0	-
Total		21 113,1	22 318,8	5,7

Dépenses par principaux objets et catégories d'emplois

(en milliers de dollars et en années-personnes)

Données en milliers de dollars et en millions de personnes				Année-personne		
	Budget 2004	Budget 2005	Écart en %	Budget 2004	Budget 2005	Écart en %
Rémunération et cotisations de l'employeur						
Cadres et contremaîtres	2 169,3	2 276,9	5,0	24,0	24,0	-
Professionnels et cols blancs	3 969,8	4 003,9	0,9	95,7	96,3	0,6
Cols bleus	3 988,8	4 106,8	3,0	91,4	90,8	(0,7)
	10 127,9	10 387,6	2,6	211,1	211,1	-
Biens, services et autres objets de dépenses						
	10 985,2	11 931,2	8,6			
Total du budget de fonctionnement	21 113,1	22 318,8	5,7			

Arrondissement de Beaconsfield-Baie d'Urfé



Le conseil d'arrondissement



◦ **Myles, Anne**
Mairesse
d'arrondissement



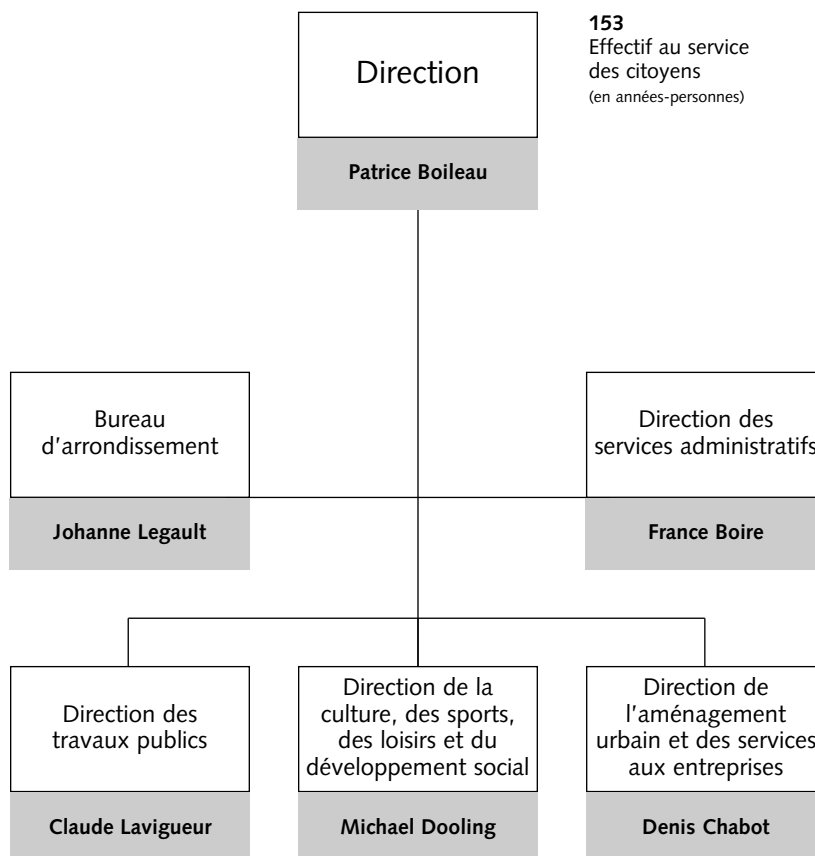
Birnie, James A. (Jim)
Conseiller du district
de James-Morgan



Parent, Anne-Marie
Conseillère du district de
Beaurepaire

◦ Aussi membre du conseil municipal

L'organisation des ressources de l'arrondissement



Le document budgétaire présenté ci-après, conformément à l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal* stipulant que le conseil d'arrondissement est responsable de la gestion de leur budget, a été rédigé par l'arrondissement de Beaconsfield-Baie d'Urfé.

PROFIL DE L'ARRONDISSEMENT

Situé à l'ouest de l'île, en bordure du lac Saint-Louis, l'arrondissement de Beaconsfield-Baie d'Urfé couvre un territoire de plus de 17 km². Sur le plan démographique, sa population se chiffre à 23 200 habitants dont le revenu familial est le double de la moyenne montréalaise. De plus, des services publics de proximité entièrement bilingues et souples répondent promptement aux demandes des citoyens.

Essentiellement constitué d'habitations unifamiliales, le parc immobilier est de faible densité et compte environ 8 000 unités. La forte proportion des propriétaires occupants constitue une garantie de la qualité et de l'entretien de son secteur résidentiel. D'ailleurs, ce secteur de l'île est particulièrement champêtre et composé de multiples espaces verts. Le parc de logements locatifs compte peu d'unités. Par contre, le facteur du vieillissement de la population crée une demande pour des résidences pour personnes âgées. D'autre part, un intérêt grandissant pour le re-développement se manifeste de plus en plus dans le territoire. À cet effet, l'arrondissement est doté d'outils tels les programmes d'intégration et d'implantation architecturales afin d'en préserver le caractère immobilier.

Une activité économique diversifiée se concentre dans quatre secteurs commerciaux et dans un parc industriel situé dans le secteur au nord de l'autoroute 20. Ce parc compte plus de soixante entreprises dynamiques dans plusieurs secteurs d'activités telles que la recherche et l'alimentation, et n'interfère pas avec le secteur résidentiel. Il accueille quotidiennement quelque 4 000 travailleurs. De plus, la réalisation des travaux de réaménagement et de réfection des infrastructures du boulevard Beaconsfield a permis au village Beaurepaire de se transformer en un lieu convivial, améliorant ainsi l'économie locale et le cadre de vie des citoyens. En juin 2004, des commerçants de cette artère commerciale se sont regroupés pour former l'Association des gens d'affaires du village Beaurepaire.

Sur le plan du transport, l'arrondissement est desservi par plusieurs corridors de transport interurbain telles des autoroutes et des voies ferrées. D'ailleurs, les projets d'amélioration autoroutiers suscitent une réflexion importante chez tous les intervenants du milieu. Il nous importe d'assurer la tranquillité dans les secteurs résidentiels et de préserver le bois Angell tout en améliorant les accès autoroutiers, notamment dans le parc industriel. Quant au transport en commun, il présente des lacunes dues à un service inadéquat en dehors des heures de pointe et les fins de semaine. D'autre part, le réseau routier étant peu fréquenté, sa conception, de type rural, permet un entretien des chaussées et du déneigement à un coût relativement bas.

La qualité de l'environnement est l'un des principaux attraits de Beaconsfield-Baie d'Urfé en tant que lieu de résidence. L'arrondissement demeure avant-gardiste en matière environnementale et fait preuve d'un engagement continu pour la préservation de ses espaces verts.

Enfin, l'arrondissement est très bien doté en installations sportives et offre des services diversifiés dans les domaines de la culture, des sports et des loisirs, qui répondent adéquatement aux besoins actuels de la population. Par ailleurs, la présence de nombreux organismes et associations communautaires témoigne de l'engagement des citoyens envers leur milieu de vie.

PLAN D'AFFAIRES

Le conseil d'arrondissement entend continuer à concentrer ses actions sur le maintien de la qualité des services offerts à ses résidants. Compte tenu de la reconstitution imminente de nos deux anciennes villes, les services offerts en 2005 demeureront essentiellement les mêmes que ceux qui sont offerts en 2004. L'arrondissement travaillera de près avec toutes les instances décisionnelles pour un rétablissement harmonieux des administrations tout en minimisant les impacts auprès des citoyens.

Le conseil est toujours très impliqué dans tout ce qui touche l'environnement. Il suit de très près le dossier du bois Angell, dont l'acquisition par la Ville de Montréal a fait consensus lors du sommet d'arrondissement et du sommet des partenaires. La reconstitution des villes n'amenuise en rien cet objectif. De plus, l'arrondissement a initié, grâce à une subvention de la FCM, une étude pour un projet permanent d'éco-centre qui sera maintenant piloté par le CLD de l'Ouest de l'île.

Le conseil est également concerné par le projet autoroutier du ministère des Transports du Québec qui est contigu au bois Angell. Ce projet devrait permettre d'améliorer la desserte routière du parc industriel. Par ailleurs, la réfection du boulevard Saint-Charles, en collaboration avec les Services corporatifs, demeure une priorité en raison de son mauvais état. En effet, la surcharge de véhicules crée des ralentissements, particulièrement aux heures de pointe. L'ajout éventuel d'une piste cyclable sur toute sa longueur sera un atout pour les cyclistes qui pourront ainsi rejoindre la piste de la rue Elm ou du boulevard Beaconsfield.

En ce qui a trait au développement économique, le conseil continue d'appuyer financièrement le CLD de l'Ouest de l'île. Également, le Service d'urbanisme et services aux entreprises auprès de tous les commerçants sera davantage présent avec la fin des activités de la société Rues principales Beaconsfield.

Au cours de l'année 2004, l'arrondissement a négocié des ententes appelées « convention de gestion » avec la plupart des organismes utilisant des propriétés de l'arrondissement. Il s'agit des clubs nautiques, de quatre des cinq piscines communautaires, du club de tennis Baie d'Urfé et du Curling Club. L'arrondissement s'est ainsi rendu responsable des réparations majeures de ses propriétés, mais ne versera plus de subventions à ces groupes qui continueront à gérer les propriétés et les activités qui leur sont propres.

CHOIX BUDGÉTAIRES

Le budget de dépenses 2005 est de 14 179,3 \$, soit une croissance 536,4 \$ par rapport à celui de 2004. Le budget de revenus autonomes est de 911,7 \$, c'est-à-dire une très légère augmentation de 17,9 \$. L'arrondissement s'appuie sur une équipe d'employés correspondante à 153 années-personnes.

La dotation de 2005 est basée sur des ajustements budgétaires qui tiennent compte des nouveaux pouvoirs de l'arrondissement pour ester en justice pour 72,8 \$, de l'application du règlement relatif à l'utilisation des pesticides pour 23,8 \$, du développement immobilier pour 212,8 \$, de la rémunération du personnel pour 197,8 \$ et d'une réduction des montants de subvention pour 120,0 \$ afin de refléter les nouvelles conventions de gestion avec les organismes locaux, en plus de nombreux autres items qui ont été ajustés pour compenser l'augmentation du coût de la vie, la ristourne entière de la T.P.S., et les dépenses historiques.

D'une part, des ajustements à la hausse au budget ont été apportés aux éléments suivants :

• Pouvoir d'ester en justice	72,8 \$
• Formation du personnel	6,0 \$
• Frais de téléphone	6,0 \$
• Support informatique	20,9 \$
• Unité de bénévoles de sauvetage et secours	7,5 \$
• Entretien de la chaussée	4,0 \$
• Plantation d'arbres	5,0 \$
• Déneigement	26,0 \$
• Échantillonnage et qualité de l'eau potable	17,0 \$
• Disposition de matériaux de construction	18,0 \$
• Entretien de véhicules	4,0 \$
• Rémunération et bénéfices marginaux	542,0 \$
• Provision - convention collective cols bleus	100,0 \$
• Provision - équilibre budgétaire	52,0 \$

D'autre part, des ajustements à la baisse au budget ont été apportés aux éléments suivants :

• Contrat de services de consultation	8,0 \$
• Archivage	3,0 \$
• Billets d'autobus	2,0 \$
• Entretien de photocopieurs	5,0 \$
• Gestion informatisée réseaux souterrains	6,0 \$
• Gestion de la taxe d'eau	9,0 \$
• Matériel de drainage	10,0 \$
• Transport de terre	5,0 \$
• Nouveau contrat de collecte sélective	172,0 \$
• Subventions aux clubs de yacht et piscines	120,0 \$
• Contrat de gestion du centre récréatif	18,0 \$
• Programmes des loisirs	43,0 \$
• Autres activités	116,8 \$

Toutes ces décisions ont pour objectif de servir les citoyens en fonction de leurs attentes dans un contexte qui assurément donne à l'arrondissement plus d'autonomie et de flexibilité opérationnelle.

Revenus par activités, montant d'équilibre et affectations

(en milliers de dollars)

		Budget 2004	Budget 2005	Écart en %
Administration générale	Conseil municipal	0,0	0,0	-
	Application de la loi	0,0	0,0	-
	Gestion financière et administrative	0,0	0,0	-
	Greffes	0,0	0,0	-
	Gestion du personnel	0,0	0,0	-
	Autres	0,0	0,0	-
Sécurité publique	Sécurité civile et autres	17,8	17,8	-
Transport	Voirie municipale	7,5	10,5	40,0
	Enlèvement de la neige	0,0	0,0	-
	Éclairage des rues	0,0	0,0	-
	Circulation et stationnement	0,0	0,0	-
	Transport collectif et autres	0,2	0,1	(50,0)
Hygiène du milieu	Approvisionnement et traitement de l'eau potable	0,0	0,0	-
	Réseau de distribution de l'eau potable	5,0	5,0	-
	Traitement des eaux usées	0,0	0,0	-
	Réseaux d'égout	9,0	9,0	-
	Déchets domestiques	0,0	0,0	-
	Matières secondaires	0,0	0,0	-
	Élimination des matériaux secs	7,0	9,0	28,6
	Protection de l'environnement et autres	2,0	2,0	-
Santé et bien-être	Sécurité du revenu et autres	0,0	0,0	-
Aménagement, urbanisme et développement	Aménagement, urbanisme et zonage	32,0	38,5	20,3
	Promotion et développement économique	0,0	0,0	-
	Rénovation urbaine	0,0	0,0	-
	Autres	0,0	0,0	-
Loisirs et culture	Centres communautaires – activités récréatives	177,6	207,0	16,6
	Patinoires intérieures et extérieures	212,9	219,8	3,2
	Piscines, plages et ports de plaisance	232,2	218,8	(5,8)
	Parcs et terrains de jeu	64,6	59,0	(8,7)
	Expositions, foires et autres activités récréatives	17,7	4,7	(73,4)
	Centres communautaires – activités culturelles	29,7	34,7	16,8
	Bibliothèques	48,8	48,8	-
	Musées, centres d'exposition et autres activités culturelles	0,0	0,0	-
Autres	Autres activités	29,8	27,0	(9,4)
	Frais de financement, remboursement de la dette à long terme et transfert aux activités d'investissement	0,0	0,0	-
Montant d'équilibre ¹			13 117,6	
Contribution additionnelle spéciale ²			150,0	
Affectations ³		0,0	0,0	-
Total ⁴		893,8	14 179,3	

Revenus par principaux objets, montant d'équilibre et affectations

(en milliers de dollars)

	Budget 2004	Budget 2005	Écart en %
Services rendus aux organismes municipaux	0,0	0,0	-
Autres services rendus	778,1	791,4	1,7
Autres revenus	94,9	99,5	4,8
Transferts	20,8	20,8	-
Montant d'équilibre ¹		13 117,6	
Contribution additionnelle spéciale ²		150,0	
Affectations ³	0,0	0,0	-
Total	893,8	14 179,3	

¹ Représente la portion des crédits budgétaires de l'arrondissement qui est assumée par l'ensemble du budget de la Ville, soit la différence entre les dépenses de l'arrondissement et ses revenus autonomes incluant les affectations et toute contribution additionnelle compensée par une taxe locale spéciale.

² Montant versé à l'arrondissement compensé par une taxe locale spéciale.

³ Correspond à la portion des dépenses financées à même les surplus et les réserves financières de l'arrondissement.

⁴ En vertu de l'article 143.2 de la loi modifiant la Charte de la Ville de Montréal, lequel stipule que le budget d'un arrondissement doit prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses, la présentation pour le budget de 2005 a été modifiée. Par conséquent, certaines données ne sont pas comparables et n'ont donc pas été présentées.

Dépenses par activités

(en milliers de dollars)

		Budget 2004	Budget 2005	Écart en %
Administration générale	Conseil municipal	50,5	43,1	(14,7)
	Application de la loi	15,7	16,9	7,6
	Gestion financière et administrative	1 197,9	1 184,9	(1,1)
	Greffes	0,0	0,0	-
	Gestion du personnel	181,5	196,6	8,3
	Autres	566,7	721,6	27,3
Sécurité publique	Sécurité civile et autres	172,2	191,0	10,9
Transport	Voirie municipale	2 367,1	2 545,3	7,5
	Enlèvement de la neige	381,7	407,3	6,7
	Éclairage des rues	239,9	238,9	(0,4)
	Circulation et stationnement	91,3	110,2	20,7
	Transport collectif et autres	129,1	141,9	9,9
Hygiène du milieu	Approvisionnement et traitement de l'eau potable	6,5	23,5	261,5
	Réseau de distribution de l'eau potable	394,3	402,6	2,1
	Traitement des eaux usées	198,7	200,5	0,9
	Réseaux d'égout	807,5	736,4	(8,8)
	Déchets domestiques	757,9	757,6	-
	Matières secondaires	169,8	180,9	6,5
	Élimination des matériaux secs	468,2	310,0	(33,8)
	Protection de l'environnement et autres	0,0	0,0	-
Santé et bien-être	Sécurité du revenu et autres	372,7	503,7	35,1
Aménagement, urbanisme et développement	Aménagement, urbanisme et zonage	518,4	551,6	6,4
	Promotion et développement économique	30,3	179,5	492,4
	Rénovation urbaine	0,0	0,0	-
	Autres	0,0	0,0	-
Loisirs et culture	Centres communautaires – activités récréatives	714,8	788,9	10,4
	Patinoires intérieures et extérieures	702,3	697,8	(0,6)
	Piscines, plages et ports de plaisance	248,2	227,2	(8,5)
	Parcs et terrains de jeu	1 149,3	1 171,9	2,0
	Expositions, foires et autres activités récréatives	176,9	14,0	(92,1)
	Centres communautaires – activités culturelles	290,3	293,1	1,0
	Bibliothèques	1 118,4	1 221,2	9,2
	Musées, centres d'exposition et autres activités culturelles	124,8	121,2	(2,9)
	Autres activités	0,0	0,0	-
Autres	Frais de financement, remboursement de la dette à long terme et transfert aux activités d'investissement	0,0	0,0	-
Total		13 642,9	14 179,3	3,9

Dépenses par principaux objets et catégories d'emplois

(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Année-personne					
	Budget 2004	Budget 2005	Écart en %	Budget 2004	Budget 2005	Écart en %
Rémunération et cotisations de l'employeur						
Cadres et contremaîtres	2 766,6	2 563,7	(7,3)	39,0	30,0	(23,1)
Professionnels et cols blancs	1 488,7	2 137,2	43,6	51,0	60,0	17,6
Cols bleus	2 865,6	3 050,1	6,4	63,0	63,0	-
	7 120,9	7 751,0	8,8	153,0	153,0	-
Biens, services et autres objets de dépenses	6 522,0	6 428,3	(1,4)			
Total du budget de fonctionnement	13 642,9	14 179,3	3,9			

Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce



Le conseil d'arrondissement



◦ **Applebaum, Michael**
Maire d'arrondissement
Conseiller du district de
Notre-Dame-de-Grâce



◦ **Rotrand, Marvin**
Conseiller du district
de Snowdon



◦ **Searle, Jeremy**
Conseiller du district de
Loyola



◦ **Senécal, Francine**
Conseillère du district
de Côte-des-Neiges
Vice-présidente du
comité exécutif



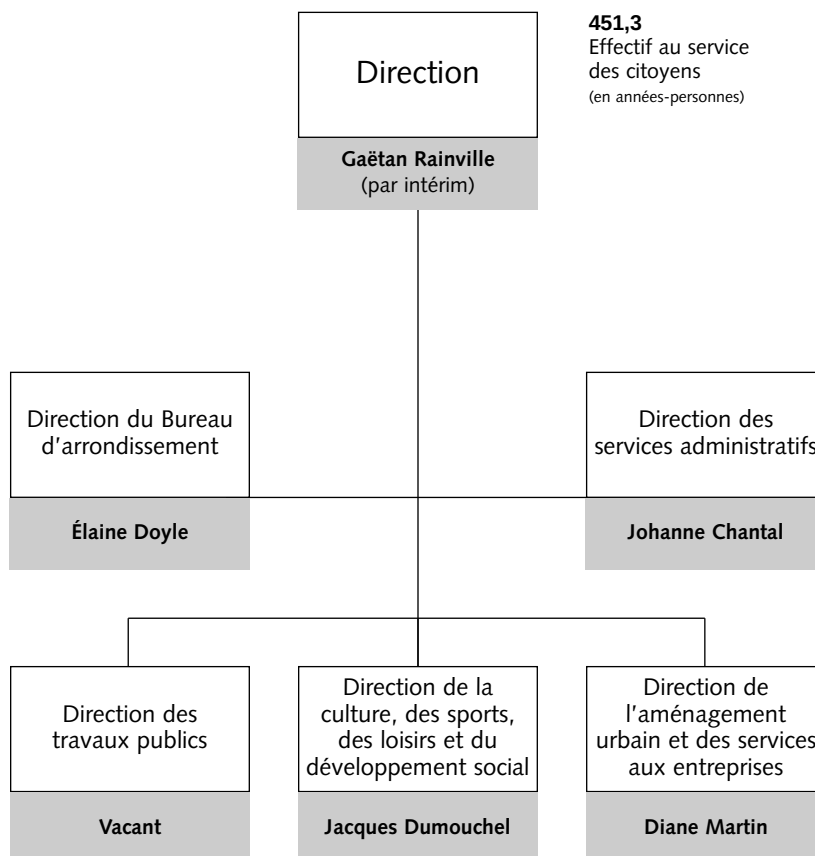
◦ **Tremblay, Marcel**
Conseiller du district
de Décarie



◦ **Zajdel, Saulie**
Conseiller du district
de Darlington

◦ Aussi membre du conseil municipal

L'organisation des ressources de l'arrondissement



Le document budgétaire présenté ci-après, conformément à l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal* stipulant que le conseil d'arrondissement est responsable de la gestion de leur budget, a été rédigé par l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

PROFIL DE L'ARRONDISSEMENT

Plus de 163 000 personnes ont élu domicile dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce qui occupe une superficie de 20 km². Il s'agit de l'arrondissement le plus peuplé de Montréal.

Les résidents de l'arrondissement sont...

- **de plus en plus nombreux** : en 10 ans, la population de l'arrondissement a augmenté de 6,6 % pour atteindre 163 110 habitants en 2001;
- **une population jeune** : 40 % de la population a de 15 à 39 ans, alors que 17 % représente des enfants de moins de 14 ans; les personnes de 65 ans et plus constituent 14 % de la population totale;
- **des personnes éduquées** : 46 % de la population âgée de 20 ans ou plus a atteint le niveau universitaire, un taux supérieur à la moyenne montréalaise qui est de 30 %; l'arrondissement affiche notamment l'une des plus fortes concentrations à Montréal de diplômés en génie et sciences appliquées, de même qu'en mathématiques, informatique et sciences physiques;
- **des ménages avec des revenus inférieurs à la moyenne** : le ménage type de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce vit avec un revenu moyen de 44 818 \$, un revenu inférieur à celui de la moyenne montréalaise des ménages qui est de 49 429 \$. Par ailleurs, 37,1 % de l'ensemble de la population de l'arrondissement vit sous le seuil de faibles revenus;
- **des acteurs de la vie économique montréalaise** : les principales professions déclarées par la population de 15 ans et plus se concentrent dans les secteurs des ventes et services (22,1 %), des affaires, de la finance et de l'administration (17,6 %), de même que dans les sciences sociales, l'enseignement, l'administration publique et la religion (12,5 %). Par ailleurs, l'arrondissement compte 70 290 emplois, soit 6,3 % des emplois montréalais parmi lesquels le secteur des soins de santé et d'assistance sociale, les services d'enseignement et le commerce de détail occupent une large part.

Un arrondissement multilingue

Alors que 58 % de la population a pour langue maternelle soit l'anglais (30 %), soit le français (28 %), 42 % a pour langue maternelle une autre langue parmi lesquelles l'arabe et le tagalog (philippin) sont les plus importantes, avec chacune une part de près de 4 %. Par ailleurs, la grande majorité de la population de l'arrondissement (60 %) a une connaissance de l'anglais et du français.

Un arrondissement multiethnique

Près d'un résident de l'arrondissement sur deux est immigrant. En effet, les immigrants représentent 45 % de la population de l'arrondissement, comparativement à 28 % pour l'ensemble de la ville de Montréal.

PLAN D'AFFAIRES

La mission de l'arrondissement est de contribuer à la qualité de vie des citoyens en offrant des services municipaux adaptés aux besoins, efficaces et de qualité optimale, afin d'assurer leur bien-être individuel et collectif dans un environnement sécuritaire et convivial.

Dans l'optique de cette mission, la direction de l'arrondissement a établi des objectifs prioritaires pour l'année 2005 :

- améliorer la propreté et l'aspect visuel de l'arrondissement;
- améliorer le traitement des appels téléphoniques de la part des citoyens;
- augmenter la fréquentation des bibliothèques par différents groupes cibles;
- mettre l'accent sur le développement communautaire;
- protéger le patrimoine.

La campagne de sensibilisation en faveur de la propreté de l'arrondissement, qui vise à responsabiliser tous les résidents et commerçants à l'égard de la propreté sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement, en sera à sa troisième phase en 2005. Parallèlement, la direction de l'arrondissement compte accentuer l'inspection de logements insalubres et réduire les délais d'intervention d'ici la fin de 2005. Elle compte s'y prendre en ciblant les interventions dans les secteurs défavorisés, en révisant les stratégies de poursuites judiciaires des propriétaires d'immeubles insalubres et en modifiant certains processus administratifs.

Les deux bureaux Accès Montréal (BAM) de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce sont de véritables portes d'entrée à notre arrondissement. On peut s'adresser aux BAM pour obtenir quelque 140 produits et services en direct. Les nombreux efforts déployés en 2004 pour améliorer la prise d'appels téléphoniques par les deux BAM de l'arrondissement se poursuivront en 2005.

La direction de l'arrondissement vise également une hausse de la fréquentation des bibliothèques Benny, Côte-des-Neiges et Notre-Dame-de-Grâce par les groupes cibles suivants : familles, travailleurs, enfants d'âge préscolaire et membres des diverses communautés culturelles de l'arrondissement. Une révision de l'horaire et des démarches visant l'ajout de collections destinées aux communautés culturelles font partie des moyens qui devraient être utilisés en 2005.

L'arrondissement compte s'impliquer davantage en développement communautaire. Cela se traduira notamment par la remise de contributions financières aux différents organismes partenaires de l'arrondissement selon des critères précis de sélection et par la création d'un nouveau poste pour le secteur du développement communautaire.

Finalement, le territoire de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce possède un riche patrimoine architectural. Un patrimoine qui se doit d'être protégé et enrichi. La division de l'urbanisme de l'arrondissement disposera de ressources additionnelles afin de traiter les nombreux dossiers qui touchent au patrimoine. Des efforts seront également faits en matière de communication afin d'expliquer aux citoyens les particularités de chacun des secteurs de l'arrondissement.

CHOIX BUDGÉTAIRES

Le budget de l'arrondissement pour 2005 totalise 61 154,4 \$ en dépenses et 1 745,5 \$ en revenus autonomes, le tout en fonction d'un effectif annuel de 451,3 employés.

Deux nouveaux postes seront créés à la **Direction de l'arrondissement**, soit un poste de secrétaire de direction et un poste d'agent de bureau. Cette augmentation d'effectifs favorisera le traitement des nombreux dossiers qui transitent par les bureaux du directeur de l'arrondissement et de son adjointe.

La **Direction des affaires publiques et du greffe** disposera, quant à elle, d'une somme additionnelle de 140 000 \$. Ce montant, qui comprend le transfert du budget de communication anciennement octroyé directement aux bibliothèques et maisons de la culture de l'arrondissement, servira notamment à l'embauche d'un(e) troisième chargé(e) de communication. La création de ce nouveau poste permettra à la *Direction des affaires publiques et du greffe* de superviser l'ensemble de la production d'outils de communication de l'arrondissement destinés aux citoyens et d'en assurer la qualité. Cet ajout de poste confirme aussi la volonté de l'arrondissement de demeurer parmi les chefs de file de la Ville de Montréal en matière de communication avec les résidents, les commerçants et les représentants des médias.

De son côté, la **Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social** verra son budget augmenter de 438 500 \$. D'une part, cette bonification permettra à l'arrondissement d'investir 288 500 \$ en développement communautaire. D'autre part, cette bonification permettra d'ajouter une somme de 150 000 \$ qui sera par la suite remise en forme de contributions financières aux différents organismes partenaires de l'arrondissement selon des critères précis de sélection.

Finalement, la **Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises** disposera des ressources nécessaires pour la création de deux nouveaux postes au sein de sa Division de l'urbanisme. L'ajout d'un poste de conseiller en aménagement permettra de répondre aux besoins des citoyens et des promoteurs, privés ou publics, qui soumettent un nombre croissant de projets à l'arrondissement. L'autre poste à créer sera celui de secrétaire d'unité administrative. Cette secrétaire assistera les membres de la division de l'urbanisme dans le traitement des nombreux dossiers qui touchent au patrimoine.

Revenus par activités, montant d'équilibre et affectations

(en milliers de dollars)

		Budget 2004	Budget 2005	Écart en %
Administration générale	Conseil municipal	0,0	0,0	-
	Application de la loi	0,0	0,0	-
	Gestion financière et administrative	0,0	0,0	-
	Greffes	0,0	0,0	-
	Gestion du personnel	0,0	0,0	-
	Autres	0,2	0,2	-
Sécurité publique	Sécurité civile et autres	31,8	31,8	-
Transport	Voirie municipale	112,2	118,7	5,8
	Enlèvement de la neige	0,0	0,0	-
	Éclairage des rues	0,0	0,0	-
	Circulation et stationnement	111,6	111,6	-
	Transport collectif et autres	0,0	0,0	-
Hygiène du milieu	Approvisionnement et traitement de l'eau potable	0,0	0,0	-
	Réseau de distribution de l'eau potable	0,0	0,0	-
	Traitement des eaux usées	0,0	0,0	-
	Réseaux d'égout	3,3	3,3	-
	Déchets domestiques	0,0	0,0	-
	Matières secondaires	9,5	9,5	-
	Élimination des matériaux secs	0,0	0,0	-
	Protection de l'environnement et autres	0,5	28,4	-
Santé et bien-être	Sécurité du revenu et autres	0,0	0,0	-
Aménagement, urbanisme et développement	Aménagement, urbanisme et zonage	769,8	1 045,2	35,8
	Promotion et développement économique	0,0	0,0	-
	Rénovation urbaine	0,0	0,0	-
	Autres	16,6	16,6	-
Loisirs et culture	Centres communautaires – activités récréatives	22,2	22,2	-
	Patinoires intérieures et extérieures	98,5	98,5	-
	Piscines, plages et ports de plaisance	35,9	35,9	-
	Parcs et terrains de jeu	56,7	56,7	-
	Expositions, foires et autres activités récréatives	16,3	16,3	-
	Centres communautaires – activités culturelles	0,0	0,0	-
	Bibliothèques	81,4	81,4	-
	Musées, centres d'exposition et autres activités culturelles	0,0	0,0	-
Autres	Autres activités	29,2	69,2	137,0
	Frais de financement, remboursement de la dette à long terme et transfert aux activités d'investissement	0,0	0,0	-
Montant d'équilibre ¹			59 408,9	
Contribution additionnelle spéciale ²				
Affectations ³		0,0	0,0	-
Total⁴		1 395,7	61 154,4	

Revenus par principaux objets, montant d'équilibre et affectations

(en milliers de dollars)

	Budget 2004	Budget 2005	Écart en %
Services rendus aux organismes municipaux	0,0	0,0	-
Autres services rendus	793,1	1 142,9	44,1
Autres revenus	602,6	602,6	-
Transferts	0,0	0,0	-
Montant d'équilibre ¹		59 408,9	
Contribution additionnelle spéciale ²			
Affectations ³	0,0	0,0	-
Total	1 395,7	61 154,4	

¹ Représente la portion des crédits budgétaires de l'arrondissement qui est assumée par l'ensemble du budget de la Ville, soit la différence entre les dépenses de l'arrondissement et ses revenus autonomes incluant les affectations et toute contribution additionnelle compensée par une taxe locale spéciale.

² Montant versé à l'arrondissement compensé par une taxe locale spéciale.

³ Correspond à la portion des dépenses financées à même les surplus et les réserves financières de l'arrondissement.

⁴ En vertu de l'article 143.2 de la loi modifiant la Charte de la Ville de Montréal, lequel stipule que le budget d'un arrondissement doit prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses, la présentation pour le budget de 2005 a été modifiée. Par conséquent, certaines données ne sont pas comparables et n'ont donc pas été présentées.

Dépenses par activités

(en milliers de dollars)

		Budget 2004	Budget 2005	Écart en %
Administration générale	Conseil municipal	250,1	270,4	8,1
	Application de la loi	0,0	58,4	-
	Gestion financière et administrative	2 338,5	2 707,6	15,8
	Greffe	373,8	553,2	48,0
	Gestion du personnel	325,5	340,0	4,5
	Autres	1 254,6	2 830,8	125,6
Sécurité publique	Sécurité civile et autres	1 477,8	561,7	(62,0)
Transport	Voirie municipale	6 560,6	7 195,5	9,7
	Enlèvement de la neige	8 756,8	8 990,3	2,7
	Éclairage des rues	359,3	1 128,4	214,1
	Circulation et stationnement	1 048,5	1 364,7	30,2
	Transport collectif et autres	0,0	0,0	-
Hygiène du milieu	Approvisionnement et traitement de l'eau potable	0,0	0,0	-
	Réseau de distribution de l'eau potable	2 334,4	2 416,5	3,5
	Traitement des eaux usées	0,0	0,0	-
	Réseaux d'égout	693,6	675,8	(2,6)
	Déchets domestiques	6 977,3	6 628,4	(5,0)
	Matières secondaires	2 386,0	2 689,5	12,7
	Élimination des matériaux secs	2 154,0	1 811,0	(15,9)
	Protection de l'environnement et autres	0,0	34,5	-
Santé et bien-être	Sécurité du revenu et autres	236,1	513,2	117,4
Aménagement, urbanisme et développement	Aménagement, urbanisme et zonage	1 167,1	2 272,4	94,7
	Promotion et développement économique	224,1	230,8	3,0
	Rénovation urbaine	0,0	0,0	-
	Autres	0,0	0,0	-
Loisirs et culture	Centres communautaires – activités récréatives	6 491,7	6 692,4	3,1
	Patinoires intérieures et extérieures	1 254,6	1 178,8	(6,0)
	Piscines, plages et ports de plaisance	1 326,0	1 418,1	6,9
	Parcs et terrains de jeu	5 000,1	4 983,4	(0,3)
	Expositions, foires et autres activités récréatives	381,6	411,7	7,9
	Centres communautaires – activités culturelles	550,7	587,9	6,8
	Bibliothèques	1 932,7	2 106,8	9,0
	Musées, centres d'exposition et autres activités culturelles	479,7	502,2	4,7
Autres	Autres activités	0,0	0,0	-
	Frais de financement, remboursement de la dette à long terme et transfert aux activités d'investissement	0,0	0,0	-
Total		56 335,2	61 154,4	8,6

Dépenses par principaux objets et catégories d'emplois

(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Année-personne					
	Budget 2004	Budget 2005	Écart en %	Budget 2004	Budget 2005	Écart en %
Rémunération et cotisations de l'employeur						
Cadres et contremaîtres	3 584,1	4 001,5	11,6	39,0	41,0	5,1
Professionnels et cols blancs	9 400,3	11 003,9	17,1	173,4	188,0	8,4
Cols bleus	12 941,2	12 571,6	(2,9)	225,3	222,3	(1,3)
	25 925,6	27 577,0	6,4	437,7	451,3	3,1
Biens, services et autres objets de dépenses	30 409,6	33 577,4	10,4			
Total du budget de fonctionnement	56 335,2	61 154,4	8,6			

Arrondissement de Côte-Saint-Luc–Hampstead–Montréal-Ouest



Le conseil d'arrondissement



◦ **Libman, Robert**
Maire d'arrondissement



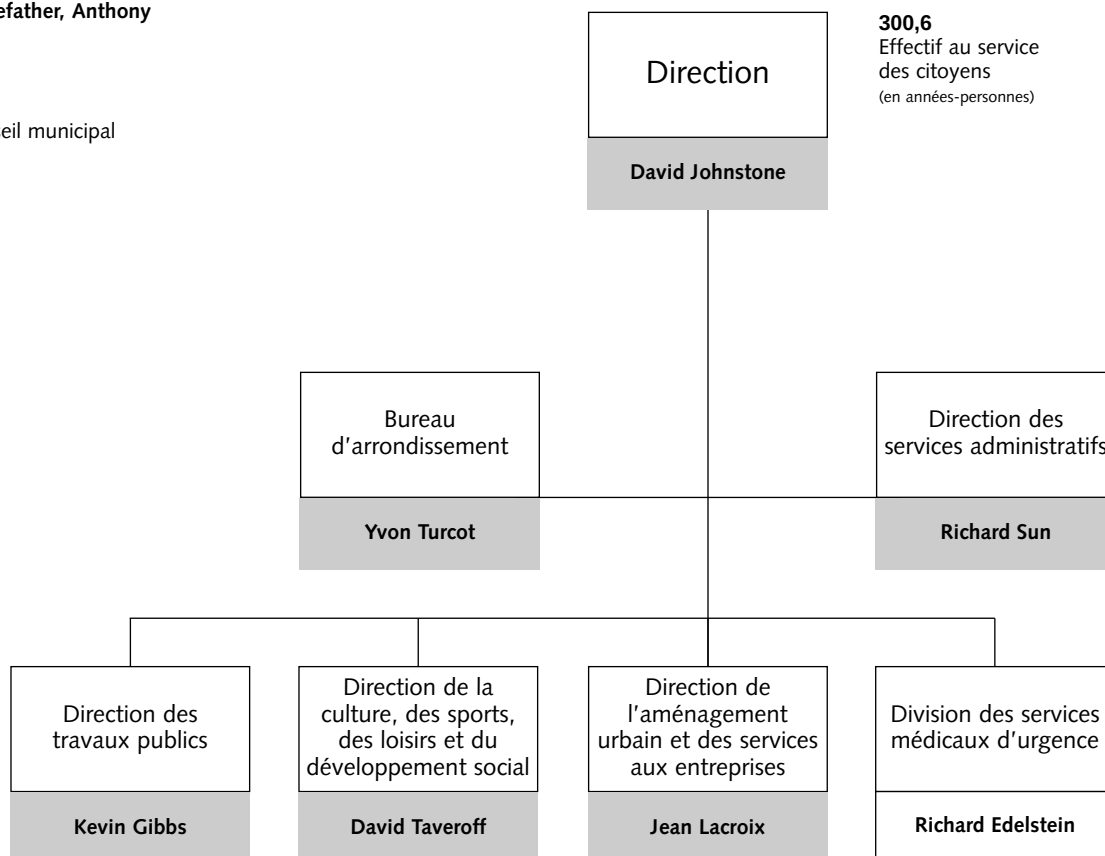
◦ **Berku, Dida**



Housefather, Anthony

◦ Aussi membre du conseil municipal

L'organisation des ressources de l'arrondissement



Le document budgétaire présenté ci-après, conformément à l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal* stipulant que le conseil d'arrondissement est responsable de la gestion de leur budget, a été rédigé par l'arrondissement de Côte-Saint-Luc–Hampstead–Montréal-Ouest.

PROFIL DE L'ARRONDISSEMENT

L'arrondissement est situé en plein centre de l'île, à proximité du centre-ville. Il occupe une superficie de 9,96 km², entre les arrondissements de Saint-Laurent, de Lachine et de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.

Côte-Saint-Luc–Hampstead–Montréal-Ouest est l'un des arrondissements les plus densément peuplés de la Ville. Sa population a connu une croissance de 6 % sur une période de plus de 15 ans. Malgré une baisse d'environ 2 % entre 1991 et 1996, l'arrondissement compte encore maintenant 41 580 habitants.

Cette population possède des caractéristiques bien distinctes. D'abord, elle compte la plus forte concentration de personnes âgées à Montréal; près de 27 % des gens sont du troisième âge. Elle comporte aussi une forte proportion (52 %) de résidents de la communauté juive et 79 % des ménages parlent l'anglais à la maison. Il est à noter que les ménages sont généralement de petite taille (plus des deux tiers sont constitués de deux personnes seulement). Enfin, si on ajoute que 47 % des résidents ont fait des études universitaires et disposent de revenus supérieurs à la moyenne, on complète un portrait relativement homogène de la population de Côte-Saint-Luc–Hampstead–Montréal-Ouest.

Côté logement, plus de la moitié des résidents de l'arrondissement sont propriétaires. Souvent sises dans des rues bordées d'arbres matures, les habitations sont de qualité. Ce parc immobilier vieillit cependant, et les besoins évoluent. L'absence de logements sociaux pour les personnes âgées, par exemple, ainsi que le coût élevé des habitations et des logements pour les jeunes familles, posent problème.

Par ailleurs, malgré l'absence d'établissements industriels, l'activité économique est bien présente puisque l'arrondissement possède un secteur commercial dynamique et diversifié, qui comprend trois centres commerciaux et un secteur commercial plus modeste dans l'ancienne municipalité de Montréal-Ouest. Toutefois, la situation géographique de l'arrondissement a pour effet de restreindre le potentiel de développement commercial et d'alourdir la circulation dans les secteurs environnants, en plus d'allonger les trajets et les temps de déplacement des résidents.

Sur le plan environnemental, bien que le déploiement du programme de recyclage à l'ensemble du territoire ne soit pas encore complété, notamment pour les immeubles de 12 logements et plus, la population est favorable au développement durable.

L'arrondissement bénéficie, par ailleurs, de la présence d'un vaste éventail d'installations et d'équipements culturels, sportifs et de loisirs ainsi que de nombreux espaces verts. L'absence d'un réseau de pistes cyclables est toutefois à signaler. Heureusement, l'arrondissement bénéficie d'une culture du bénévolat bien ancrée dans le milieu, témoignage éloquent de la force du tissu social de sa population. Le taux de criminalité y est très faible.

PLAN D'AFFAIRES

En 2005, l'arrondissement de Côte-Saint-Luc–Hampstead–Montréal-Ouest a pour objectif principal de maintenir tant la diversité que la qualité des services offerts aux citoyens, tout en évitant une augmentation des dépenses et exercer un contrôle des dépenses plus restreintes afin de s'assurer la saine gestion.

La population de Côte-Saint-Luc–Hampstead–Montréal-Ouest souhaite maintenir l'excellente qualité des activités culturelles et de loisirs, et tout particulièrement les services offerts dans les bibliothèques municipales, soumises à une augmentation soudaine et très importante de la clientèle. Cette augmentation importante de la clientèle de la bibliothèque a continué jusqu'à ce jour.

L'objectif, pour l'arrondissement, de maintenir dans les bibliothèques un niveau de service satisfaisant pour les citoyens continuera de représenter un enjeu majeur au cours des prochaines années. En effet, depuis le 1^{er} janvier 2002, la bibliothèque principale a enregistré plus que 12 000 nouveaux abonnés, dont plus de 50 % proviennent d'autres arrondissements. L'arrondissement continue à supporter les deux bibliothèques gérées par les organismes communautaires du secteur Montréal Ouest par voie d'une subvention annuelle.

En encourageant les organismes communautaires au moyen d'un soutien financier, l'arrondissement favorisera sans doute l'apport de ressources bénévoles, bonifiant ainsi considérablement les services à la population. En 2005, l'arrondissement formera des groupes d'intérêts pour les bibliothèques et le club des aînés, afin de solliciter la participation des citoyens et citoyennes.

Par ailleurs, le partenariat avec les représentants des commerces locaux, et tout particulièrement avec les centres commerciaux, est une stratégie gagnante que l'arrondissement tient à maintenir et à intensifier. Sur le plan environnemental, le programme de sensibilisation de la population en vue d'accroître le taux de recyclage des matières résiduelles sera un autre enjeu très important cette année. En 2004, l'arrondissement a réalisé un programme de compostage et de recyclage des feuilles mortes. Une campagne d'information est d'ailleurs prévue afin de sensibiliser le public pour accroître ces programmes en 2005.

En 2005 nous viserons une rationalisation continue dans les fonctions suivantes : communication, approvisionnement, entretien des espaces verts, horticulture, systèmes d'information, etc. l'arrondissement a la ferme intention de diminuer le coût d'entretien du parc de véhicules et des équipements et de la consommation énergétique. L'arrondissement visera à discuter avec la Ville de Montréal afin de répartir l'entretien de l'aqueduc pour le territoire de Côte Saint-Luc.

Nous désirons aussi souligner l'importance de la sécurité publique et du service médical d'urgence (premiers répondants) dans notre arrondissement. En conséquence, l'arrondissement a renforcé le rôle de la sécurité publique en s'assurant que chaque secteur, soit Côte Saint-Luc, Hampstead et Montréal Ouest, soit doté d'un accroissement d'agents de sécurité et de l'équipement adéquat afin d'accomplir leur mission. De même, la Division des services médicaux d'urgence sera maintenue et se développera, étant donné son rôle indispensable auprès d'une population dont la moyenne d'âge est élevée.

CHOIX BUDGÉTAIRES

Le budget 2005 de l'arrondissement Côte-Saint-Luc–Hampstead–Montréal-Ouest totalise 27 209 100 \$ et prévoit 300,6 années-personnes.

L'arrondissement prévoit augmenter ses revenus par une mise à jour des tarifs pour les activités ou services rendus. Afin de pallier une compression structurelle depuis la création de l'arrondissement en 2002, on aura recours à une taxe spéciale supplémentaire de 926 600 \$ en 2005.

Revenus par activités, montant d'équilibre et affectations

(en milliers de dollars)

		Budget 2004	Budget 2005	Écart en %
Administration générale	Conseil municipal	0,0	0,0	-
	Application de la loi	0,0	0,0	-
	Gestion financière et administrative	0,0	0,0	-
	Grefe	0,0	0,0	-
	Gestion du personnel	0,0	0,0	-
	Autres	85,3	93,8	10,0
Sécurité publique	Sécurité civile et autres	0,0	0,0	-
Transport	Voirie municipale	3,6	3,6	-
	Enlèvement de la neige	0,0	0,0	-
	Éclairage des rues	0,0	0,0	-
	Circulation et stationnement	33,5	35,0	4,5
	Transport collectif et autres	0,0	0,0	-
Hygiène du milieu	Approvisionnement et traitement de l'eau potable	0,0	0,0	-
	Réseau de distribution de l'eau potable	0,0	0,0	-
	Traitement des eaux usées	0,0	0,0	-
	Réseaux d'égout	0,0	0,0	-
	Déchets domestiques	0,0	0,0	-
	Matériaux secondaires	9,0	12,0	33,3
	Élimination des matériaux secs	0,0	0,0	-
	Protection de l'environnement et autres	0,0	0,0	-
Santé et bien-être	Sécurité du revenu et autres	0,0	0,0	-
Aménagement, urbanisme et développement	Aménagement, urbanisme et zonage	102,1	140,3	37,4
	Promotion et développement économique	0,0	0,0	-
	Rénovation urbaine	0,0	0,0	-
	Autres	0,0	0,0	-
Loisirs et culture	Centres communautaires – activités récréatives	165,7	204,6	23,5
	Patinoires intérieures et extérieures	379,3	290,2	(23,5)
	Piscines, plages et ports de plaisance	169,7	187,0	10,2
	Parcs et terrains de jeu	609,5	674,3	10,6
	Expositions, foires et autres activités récréatives	67,4	130,4	93,5
	Centres communautaires – activités culturelles	0,0	0,0	-
	Bibliothèques	96,6	79,6	(17,6)
	Musées, centres d'exposition et autres activités culturelles	0,0	0,0	-
Autres	Autres activités	0,0	5,3	-
	Frais de financement, remboursement de la dette à long terme et transfert aux activités d'investissement	0,0	0,0	-
Montant d'équilibre ¹			24 426,4	
Contribution additionnelle spéciale ²			926,6	
Affectations ³		0,0	0,0	-
Total ⁴		1 721,7	27 209,1	

Revenus par principaux objets, montant d'équilibre et affectations

(en milliers de dollars)

	Budget 2004	Budget 2005	Écart en %
Services rendus aux organismes municipaux	0,0	0,0	-
Autres services rendus	1 540,0	1 594,0	3,5
Autres revenus	102,1	182,5	78,7
Transferts	79,6	79,6	-
Montant d'équilibre ¹		24 426,4	
Contribution additionnelle spéciale ²		926,6	
Affectations ³	0,0	0,0	-
Total	1 721,7	27 209,1	

¹ Représente la portion des crédits budgétaires de l'arrondissement qui est assumée par l'ensemble du budget de la Ville, soit la différence entre les dépenses de l'arrondissement et ses revenus autonomes incluant les affectations et toute contribution additionnelle compensée par une taxe locale spéciale.

² Montant versé à l'arrondissement compensé par une taxe locale spéciale.

³ Correspond à la portion des dépenses financées à même les surplus et les réserves financières de l'arrondissement.

⁴ En vertu de l'article 143.2 de la loi modifiant la Charte de la Ville de Montréal, lequel stipule que le budget d'un arrondissement doit prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses, la présentation pour le budget de 2005 a été modifiée. Par conséquent, certaines données ne sont pas comparables et n'ont donc pas été présentées.

Dépenses par activités

(en milliers de dollars)

		Budget 2004	Budget 2005	Écart en %
Administration générale	Conseil municipal	48,0	10,0	(79,2)
	Application de la loi	68,8	0,5	(99,3)
	Gestion financière et administrative	1 836,8	1 937,1	5,5
	Greffe	893,1	906,1	1,5
	Gestion du personnel	263,7	249,5	(5,4)
	Autres	252,4	529,9	109,9
Sécurité publique	Sécurité civile et autres	1 130,8	1 359,7	20,2
Transport	Voirie municipale	3 281,4	2 669,3	(18,7)
	Enlèvement de la neige	2 981,6	3 672,7	23,2
	Éclairage des rues	573,7	551,6	(3,9)
	Circulation et stationnement	0,0	0,0	-
	Transport collectif et autres	0,0	0,0	-
Hygiène du milieu	Approvisionnement et traitement de l'eau potable	0,0	0,0	-
	Réseau de distribution de l'eau potable	1 107,8	1 193,3	7,7
	Traitement des eaux usées	0,0	0,0	-
	Réseaux d'égout	238,5	310,2	30,1
	Déchets domestiques	1 817,3	2 399,0	32,0
	Matières secondaires	290,1	32,5	(88,8)
	Élimination des matériaux secs	0,0	0,0	-
	Protection de l'environnement et autres	0,0	0,0	-
Santé et bien-être	Sécurité du revenu et autres	0,0	0,0	-
Aménagement, urbanisme et développement	Aménagement, urbanisme et zonage	551,0	506,7	(8,0)
	Promotion et développement économique	0,0	0,0	-
	Rénovation urbaine	0,0	0,0	-
	Autres	0,0	0,0	-
Loisirs et culture	Centres communautaires – activités récréatives	20,7	9,4	(54,6)
	Patinoires intérieures et extérieures	1 422,0	1 481,7	4,2
	Piscines, plages et ports de plaisance	655,4	752,8	14,9
	Parcs et terrains de jeu	2 908,3	3 568,1	22,7
	Expositions, foires et autres activités récréatives	732,3	967,8	32,2
	Centres communautaires – activités culturelles	0,0	0,0	-
	Bibliothèques	3 957,7	4 101,2	3,6
	Musées, centres d'exposition et autres activités culturelles	0,0	0,0	-
	Autres activités	0,0	0,0	-
Autres	Frais de financement, remboursement de la dette à long terme et transfert aux activités d'investissement	0,0	0,0	-
Total		25 031,4	27 209,1	8,7

Dépenses par principaux objets et catégories d'emplois

(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget 2004	Budget 2005	Écart en %	Année-personne		
				Budget 2004	Budget 2005	Écart en %
Rémunération et cotisations de l'employeur						
Cadres et contremaîtres	3 841,2	3 774,5	(1,7)	53,0	43,5	(17,9)
Professionnels et cols blancs	6 868,9	7 470,0	8,8	153,0	153,7	0,5
Cols bleus	4 967,3	5 279,6	6,3	95,0	103,4	8,8
	15 677,4	16 524,1	5,4	301,0	300,6	(0,1)
Biens, services et autres objets de dépenses	9 354,0	10 685,0	14,2			
Total du budget de fonctionnement	25 031,4	27 209,1	8,7			

Arrondissement de Dollard-Des Ormeaux–Roxboro



Le conseil d'arrondissement



◦ **Janiszewski, Edward**
Maire d'arrondissement



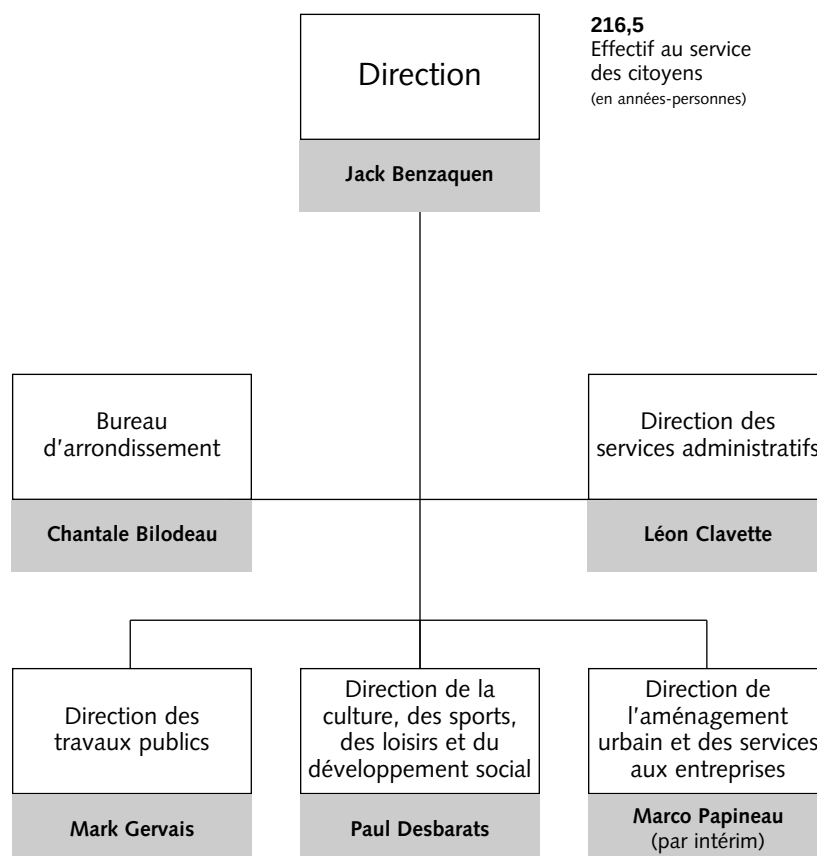
◦ **Zingboim, Howard**



Bayouk, Zoe

◦ Aussi membre du conseil municipal

L'organisation des ressources de l'arrondissement



Le document budgétaire présenté ci-après, conformément à l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal* stipulant que le conseil d'arrondissement est responsable de la gestion de leur budget, a été rédigé par l'arrondissement de Dollard-Des Ormeaux–Roxboro.

PROFIL DE L'ARRONDISSEMENT

D'une superficie de 17,3 km², l'arrondissement de Dollard-Des Ormeaux–Roxboro a connu une légère croissance de sa population en 2003, portant le nombre de résidents de 55 140 en 2002, à 55 368. Sur le plan démographique, l'arrondissement se distingue par une proportion de 32 % d'immigrants dont 14 % d'entre eux ont immigré entre 1991 et 1996. L'usage de la langue anglaise domine à 62 % alors que le français est utilisé par 21 % de la population. Quant aux autres langues utilisées, l'arabe est la plus importante avec une représentation d'environ 5 %. L'arrondissement compte une moyenne de 1,5 enfants par famille, soit la plus forte moyenne observée sur le territoire de la Ville de Montréal avec l'arrondissement de Kirkland. Il se distingue également par la forte concentration de population ayant atteint un niveau de scolarisation universitaire ainsi que par le revenu annuel moyen par famille qui se situe au-delà de la moyenne de l'île.

Dans le domaine de l'immobilier, le caractère essentiellement résidentiel et la prédominance de maisons unifamiliales expliquent le haut taux de propriétaires établis dans l'arrondissement. Ceci favorise la prise en charge de la qualité de l'environnement, mais entraîne en contrepartie un haut niveau d'exigences de la population en regard des services offerts. Les démarches soutenues de l'arrondissement pour répondre à un besoin accru en garderies ont favorisé la venue de tels promoteurs et ont mené à l'ouverture de nouvelles garderies pour le bénéfice des jeunes familles.

Sur le plan de la vitalité économique, l'arrondissement profite d'un parc commercial mixte d'environ 800 emplacements. Le potentiel de développement est toutefois limité en raison du taux d'espaces vacants déjà faible qui s'amenuise au fil des ans. Au point de vue commercial, le carrefour civique de l'arrondissement dont fait partie le marché de l'Ouest a pour sa part été consolidé en 2004 par les investissements privés majeurs destinés à la rénovation et la relance du marché agricole du secteur. Dans cette même optique, la construction et l'ouverture d'un nouveau marché alimentaire de grande surface sur ce même site ont été complétées à l'été 2004.

Fier d'offrir à chaque famille un parc ou espace vert à moins d'un ½ mille de sa résidence, l'arrondissement a inauguré l'Île de Roxboro à l'automne 2004. Ce site enchanteur nouvellement aménagé s'ajoute au paysage de faune et de flore déjà offert par le parc du Centenaire ainsi qu'aux nouveaux attraits du parc du Boisé où l'on profite dorénavant d'équipements de jeux et d'un aménagement paysager orné d'arbres feuillus, de conifères et d'arbustes. Soulignons également le revêtement synthétique lesté du parc Dollard-des-Ormeaux qui permet de maximiser les heures d'utilisation des terrains de soccer et de football.

Les efforts consentis par l'arrondissement au niveau de ses installations sportives et récréatives favorisent le rayonnement des activités et événements qui s'y tiennent et leur qualité est reconnue par la population du milieu et d'ailleurs.

PLAN D'AFFAIRES

Fidèle à ses engagements, l'arrondissement place toujours le citoyen au cœur de ses priorités dans l'établissement de son plan d'affaires, par souci d'améliorer de façon continue la qualité de ses services, la qualité du milieu de vie ainsi que l'harmonie au sein de la communauté. À la suite du processus de consultation des citoyens découlant de l'application du projet de loi 9, l'arrondissement vit une nouvelle transition à travers laquelle il se donne le défi de maintenir la meilleure qualité de services possible et d'atteindre les objectifs intimement liés à la satisfaction des citoyens qu'il s'est fixés pour 2005.

La réorganisation municipale des secteurs de Dollard-des-Ormeaux et de Roxboro en fonction des nouveaux procédés de gestion et des impératifs législatifs applicables, demandera une attention particulière en 2005. L'arrondissement se propose de bien planifier et coordonner l'ensemble des étapes transitoires, de maximiser la concertation entre les unités et de maintenir la population bien informée, le tout de façon à ce que la transition se fasse de façon harmonieuse et que la population connaisse le même niveau de services.

Sur le plan de l'aménagement urbain, l'arrondissement a poursuivi ses efforts en 2004 afin de répondre aux demandes de garderies supplémentaires et de résidences pour personnes âgées exprimées par la population lors du Sommet. Le potentiel d'espaces vacants a été identifié et les changements requis au zonage ont été adoptés en ce sens. C'est ainsi qu'une nouvelle garderie a ouvert ses portes en 2004 et que l'étude de deux autres projets est en cours. La construction d'un immeuble pour personnes âgées à aide intégrée et la mise en chantier de 222 logements résidentiels de différents types (unifamilial, multiplex, en rangée) sont aussi garantes du respect des engagements de l'arrondissement à l'égard des besoins exprimés lors du Sommet. Le plan d'affaires 2005 s'oriente cette fois sur le suivi à assurer au plan d'urbanisme de la Ville de Montréal quant au chapitre de notre arrondissement. Il s'agira en termes concrets de définir les stratégies et objectifs d'aménagement du territoire afin d'encadrer l'intégration et l'implantation architecturale et d'assurer la qualité des nouveaux projets de développement. Il faudra particulièrement cibler les secteurs pour lesquels des critères devraient être établis afin de protéger et rehausser la qualité des espaces construits et celle des espaces longeant les deux grands boulevards des Sources et St-Jean.

Du côté de l'accueil et de l'information, les nouveaux outils et documents d'informations mis à la disposition des agents ont permis d'augmenter la gamme de services offerts en première ligne et de permettre à la clientèle de recevoir une bonne variété de réponses au comptoir d'accueil et d'information. Cette démarche est en processus continu et le but visé est de réduire au minimum les déplacements à l'intérieur des bureaux de l'arrondissement ainsi que les transferts d'appels reçus au numéro général. Pour 2005, l'arrondissement mise sur l'implantation d'un système informatisé de traitement des plaintes et des demandes afin de faciliter la recherche d'informations sur l'état de ces dossiers. Il s'agira d'identifier les besoins au niveau du suivi des plaintes et des demandes, d'évaluer les logiciels disponibles sur le marché et de voir à l'implantation du système et à la formation des usagers.

En ce qui a trait à la sécurité publique, l'arrondissement s'oriente en 2005, sur la problématique entourant l'insécurité des citoyens face à la vitesse des véhicules circulant dans le secteur. Cette question préoccupe bon nombre de citoyens et les mesures prises par l'arrondissement pour réduire la vitesse ne semblent pas à la hauteur des attentes de la population. Dans cet esprit, l'arrondissement compte élaborer une nouvelle campagne de sensibilisation de la population concernant les limites de vitesse, revoir la signalisation, établir le profil de circulation de chaque rue et impliquer les résidants dans le traitement des plaintes et les interventions effectuées en matière de contrôle de vitesse, le tout en espérant que les mesures auront des retombées positives.

Dans le domaine des parcs et terrains de jeux, les priorités 2004 de l'arrondissement étaient d'effectuer une mise à niveau des équipements de jeux et d'entretien. À ce titre, 7 parcs de l'arrondissement ont fait l'objet d'un remplacement de leurs équipements de jeux par des modules plus sécuritaires et conformes, en plus des trois camions de la flotte de Roxboro qui ont également été remplacés au cours de l'année. Dans le cadre du projet « Grand Montréal Bleu » qui visait la mise en valeur d'espaces bleus, l'aménagement de l'Île de Roxboro a été complété et l'inauguration officielle a eu lieu à l'automne. Des travaux d'aménagement paysagers ont également pris forme au parc du Boisé, ainsi que des travaux de construction d'un terrain sportif en revêtement synthétique lesté au parc Dollard-des-Ormeaux, ce qui complète pour 2004, la réalisation des objectifs fixés dans ce domaine d'activité. Au niveau des espaces sportifs et récréatifs, soulignons par le fait même la construction de nouveaux vestiaires familiaux ainsi que le réaménagement du centre aquatique et de la salle de musculation localisés dans le centre civique afin de répondre plus amplement aux attentes de nos fidèles usagers.

CHOIX BUDGÉTAIRES

Le budget de dépenses de l'arrondissement pour l'année 2005 s'élève à 25 123,5 \$. Les revenus autonomes prévus de 840,2, le tout sur la base de 216,5 années-personnes.

Ce budget dynamique et évolutif est calculé sur la base du montant de la dotation 2004 auquel s'ajoute un fonds de développement. Il représente 1 003,8 \$ de plus qu'en 2004 et devrait permettre, grâce également au contrôle serré des dépenses et aux pistes d'économies identifiées, de continuer à augmenter la gamme de services offerts à la population et de moderniser certaines opérations de façon à les rendre encore plus efficaces.

Outre l'atteinte des objectifs prévus à son plan d'affaires, l'arrondissement doit notamment affronter en 2005, les coûts reliés au pouvoir d'ester en justice dévolu par le projet de loi 33, l'augmentation des coûts liés à la collecte des déchets qui s'effectue maintenant deux fois par semaine sur l'ensemble du territoire durant la période estivale, l'entretien des nouveaux espaces et équipements aménagés à l'île de Roxboro et au Parc du Boisé, l'entretien de la nouvelle aile du centre civique construite pour répondre aux besoins des associations sportives ainsi que l'indexation de plusieurs dépenses d'opération.

Revenus par activités, montant d'équilibre et affectations

(en milliers de dollars)

		Budget 2004	Budget 2005	Écart en %
Administration générale	Conseil municipal	0,0	0,0	-
	Application de la loi	0,0	0,0	-
	Gestion financière et administrative	0,0	0,0	-
	Grefte	0,0	0,0	-
	Gestion du personnel	0,0	0,0	-
	Autres	58,0	58,0	-
Sécurité publique	Sécurité civile et autres	0,0	0,0	-
Transport	Voirie municipale	0,0	0,0	-
	Enlèvement de la neige	0,0	0,0	-
	Éclairage des rues	0,0	0,0	-
	Circulation et stationnement	0,0	0,0	-
	Transport collectif et autres	0,0	0,0	-
Hygiène du milieu	Approvisionnement et traitement de l'eau potable	0,0	0,0	-
	Réseau de distribution de l'eau potable	5,5	5,5	-
	Traitement des eaux usées	0,0	0,0	-
	Réseaux d'égout	0,0	0,0	-
	Déchets domestiques	0,0	0,0	-
	Matières secondaires	0,0	0,0	-
	Élimination des matériaux secs	0,0	0,0	-
	Protection de l'environnement et autres	0,0	0,0	-
Santé et bien-être	Sécurité du revenu et autres	0,0	0,0	-
Aménagement, urbanisme et développement	Aménagement, urbanisme et zonage	80,0	80,0	-
	Promotion et développement économique	0,0	0,0	-
	Rénovation urbaine	0,0	0,0	-
	Autres	0,0	0,0	-
Loisirs et culture	Centres communautaires – activités récréatives	0,0	0,0	-
	Patinoires intérieures et extérieures	400,0	400,0	-
	Piscines, plages et ports de plaisance	0,0	0,0	-
	Parcs et terrains de jeu	89,6	89,2	(0,4)
	Expositions, foires et autres activités récréatives	22,0	39,8	80,9
	Centres communautaires – activités culturelles	15,0	15,0	-
	Bibliothèques	143,6	143,1	(0,3)
	Musées, centres d'exposition et autres activités culturelles	0,0	0,0	-
Autres	Autres activités	10,0	9,6	(4,0)
	Frais de financement, remboursement de la dette à long terme et transfert aux activités d'investissement	0,0	0,0	-
Montant d'équilibre ¹			24 283,3	
Contribution additionnelle spéciale ²				
Affectations ³		0,0	0,0	-
Total ⁴		823,7	25 123,5	

Revenus par principaux objets, montant d'équilibre et affectations

(en milliers de dollars)

	Budget 2004	Budget 2005	Écart en %
Services rendus aux organismes municipaux	58,0	58,0	-
Autres services rendus	548,1	564,6	3,0
Autres revenus	80,0	80,0	-
Transferts	137,6	137,6	-
Montant d'équilibre ¹		24 283,3	
Contribution additionnelle spéciale ²			
Affectations ³	0,0	0,0	-
Total	823,7	25 123,5	

¹ Représente la portion des crédits budgétaires de l'arrondissement qui est assumée par l'ensemble du budget de la Ville, soit la différence entre les dépenses de l'arrondissement et ses revenus autonomes incluant les affectations et toute contribution additionnelle compensée par une taxe locale spéciale.

² Montant versé à l'arrondissement compensé par une taxe locale spéciale.

³ Correspond à la portion des dépenses financées à même les surplus et les réserves financières de l'arrondissement.

⁴ En vertu de l'article 143.2 de la loi modifiant la Charte de la Ville de Montréal, lequel stipule que le budget d'un arrondissement doit prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses, la présentation pour le budget de 2005 a été modifiée. Par conséquent, certaines données ne sont pas comparables et n'ont donc pas été présentées.

Dépenses par activités

(en milliers de dollars)

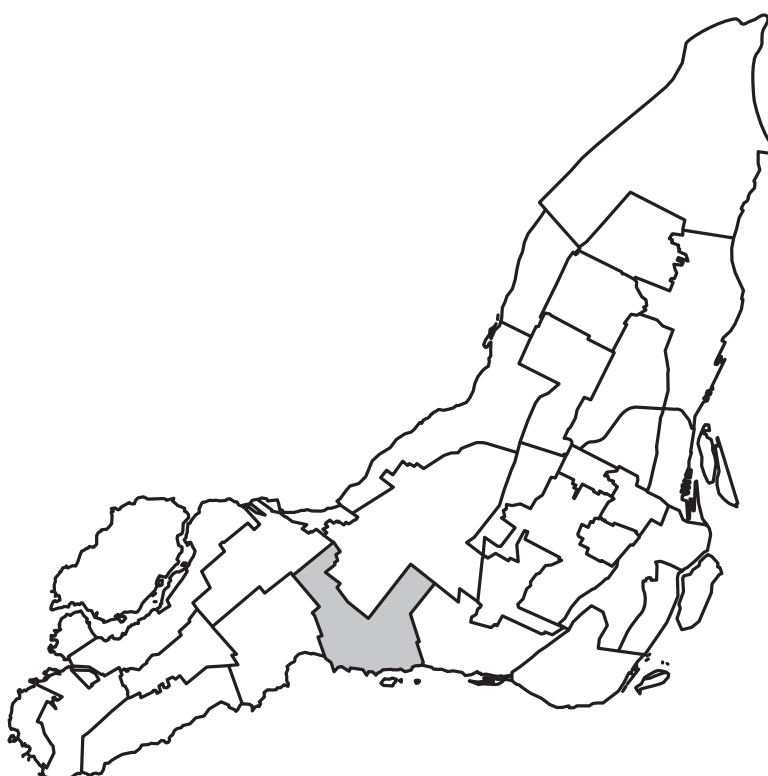
		Budget 2004	Budget 2005	Écart en %
Administration générale	Conseil municipal	15,4	15,4	-
	Application de la loi	0,0	0,0	-
	Gestion financière et administrative	2 133,1	2 338,1	9,6
	Greffes	250,7	263,0	4,9
	Gestion du personnel	280,9	287,2	2,2
	Autres	570,9	684,3	19,9
Sécurité publique	Sécurité civile et autres	963,4	998,3	3,6
Transport	Voirie municipale	3 840,4	3 506,7	(8,7)
	Enlèvement de la neige	2 336,7	2 208,3	(5,5)
	Éclairage des rues	411,8	411,8	-
	Circulation et stationnement	554,0	570,9	3,1
	Transport collectif et autres	0,0	0,0	-
Hygiène du milieu	Approvisionnement et traitement de l'eau potable	0,0	0,0	-
	Réseau de distribution de l'eau potable	602,0	720,5	19,7
	Traitement des eaux usées	0,0	0,0	-
	Réseaux d'égout	166,4	204,9	23,1
	Déchets domestiques	1 537,2	1 705,7	11,0
	Matières secondaires	584,7	579,9	(0,8)
	Élimination des matériaux secs	0,0	0,0	-
	Protection de l'environnement et autres	0,0	0,0	-
Santé et bien-être	Sécurité du revenu et autres	0,0	0,0	-
Aménagement, urbanisme et développement	Aménagement, urbanisme et zonage	673,0	718,4	6,7
	Promotion et développement économique	17,2	17,2	-
	Rénovation urbaine	0,0	0,0	-
	Autres	0,0	0,0	-
Loisirs et culture	Centres communautaires – activités récréatives	252,1	237,6	(5,8)
	Patinoires intérieures et extérieures	1 187,0	1 253,6	5,6
	Piscines, plages et ports de plaisance	1 193,1	1 233,4	3,4
	Parcs et terrains de jeu	4 067,5	4 350,1	6,9
	Expositions, foires et autres activités récréatives	387,8	398,4	2,7
	Centres communautaires – activités culturelles	275,1	356,0	29,4
	Bibliothèques	1 815,3	2 059,8	13,5
	Musées, centres d'exposition et autres activités culturelles	4,0	4,0	-
Autres	Autres activités	0,0	0,0	-
	Frais de financement, remboursement de la dette à long terme et transfert aux activités d'investissement	0,0	0,0	-
Total		24 119,7	25 123,5	4,2

Dépenses par principaux objets et catégories d'emplois

(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Année-personne					
	Budget 2004	Budget 2005	Écart en %	Budget 2004	Budget 2005	Écart en %
Rémunération et cotisations de l'employeur						
Cadres et contremaîtres	3 620,9	3 518,8	(2,8)	49,3	44,6	(9,5)
Professionnels et cols blancs	2 419,2	3 081,1	27,4	51,2	59,0	15,2
Cols bleus	6 003,4	6 058,7	0,9	114,7	112,9	(1,6)
	12 043,5	12 658,6	5,1	215,2	216,5	0,6
Biens, services et autres objets de dépenses	12 076,2	12 464,9	3,2			
Total du budget de fonctionnement	24 119,7	25 123,5	4,2			

Arrondissement de Dorval–L'Île-Dorval



Le conseil d'arrondissement



o **Yeomans, Peter B.**
Maire d'arrondissement



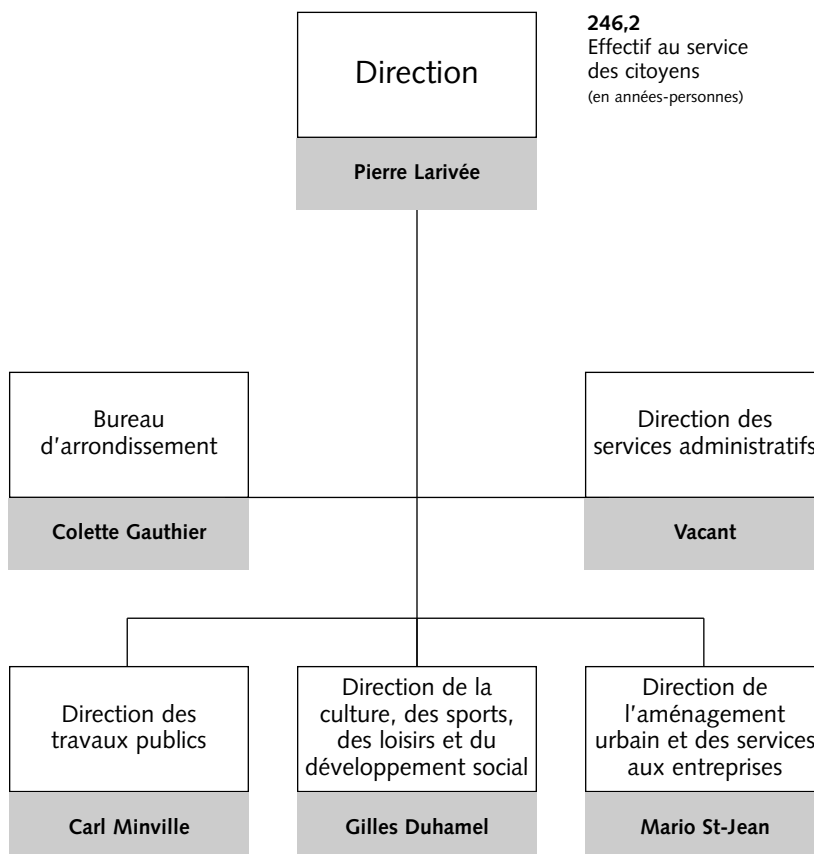
Bourbeau, Robert M.
Conseiller du district de
Strathmore



Rouleau, Edgar A.
Conseiller du district de
Désiré-Girouard

o Aussi membre du conseil municipal

L'organisation des ressources de l'arrondissement



Le document budgétaire présenté ci-après, conformément à l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal* stipulant que le conseil d'arrondissement est responsable de la gestion de leur budget, a été rédigé par l'arrondissement de Dorval–L'Île-Dorval.

PROFIL DE L'ARRONDISSEMENT

Situé dans la partie ouest de l'île de Montréal, en bordure du lac Saint-Louis, Dorval couvre un territoire de 20,8 km² et est sillonné par quelque 120 km de voies publiques. L'Île-Dorval, pour sa part, s'étend sur un territoire d'à peine 0,15 km². Elle est située à environ 500 mètres de la rive et accueille, en période estivale, une population qui occupe 58 chalets. La liaison entre l'île et la terre ferme est assurée, en saison, par un service de traversier et l'alimentation en eau potable, à même le réseau d'aqueduc de Dorval, se fait par une conduite sous-marine de 150 mm de diamètre.

La population de Dorval est généralement bilingue et bien scolarisée. Le revenu annuel dont elle dispose par habitant est plus élevé, en moyenne, que celui des autres résidents de Montréal. La population active de Dorval travaille le plus souvent dans l'ouest de la ville. Les secteurs résidentiels de l'arrondissement sont construits et occupés depuis plusieurs années. La population y est relativement stable à près de 18 200 personnes. Il est à noter que, durant les heures normales de travail, la population de Dorval est multipliée par deux, un phénomène attribuable à la présence de l'aéroport international et des activités qui s'y rattachent.

Le parc de logements est assez diversifié. La prépondérance va cependant aux maisons unifamiliales; on en dénombre environ cinq mille. Quelque 56 % des logements sont occupés par leur propriétaire. L'arrondissement a déjà atteint son plein potentiel de développement, au sens où la richesse foncière y est partagée en parts presque égales entre les secteurs résidentiel, commercial et industriel (incluant l'aéroport international qui s'y trouve).

En plus de l'aéroport, l'arrondissement compte une quantité appréciable d'entreprises en tous genres. On y dénombre plus de 1 600 entreprises, dont 70 % sont des petites et moyennes entreprises. Pour des raisons évidentes, ce sont les secteurs aéroportuaire et aéronautique qui offrent le plus d'emplois. Ils sont surtout concentrés dans le parc industriel, qui est occupé à pleine capacité. L'activité économique des autres firmes, fortement axée sur la technologie de pointe, s'est développée aux abords des autoroutes 20, 40 et 520. Le commerce de détail, pour sa part, est entièrement de portée locale et se concentre dans cinq pôles géographiques distincts.

Avec 25 % de son territoire consacré aux espaces verts, l'arrondissement est bien pourvu sur le plan environnemental, et les citoyens en sont généralement très satisfaits. Le contrôle du bruit provoqué par les avions fait l'objet d'une surveillance particulière.

La qualité de vie est un facteur déterminant pour qui veut habiter l'arrondissement. Les services et les infrastructures, dans les domaines culturels, sportifs et des loisirs, y sont nombreux et diversifiés. Par conséquent, les attentes sont élevées. La présence de plus de 60 organismes communautaires témoigne d'ailleurs de l'engagement des citoyens envers leur milieu de vie.

Même si le secteur résidentiel de l'arrondissement est traversé par l'autoroute 20 et par deux voies ferrées, l'accessibilité aux services et aux installations demeure fort adéquate.

PLAN D'AFFAIRES

Fidèle aux engagements qui ont été pris antérieurement et qui se sont reflétés dans ses plans d'affaires précédents, l'arrondissement de Dorval–L'Île-Dorval compte encore une fois cette année utiliser toutes les ressources à sa disposition afin de maintenir, sinon d'améliorer les services et les infrastructures qui contribuent à la qualité de vie de l'ensemble de la population. Il continuera, en conséquence, à déployer les efforts requis pour déterminer et mettre en œuvre les meilleures pratiques de gestion pour ses activités.

En matière de service à la clientèle, le service des Affaires publiques et du Greffe compte poursuivre l'intégration des moyens pour donner un suivi plus rigoureux aux requêtes et plaintes. Par l'implantation de logiciels dans les divers services et les améliorations apportées à la téléphonie, le service des Affaires publiques et du Greffe sera en mesure d'assurer un meilleur partage de l'information, d'améliorer les rapports de gestions basés sur des données recueillies systématiquement. Tel est l'objectif que compte poursuivre le service des Affaires publiques et du Greffe cette année en matière de gestion du service à la clientèle, sans pour autant s'ingérer dans les processus d'intervention qui continueront de relever de chacune des directions concernées.

De plus, la reconstitution imminente de l'arrondissement en municipalité oblige ce service à remettre sur pied certains services ou fonctions présentement assumés par la Ville centrale au niveau, plus particulièrement, des assurances, des réclamations, des services juridiques, du site Internet, de la gestion des documents, etc. L'agencement des nouvelles structures organisationnelles en voie d'élaboration aux diverses entités administratives créées par le projet de Loi 9 devra prédominer dans la planification afin que nous soyons en mesure, dès le 1^{er} janvier 2006, de gérer de façon efficace et efficiente ces nouvelles responsabilités.

Pour sa part, la Direction des travaux publics de l'arrondissement poursuivra les objectifs 2004 et de plus s'est fixé en 2005 d'améliorer les temps de réponse aux urgences sur le réseau d'aqueducs. Un programme de manipulation des vannes de plus de 12 pouces a été mis en œuvre afin d'identifier les problèmes et ainsi prévoir les budgets requis au remplacement des vannes endommagées. L'arrondissement charge aussi la Division des services techniques de poursuivre le programme de réhabilitation des infrastructures de l'arrondissement afin de maintenir ou d'améliorer le niveau de service des réseaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie et de mettre à jour le modèle hydraulique du réseau de distribution d'eau potable de l'arrondissement par la réalisation d'un bilan sectoriel de consommation. La division veut également bonifier le logiciel de modélisation du réseau d'aqueducs par l'implantation d'un système de gestion en temps réel du réseau (télémétrie — mesure de débit — pression à certains points stratégiques du réseau) et assurer la mise en place d'un système informatisé de gestion des chaussées de l'arrondissement.

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, responsable de l'urbanisme et de la mise en valeur du territoire, s'efforcera de mettre en œuvre une nouvelle approche réglementaire destinée à protéger les éléments patrimoniaux valables et à mieux encadrer les interventions architecturales dans des milieux sensibles tels que le vieux village de l'arrondissement. Également, la collaboration de l'arrondissement à la poursuite de la réalisation du nouveau plan d'urbanisme de la Ville de Montréal est de mise.

En ce qui a trait aux activités liées à la culture, aux sports, aux loisirs et au développement social, la direction de ce service désire toujours poursuivre les actions entreprises pour soutenir l'ensemble de ses bénévoles dans la prise en charge de la gestion et du développement de leurs activités respectives. De plus, il compte remanier son inventaire de services en procurant des activités et des équipements récréatifs qui répondent davantage à des clientèles cibles de plus en plus évidentes telles que les premiers citoyens, les adolescents sans oublier les jeunes familles.

Ceci ne fera qu'accroître et de rapprocher l'actuelle relation de partenariat entre ce service et les résidents qu'il dessert ; une relation harmonieuse qui s'apparente au slogan établi depuis longue date « Il fait bon vivre à Dorval ».

En conclusion, le plan d'affaires de 2005 vise de nouveau à atteindre les objectifs à long terme établis, entre autres, à l'occasion du sommet de 2002 et continuer à améliorer l'efficacité des ressources de l'arrondissement, lequel demeure toujours soucieux de l'excellence à atteindre dans la qualité des services dispensés à ses résidents.

CHOIX BUDGÉTAIRES

Le budget de l'arrondissement de Dorval–L'Île-Dorval pour 2005, totalise 25 012,4 \$ en dépenses et 1 692,6 \$ en revenus autonomes. L'arrondissement cherche donc à maintenir, aussi fidèlement que possible, un équilibre entre la capacité d'offrir des services et les attentes des citoyens de l'arrondissement, relativement au niveau et à la qualité des services qui leur ont été traditionnellement offerts, le tout en fonction d'un effectif de 246,2 années-personnes.

À la lumière de ses objectifs pour l'année 2005, les choix budgétaires de l'arrondissement misent sur le maintien d'aspects intimement liés aux services de proximité et de partenariat avec le citoyen, à la protection de son patrimoine et de ses infrastructures. Un effort soutenu de toutes les directions, qui assurent une gestion très rigoureuse des dépenses, nous laisse entrevoir des économies potentielles en 2005 qui nous permettront de dégager la marge de manœuvre requise dans le budget afin de réaliser ces objectifs.

Revenus par activités, montant d'équilibre et affectations

(en milliers de dollars)

		Budget 2004	Budget 2005	Écart en %
Administration générale	Conseil municipal	0,0	0,0	-
	Application de la loi	0,0	0,0	-
	Gestion financière et administrative	0,0	0,0	-
	Greffes	0,0	0,0	-
	Gestion du personnel	0,0	0,0	-
	Autres	88,9	101,6	14,3
Sécurité publique	Sécurité civile et autres	0,0	0,0	-
Transport	Voirie municipale	150,1	150,1	-
	Enlèvement de la neige	0,0	33,3	-
	Éclairage des rues	0,0	0,0	-
	Circulation et stationnement	1,7	2,9	70,6
	Transport collectif et autres	0,1	0,1	-
Hygiène du milieu	Approvisionnement et traitement de l'eau potable	0,0	0,5	-
	Réseau de distribution de l'eau potable	10,0	10,0	-
	Traitement des eaux usées	0,0	0,0	-
	Réseaux d'égout	0,0	0,0	-
	Déchets domestiques	0,0	0,0	-
	Matières secondaires	0,0	0,0	-
	Élimination des matériaux secs	0,0	0,0	-
	Protection de l'environnement et autres	0,0	0,0	-
Santé et bien-être	Sécurité du revenu et autres	3,7	8,7	135,1
Aménagement, urbanisme et développement	Aménagement, urbanisme et zonage	112,9	85,4	(24,4)
	Promotion et développement économique	0,0	0,0	-
	Rénovation urbaine	0,0	0,0	-
	Autres	0,0	0,0	-
Loisirs et culture	Centres communautaires – activités récréatives	195,7	195,7	-
	Patinoires intérieures et extérieures	307,8	307,8	-
	Piscines, plages et ports de plaisance	176,7	176,7	-
	Parcs et terrains de jeu	509,4	509,4	-
	Expositions, foires et autres activités récréatives	18,1	18,1	-
	Centres communautaires – activités culturelles	0,0	0,0	-
	Bibliothèques	77,8	77,8	-
	Musées, centres d'exposition et autres activités culturelles	6,0	4,0	(33,3)
Autres	Autres activités	0,5	10,5	-
	Frais de financement, remboursement de la dette à long terme et transfert aux activités d'investissement	0,0	0,0	-
Montant d'équilibre ¹			23 319,8	
Contribution additionnelle spéciale ²				
Affectations ³		0,0	0,0	-
Total⁴		1 659,4	25 012,4	

Revenus par principaux objets, montant d'équilibre et affectations

(en milliers de dollars)

	Budget 2004	Budget 2005	Écart en %
Services rendus aux organismes municipaux	35,0	35,0	-
Autres services rendus	1 465,3	1 498,6	2,3
Autres revenus	105,5	101,9	(3,4)
Transferts	53,6	57,1	6,5
Montant d'équilibre ¹		23 319,8	
Contribution additionnelle spéciale ²			
Affectations ³	0,0	0,0	-
Total	1 659,4	25 012,4	

¹ Représente la portion des crédits budgétaires de l'arrondissement qui est assumée par l'ensemble du budget de la Ville, soit la différence entre les dépenses de l'arrondissement et ses revenus autonomes incluant les affectations et toute contribution additionnelle compensée par une taxe locale spéciale.

² Montant versé à l'arrondissement compensé par une taxe locale spéciale.

³ Correspond à la portion des dépenses financées à même les surplus et les réserves financières de l'arrondissement.

⁴ En vertu de l'article 143.2 de la loi modifiant la Charte de la Ville de Montréal, lequel stipule que le budget d'un arrondissement doit prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses, la présentation pour le budget de 2005 a été modifiée. Par conséquent, certaines données ne sont pas comparables et n'ont donc pas été présentées.

Dépenses par activités

(en milliers de dollars)

		Budget 2004	Budget 2005	Écart en %
Administration générale	Conseil municipal	121,3	117,5	(3,1)
	Application de la loi	0,0	0,0	-
	Gestion financière et administrative	2 202,1	2 347,2	6,6
	Grefte	192,1	211,6	10,2
	Gestion du personnel	373,2	337,3	(9,6)
	Autres	693,4	856,2	23,5
Sécurité publique	Sécurité civile et autres	60,0	60,0	-
Transport	Voirie municipale	1 443,4	1 557,3	7,9
	Enlèvement de la neige	2 624,8	2 613,3	(0,4)
	Éclairage des rues	464,9	472,7	1,7
	Circulation et stationnement	440,8	446,2	1,2
	Transport collectif et autres	942,7	959,7	1,8
Hygiène du milieu	Approvisionnement et traitement de l'eau potable	1 346,3	1 371,3	1,9
	Réseau de distribution de l'eau potable	1 246,1	1 363,8	9,4
	Traitement des eaux usées	0,0	0,0	-
	Réseaux d'égout	969,0	981,7	1,3
	Déchets domestiques	962,8	969,8	0,7
	Matières secondaires	240,4	162,0	(32,6)
	Élimination des matériaux secs	16,0	16,0	-
	Protection de l'environnement et autres	0,0	0,0	-
Santé et bien-être	Sécurité du revenu et autres	246,5	233,9	(5,1)
Aménagement, urbanisme et développement	Aménagement, urbanisme et zonage	1 342,7	1 387,8	3,4
	Promotion et développement économique	0,0	0,0	-
	Rénovation urbaine	0,0	0,0	-
	Autres	0,0	0,0	-
Loisirs et culture	Centres communautaires – activités récréatives	1 324,7	1 384,1	4,5
	Patinoires intérieures et extérieures	1 030,9	1 042,2	1,1
	Piscines, plages et ports de plaisance	805,9	814,5	1,1
	Parcs et terrains de jeu	2 616,9	2 663,9	1,8
	Expositions, foires et autres activités récréatives	1 205,4	1 171,5	(2,8)
	Centres communautaires – activités culturelles	0,0	0,0	-
	Bibliothèques	1 120,5	1 243,4	11,0
	Musées, centres d'exposition et autres activités culturelles	127,5	227,5	78,4
Autres	Autres activités	0,0	0,0	-
	Frais de financement, remboursement de la dette à long terme et transfert aux activités d'investissement	0,0	0,0	-
Total		24 160,3	25 012,4	3,5

Dépenses par principaux objets et catégories d'emplois

(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget 2004	Budget 2005	Écart en %	Année-personne		
	Budget 2004	Budget 2005	Écart en %	Budget 2004	Budget 2005	Écart en %
Rémunération et cotisations de l'employeur						
Cadres et contremaîtres	3 066,3	3 315,8	8,1	38,3	38,3	-
Professionnels et cols blancs	4 906,2	5 211,7	6,2	117,2	117,2	-
Cols bleus	5 497,2	5 483,6	(0,2)	90,7	90,7	-
	13 469,7	14 011,1	4,0	246,2	246,2	-
Biens, services et autres objets de dépenses	10 690,6	11 001,3	2,9			
Total du budget de fonctionnement	24 160,3	25 012,4	3,5			

Arrondissement de Kirkland



Le conseil d'arrondissement



◦ **Meaney, John W.**
Maire d'arrondissement



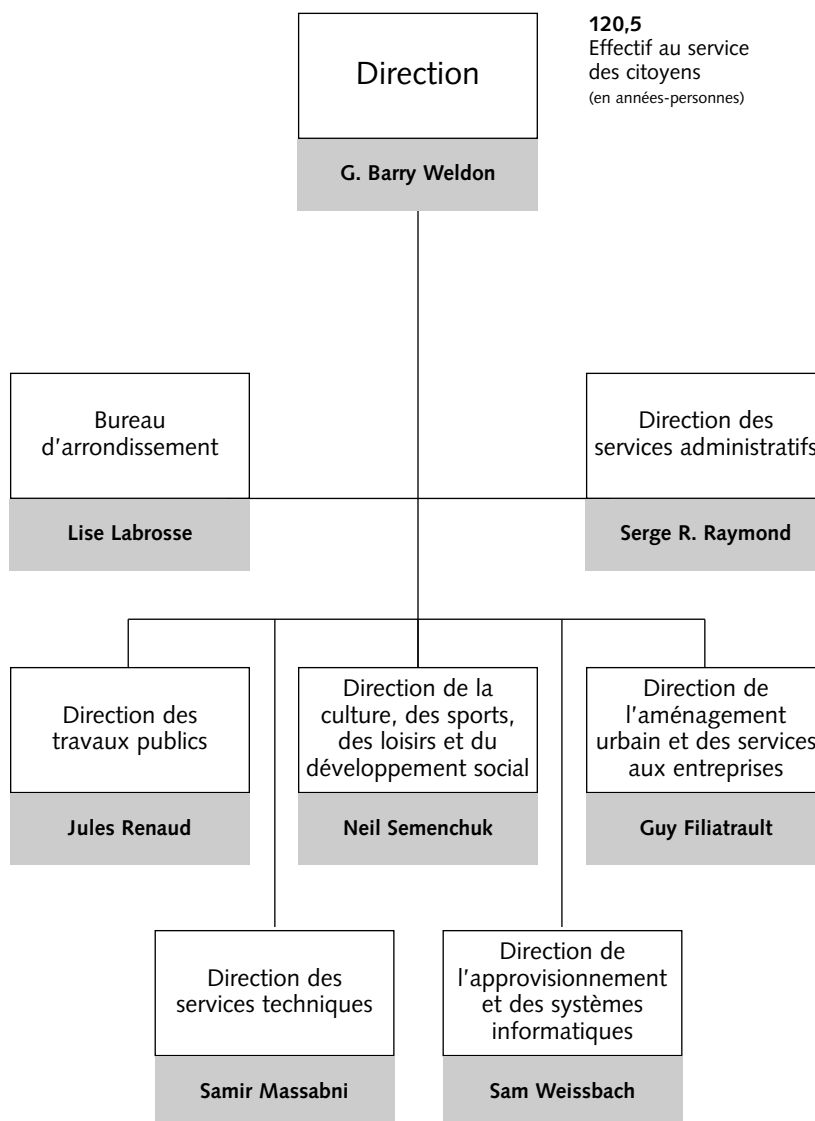
Gibson, Michel
Conseiller du district
de Côte-Sainte-Marie



MacDonald, Brian B.
Conseiller du district
de Brunswick

◦ Aussi membre du conseil municipal

L'organisation des ressources de l'arrondissement



Le document budgétaire présenté ci-après, conformément à l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal* stipulant que le conseil d'arrondissement est responsable de la gestion de leur budget, a été rédigé par l'arrondissement de Kirkland.

PROFIL DE L'ARRONDISSEMENT

Kirkland est connu pour la beauté de son territoire et reconnu comme chef de file dans les domaines du recyclage des déchets et de la protection de l'environnement. D'une superficie de 9,86 km², le territoire de l'arrondissement comprend quatre grandes divisions naturelles créées, d'est en ouest, par le corridor de l'autoroute 40 et, du nord au sud, par le boulevard Saint-Charles.

Largement composée de jeunes familles, la population s'est accrue de plus de 17 % au cours de la dernière décennie, pour atteindre 20 434 habitants en 2001, ce qui représente, et de loin, le plus important pourcentage d'augmentation de toute l'île de Montréal. Il est à noter que le nombre d'employés municipaux est quant à lui, demeuré pratiquement inchangé au cours de la même période.

À Kirkland, la moyenne d'enfants par famille est de 1,5 soit la plus forte moyenne observée sur le territoire de la Ville de Montréal. Parmi les 27 arrondissements, c'est celui de Kirkland qui compte la plus importante part de jeunes de 5 à 19 ans au sein de sa population.

L'anglais est la langue parlée à la maison par 69 % de la population, comparativement à 23 % pour le français. Tous les services à la population, de même que toute la documentation rattachée à ces services, sont offerts dans les deux langues officielles.

Le parc immobilier de Kirkland est plutôt récent et en bon état, ayant connu son plus grand essor au début des années 1970. De plus, 91 % des ménages sont propriétaires, ce qui constitue le plus important taux de résidents-propriétaires de l'île, et les propriétés sont principalement de type unifamilial. Par conséquent, l'arrondissement doit faire face à un manque important d'immeubles locatifs et de résidences adaptées aux besoins des personnes âgées, alors que le développement résidentiel est pratiquement saturé.

Les secteurs commercial et industriel, par contre, sont en pleine expansion. Les domaines pharmaceutiques et des technologies de pointe constituent l'essentiel du secteur industriel de Kirkland, secteur qui est cependant pénalisé par l'absence de grands axes routiers nord-sud. En contrepartie, l'arrondissement dispose d'un important programme de remplacement continu des infrastructures vieillissantes, qu'il s'agisse de chaussées, de conduites d'eau ou de tuyaux d'égout.

Les nombreux parcs et espaces verts de l'arrondissement sont judicieusement répartis de façon à répondre aux besoins de la population. Parmi les activités qui sont offertes, la population manifeste un intérêt très marqué pour les sports tels le baseball, le football et le soccer. De plus, une nouvelle aire d'exercice pour chiens située au parc des Bénévoles est accessible tous les jours de la semaine de 7 h à 23 h. Par ailleurs, l'accessibilité aux transports en commun est nettement insuffisante.

Statistiquement, on trouve à Kirkland : 6 398 maisons; 112 kilomètres de rue; plus de 82 hectares d'espaces verts, dont 26 parcs de quartier dotés de 22 terrains de jeu, de 9 terrains de soccer et de 7 terrains de baseball; 78 îlots et 51 surfaces gazonnées.

PLAN D'AFFAIRES

Dans l'élaboration de son plan d'affaires pour l'année 2005, l'administration de l'arrondissement de Kirkland relance ses engagements d'affaires de l'année précédente tout en élargissant le champ de ses activités, assurant ainsi une continuité dans la poursuite de la réalisation de sa mission.

Ces engagements reflètent les enjeux importants exprimés par les citoyens à l'occasion du sommet d'arrondissement d'avril 2002, que nous les avons regroupés sous les cinq catégories suivantes :

Terrains de sport

La population de l'arrondissement de Kirkland a signifié, lors de la tenue du sommet d'arrondissement, son besoin pressant pour l'aménagement de nouveaux terrains de sports. En 2002, nous avons débuté des travaux de construction d'un nouveau parc : le parc des Bénévoles. Ce parc comprend maintenant un terrain de soccer-football (2003) muni d'une surface de gazon synthétique, un terrain de baseball de calibre junior (2004) et prévu pour l'an prochain, la construction d'un chalet multifonctionnel répondant à la clientèle des deux terrains de sports. Entre-temps, nous continuons notre programme de réaménagement de nos parcs existants dans le but d'en maximiser leur utilisation.

Infrastructures municipales

Afin de ralentir la détérioration de nos infrastructures et d'en augmenter la durée de vie, l'arrondissement a élaboré un programme d'entretien de ses rues en ce qui a trait aux travaux de planage, de réfection de « ventres de bœuf », de réparations de trottoirs et de bordures. En 2004, l'arrondissement a instauré un programme de scellement de fissures des rues réhabilitées au cours des cinq (5) à dix (10) dernières années. Ces travaux d'entretien se prolongeront sur plusieurs années et permettront de différer notre programme de réhabilitation puisque les fonds disponibles en sont limités.

Le réseau d'aqueduc et d'égout de l'arrondissement s'avère relativement en bon état. Cependant, les plans de ces mêmes infrastructures municipales ne sont pas à jour créant ainsi des délais d'interventions inacceptables lors de bris d'aqueduc ou d'entretien régulier du réseau. En 2004, l'Administration a implanté un projet de mises à jour des plans d'infrastructures sur support informatique afin d'en faciliter l'accès aux intervenants. L'arrondissement a élaboré un plan d'action et procédé à l'implantation de la géomatique. Ce programme se poursuivra sur les cinq (5) prochaines années.

Espaces verts

L'arrondissement de Kirkland est fier de la beauté de son territoire et est reconnu comme chef de file dans le domaine de l'horticulture. Encore cette année, l'Administration a embauché du personnel supplémentaire chargé d'entretenir efficacement ses nombreux parcs et espaces verts, tout en poursuivant son programme de plantation d'arbres, d'arbustes, et d'arrangements floraux sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement.

Circulation

Un enjeu majeur pour l'arrondissement au cours des prochaines années est, sans contredit, l'amélioration de son réseau routier artériel tout en préservant la pérennité des quartiers résidentiels. La nécessité de procéder avec l'étude régionale intitulée « Plan de transport de l'ouest de l'île » s'avère donc évidente. En effet, cette dernière élabore plusieurs solutions essentielles à la poursuite du développement résidentiel de l'ouest de l'île.

Développement économique

Le choix du développement local des secteurs industriel et commercial représente un enjeu important quant à la qualité de vie de nos résidents. De nouvelles stratégies, notamment un meilleur contrôle de nos règlements relatifs au zonage, permettraient de maintenir un environnement des plus sains et viables.

De plus, l'accessibilité au transport en commun est nettement insuffisante dans l'arrondissement, plus spécifiquement entre Kirkland et le reste de l'île : une préoccupation majeure pour les industries et commerces pour qui le transport en commun s'avère un élément vital pour attirer et conserver la main-d'œuvre requise au bon fonctionnement de l'entreprise.

CHOIX BUDGÉTAIRES

Le budget 2005 de l'arrondissement de Kirkland augmente de 5,5 % ou de 696,4 \$ par rapport au budget précédent. Le total de la dotation se situe maintenant à 13 445,2 \$, comparativement aux 12 748,8 \$ octroyés l'an passé. Les revenus de l'arrondissement pour l'exercice 2005 sont de 853,9 \$, comparativement à 837,2 \$ en 2004, soit une hausse nette de 16,2 \$. Le nombre d'employés atteint en 2005 l'équivalent de 120,5 années-personnes, soit une hausse de 1,0 année-personne comparativement à l'effectif de 2004.

Le conseil d'arrondissement exerce maintenant le pouvoir d'ester en justice et voir à l'application du règlement relatif à l'utilisation des pesticides, une somme de 86,1 \$ y est consacrée.

Un montant de 202,2 \$ est ajouté à l'enveloppe budgétaire pour l'entretien de nos bâtiments, et pour couvrir la hausse du coût d'opération de divers contrats tel que : l'enlèvement de la neige, l'analyse de la qualité de l'eau potable, le traçage de lignes sur la chaussée et les soins médicaux d'urgence à l'aréna.

Le programme de réaménagement des parcs est maintenu afin de continuer à combler certaines lacunes en ce qui concerne la qualité et la quantité des infrastructures ainsi que les équipements aménagés pour divers sports.

Pour la deuxième année consécutive, nous maintiendrons notre programme de scellement de fissures en complémentarité avec le programme actuel d'entretien de nos rues.

Revenus par activités, montant d'équilibre et affectations

(en milliers de dollars)

		Budget 2004	Budget 2005	Écart en %
Administration générale	Conseil municipal	0,0	0,0	-
	Application de la loi	0,0	0,0	-
	Gestion financière et administrative	17,5	18,9	8,0
	Greffes	0,0	0,0	-
	Gestion du personnel	0,0	0,0	-
	Autres	25,6	29,4	14,8
Sécurité publique	Sécurité civile et autres	0,0	0,0	-
Transport	Voirie municipale	0,0	0,0	-
	Enlèvement de la neige	0,0	0,0	-
	Éclairage des rues	0,0	0,0	-
	Circulation et stationnement	0,0	0,0	-
	Transport collectif et autres	0,3	0,3	-
Hygiène du milieu	Approvisionnement et traitement de l'eau potable	0,0	0,0	-
	Réseau de distribution de l'eau potable	0,5	0,5	-
	Traitement des eaux usées	0,0	0,0	-
	Réseaux d'égout	0,0	0,0	-
	Déchets domestiques	40,0	39,0	(2,5)
	Matières secondaires	0,0	0,0	-
	Élimination des matériaux secs	0,0	0,0	-
	Protection de l'environnement et autres	0,0	0,0	-
Santé et bien-être	Sécurité du revenu et autres	0,0	0,0	-
Aménagement, urbanisme et développement	Aménagement, urbanisme et zonage	99,9	89,7	(10,2)
	Promotion et développement économique	0,0	0,0	-
	Rénovation urbaine	0,0	0,0	-
	Autres	0,0	0,0	-
Loisirs et culture	Centres communautaires – activités récréatives	175,5	179,5	2,3
	Patinoires intérieures et extérieures	163,9	164,1	0,1
	Piscines, plages et ports de plaisance	0,0	0,0	-
	Parcs et terrains de jeu	226,6	234,3	3,4
	Expositions, foires et autres activités récréatives	0,0	0,0	-
	Centres communautaires – activités culturelles	0,0	0,0	-
	Bibliothèques	87,4	98,2	12,4
	Musées, centres d'exposition et autres activités culturelles	0,0	0,0	-
Autres	Autres activités	0,0	0,0	-
	Frais de financement, remboursement de la dette à long terme et transfert aux activités d'investissement	0,0	0,0	-
Montant d'équilibre ¹			12 591,3	
Contribution additionnelle spéciale ²				
Affectations ³		0,0	0,0	-
Total ⁴		837,2	13 445,2	

Revenus par principaux objets, montant d'équilibre et affectations

(en milliers de dollars)

	Budget 2004	Budget 2005	Écart en %
Services rendus aux organismes municipaux	0,0	0,0	-
Autres services rendus	687,0	703,2	2,4
Autres revenus	100,2	90,0	(10,2)
Transferts	50,0	60,7	21,4
Montant d'équilibre ¹		12 591,3	
Contribution additionnelle spéciale ²			
Affectations ³	0,0	0,0	-
Total	837,2	13 445,2	

¹ Représente la portion des crédits budgétaires de l'arrondissement qui est assumée par l'ensemble du budget de la Ville, soit la différence entre les dépenses de l'arrondissement et ses revenus autonomes incluant les affectations et toute contribution additionnelle compensée par une taxe locale spéciale.

² Montant versé à l'arrondissement compensé par une taxe locale spéciale.

³ Correspond à la portion des dépenses financées à même les surplus et les réserves financières de l'arrondissement.

⁴ En vertu de l'article 143.2 de la loi modifiant la Charte de la Ville de Montréal, lequel stipule que le budget d'un arrondissement doit prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses, la présentation pour le budget de 2005 a été modifiée. Par conséquent, certaines données ne sont pas comparables et n'ont donc pas été présentées.

Dépenses par activités

(en milliers de dollars)

		Budget 2004	Budget 2005	Écart en %
Administration générale	Conseil municipal	161,0	165,2	2,6
	Application de la loi	0,0	0,0	-
	Gestion financière et administrative	1 878,3	2 067,0	10,0
	Grefte	542,7	573,0	5,6
	Gestion du personnel	44,9	48,3	7,6
	Autres	307,4	473,8	54,1
Sécurité publique	Sécurité civile et autres	199,0	200,5	0,8
Transport	Voirie municipale	1 845,3	1 976,7	7,1
	Enlèvement de la neige	748,9	750,9	0,3
	Éclairage des rues	383,2	388,5	1,4
	Circulation et stationnement	132,7	144,4	8,8
	Transport collectif et autres	0,0	0,0	-
Hygiène du milieu	Approvisionnement et traitement de l'eau potable	0,6	1,1	83,3
	Réseau de distribution de l'eau potable	361,5	382,9	5,9
	Traitement des eaux usées	0,0	0,0	-
	Réseaux d'égout	328,3	336,3	2,4
	Déchets domestiques	828,6	744,8	(10,1)
	Matières secondaires	230,9	202,4	(12,3)
	Élimination des matériaux secs	0,0	0,0	-
	Protection de l'environnement et autres	0,0	0,0	-
Santé et bien-être	Sécurité du revenu et autres	5,7	5,7	-
Aménagement, urbanisme et développement	Aménagement, urbanisme et zonage	402,6	421,7	4,7
	Promotion et développement économique	18,0	18,0	-
	Rénovation urbaine	0,0	0,0	-
	Autres	0,0	0,0	-
Loisirs et culture	Centres communautaires – activités récréatives	420,6	438,0	4,1
	Patinoires intérieures et extérieures	593,5	626,4	5,5
	Piscines, plages et ports de plaisance	0,0	0,0	-
	Parcs et terrains de jeu	2 399,7	2 504,2	4,4
	Expositions, foires et autres activités récréatives	0,0	0,0	-
	Centres communautaires – activités culturelles	0,0	0,0	-
	Bibliothèques	892,1	949,3	6,4
	Musées, centres d'exposition et autres activités culturelles	0,0	0,0	-
Autres	Autres activités	0,0	0,0	-
	Frais de financement, remboursement de la dette à long terme et transfert aux activités d'investissement	23,3	26,1	12,0
Total		12 748,8	13 445,2	5,5

Dépenses par principaux objets et catégories d'emplois

(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget 2004	Budget 2005	Écart en %	Année-personne		
	Budget 2004	Budget 2005	Écart en %	Budget 2004	Budget 2005	Écart en %
Rémunération et cotisations de l'employeur						
Cadres et contremaîtres	2 091,6	2 489,5	19,0	23,0	25,0	8,7
Professionnels et cols blancs	1 773,7	1 832,5	3,3	45,0	44,0	(2,2)
Cols bleus	2 209,7	2 247,6	1,7	51,5	51,5	-
	6 075,0	6 569,6	8,1	119,5	120,5	0,8
Biens, services et autres objets de dépenses	6 673,8	6 875,6	3,0			
Total du budget de fonctionnement	12 748,8	13 445,2	5,5			

Arrondissement de Lachine



Le conseil d'arrondissement



◦ **Dauphin, Claude**
Maire d'arrondissement
Membre du comité
exécutif



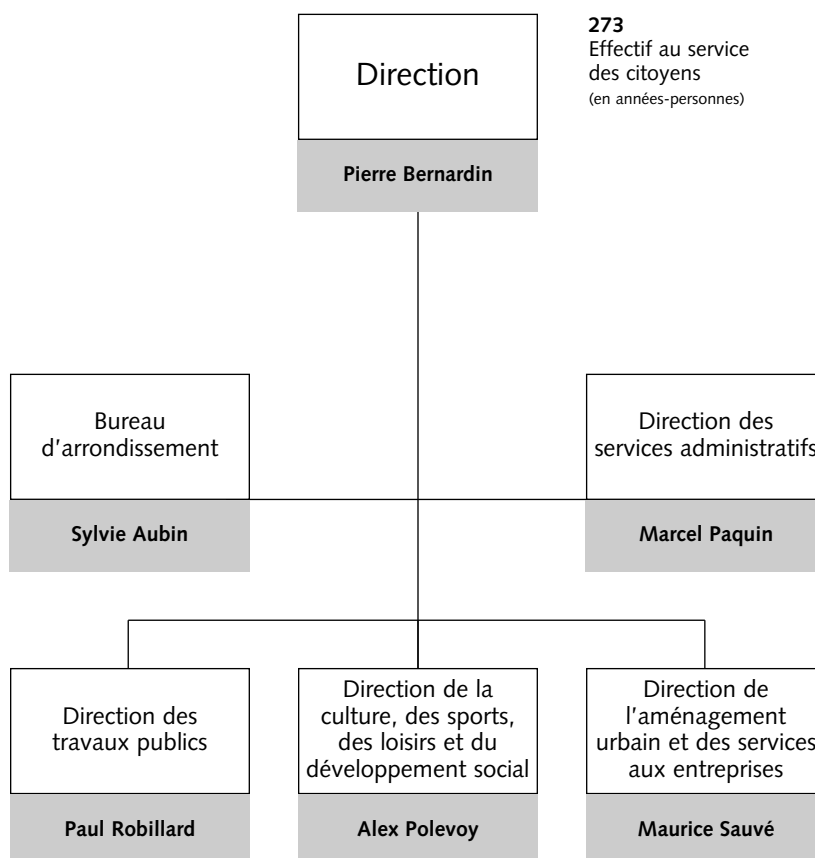
◦ **Cowell-Poitras, Jane**



Blanchet, Bernard

- Aussi membre du conseil municipal

L'organisation des ressources de l'arrondissement



Le document budgétaire présenté ci-après, conformément à l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal* stipulant que le conseil d'arrondissement est responsable de la gestion de leur budget, a été rédigé par l'arrondissement de Lachine.

PROFIL DE L'ARRONDISSEMENT

Le territoire de l'arrondissement lachinois s'étend sur 19,55 km², dont 2,15 km² correspondent à la superficie de l'ancien territoire de Saint-Pierre. Les anciennes municipalités de Lachine et de Saint-Pierre ont en effet procédé à un regroupement municipal qui a pris effet le 1^{er} janvier 2000.

Après deux décennies de déclin démographique, la population s'est stabilisée à 39 910 personnes. Avec 66 % de la population qui est francophone, Lachine accueille par ailleurs 6 386 personnes provenant de multiples communautés culturelles.

Tout comme ailleurs à Montréal, le segment de la population âgée de 65 ans et plus est en nette augmentation. Ce dernier représente maintenant 16 % de la population totale, soit 6 575 personnes. Le nombre de ménages, composés d'une seule personne, est également en progression avec 34 %. Le même constat s'applique aux familles monoparentales qui comptent maintenant pour 21 % de toutes les familles de Lachine. Dans ce contexte, les jeunes de 20 à 34 ans, qui ne représentent plus que 20 % de la population, ont tendance à quitter l'arrondissement.

La pauvreté touche un ménage sur trois. Le niveau de revenu moyen des ménages, qui s'élevait en moyenne en 2000 à 38 418 \$ (1996) annuellement, masque une disparité importante entre les secteurs Est et Ouest de l'arrondissement. Le revenu annuel moyen des ménages habitant à l'est de la 32^e Avenue s'établit en effet à 19 625 \$, comparativement à celui des ménages qui habitent à l'ouest de cette même avenue qui se chiffre à 52 240 \$.

Le parc de logements est relativement âgé. Près de 59 % des logements, soit 10 225 unités, ont en effet été construits avant 1960. Des travaux majeurs de rénovation sont d'ailleurs nécessaires pour près de 1 600 logements. À cet effet, l'arrondissement de Lachine, conscient de cette problématique, est intervenu de façon soutenue depuis plus de trois décennies, entre autres à l'aide de programmes d'aide gouvernementale, pour favoriser la rénovation des quartiers anciens et le maintien en bon état du parc de logements, dont près de 63 % sont occupés par des locataires.

La localisation stratégique de l'arrondissement, à proximité de l'aéroport Pierre-Elliott-Trudeau et d'axes routiers importants, suscite l'intérêt de nombreuses entreprises et fait en sorte que la superficie de terrains disponibles, principalement dans le secteur industriel Nord, s'amenuise chaque année. La croissance économique repose donc en partie sur le développement de cette zone Nord. Par ailleurs, la transformation d'un secteur industriel aux infrastructures vétustes, celui-là situé à l'est du territoire, est également au programme. L'arrondissement mise sur l'effet d'entraînement qui résultera de la consolidation des activités aéroportuaires à proximité pour relancer la redynamisation de ses infrastructures industrielles. Le potentiel de développement sur les plans résidentiel et industriel, demeure malgré tout limité, puisque le territoire est urbanisé à près de 90 %.

PLAN D'AFFAIRES

En 2005, l'administration de l'arrondissement de Lachine poursuivra la stratégie d'intervention issue du Sommet de Montréal pour assurer la croissance urbaine et économique de l'arrondissement de Lachine ainsi que la consolidation des actions engagées dans la restructuration des modes de gestion. C'est une année aussi de consolidation des services à la population et de raffinement des méthodes de gestion dans un contexte d'intégration à la nouvelle structure municipale.

Développement urbain et économique

L'arrondissement de Lachine, qui profite d'un site exceptionnel en bordure du lac Saint-Louis et d'un emplacement stratégique dans le réseau de transport métropolitain, possède tous les atouts pour amorcer une croissance urbaine durable pour les prochaines décennies. L'administration locale mène en priorité des actions de mise à niveau des infrastructures et des services publics, de revitalisation de secteurs anciens et de reconversion de zones industrielles en perte de croissance. Des actions significatives seront engagées au chapitre de la construction résidentielle par la mise en place de projets majeurs, la restauration complète du marché public local et le parachèvement des travaux de décontamination du site industriel de l'ancienne usine « Jenkins Valves », l'élément clé de la relance de la zone industrielle Est.

La communauté lachinoise, associée étroitement à la revitalisation du quartier Saint-Pierre, verra de nouvelles interventions s'inscrivant dans le plan de relance, telle la création d'un lien cyclable permanent et sécuritaire vers l'axe récréotouristique du Canal de Lachine.

Aussi, des investissements majeurs seront consentis dans la réfection du réseau routier (près de 1 million \$ en réfection de rues), dans la restauration de bibliothèques, arénas, installations sportives et parcs publics. De nouveaux plateaux sportifs desserviront la clientèle locale grâce à une entente cadre avec les autorités du collège Sainte-Anne.

Portée depuis plusieurs années par les autorités locales, la construction d'un écran sonore longeant l'autoroute 20 sera amorcée en 2005; la Ville de Montréal financera 1,8 million \$ du coût total des travaux se chiffrant à 12,5 millions \$. Les zones résidentielles riveraines fragilisées par l'augmentation du trafic routier verront leur qualité de vie sensiblement améliorée.

Transport en commun

La collaboration amorcée avec la Société de transport de Montréal (STM) et l'Agence métropolitaine de transport (AMT) au cours des dernières années portera fruit en 2005, certains projets visant l'amélioration des infrastructures et la desserte vers le centre-ville en matière de transport en commun seront mis de l'avant : consolidation des lignes « Express », correction de circuits d'autobus, mise en place de taxibus et réfection de la gare locale sur le réseau du train de banlieue sont des gestes concrets qui seront appréciés par la clientèle.

Le prolongement de la rue Victoria vers l'Est, projet de 4 millions \$ financé entièrement par la Ville de Montréal et le ministère des Transports du Québec, servira utilement le transport en commun qui empruntera ce corridor pour accéder plus rapidement au centre-ville.

Approche services

L'amélioration des services à la population demeure au centre des préoccupations de l'administration locale; des services verront leurs heures d'ouverture s'élargir, la promotion des activités sportives et communautaires sera accentuée et les méthodes et moyens de communication seront davantage raffinés.

En matière de gestion interne, l'adaptation et l'intégration au système central des pratiques administratives des comptes payables et de la paie sont inscrites à l'agenda 2005.

CHOIX BUDGÉTAIRES

Le budget de dépenses de l'arrondissement de Lachine totalise 27 517,3 \$ et celui des revenus autonomes représente 3 137,1 \$. Quant à l'effectif, il est de 273,0 années-personnes.

Essentiellement, le budget de 2005 s'inscrit dans la continuité du budget 2004; hormis une valorisation des services à la population dans l'utilisation d'équipements sportifs, aucun nouveau programme n'est créé.

L'augmentation de la dotation sert dans sa totalité à absorber la majoration du coût de la vie, l'augmentation du coût de l'énergie et l'indexation du coût des contrats.

L'arrondissement de Lachine sera donc en mesure de maintenir et même d'améliorer la qualité de vie et de services au profit des citoyens.

Revenus par activités, montant d'équilibre et affectations

(en milliers de dollars)

		Budget 2004	Budget 2005	Écart en %
Administration générale	Conseil municipal	0,0	0,0	-
	Application de la loi	0,0	0,0	-
	Gestion financière et administrative	2,5	12,0	380,0
	Greffes	6,0	6,0	-
	Gestion du personnel	0,0	0,0	-
	Autres	552,4	581,8	5,3
Sécurité publique	Sécurité civile et autres	0,0	0,0	-
Transport	Voirie municipale	10,4	65,0	525,0
	Enlèvement de la neige	0,0	0,0	-
	Éclairage des rues	0,0	0,0	-
	Circulation et stationnement	15,0	227,2	-
	Transport collectif et autres	0,2	0,2	-
Hygiène du milieu	Approvisionnement et traitement de l'eau potable	8,0	8,0	-
	Réseau de distribution de l'eau potable	25,0	25,0	-
	Traitement des eaux usées	0,0	0,0	-
	Réseaux d'égout	0,0	0,0	-
	Déchets domestiques	0,0	0,0	-
	Matières secondaires	0,0	0,0	-
	Élimination des matériaux secs	0,0	0,0	-
	Protection de l'environnement et autres	0,0	0,0	-
Santé et bien-être	Sécurité du revenu et autres	0,0	0,0	-
Aménagement, urbanisme et développement	Aménagement, urbanisme et zonage	254,9	335,0	31,4
	Promotion et développement économique	59,0	42,0	(28,8)
	Rénovation urbaine	0,0	0,0	-
	Autres	1,3	1,3	-
Loisirs et culture	Centres communautaires – activités récréatives	30,0	84,0	180,0
	Patinoires intérieures et extérieures	292,2	304,0	4,0
	Piscines, plages et ports de plaisance	63,4	965,4	-
	Parcs et terrains de jeu	4,5	10,6	135,6
	Expositions, foires et autres activités récréatives	210,5	241,0	14,5
	Centres communautaires – activités culturelles	0,0	0,0	-
	Bibliothèques	128,9	131,4	1,9
	Musées, centres d'exposition et autres activités culturelles	282,2	97,2	(65,6)
Autres	Autres activités	0,0	0,0	-
	Frais de financement, remboursement de la dette à long terme et transfert aux activités d'investissement	0,0	0,0	-
Montant d'équilibre ¹			24 380,2	
Contribution additionnelle spéciale ²				
Affectations ³		0,0	0,0	-
Total ⁴		1 946,4	27 517,3	

Revenus par principaux objets, montant d'équilibre et affectations

(en milliers de dollars)

	Budget 2004	Budget 2005	Écart en %
Services rendus aux organismes municipaux	86,3	86,3	-
Autres services rendus	1 345,0	2 643,0	96,5
Autres revenus	162,0	248,2	53,2
Transferts	353,1	159,6	(54,8)
Montant d'équilibre ¹		24 380,2	
Contribution additionnelle spéciale ²			
Affectations ³	0,0	0,0	-
Total	1 946,4	27 517,3	

¹ Représente la portion des crédits budgétaires de l'arrondissement qui est assumée par l'ensemble du budget de la Ville, soit la différence entre les dépenses de l'arrondissement et ses revenus autonomes incluant les affectations et toute contribution additionnelle compensée par une taxe locale spéciale.

² Montant versé à l'arrondissement compensé par une taxe locale spéciale.

³ Correspond à la portion des dépenses financées à même les surplus et les réserves financières de l'arrondissement.

⁴ En vertu de l'article 143.2 de la loi modifiant la Charte de la Ville de Montréal, lequel stipule que le budget d'un arrondissement doit prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses, la présentation pour le budget de 2005 a été modifiée. Par conséquent, certaines données ne sont pas comparables et n'ont donc pas été présentées.

Dépenses par activités

(en milliers de dollars)

		Budget 2004	Budget 2005	Écart en %
Administration générale	Conseil municipal	212,8	177,3	(16,7)
	Application de la loi	0,0	0,0	-
	Gestion financière et administrative	3 203,3	3 457,3	7,9
	Greffe	460,3	491,6	6,8
	Gestion du personnel	0,0	0,0	-
	Autres	893,3	1 095,8	22,7
Sécurité publique	Sécurité civile et autres	0,0	0,0	-
Transport	Voirie municipale	1 089,1	1 090,1	0,1
	Enlèvement de la neige	2 738,7	2 736,5	(0,1)
	Éclairage des rues	690,9	697,4	0,9
	Circulation et stationnement	745,0	790,9	6,2
	Transport collectif et autres	0,0	0,0	-
Hygiène du milieu	Approvisionnement et traitement de l'eau potable	2 022,7	1 997,1	(1,3)
	Réseau de distribution de l'eau potable	1 103,4	1 102,0	(0,1)
	Traitement des eaux usées	0,0	0,0	-
	Réseaux d'égout	469,1	560,4	19,5
	Déchets domestiques	1 535,3	1 582,4	3,1
	Matières secondaires	222,0	207,0	(6,8)
	Élimination des matériaux secs	0,0	0,0	-
	Protection de l'environnement et autres	0,0	0,0	-
Santé et bien-être	Sécurité du revenu et autres	6,5	6,5	-
Aménagement, urbanisme et développement	Aménagement, urbanisme et zonage	890,6	955,7	7,3
	Promotion et développement économique	0,0	0,0	-
	Rénovation urbaine	0,0	0,0	-
	Autres	0,0	0,0	-
Loisirs et culture	Centres communautaires – activités récréatives	346,2	401,9	16,1
	Patinoires intérieures et extérieures	2 091,0	2 115,4	1,2
	Piscines, plages et ports de plaisance	521,6	1 306,3	150,4
	Parcs et terrains de jeu	2 420,4	2 484,8	2,7
	Expositions, foires et autres activités récréatives	1 046,1	1 297,8	24,1
	Centres communautaires – activités culturelles	103,0	116,9	13,5
	Bibliothèques	986,3	1 030,2	4,5
	Musées, centres d'exposition et autres activités culturelles	1 705,7	1 816,0	6,5
	Autres activités	0,0	0,0	-
Autres	Frais de financement, remboursement de la dette à long terme et transfert aux activités d'investissement	0,0	0,0	-
Total		25 503,3	27 517,3	7,9

Dépenses par principaux objets et catégories d'emplois

(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Année-personne					
	Budget 2004	Budget 2005	Écart en %	Budget 2004	Budget 2005	Écart en %
Rémunération et cotisations de l'employeur						
Cadres et contremaîtres	3 991,7	4 078,1	2,2	37,0	38,5	4,1
Professionnels et cols blancs	4 187,3	4 764,4	13,8	98,9	110,0	11,2
Cols bleus	6 396,7	6 668,1	4,2	126,3	124,5	(1,4)
	14 575,7	15 510,6	6,4	262,2	273,0	4,1
Biens, services et autres objets de dépenses	10 927,6	12 006,7	9,9			
Total du budget de fonctionnement	25 503,3	27 517,3	7,9			

Arrondissement de LaSalle



Le conseil d'arrondissement



◦ **Barbe, Manon**
Mairesse
d'arrondissement



◦ **Deschamps, Richard**



◦ **Farinacci, Alvaro**



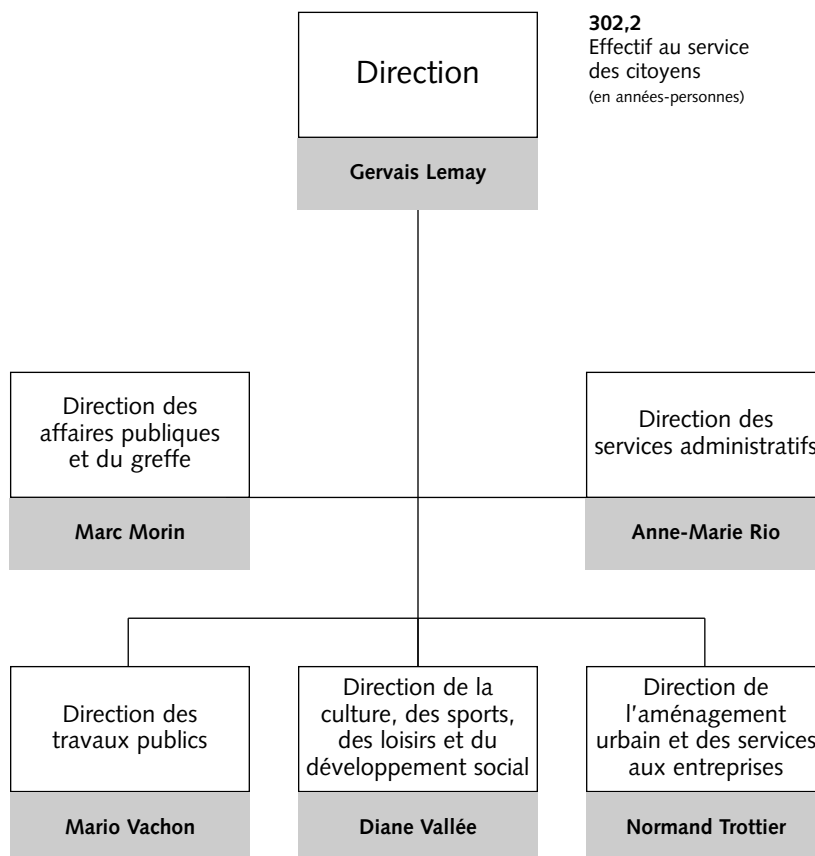
Kaluzny, Oksana
Conseillère du district du
Sault-Saint-Louis



Vadacchino, Michael
Conseiller du district de
Cécil-P.-Newman

◦ Aussi membre du conseil municipal

L'organisation des ressources de l'arrondissement



Le document budgétaire présenté ci-après, conformément à l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal* stipulant que le conseil d'arrondissement est responsable de la gestion de leur budget, a été rédigé par l'arrondissement de LaSalle.

PROFIL DE L'ARRONDISSEMENT

Entouré d'eau – le canal de Lachine, le canal de l'Aqueduc et le Saint-Laurent – LaSalle a le privilège d'offrir huit kilomètres de berges face aux rapides de Lachine, lesquelles sont presque entièrement dédiées au domaine public. La population de l'arrondissement est de 73 983 personnes réparties sur un territoire de 16,75 km², pour une densité d'environ 4 500 personnes par km².

Le français est parlé à la maison par 52 % des résidants, l'anglais par 35 % et les autres langues par 13 %. Si les immigrants comptent statistiquement pour le tiers de la population, il s'agit en grande partie de communautés bien établies (Italiens, Ukrainiens, etc.) Les plus de 65 ans représentent 15 % de la population, mais les jeunes n'en sont pas moins nombreux : un LaSallois sur cinq n'a pas 20 ans. Les LaSallois profitent d'une vie sociale et communautaire intense, caractérisée par une offre variée d'activités culturelles et de loisirs et par l'importance du bénévolat.

Le parc immobilier est composé à 40 % de bâtiments résidentiels, tandis que les bâtiments industriels, les immeubles commerciaux et les édifices institutionnels et communautaires comptent chacun pour 20 %. LaSalle est un arrondissement mature ayant peu de terrains vagues, ce qui n'empêche pas une grande activité grâce à la révision du zonage, la revitalisation des quartiers anciens et la volonté des promoteurs immobiliers de répondre aux besoins des personnes âgées et des jeunes familles. Près de 750 nouveaux logements ont été construits à LaSalle depuis un an.

Les 24 000 emplois qu'offrent les entreprises sont surtout concentrés dans des PME de l'industrie traditionnelle et du commerce. LaSalle compte de nombreux commerces et services, de la boutique de quartier aux grandes chaînes, qui desservent sa population et celle des environs, d'où sa réputation de pôle commercial du Sud-Ouest. Depuis septembre 2003, plus de 10 M\$ ont été investis dans le secteur commercial de LaSalle.

Une longue tradition d'investissements dans les équipements collectifs et les infrastructures a permis à LaSalle de se doter d'installations publiques de qualité : la bibliothèque L'Octogone, l'une des plus conviviales de l'île; le centre aquatique familial Aquadôme, l'aréna Jacques-Lemaire, le centre sportif Dollard-St-Laurent, le centre culturel et communautaire Henri-Lemieux, le terrain de soccer à surface synthétique Riverside, etc.

Côté espaces verts, les LaSallois profitent d'un nombre considérable de parcs de quartier. LaSalle procède chaque année à une rénovation en profondeur d'un de ces parcs, à partir de sondages sur les besoins de ses usagers. Enfin, l'arrondissement poursuit ses efforts pour finaliser les aménagements du parc des Rapides, sur les berges du Saint-Laurent.

PLAN D'AFFAIRES

LaSalle se caractérise par la qualité de sa gestion, le contrôle rigoureux de ses dépenses et sa constante préoccupation accordée au service à la clientèle.

LaSalle fait déjà preuve d'ingéniosité pour répondre aux nouvelles réalités qui émergent sur son territoire. La dotation de LaSalle permet d'assurer le maintien des services actuels de proximité, mais également de rajuster certains services à de nouveaux besoins. En effet, l'arrondissement de LaSalle doit poursuivre ses efforts pour lutter contre les nuisances olfactives qui ont pour origine l'égout collecteur du boulevard LaSalle. Ce problème touche directement plus de 20 % de sa population. L'arrondissement doit aussi maintenir son programme d'éradication des graffitis sur le domaine public et privé et, enfin, augmenter la sécurité sur son territoire.

Une préoccupation majeure pour l'arrondissement est le maintien de la participation active et essentielle des nombreux bénévoles qui constituent l'épine dorsale de plusieurs activités de loisirs, de développement social et culturel. LaSalle veut aussi susciter une vie de quartier plus soutenue et doit continuer de s'attaquer aux problèmes liés à la paupérisation de secteurs de son territoire.

L'arrondissement maintiendra le cap dans ces dossiers prioritaires et, pour ce faire, compte agir comme suit :

- favoriser le développement résidentiel adapté aux besoins de sa clientèle vieillissante et à ceux des jeunes familles;
- augmenter la qualité d'accueil des parcs de quartier;
- lancer un plan d'action, en partenariat avec la police de quartier, pour accroître la sécurité des citoyens;
- peaufiner ses méthodes de déneigement pour mieux affronter les épisodes de neige abondante;
- participer avec le Service des infrastructures, transport et environnement au maintien du programme de remplacement ou de reconstruction des infrastructures;
- augmenter les efforts en matière de développement économique et de création d'emplois;
- offrir aux LaSallois un service client encore plus performant.

Suivi du sommet de Montréal

Plusieurs priorités du sommet de l'arrondissement méritent d'être prises en compte, en l'occurrence :

- poursuivre le dossier d'agrandissement du chalet du parc Lefebvre où se déroulent les activités du *Boys and Girls Club* de LaSalle;
- maintenir le soutien financier aux organismes de loisirs, en vertu de la politique laSalloise de reconnaissance et de soutien aux organismes.

CHOIX BUDGÉTAIRES

Le budget de dépenses de l'arrondissement totalise 35 424 200 \$, tandis que celui des revenus autonomes représente 1 636 800 \$ et compte 302,2 années-personnes.

Globalement, le budget 2005 prévoit :

- la lutte intensive au problème de graffitis;
- la valorisation de l'action bénévole sur le territoire;
- la poursuite des dossiers jeunesse;
- le lancement d'un plan d'action sur la sécurité;
- un entretien de qualité des parcs et des espaces verts;
- le maintien de la politique laSalloise de reconnaissance des organismes;
- le soutien aux associations sportives, culturelles et de développement social.

Le budget prend aussi en considération la prestation de services de proximité essentiels : les opérations de déneigement, afin d'ajuster nos méthodes et faire face à des tempêtes extrêmes, la patrouille animale et environnementale, le développement commercial et industriel de l'arrondissement, une communication efficace avec le citoyen et une structure d'accueil performante à la mairie d'arrondissement.

Revenus par activités, montant d'équilibre et affectations

(en milliers de dollars)

		Budget 2004	Budget 2005	Écart en %
Administration générale	Conseil municipal	0,0	0,0	-
	Application de la loi	0,0	0,0	-
	Gestion financière et administrative	120,0	118,0	(1,7)
	Greffes	0,0	0,0	-
	Gestion du personnel	0,0	0,0	-
	Autres	0,0	0,0	-
Sécurité publique	Sécurité civile et autres	1,0	1,0	-
Transport	Voirie municipale	100,0	100,0	-
	Enlèvement de la neige	150,0	150,0	-
	Éclairage des rues	0,0	0,0	-
	Circulation et stationnement	0,0	0,0	-
	Transport collectif et autres	1,3	1,3	-
Hygiène du milieu	Approvisionnement et traitement de l'eau potable	0,0	0,0	-
	Réseau de distribution de l'eau potable	78,0	78,0	-
	Traitement des eaux usées	0,0	0,0	-
	Réseaux d'égout	0,0	0,0	-
	Déchets domestiques	0,0	0,0	-
	Matières secondaires	0,0	0,0	-
	Élimination des matériaux secs	15,0	15,0	-
	Protection de l'environnement et autres	3,0	3,0	-
Santé et bien-être	Sécurité du revenu et autres	0,0	0,0	-
Aménagement, urbanisme et développement	Aménagement, urbanisme et zonage	142,5	166,1	16,6
	Promotion et développement économique	23,1	22,6	(2,2)
	Rénovation urbaine	0,0	0,0	-
	Autres	0,0	0,0	-
Loisirs et culture	Centres communautaires – activités récréatives	8,0	8,0	-
	Patinoires intérieures et extérieures	149,8	148,6	(0,8)
	Piscines, plages et ports de plaisance	89,0	89,0	-
	Parcs et terrains de jeu	312,3	323,0	3,4
	Expositions, foires et autres activités récréatives	40,1	42,1	5,0
	Centres communautaires – activités culturelles	10,0	10,0	-
	Bibliothèques	361,6	361,1	(0,1)
	Musées, centres d'exposition et autres activités culturelles	0,0	0,0	-
Autres	Autres activités	0,0	0,0	-
	Frais de financement, remboursement de la dette à long terme et transfert aux activités d'investissement	0,0	0,0	-
Montant d'équilibre ¹			33 787,4	
Contribution additionnelle spéciale ²				
Affectations ³		0,0	0,0	-
Total ⁴		1 604,7	35 424,2	

Revenus par principaux objets, montant d'équilibre et affectations

(en milliers de dollars)

	Budget 2004	Budget 2005	Écart en %
Services rendus aux organismes municipaux	0,0	0,0	-
Autres services rendus	1 251,2	1 262,7	0,9
Autres revenus	143,8	167,4	16,4
Transferts	209,7	206,7	(1,4)
Montant d'équilibre ¹		33 787,4	
Contribution additionnelle spéciale ²			
Affectations ³	0,0	0,0	-
Total	1 604,7	35 424,2	

¹ Représente la portion des crédits budgétaires de l'arrondissement qui est assumée par l'ensemble du budget de la Ville, soit la différence entre les dépenses de l'arrondissement et ses revenus autonomes incluant les affectations et toute contribution additionnelle compensée par une taxe locale spéciale.

² Montant versé à l'arrondissement compensé par une taxe locale spéciale.

³ Correspond à la portion des dépenses financées à même les surplus et les réserves financières de l'arrondissement.

⁴ En vertu de l'article 143.2 de la loi modifiant la Charte de la Ville de Montréal, lequel stipule que le budget d'un arrondissement doit prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses, la présentation pour le budget de 2005 a été modifiée. Par conséquent, certaines données ne sont pas comparables et n'ont donc pas été présentées.

Dépenses par activités

(en milliers de dollars)

		Budget 2004	Budget 2005	Écart en %
Administration générale	Conseil municipal	334,5	433,8	29,7
	Application de la loi	0,0	0,0	-
	Gestion financière et administrative	2 907,4	3 093,7	6,4
	Greffes	214,5	216,4	0,9
	Gestion du personnel	472,2	518,7	9,8
	Autres	1 996,1	2 287,0	14,6
Sécurité publique	Sécurité civile et autres	139,2	158,3	13,7
Transport	Voirie municipale	4 405,7	4 409,8	0,1
	Enlèvement de la neige	4 927,4	5 212,4	5,8
	Éclairage des rues	589,2	584,4	(0,8)
	Circulation et stationnement	762,6	771,1	1,1
	Transport collectif et autres	0,0	0,0	-
Hygiène du milieu	Approvisionnement et traitement de l'eau potable	0,0	0,0	-
	Réseau de distribution de l'eau potable	1 234,2	1 265,0	2,5
	Traitement des eaux usées	0,0	0,0	-
	Réseaux d'égout	690,0	683,4	(1,0)
	Déchets domestiques	2 323,0	2 289,6	(1,4)
	Matières secondaires	717,9	712,7	(0,7)
	Élimination des matériaux secs	82,0	79,5	(3,0)
	Protection de l'environnement et autres	178,2	131,8	(26,0)
Santé et bien-être	Sécurité du revenu et autres	0,0	0,0	-
Aménagement, urbanisme et développement	Aménagement, urbanisme et zonage	643,1	793,8	23,4
	Promotion et développement économique	180,0	180,0	-
	Rénovation urbaine	0,0	0,0	-
	Autres	0,0	0,0	-
Loisirs et culture	Centres communautaires – activités récréatives	611,1	629,3	3,0
	Patinoires intérieures et extérieures	1 431,1	1 480,7	3,5
	Piscines, plages et ports de plaisance	1 385,1	1 385,9	0,1
	Parcs et terrains de jeu	4 376,9	4 444,1	1,5
	Expositions, foires et autres activités récréatives	1 235,5	1 246,1	0,9
	Centres communautaires – activités culturelles	223,2	222,5	(0,3)
	Bibliothèques	1 897,6	1 944,9	2,5
	Musées, centres d'exposition et autres activités culturelles	241,7	249,3	3,1
Autres	Autres activités	0,0	0,0	-
	Frais de financement, remboursement de la dette à long terme et transfert aux activités d'investissement	0,0	0,0	-
Total		34 199,4	35 424,2	3,6

Dépenses par principaux objets et catégories d'emplois

(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget 2004	Budget 2005	Écart en %	Année-personne		
				Budget 2004	Budget 2005	Écart en %
Rémunération et cotisations de l'employeur						
Cadres et contremaîtres	4 331,0	4 634,4	7,0	40,0	42,0	5,0
Professionnels et cols blancs	5 717,4	6 246,5	9,3	132,2	133,2	0,8
Cols bleus	7 305,0	7 491,6	2,6	127,0	127,0	-
	17 353,4	18 372,5	5,9	299,2	302,2	1,0
Biens, services et autres objets de dépenses	16 846,0	17 051,7	1,2			
Total du budget de fonctionnement	34 199,4	35 424,2	3,6			

Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève–Sainte-Anne-de-Bellevue



Le conseil d'arrondissement



◦ **Cardinal, Jacques**
Maire d'arrondissement



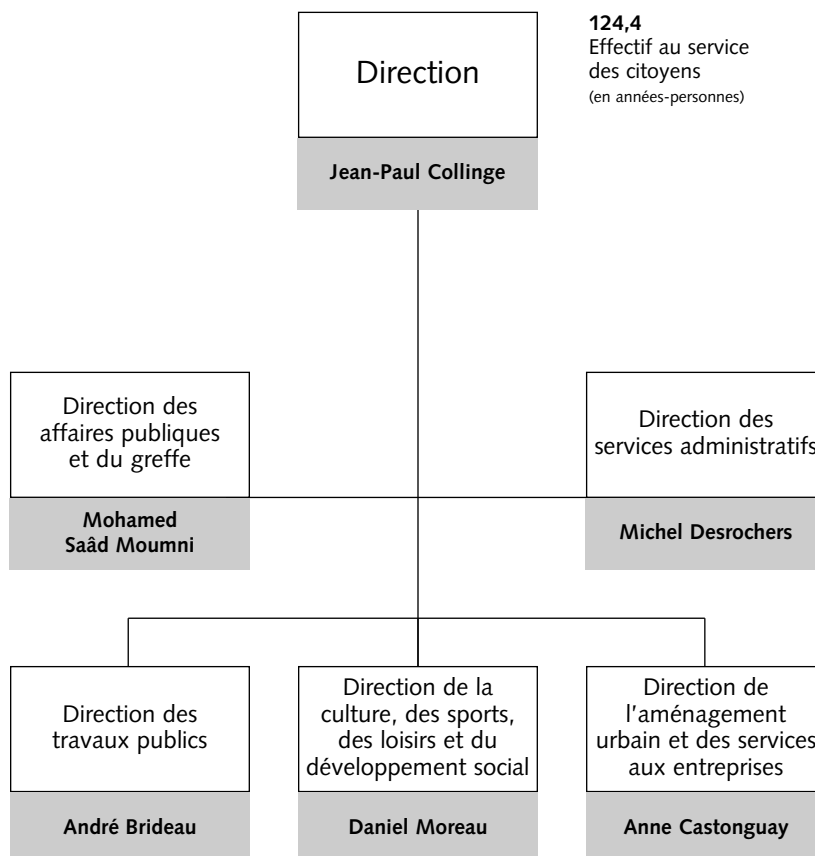
Bélanger, Richard
Conseiller du district
de Jacques-Bizard



Tierney, Bill
Conseiller du district
de l'Anse-à-l'Orme

◦ Aussi membre du conseil municipal

L'organisation des ressources de l'arrondissement



Le document budgétaire présenté ci-après, conformément à l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal* stipulant que le conseil d'arrondissement est responsable de la gestion de leur budget, a été rédigé par l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève–Sainte-Anne-de-Bellevue.

PROFIL DE L'ARRONDISSEMENT

Situé à l'ouest de l'île, cet arrondissement pourvu de nombreux espaces verts est bordé à la fois par la rivière des Prairies, le lac des Deux-Montagnes et le lac Saint-Louis. Il s'étend sur 34,2 km², ce qui en fait le troisième plus important de Montréal en superficie. Comme son nom l'indique, l'arrondissement est divisé en trois secteurs dont les deux plus peuplés, L'Île-Bizard et Sainte-Anne-de-Bellevue, sont distants de 20 km.

Sur le plan démographique, plus de 22 000 personnes habitent cet arrondissement de l'ouest montréalais. Francophone, de souche québécoise à 65 %, la population y est très scolarisée et comporte de nombreuses jeunes familles. Le taux de bilinguisme y est remarquablement élevé, soit 68 %. De 1991 à 2001, le nombre d'habitants de l'arrondissement a enregistré une croissance globale de 19,5 % et tout indique que cette tendance est appelée à se maintenir. L'arrondissement est pourvu de trois campus de niveaux collégial et universitaire, ce qui vient encore accentuer son caractère jeune et dynamique.

Les secteurs de L'Île-Bizard et de Sainte-Geneviève sont principalement de type résidentiel. C'est à Sainte-Anne-de-Bellevue que l'on trouve le parc industriel, qui groupe principalement des entreprises de technologies de pointe et qui peut en accueillir de nombreuses autres sur ses 1 300 000 mètres carrés encore disponibles.

Sur le plan économique, mis à part certains quartiers de Sainte-Geneviève et du vieux Sainte-Anne-de-Bellevue, où une partie de la population est défavorisée, le revenu moyen des ménages se situe à près du double de la moyenne montréalaise. Une démarche de revitalisation commerciale est en cours dans les secteurs commerciaux de Sainte-Anne-de-Bellevue et dans le Quartier latin de Sainte-Geneviève.

En ce qui a trait au logement, 67 % des ménages sont propriétaires par rapport à 36 % pour Montréal. L'arrondissement possède encore, à L'Île-Bizard et à Sainte-Anne-de-Bellevue, de très grands espaces destinés aux lotissements résidentiels et industriels. Selon les plans d'urbanisme, plus de 2 000 unités d'habitation pourront se greffer au parc immobilier actuel. Le cadre de vie paisible et les espaces verts sont de puissants attraits pour les nouveaux venus, principalement les familles avec enfants.

Par contre, l'accroissement rapide de la population exerce une grande pression sur les services à offrir et fait des transports et des loisirs des enjeux préoccupants. D'une part, le service de transport public semble inadéquat, car seulement 10 % des travailleurs l'utilisent. Quant au réseau routier, le prolongement du boulevard Jacques-Bizard constitue une priorité pour que les automobilistes puissent rejoindre plus efficacement l'autoroute 40. Le manque de services culturels et de loisirs destinés aux adolescents est aussi un enjeu important face auquel l'arrondissement entend investir.

PLAN D'AFFAIRES

Pour la première année depuis la création de la nouvelle Ville de Montréal et grâce à une gestion extrêmement serrée des dépenses, 2004 sera complétée sans déficit du budget d'opérations. Nous avons su préserver en qualité et en quantité tous les services à la population, mais ceci au prix d'une carence importante dans les activités d'entretien préventif de nos infrastructures de base que sont les réseaux d'aqueduc et d'égouts, la voirie et les immeubles municipaux. En 2005, nous espérons pouvoir débiter un redressement qui restera tout de même très modeste compte tenu du fait que l'augmentation de dotation de l'arrondissement servira en grande partie à couvrir l'accroissement des coûts de systèmes.

En 2005, le développement résidentiel continuera d'être restreint à L'Île-Bizard, et ce, tant que le prolongement du boulevard Jacques-Bizard ne sera pas complété jusqu'à l'autoroute 40. La protection du caractère champêtre de l'arrondissement et la qualité de son environnement sont des priorités qui se reflètent dans toutes les décisions relatives au développement. L'arrondissement est d'ailleurs très impliqué avec les services centraux de Montréal pour la mise en application de la nouvelle « Politique de mise en valeur des milieux naturels ». Nous retrouvons dans notre arrondissement deux importants écoterritoires, celui de la Rivière à l'Orme et celui de L'Île-Bizard, qui font l'objet de planifications concertées pour s'assurer que leur développement se fera en harmonie avec les objectifs de préservation de nos précieux espaces verts.

L'élaboration du plan d'urbanisme de la Ville de Montréal arrive à échéance à la suite des consultations publiques tenues le printemps dernier; l'adoption de sa version finale est prévue pour décembre 2004. L'adoption du chapitre d'arrondissement sera poursuivie dans le courant de l'hiver 2005 et une autre étape sera bientôt entamée : il s'agit de la concordance de notre réglementation d'urbanisme à ce nouveau document de planification. Ce travail de longue haleine sera effectué en collaboration avec des consultants en urbanisme. De plus, nous aurons à prévoir quels seront les processus relatifs à la planification du territoire dans le cadre de la reconstitution de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue.

Pour sa part, la direction des travaux publics et ingénierie a terminé le plan directeur pour le réaménagement des parcs et le renouvellement des équipements de jeux. Nous allons donc amorcer en 2005 des travaux de mise aux normes et d'amélioration des installations de parcs et espaces verts de l'arrondissement.

L'arrondissement poursuivra par des travaux majeurs, ses efforts pour soutenir son développement commercial. En effet, des travaux de reconstruction de la rue Sainte-Anne à Sainte-Anne-de-Bellevue, de même que l'aménagement du parc riverain à Sainte-Geneviève sont prévus pour 2005.

De plus, des efforts considérables seront déployés pour augmenter la qualité de notre réseau d'égouts principalement par la réhabilitation de nos stations de pompage. Nous entreprenons aussi plusieurs projets visant à améliorer notre réseau d'aqueduc afin d'augmenter la fiabilité de celui-ci.

Dans le cadre du plan de restructuration de la sécurité publique, une nouvelle approche sera élaborée afin de mieux répondre aux besoins des citoyens et des services municipaux. Ainsi, le secteur de Sainte-Anne-de-Bellevue verra les patrouilles de nuit déployées tous les soirs de la semaine et non pas seulement les fins de semaine.

De son côté, la division des communications, comme en 2004, compte réaliser quatre publications du journal d'arrondissement *Les Eaux Vives* ainsi que trois *répertoires des activités et des services*. Par ailleurs, un plan de communication sera rédigé pour 2005 en collaboration avec les différents services. Le système de gestion des demandes des citoyens (GIDEC) pour les divers services sera renforcé et un suivi sera assuré dans les trois points de services pour mieux répondre aux besoins des citoyens et établir des statistiques sur la qualité de nos services. La mise sur pied d'un site Internet, d'un journal interne ainsi que plusieurs projets visant à renforcer l'appartenance à notre arrondissement dans la diffusion de notre information tant à l'interne qu'à l'externe sont aussi prévus pour 2005.

Dans le domaine du loisir, l'arrondissement désire poursuivre le développement d'activités jeunesse, cette fois-ci, dans les nouveaux locaux du Complexe sportif Saint-Raphaël avec qui elle vient de conclure une nouvelle entente d'une durée de 10 ans pour l'utilisation du gymnase et des locaux attenants. Un programme d'activités sportives et récréatives sera élaboré conjointement au cours de l'année 2005 avec la Direction du Complexe afin d'offrir des activités après la classe et en début de soirée aux jeunes du secteur de L'Île-Bizard. Nous prévoyons également augmenter les services offerts à la population dans le quartier Nord de Sainte-Anne-de-Bellevue où les besoins de la population sont en pleine croissance. Concernant la culture et des bibliothèques, notre arrondissement s'est donné pour objectif d'améliorer la qualité des services offerts à la population. Après un investissement de 140 000 \$ au programme triennal d'immobilisations à la bibliothèque de L'Île-Bizard, nous désirons renouveler en 2005 l'ensemble du mobilier destiné aux usagers de cette bibliothèque. Ce rajeunissement de la bibliothèque de L'Île-Bizard, se veut un premier pas dans la modernisation de nos bibliothèques.

CHOIX BUDGÉTAIRES

Le budget de dépenses de l'arrondissement totalise 12 427,0 \$ pour 2005 en hausse de 428,3 \$ par rapport à 2004. Les revenus autonomes prévus sont de 970,1 \$ à peu près équivalents à ceux de 2004. L'effectif de l'arrondissement sera en 2005 à 124,4 années-personnes. Tel que mentionné plus tôt, l'augmentation de dotation sert uniquement à couvrir les coûts de système. L'absence de marge de manœuvre dans le budget d'opérations de l'arrondissement ne permet pas de réels « choix budgétaires » si ce n'est celui de maintenir le niveau de services actuellement offert à la population. Il n'y a dans le budget d'opérations 2005, aucun nouveau programme ou projet de développement.

Revenus par activités, montant d'équilibre et affectations

(en milliers de dollars)

		Budget 2004	Budget 2005	Écart en %
Administration générale	Conseil municipal	0,0	0,0	-
	Application de la loi	0,0	0,0	-
	Gestion financière et administrative	0,0	0,0	-
	Greffe	0,4	0,4	-
	Gestion du personnel	0,0	0,0	-
	Autres	15,2	15,3	0,7
Sécurité publique	Sécurité civile et autres	12,0	15,0	25,0
Transport	Voirie municipale	0,0	0,0	-
	Enlèvement de la neige	0,0	0,0	-
	Éclairage des rues	0,0	0,0	-
	Circulation et stationnement	18,7	18,7	-
	Transport collectif et autres	8,0	5,5	(31,3)
Hygiène du milieu	Approvisionnement et traitement de l'eau potable	0,0	0,0	-
	Réseau de distribution de l'eau potable	125,0	128,0	2,4
	Traitement des eaux usées	0,0	0,0	-
	Réseaux d'égout	0,0	0,0	-
	Déchets domestiques	23,0	35,0	52,2
	Matériaux secondaires	0,1	0,0	(100,0)
	Élimination des matériaux secs	0,0	0,0	-
	Protection de l'environnement et autres	0,0	0,0	-
Santé et bien-être	Sécurité du revenu et autres	21,0	21,0	-
Aménagement, urbanisme et développement	Aménagement, urbanisme et zonage	89,5	93,5	4,5
	Promotion et développement économique	0,0	0,0	-
	Rénovation urbaine	0,0	0,0	-
	Autres	10,9	11,9	9,2
Loisirs et culture	Centres communautaires – activités récréatives	45,6	67,2	47,4
	Patinoires intérieures et extérieures	92,9	90,0	(3,1)
	Piscines, plages et ports de plaisance	47,5	47,5	-
	Parcs et terrains de jeu	334,3	330,3	(1,2)
	Expositions, foires et autres activités récréatives	26,5	35,0	32,1
	Centres communautaires – activités culturelles	0,0	0,0	-
	Bibliothèques	80,5	55,8	(30,7)
	Musées, centres d'exposition et autres activités culturelles	0,0	0,0	-
Autres	Autres activités	0,0	0,0	-
	Frais de financement, remboursement de la dette à long terme et transfert aux activités d'investissement	0,0	0,0	-
Montant d'équilibre ¹			11 456,9	
Contribution additionnelle spéciale ²				
Affectations ³		0,0	0,0	-
Total⁴		951,1	12 427,0	

Revenus par principaux objets, montant d'équilibre et affectations

(en milliers de dollars)

	Budget 2004	Budget 2005	Écart en %
Services rendus aux organismes municipaux	4,5	4,0	(11,1)
Autres services rendus	772,1	812,1	5,2
Autres revenus	109,5	114,0	4,1
Transferts	65,0	40,0	(38,5)
Montant d'équilibre ¹		11 456,9	
Contribution additionnelle spéciale ²			
Affectations ³	0,0	0,0	-
Total	951,1	12 427,0	

¹ Représente la portion des crédits budgétaires de l'arrondissement qui est assumée par l'ensemble du budget de la Ville, soit la différence entre les dépenses de l'arrondissement et ses revenus autonomes incluant les affectations et toute contribution additionnelle compensée par une taxe locale spéciale.

² Montant versé à l'arrondissement compensé par une taxe locale spéciale.

³ Correspond à la portion des dépenses financées à même les surplus et les réserves financières de l'arrondissement.

⁴ En vertu de l'article 143.2 de la loi modifiant la Charte de la Ville de Montréal, lequel stipule que le budget d'un arrondissement doit prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses, la présentation pour le budget de 2005 a été modifiée. Par conséquent, certaines données ne sont pas comparables et n'ont donc pas été présentées.

Dépenses par activités

(en milliers de dollars)

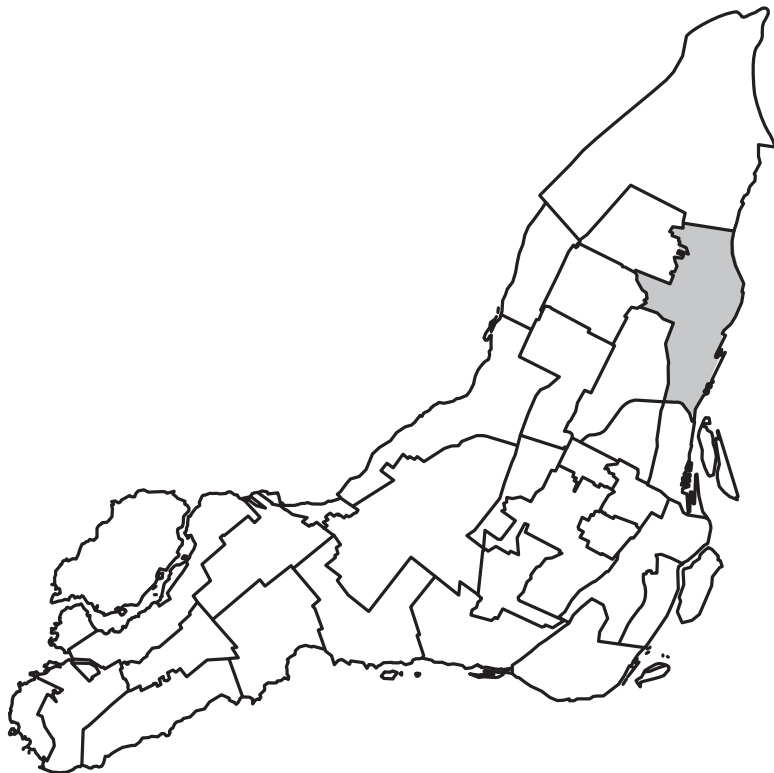
		Budget 2004	Budget 2005	Écart en %
Administration générale	Conseil municipal	24,0	26,8	11,7
	Application de la loi	0,0	0,0	-
	Gestion financière et administrative	1 018,1	1 092,1	7,3
	Greffe	512,1	551,9	7,8
	Gestion du personnel	0,0	0,0	-
	Autres	159,7	212,4	33,0
Sécurité publique	Sécurité civile et autres	228,1	234,8	2,9
Transport	Voirie municipale	1 624,5	1 582,8	(2,6)
	Enlèvement de la neige	966,4	959,8	(0,7)
	Éclairage des rues	332,2	360,9	8,6
	Circulation et stationnement	123,4	132,9	7,7
	Transport collectif et autres	0,0	0,0	-
Hygiène du milieu	Approvisionnement et traitement de l'eau potable	494,2	518,2	4,9
	Réseau de distribution de l'eau potable	336,2	356,3	6,0
	Traitement des eaux usées	0,0	0,0	-
	Réseaux d'égout	213,7	231,3	8,2
	Déchets domestiques	1 070,7	1 100,2	2,8
	Matières secondaires	212,7	184,8	(13,1)
	Élimination des matériaux secs	0,0	0,0	-
	Protection de l'environnement et autres	0,0	0,0	-
Santé et bien-être	Sécurité du revenu et autres	13,3	16,4	23,3
Aménagement, urbanisme et développement	Aménagement, urbanisme et zonage	582,8	574,6	(1,4)
	Promotion et développement économique	72,3	72,3	-
	Rénovation urbaine	0,0	0,0	-
	Autres	0,0	0,0	-
Loisirs et culture	Centres communautaires – activités récréatives	253,2	381,0	50,5
	Patinoires intérieures et extérieures	458,6	495,5	8,0
	Piscines, plages et ports de plaisance	246,4	254,3	3,2
	Parcs et terrains de jeu	1 592,5	1 656,7	4,0
	Expositions, foires et autres activités récréatives	529,7	524,3	(1,0)
	Centres communautaires – activités culturelles	30,0	76,5	155,0
	Bibliothèques	801,7	800,7	(0,1)
	Musées, centres d'exposition et autres activités culturelles	102,2	26,0	(74,6)
	Autres activités	0,0	0,0	-
Autres	Frais de financement, remboursement de la dette à long terme et transfert aux activités d'investissement	0,0	3,5	-
Total		11 998,7	12 427,0	3,6

Dépenses par principaux objets et catégories d'emplois

(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Année-personne					
	Budget 2004	Budget 2005	Écart en %	Budget 2004	Budget 2005	Écart en %
Rémunération et cotisations de l'employeur						
Cadres et contremaîtres	1 821,7	1 884,6	3,5	24,0	22,0	(8,3)
Professionnels et cols blancs	1 744,6	1 989,2	14,0	46,0	47,0	2,2
Cols bleus	2 761,2	2 604,1	(5,7)	55,4	55,4	-
	6 327,5	6 477,9	2,4	125,4	124,4	(0,8)
Biens, services et autres objets de dépenses	5 671,2	5 949,1	4,9			
Total du budget de fonctionnement	11 998,7	12 427,0	3,6			

Arrondissement de Mercier–Hochelaga–Maisonneuve



Le conseil d'arrondissement



◦ **Le Duc, Ivon**
Maire d'arrondissement
Conseiller du district
de Tétreaultville



◦ **Dompierre, Richer**
Conseiller du district
de Maisonneuve



◦ **Faust, Lyn**
Conseillère du district
de Louis-Riel



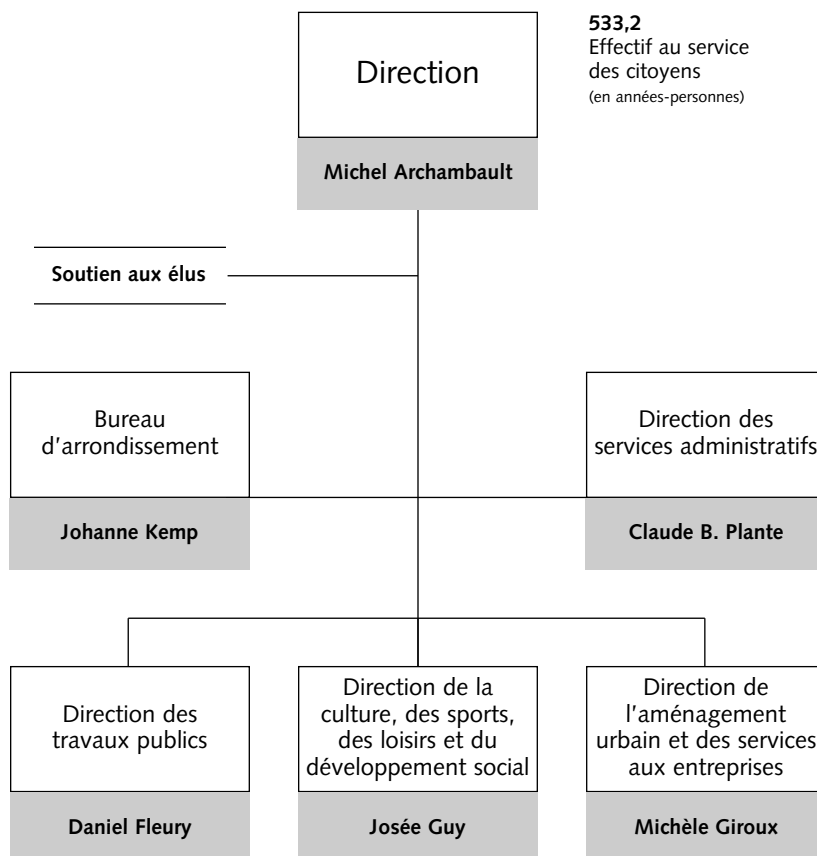
◦ **Larivée, Luc**
Conseiller du district
d'Hochelaga



◦ **Saint-Arnaud, Claire**
Conseillère du district de
Longue-Pointe

◦ Aussi membre du conseil municipal

L'organisation des ressources de l'arrondissement



Le document budgétaire présenté ci-après, conformément à l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal* stipulant que le conseil d'arrondissement est responsable de la gestion de leur budget, a été rédigé par l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve.

PROFIL DE L'ARRONDISSEMENT

Mercier–Hochelaga-Maisonneuve : un arrondissement dynamique

Situé dans l'est de Montréal, l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve occupe un vaste territoire de plus de 24,5 km², le cinquième en importance à Montréal.

Les résidents sont au nombre de 128 440 (Recensement de 2001), ce qui représente un peu plus de 7 % de la population de Montréal, en hausse de 2,3 % depuis 1996. L'arrondissement se classe donc parmi les cinq arrondissements les plus peuplés de Montréal. Notons que, depuis 1996, le nombre de jeunes de 20 à 24 ans a augmenté de 26,4 %.

Les citoyens habitent trois grands ensembles résidentiels distincts : Louis-Riel au nord, Mercier et Tétéreaultville à l'est, Hochelaga-Maisonneuve à l'ouest. Ces secteurs sont détachés les uns des autres par de grandes zones industrielles et par des artères majeures telles que le pont-tunnel Louis-Hippolyte-Lafontaine, l'autoroute 25 et la rue Notre-Dame.

L'arrondissement compte une population immigrante de 15 135 personnes, soit 12,1 % des résidents. C'est moins que sur l'ensemble du territoire montréalais, avec 27,6 %. Toutefois, entre 1996 et 2001, l'augmentation de la population immigrante dans l'arrondissement a été de 14,2 %. Les principaux pays d'origine sont l'Italie, le Vietnam, l'Algérie et la France.

Selon le Recensement des établissements et de l'emploi à Montréal (REEM 2000), 35 % des emplois appartiennent au secteur des services à la consommation, dont 40 % sont attribuables au commerce de détail. Soulignons une croissance importante de plus de 95 % dans le secteur des services professionnels, scientifiques et techniques, et de 60 % dans les secteurs de la fabrication, du commerce en gros et du transport.

Par ailleurs, les organismes à but non lucratif et les coopératives sont très présents dans la vie économique de l'arrondissement. Le revenu moyen des ménages est de 39 152 \$, alors qu'il est de 49 429 \$ à Montréal.

Mercier–Hochelaga-Maisonneuve compte trois parcs industriels qui regroupent une centaine d'entreprises. Le port de Montréal y est situé et occupe une place privilégiée par sa localisation et par son rôle économique marquant.

L'arrondissement abrite un pôle récréotouristique important, soit le Parc olympique ainsi que le Biodôme. Côté culturel, il y a le théâtre Denise-Pelletier, le musée du Château Dufresne, deux maisons de la culture, Mercier et Maisonneuve, et quatre bibliothèques, Hochelaga, Langelier, Maisonneuve et Mercier.

Enfin, sur le plan des infrastructures sportives, le complexe Charbonneau-Richard (Centre Pierre-Charbonneau et aréna Maurice-Richard) ainsi que le centre sportif du Parc olympique offrent des lieux de pratique sportive de haut niveau qui peuvent aussi servir à l'organisation d'événements publics majeurs : expositions, congrès, colloques et spectacles.

PLAN D'AFFAIRES

Pour 2005, l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve entend maintenir ses services de proximité pour ses citoyens.

Des choix budgétaires nous contraignent à fermer notre déchetterie de la cour Dickson. L'arrondissement entend assurer que la population puisse continuer à se départir de ses encombrants. Nous étudions actuellement des nouveaux scénarios de fonctionnement qui ont pour seul objectif de répondre aux besoins de nos citoyens à ce niveau. À cet effet, un plan sur la propreté du domaine public sera développé par l'arrondissement.

Dans un souci de maintenir et d'accroître les informations nécessaires aux citoyens lors du suivi des requêtes, nous désirons développer un plan de gestion qui permettra de renforcer les moyens d'information actuels interunités. La fluidité des informations assurera à nos citoyens des actions plus concertées au niveau de nos opérations.

Nous désirons également faire profiter les citoyens des arrondissements limitrophes des services et installations de nos arrondissements respectifs au niveau de la culture, des sports et loisirs sur notre territoire.

Des actions qui avaient été amorcées en 2004 se poursuivront en 2005, dont le développement de mesures de prévention qui permettront de récupérer les heures de travail perdues à la suite d'accidents du travail. En 2004, une hausse marquée de réassignations temporaires au travail de nos employés accidentés a été réalisée.

CHOIX BUDGÉTAIRES

Le budget de dépenses de l'arrondissement pour l'exercice 2005 est de 58 863 200 \$ et celui des recettes est de 1 992 200 \$. Les ressources humaines sont de 533,2 années-personnes.

L'augmentation de 3,5 M\$ au niveau du budget de dépenses résulte, pour 2,7 M\$, de transferts de responsabilités en vertu de la loi 33 et du nouveau modèle organisationnel, et d'indexations salariales et autres ajustements budgétaires techniques.

En complément, des crédits additionnels de 0,8 M\$ ont été accordés à l'arrondissement en vertu du modèle «Budget dynamique et évolutif». Ces ressources ont été affectées en priorité à l'indexation des budgets requis pour faire face à nos obligations contractuelles au niveau du déneigement, de la collecte et de l'élimination des déchets.

Des mesures d'économie internes, telles la révision de nos besoins en espaces loués et la fermeture de notre déchetterie, ont libéré des ressources qui, couplées aux économies et crédits additionnels provenant des changements à la ristourne sur la TPS, nous ont permis de consolider notre structure organisationnelle, notamment à l'émission des permis ainsi qu'au sein de notre nouvelle équipe d'ingénierie urbaine, et d'assurer une indexation minimale de nos postes de dépenses de biens, services et autres objets de dépenses.

L'arrondissement présente un budget équilibré pour 2005, tout en maintenant les services à la population. Mais c'est un équilibre précaire, sans marges de manœuvre, et toute nouvelle responsabilité ou dépense imprévue devra donc être couverte par des économies réalisées en cours d'année, ou par le biais d'un recours au surplus accumulé de l'arrondissement.

Revenus par activités, montant d'équilibre et affectations

(en milliers de dollars)

		Budget 2004	Budget 2005	Écart en %
Administration générale	Conseil municipal	0,0	0,0	-
	Application de la loi	0,0	0,0	-
	Gestion financière et administrative	0,0	0,0	-
	Greffe	0,0	0,0	-
	Gestion du personnel	0,0	0,0	-
	Autres	0,3	0,3	-
Sécurité publique	Sécurité civile et autres	37,3	27,5	(26,3)
Transport	Voirie municipale	132,6	149,9	13,0
	Enlèvement de la neige	0,0	0,0	-
	Éclairage des rues	0,0	0,0	-
	Circulation et stationnement	122,0	122,0	-
	Transport collectif et autres	0,0	0,0	-
Hygiène du milieu	Approvisionnement et traitement de l'eau potable	0,0	0,0	-
	Réseau de distribution de l'eau potable	0,0	0,0	-
	Traitement des eaux usées	0,0	0,0	-
	Réseaux d'égout	0,0	0,0	-
	Déchets domestiques	0,0	0,0	-
	Matières secondaires	22,7	22,7	-
	Élimination des matériaux secs	0,0	0,0	-
	Protection de l'environnement et autres	0,4	0,4	-
Santé et bien-être	Sécurité du revenu et autres	0,0	0,0	-
Aménagement, urbanisme et développement	Aménagement, urbanisme et zonage	680,7	898,9	32,1
	Promotion et développement économique	0,0	0,0	-
	Rénovation urbaine	0,0	3,6	-
	Autres	20,3	25,8	27,1
Loisirs et culture	Centres communautaires – activités récréatives	54,9	54,9	-
	Patinoires intérieures et extérieures	438,0	447,0	2,1
	Piscines, plages et ports de plaisance	5,0	5,0	-
	Parcs et terrains de jeu	46,1	46,1	-
	Expositions, foires et autres activités récréatives	57,1	57,1	-
	Centres communautaires – activités culturelles	10,4	10,4	-
	Bibliothèques	102,7	102,7	-
	Musées, centres d'exposition et autres activités culturelles	0,0	0,0	-
Autres	Autres activités	17,9	17,9	-
	Frais de financement, remboursement de la dette à long terme et transfert aux activités d'investissement	0,0	0,0	-
Montant d'équilibre ¹			56 871,0	
Contribution additionnelle spéciale ²				
Affectations ³		0,0	0,0	-
Total ⁴		1 748,4	58 863,2	

Revenus par principaux objets, montant d'équilibre et affectations

(en milliers de dollars)

	Budget 2004	Budget 2005	Écart en %
Services rendus aux organismes municipaux	0,0	0,0	-
Autres services rendus	1 244,5	1 377,7	10,7
Autres revenus	503,9	614,5	21,9
Transferts	0,0	0,0	-
Montant d'équilibre ¹		56 871,0	
Contribution additionnelle spéciale ²			
Affectations ³	0,0	0,0	-
Total	1 748,4	58 863,2	

¹ Représente la portion des crédits budgétaires de l'arrondissement qui est assumée par l'ensemble du budget de la Ville, soit la différence entre les dépenses de l'arrondissement et ses revenus autonomes incluant les affectations et toute contribution additionnelle compensée par une taxe locale spéciale.

² Montant versé à l'arrondissement compensé par une taxe locale spéciale.

³ Correspond à la portion des dépenses financées à même les surplus et les réserves financières de l'arrondissement.

⁴ En vertu de l'article 143.2 de la loi modifiant la Charte de la Ville de Montréal, lequel stipule que le budget d'un arrondissement doit prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses, la présentation pour le budget de 2005 a été modifiée. Par conséquent, certaines données ne sont pas comparables et n'ont donc pas été présentées.

Dépenses par activités

(en milliers de dollars)

		Budget 2004	Budget 2005	Écart en %
Administration générale	Conseil municipal	175,0	225,0	28,6
	Application de la loi	0,0	16,2	-
	Gestion financière et administrative	2 584,1	3 288,7	27,3
	Greffe	608,8	715,8	17,6
	Gestion du personnel	483,1	453,6	(6,1)
	Autres	422,9	747,8	76,8
Sécurité publique	Sécurité civile et autres	931,6	372,9	(60,0)
Transport	Voirie municipale	6 121,2	6 686,7	9,2
	Enlèvement de la neige	9 823,1	10 373,4	5,6
	Éclairage des rues	435,7	1 400,8	221,5
	Circulation et stationnement	1 035,3	1 133,7	9,5
	Transport collectif et autres	0,0	0,0	-
Hygiène du milieu	Approvisionnement et traitement de l'eau potable	0,0	0,0	-
	Réseau de distribution de l'eau potable	1 354,8	1 339,4	(1,1)
	Traitement des eaux usées	0,0	0,0	-
	Réseaux d'égout	1 184,6	1 156,0	(2,4)
	Déchets domestiques	5 633,0	5 521,7	(2,0)
	Matières secondaires	2 022,6	2 063,1	2,0
	Élimination des matériaux secs	917,2	764,0	(16,7)
	Protection de l'environnement et autres	0,0	33,0	-
Santé et bien-être	Sécurité du revenu et autres	41,0	44,0	7,3
Aménagement, urbanisme et développement	Aménagement, urbanisme et zonage	637,9	1 312,2	105,7
	Promotion et développement économique	279,3	252,2	(9,7)
	Rénovation urbaine	0,0	0,0	-
	Autres	0,0	0,0	-
Loisirs et culture	Centres communautaires – activités récréatives	5 541,3	5 302,2	(4,3)
	Patinoires intérieures et extérieures	3 506,7	3 506,8	-
	Piscines, plages et ports de plaisance	2 383,3	2 454,0	3,0
	Parcs et terrains de jeu	4 617,2	4 746,8	2,8
	Expositions, foires et autres activités récréatives	960,2	1 087,4	13,2
	Centres communautaires – activités culturelles	1 801,1	1 896,4	5,3
	Bibliothèques	1 887,6	1 969,4	4,3
	Musées, centres d'exposition et autres activités culturelles	0,0	0,0	-
	Autres	0,0	0,0	-
Autres	Frais de financement, remboursement de la dette à long terme et transfert aux activités d'investissement	0,0	0,0	-
Total		55 388,6	58 863,2	6,3

Dépenses par principaux objets et catégories d'emplois

(en milliers de dollars et en années-personnes)

				Année-personne		
	Budget 2004	Budget 2005	Écart en %	Budget 2004	Budget 2005	Écart en %
Rémunération et cotisations de l'employeur						
Cadres et contremaîtres	3 638,8	4 409,8	21,2	41,7	46,7	12,0
Professionnels et cols blancs	8 992,1	10 029,8	11,5	170,6	175,9	3,1
Cols bleus	17 547,0	17 196,9	(2,0)	311,9	310,6	(0,4)
	30 177,9	31 636,5	4,8	524,2	533,2	1,7
Biens, services et autres objets de dépenses						
	25 210,7	27 226,7	8,0			
Total du budget de fonctionnement	55 388,6	58 863,2	6,3			

Arrondissement de Montréal-Nord



Le conseil d'arrondissement



◦ **Parent, Marcel**
Maire d'arrondissement



◦ **Gibeau, Jean-Marc**



◦ **Infantino, James V.**



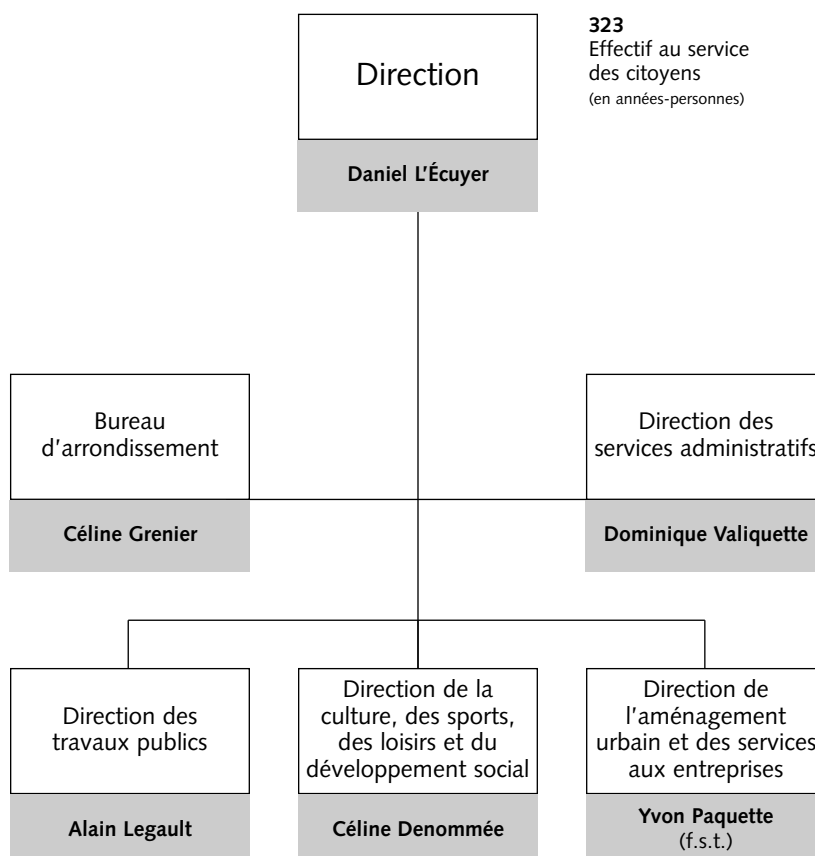
Fortin, Normand
Conseiller du district
d'Ovide-Clermont



Morin, Georgette L.
Conseillère du district de
Marie-Clara

◦ Aussi membre du conseil municipal

L'organisation des ressources de l'arrondissement



Le document budgétaire présenté ci-après, conformément à l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal* stipulant que le conseil d'arrondissement est responsable de la gestion de leur budget, a été rédigé par l'arrondissement de Montréal-Nord.

PROFIL DE L'ARRONDISSEMENT

L'arrondissement de Montréal-Nord s'étend sur une superficie de 11 km². À l'instar d'autres arrondissements densément peuplés (notamment ceux du Sud-Ouest et de Verdun), Montréal-Nord a constaté, pendant plus de 25 ans, une diminution constante de sa population. Or, cette population, qui était en décroissance depuis tant d'années, a connu une hausse de 5,1 % entre 1996 et 2004, atteignant 85 800 habitants.

Les citoyens de Montréal-Nord sont en moyenne plus âgés, moins scolarisés et moins bien nantis que la moyenne des Montréalais. Par ailleurs, la proportion des communautés culturelles et celle des personnes âgées y sont en progression.

À Montréal-Nord, où 72 % des résidents sont locataires, le logement est un enjeu préoccupant. Certes, le parc d'habitations de l'arrondissement offre une grande diversité de logements à des prix relativement abordables. Mais, une partie assez importante de l'inventaire nécessite des travaux de mise aux normes, particulièrement dans les immeubles à logements multiples.

Sur le plan économique, l'arrondissement compte un grand nombre de petites et moyennes entreprises industrielles, spécialisées principalement dans les domaines de l'alimentation et de l'usinage de métaux. Il n'y reste plus d'espace vacant pour de nouvelles entreprises et certaines zones industrielles sont carrément vétustes. Il s'y trouve toutefois un très grand nombre de petits commerces, partout sur le territoire. Depuis juin 2003, les entreprises de Montréal-Nord peuvent compter sur l'appui d'un CLD (Centre local de développement) pour les soutenir dans leurs projets d'expansion.

L'arrondissement de Montréal-Nord est quadrillé par près de 180 kilomètres de rues. Autre fait à souligner en ce qui concerne les infrastructures de transport, les boulevards Henri-Bourassa et Pie-IX compensent certaines lacunes du réseau autoroutier qui relie Montréal à la Rive-Nord; ces boulevards sont donc très sollicités par les véhicules lourds.

Bien pourvu en espaces verts, l'arrondissement s'enorgueillit de la qualité de l'air sur son territoire. La plupart des rues sont bordées d'arbres matures, et plus de 50 % des berges ont été aménagées au profit des citoyens. Par contre, à l'instar d'autres communautés moins bien nanties, les grands dossiers environnementaux ne constituent pas une préoccupation prioritaire aux yeux des citoyens. Bien que les organismes environnementaux ne soient malheureusement pas très actifs à Montréal-Nord, plusieurs citoyens ont réclamé une collecte sélective des déchets en 2002 et, depuis le 4 août 2003, les citoyens de Montréal-Nord bénéficient de ce service.

Montréal-Nord offre des activités culturelles, de loisirs et de sports très variées et abondantes. Le taux de participation à ces activités est d'ailleurs très élevé. Si les activités de sports et de loisirs sont prises en main par divers organismes, il y a malheureusement peu d'organismes culturels, alors que les besoins en cette matière sont en croissance constante, particulièrement chez les personnes âgées et les nouveaux arrivants.

PLAN D'AFFAIRES

L'année 2005 s'inscrira dans la poursuite des efforts de consolidation de 2004. En effet, à la suite du Sommet de Montréal de juin 2002, l'arrondissement s'est doté d'un plan d'action échelonné sur trois ans et l'année 2005 est la dernière année de la mise en œuvre de ce plan intitulé « Montréal-Nord en action ». De plus, avec la signature de la plupart des nouvelles conventions collectives, soit à la fin 2003 ou en cours d'année 2004, il faudra en 2005 couvrir les ajustements salariaux et nominatifs pour les années 2004 et 2005.

Sur le plan du développement social, en 2005, l'arrondissement aura son centre sociocommunautaire et culturel. Ce projet a pris une année de retard, car, à la suite d'une vaste consultation menée à l'automne 2003, il nous est apparu important d'ajouter au projet initial une salle de spectacle et une salle d'exposition, afin de répondre aux aspirations de développement culturel de la population du secteur. Dès décembre 2005, la bibliothèque de ce nouveau centre sera fonctionnelle, c'est-à-dire que les employés pourront y accueillir les citoyens qui eux trouveront des livres sur les tablettes. Fort de son premier prix d'excellence obtenu lors du congrès de Villes et Villages en santé en septembre 2004 pour son projet-pilote de revitalisation urbaine intégrée, l'Arrondissement et l'ensemble de ses partenaires réunis autour de la table de Villes et Villages en santé de Montréal-Nord vont poursuivre leurs efforts pour redonner espoir aux résidents du secteur nord-est de l'arrondissement.

En matière de développement urbain, l'Arrondissement va accentuer son support au CLD (Centre local de développement) qui, lui, offrira de nouveaux services aux entreprises, plus particulièrement en gérant un incubateur de jeunes entreprises et en travaillant auprès des marchands des rues de Charleroi et Fleury. L'Arrondissement complètera de nombreuses études sur la revitalisation de sa zone industrielle sud et sur les artères commerciales de Charleroi et Fleury. En ce qui concerne l'environnement, nous poursuivons nos efforts de promotion pour la collecte sélective et la collecte des résidus domestiques dangereux et surtout nous accroîtrons notre intervention au niveau de la plantation d'arbres sur rue.

En 2004, l'arrondissement a modernisé tous ses outils de communications avec le citoyen; 2005 sera une année d'ajustement de ces nouveaux outils. Pour mieux marquer notre territoire et pour accroître le sentiment d'appartenance, nous installerons sur le territoire en 2005 une série d'oriflammes.

Dans le domaine de la propreté, nous poursuivons nos efforts de 2004 pour éliminer les graffitis, réparer rapidement les nids-de-poule et entretenir les terrains sportifs extérieurs.

CHOIX BUDGÉTAIRES

Le budget de dépenses de l'arrondissement de Montréal-Nord passe de 30 666,2 \$ en 2004 à 32 785,7 \$ en 2005, ce qui représente 382 \$ par résidant. Les revenus autonomes se chiffreront à 1 254,3 \$ en 2005 comparativement à 1 229,7 \$ en 2004. De façon générale, nous conserverons les mêmes tarifs en 2005; seuls les tarifs concernant les réparations des rues et des trottoirs, à la suite d'une coupe de rue demandée par une entreprise, seront fortement majorés pour refléter le prix du marché. Ce budget a été préparé sur la base de 323 années-personnes.

Le budget de l'arrondissement permettra de maintenir la qualité des services à laquelle la population de Montréal-Nord est habituée et à ajouter quelques nouveaux services.

Dans le but de répondre aux exigences des nouvelles politiques et conventions collectives, c'est un montant de 785,0 \$ qu'il faut ajouter à l'enveloppe de la rémunération. Ce montant couvre les augmentations de rémunération de 2004 (qui n'étaient pas prévues au budget, car non connues encore lors de la confection de ce budget) et celles de 2005. La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social reçoit un montant de 342,0 \$ qui lui permettra de mettre à niveau son budget pour la rémunération des auxiliaires; nous corrigeons ainsi un des problèmes de sous-financement que nous avons depuis la fusion. Enfin, 364,7 \$ servent à créer de nouveaux postes, principalement pour la nouvelle bibliothèque qui ouvrira en décembre 2005 dans le secteur nord-est de l'arrondissement. À cette fin, nous avons prévu un montant supplémentaire de 162,1 \$ pour l'acquisition de livres et fournitures. Il faut prévoir un montant de 154,7 \$ pour respecter les clauses d'indexation de nos contrats d'enlèvement et de transport des ordures et des matières recyclables.

Dans le but de mieux planifier et de mieux supporter le développement économique, un montant de 163,6 \$ a été prévu à des fins d'études sectorielles; soit 120,0 \$ pour le Centre local de développement (CLD) et 43,6 \$ pour la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement.

Revenus par activités, montant d'équilibre et affectations

(en milliers de dollars)

		Budget 2004	Budget 2005	Écart en %
Administration générale	Conseil municipal	0,0	0,0	-
	Application de la loi	0,0	0,0	-
	Gestion financière et administrative	0,0	0,0	-
	Grefte	0,0	10,0	-
	Gestion du personnel	0,0	0,0	-
	Autres	80,7	37,7	(53,3)
Sécurité publique	Sécurité civile et autres	0,0	0,0	-
Transport	Voirie municipale	95,0	143,0	50,5
	Enlèvement de la neige	0,0	0,0	-
	Éclairage des rues	0,0	0,0	-
	Circulation et stationnement	0,0	0,0	-
	Transport collectif et autres	0,0	0,0	-
Hygiène du milieu	Approvisionnement et traitement de l'eau potable	0,0	0,0	-
	Réseau de distribution de l'eau potable	0,0	0,0	-
	Traitement des eaux usées	0,0	0,0	-
	Réseaux d'égout	8,0	42,5	431,3
	Déchets domestiques	0,0	0,0	-
	Matières secondaires	0,0	0,0	-
	Élimination des matériaux secs	0,0	0,0	-
	Protection de l'environnement et autres	0,0	0,0	-
Santé et bien-être	Sécurité du revenu et autres	0,0	0,0	-
Aménagement, urbanisme et développement	Aménagement, urbanisme et zonage	227,1	226,1	(0,4)
	Promotion et développement économique	0,0	0,0	-
	Rénovation urbaine	0,0	0,0	-
	Autres	0,0	0,0	-
Loisirs et culture	Centres communautaires – activités récréatives	0,0	0,0	-
	Patinoires intérieures et extérieures	362,2	364,0	0,5
	Piscines, plages et ports de plaisance	40,0	40,0	-
	Parcs et terrains de jeu	0,0	20,0	-
	Expositions, foires et autres activités récréatives	0,0	0,0	-
	Centres communautaires – activités culturelles	90,0	90,0	-
	Bibliothèques	326,7	270,0	(17,4)
	Musées, centres d'exposition et autres activités culturelles	0,0	11,0	-
Autres	Autres activités	0,0	0,0	-
	Frais de financement, remboursement de la dette à long terme et transfert aux activités d'investissement	0,0	0,0	-
Montant d'équilibre ¹			31 531,4	
Contribution additionnelle spéciale ²				
Affectations ³		0,0	0,0	-
Total⁴		1 229,7	32 785,7	

Revenus par principaux objets, montant d'équilibre et affectations

(en milliers de dollars)

	Budget 2004	Budget 2005	Écart en %
Services rendus aux organismes municipaux	0,0	0,0	-
Autres services rendus	678,5	768,7	13,3
Autres revenus	298,5	254,6	(14,7)
Transferts	252,7	231,0	(8,6)
Montant d'équilibre ¹		31 531,4	
Contribution additionnelle spéciale ²			
Affectations ³	0,0	0,0	-
Total	1 229,7	32 785,7	

¹ Représente la portion des crédits budgétaires de l'arrondissement qui est assumée par l'ensemble du budget de la Ville, soit la différence entre les dépenses de l'arrondissement et ses revenus autonomes incluant les affectations et toute contribution additionnelle compensée par une taxe locale spéciale.

² Montant versé à l'arrondissement compensé par une taxe locale spéciale.

³ Correspond à la portion des dépenses financées à même les surplus et les réserves financières de l'arrondissement.

⁴ En vertu de l'article 143.2 de la loi modifiant la Charte de la Ville de Montréal, lequel stipule que le budget d'un arrondissement doit prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses, la présentation pour le budget de 2005 a été modifiée. Par conséquent, certaines données ne sont pas comparables et n'ont donc pas été présentées.

Dépenses par activités
(en milliers de dollars)

		Budget 2004	Budget 2005	Écart en %
Administration générale	Conseil municipal	29,8	50,6	69,8
	Application de la loi	0,0	0,0	-
	Gestion financière et administrative	2 134,5	1 945,8	(8,8)
	Greffes	288,2	311,4	8,0
	Gestion du personnel	634,0	708,8	11,8
	Autres	594,6	1 075,6	80,9
Sécurité publique	Sécurité civile et autres	52,4	54,7	4,4
Transport	Voirie municipale	3 021,1	3 356,3	11,1
	Enlèvement de la neige	5 193,1	4 361,2	(16,0)
	Éclairage des rues	586,4	570,8	(2,7)
	Circulation et stationnement	598,0	634,0	6,0
	Transport collectif et autres	208,8	69,4	(66,8)
Hygiène du milieu	Approvisionnement et traitement de l'eau potable	52,5	54,4	3,6
	Réseau de distribution de l'eau potable	1 063,5	1 057,9	(0,5)
	Traitement des eaux usées	0,0	0,0	-
	Réseaux d'égout	669,6	698,9	4,4
	Déchets domestiques	2 693,7	2 918,9	8,4
	Matières secondaires	912,4	1 010,4	10,7
	Élimination des matériaux secs	0,0	0,0	-
	Protection de l'environnement et autres	63,1	66,7	5,7
Santé et bien-être	Sécurité du revenu et autres	15,0	15,0	-
Aménagement, urbanisme et développement	Aménagement, urbanisme et zonage	1 262,0	1 465,7	16,1
	Promotion et développement économique	0,0	206,5	-
	Rénovation urbaine	0,0	0,0	-
	Autres	0,0	0,0	-
Loisirs et culture	Centres communautaires – activités récréatives	369,8	919,4	148,6
	Patinoires intérieures et extérieures	1 848,3	1 989,8	7,7
	Piscines, plages et ports de plaisance	1 304,0	1 421,0	9,0
	Parcs et terrains de jeu	3 110,2	3 527,3	13,4
	Expositions, foires et autres activités récréatives	733,2	555,3	(24,3)
	Centres communautaires – activités culturelles	0,0	0,0	-
	Bibliothèques	2 845,0	3 285,5	15,5
	Musées, centres d'exposition et autres activités culturelles	368,0	444,4	20,8
Autres	Autres activités	0,0	0,0	-
	Frais de financement, remboursement de la dette à long terme et transfert aux activités d'investissement	15,0	10,0	(33,3)
Total		30 666,2	32 785,7	6,9

Dépenses par principaux objets et catégories d'emplois

(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget 2004	Budget 2005	Écart en %	Année-personne		
				Budget 2004	Budget 2005	Écart en %
Rémunération et cotisations de l'employeur						
Cadres et contremaîtres	3 475,1	4 213,6	21,3	40,0	42,5	6,3
Professionnels et cols blancs	5 355,3	6 606,0	23,4	126,2	128,2	1,6
Cols bleus	8 750,4	8 518,8	(2,6)	150,3	152,3	1,3
	17 580,8	19 338,4	10,0	316,5	323,0	2,1
Biens, services et autres objets de dépenses	13 085,4	13 447,3	2,8			
Total du budget de fonctionnement	30 666,2	32 785,7	6,9			

Arrondissement de Mont-Royal



Le conseil d'arrondissement



◦ **Caron, Suzanne**
Mairesse
d'arrondissement



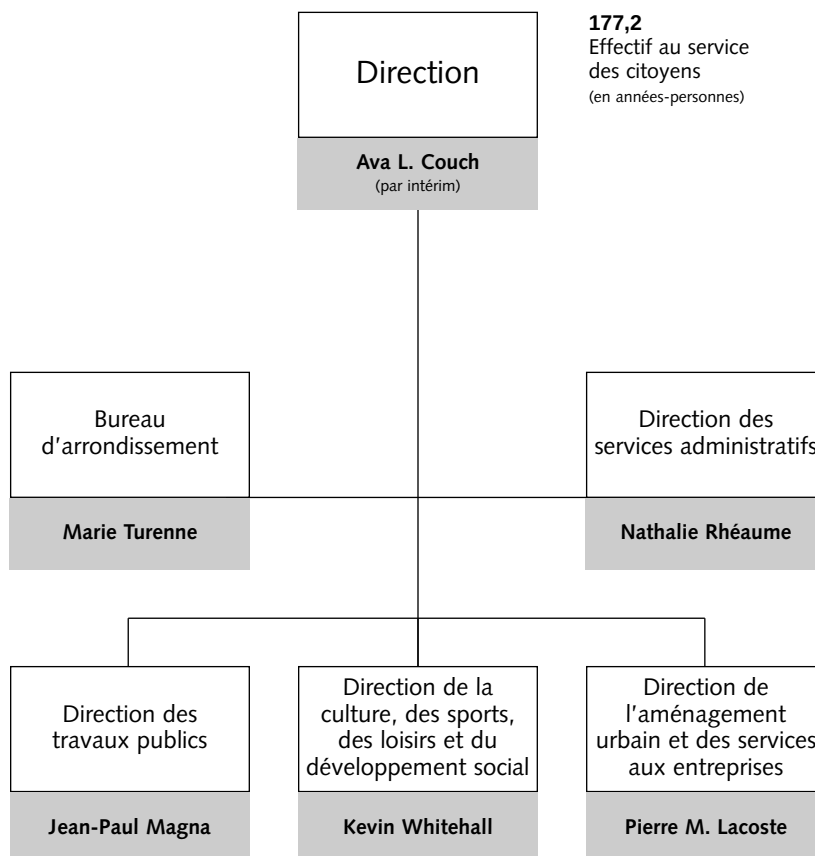
Carrie, Cliff
Conseiller du district
de Frederick-G.-Todd



Stephens, Nicholas
Conseiller du district
de Rockland

◦ Aussi membre du conseil municipal

L'organisation des ressources de l'arrondissement



Le document budgétaire présenté ci-après, conformément à l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal* stipulant que le conseil d'arrondissement est responsable de la gestion de leur budget, a été rédigé par l'arrondissement de Mont-Royal.

PROFIL DE L'ARRONDISSEMENT

Sis au nord de la montagne, le territoire de l'arrondissement s'étend sur une superficie de 8,04 km² et se compose du secteur de l'ancienne Ville Mont-Royal et d'une partie du territoire de l'ancienne Ville de Montréal, soit le quartier Glenmount.

Selon l'Observatoire économique et urbain de la Ville de Montréal, la population de l'arrondissement Mont-Royal se chiffrait à 20 361 habitants lors du recensement de 2001, pour une densité de population d'environ 2 533 habitants par km².

Sur le plan démographique, Mont-Royal se distingue par le revenu moyen élevé des ménages et des familles. Le français est la langue parlée à la maison par 43 % de la population, alors que c'est l'anglais qui prédomine dans 41 % des cas.

Le climat social de l'arrondissement est harmonieux, ce qui d'ailleurs constitue l'une de ses forces d'attraction. Des services publics de proximité entièrement bilingues et souples répondent promptement aux demandes des citoyens.

Fondée en 1912, Mont-Royal a été conçue dès l'origine comme une ville modèle. Au fil des ans, ses gestionnaires ont su rester fidèles à cette vision initiale, notamment en s'assurant du respect d'un plan de développement cohérent qui est basé sur des normes élevées en matière d'aménagement du territoire et de construction.

La forte proportion de propriétaires occupants constitue une garantie de la qualité et de l'entretien de son secteur résidentiel. De plus, une approche orientée vers le développement durable a permis de faire une gestion écologique des parcs et espaces verts ainsi que la mise en place d'un programme d'économie en eau potable et de postes de chloration pour maximiser la qualité de l'eau potable.

Le parc industriel couvre la partie sud-ouest du territoire à la jonction de l'autoroute 40 et de la voie rapide Décarie. Mont-Royal compte plus de 1 500 entreprises, notamment dans les domaines biopharmaceutique et des télécommunications.

Bien desservi par les transports en commun tels le métro, le train et l'autobus, l'arrondissement est à proximité du centre-ville, ce qui constitue une caractéristique recherchée. Il est réputé pour la qualité de ses parcs, de ses terrains de jeu, de sa bibliothèque et de ses services tant récréatifs que communautaires.

Mont-Royal est sensible aux attentes de ses citoyens. À cet égard, l'arrondissement est en voie de compléter l'intégration des services de proximité du quartier Glenmount.

Par ailleurs, à la suite du vote de ses citoyens sur la réorganisation territoriale, Mont-Royal figure parmi les quinze municipalités qui seront reconstituées. À ce titre, elle fera aussi partie du nouveau conseil d'agglomération.

PLAN D'AFFAIRES

Pour l'exercice budgétaire de 2005, l'arrondissement de Mont-Royal a développé un plan d'affaires qui respecte les orientations et les engagements de ses élus locaux. Particulièrement soucieuse de répondre de manière efficace aux besoins des citoyens, l'administration locale compte investir les sommes nécessaires pour maintenir et préserver la qualité de vie de ses résidents. Celle-ci entend concentrer ses actions sur les enjeux qui sont directement reliés à la qualité des services de proximité, son patrimoine architectural et urbain, son patrimoine culturel, les services communautaires, de loisirs et de sports et la promotion de son développement économique.

L'arrondissement entend poursuivre la publication des outils de communication avec les citoyens déjà mis en place. Elle compte offrir aux résidents le répertoire des activités et des services, la publication d'une brochure dédiée à la programmation des activités culturelles et la parution d'un bulletin municipal contenant entre autres des informations extraites du guide du citoyen. Dans cette foulée, Mont-Royal reconduit aussi le dépôt de rapports trimestriels sur l'état des activités financières locales.

Parmi les services de proximité de haut niveau auxquels les citoyens sont habitués, la sécurité publique de Mont-Royal offre un service de surveillance des résidences, des commerces et des parcs qui contribue à une meilleure qualité de vie. Présents au sein du comité sur la sécurité publique, les citoyens ont réitéré les demandes manifestées lors du sommet qui visent à maintenir et confier la gestion complète de ce service à Mont-Royal pour les années à venir. Par ailleurs, la ratification d'une entente avec le Syndicat des cols bleus de la Ville de Montréal devrait marquer la dernière étape de l'intégration des services de proximité destinés aux résidents du quartier Glenmount.

Avec l'appui de son comité consultatif d'urbanisme (CCU), l'Arrondissement poursuivra l'application des règlements liés au Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) qui a pour but de préserver et de développer le patrimoine immobilier existant. Par ailleurs, l'arrondissement compte se doter en 2005, d'une politique verte qui tiendra compte de la préservation de ses espaces verts et de son riche patrimoine forestier urbain. À ce chapitre, Mont-Royal s'est déjà doté d'un nouveau règlement relatif à l'abattage des arbres sur les terrains privés et dans les cours avants et prévoit reconduire son programme triennal d'entretien et de remplacement de sa forêt urbaine. En matière de développement durable, l'arrondissement prévoit lancer en 2005, un projet pilote de collecte de matières récupérables pour son secteur industriel.

La bibliothèque représente un élément essentiel du patrimoine culturel de l'arrondissement. Malgré la modification des règles déterminant la subvention du Ministère de la Culture destinée à l'achat de nouveaux livres qui a engendré un manque à gagner, l'arrondissement compte maintenir le montant alloué à ce budget. Pour répondre à la demande des citoyens en matière de services communautaires, de loisirs et des sports, l'administration locale s'engage à consolider les activités existantes et optimiser les ressources déjà en place.

De nouvelles modifications apportées à la réglementation dans le secteur commercial de l'Acadie-Beaumont devraient favoriser la mise en chantier de nouveaux projets de développement par l'entreprise privée. Les investissements ainsi que les autres mesures pour lancer la revitalisation de la portion commerciale du centre-ville ont contribué à la venue de nouveaux commerces ainsi qu'à la naissance d'une véritable vie de quartier dans ce secteur. En 2005, l'arrondissement compte poursuivre son implication au sein du comité conjoint commerçants-arrondissement et relancer son programme de subventions de rénovation de façades du centre-ville.

L'embauche d'un commissaire responsable du développement local a permis notamment d'entreprendre le recensement des places d'affaires qui ont pignon sur rue à Mont-Royal. L'analyse prochaine des résultats du recensement permettra la définition des grandes orientations pour l'ensemble du secteur industriel et commercial ainsi que la publication d'un nouveau répertoire des entreprises de Mont-Royal.

La tenue du sommet de Mont-Royal a permis aux citoyens de définir certains enjeux relatifs aux services de proximités. Plusieurs projets ont été réalisés ou sont en cours de réalisation dont notamment : la mise sur pied de cinq comités du conseil, l'adoption d'un PIIA, l'ouverture d'un Centre des jeunes et enfin, une enquête auprès des utilisateurs des services de loisirs. Par ailleurs, une programmation d'événements culturels ainsi que des programmes de loisirs et de services communautaires s'adressant aux jeunes, aux familles et plus particulièrement aux personnes âgées ont aussi été mis de l'avant.

CHOIX BUDGÉTAIRES

Les choix budgétaires ont été faits suivant un plan d'affaires qui met l'accent sur le maintien de la qualité des services de proximité, à moindre coût. À la recherche d'économies, et d'une saine gestion, l'arrondissement a passé en revue tous les postes budgétaires réduisant ainsi les coûts d'administration et de gestion des contrats externes de l'ordre de 1,26 %.

La proposition budgétaire de 2005, pour les dépenses de l'arrondissement Mont-Royal, totalise 18 620,7 \$ comparativement à 18 257,4 \$ en 2004. La différence s'explique notamment par l'augmentation des coûts associés à l'application des nouvelles conventions collectives, l'effet de certaines décisions corporatives en matière de ressources humaines et les hausses liées aux contrats pour les services externes. Ces sommes importantes devront être absorbées à même la dotation existante et les surplus de gestion de l'arrondissement.

Pour 2005, les revenus de sources locales seront légèrement en baisse et totaliseront 2 106,7 \$. Les choix budgétaires prévoient, tel que requis, un effectif de 177,2 années-personnes.

Revenus par activités, montant d'équilibre et affectations

(en milliers de dollars)

		Budget 2004	Budget 2005	Écart en %
Administration générale	Conseil municipal	0,0	0,0	-
	Application de la loi	0,0	0,0	-
	Gestion financière et administrative	37,9	39,4	4,0
	Grefte	0,0	0,0	-
	Gestion du personnel	0,0	0,0	-
	Autres	145,7	155,2	6,5
Sécurité publique	Sécurité civile et autres	0,0	0,0	-
Transport	Voirie municipale	15,0	25,0	66,7
	Enlèvement de la neige	0,0	0,0	-
	Éclairage des rues	0,0	0,0	-
	Circulation et stationnement	0,0	0,0	-
	Transport collectif et autres	11,0	12,5	13,6
Hygiène du milieu	Approvisionnement et traitement de l'eau potable	0,0	0,0	-
	Réseau de distribution de l'eau potable	0,0	0,0	-
	Traitement des eaux usées	0,0	0,0	-
	Réseaux d'égout	0,0	0,0	-
	Déchets domestiques	0,0	0,0	-
	Matières secondaires	0,0	0,0	-
	Élimination des matériaux secs	3,0	4,0	33,3
	Protection de l'environnement et autres	0,0	0,0	-
Santé et bien-être	Sécurité du revenu et autres	0,0	0,0	-
Aménagement, urbanisme et développement	Aménagement, urbanisme et zonage	170,0	145,0	(14,7)
	Promotion et développement économique	20,2	24,2	19,8
	Rénovation urbaine	37,0	38,0	2,7
	Autres	0,0	0,0	-
Loisirs et culture	Centres communautaires – activités récréatives	656,3	671,0	2,2
	Patinoires intérieures et extérieures	149,6	203,4	36,0
	Piscines, plages et ports de plaisance	132,1	135,3	2,4
	Parcs et terrains de jeu	654,7	557,8	(14,8)
	Expositions, foires et autres activités récréatives	10,9	9,5	(12,8)
	Centres communautaires – activités culturelles	0,0	0,0	-
	Bibliothèques	86,2	86,4	0,2
	Musées, centres d'exposition et autres activités culturelles	0,0	0,0	-
	Autres activités	0,0	0,0	-
Autres	Frais de financement, remboursement de la dette à long terme et transfert aux activités d'investissement	0,0	0,0	-
Montant d'équilibre ¹			16 001,2	
Contribution additionnelle spéciale ²				
Affectations ³		658,9	512,8	(22,2)
Total⁴		2 788,5	18 620,7	

Revenus par principaux objets, montant d'équilibre et affectations

(en milliers de dollars)

	Budget 2004	Budget 2005	Écart en %
Services rendus aux organismes municipaux	66,7	66,7	-
Autres services rendus	1 839,9	1 837,5	(0,1)
Autres revenus	171,4	149,5	(12,8)
Transferts	51,6	53,0	2,7
Montant d'équilibre ¹		16 001,2	
Contribution additionnelle spéciale ²			
Affectations ³	658,9	512,8	(22,2)
Total	2 788,5	18 620,7	

¹ Représente la portion des crédits budgétaires de l'arrondissement qui est assumée par l'ensemble du budget de la Ville, soit la différence entre les dépenses de l'arrondissement et ses revenus autonomes incluant les affectations et toute contribution additionnelle compensée par une taxe locale spéciale.

² Montant versé à l'arrondissement compensé par une taxe locale spéciale.

³ Correspond à la portion des dépenses financées à même les surplus et les réserves financières de l'arrondissement.

⁴ En vertu de l'article 143.2 de la loi modifiant la Charte de la Ville de Montréal, lequel stipule que le budget d'un arrondissement doit prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses, la présentation pour le budget de 2005 a été modifiée. Par conséquent, certaines données ne sont pas comparables et n'ont donc pas été présentées.

Dépenses par activités

(en milliers de dollars)

		Budget 2004	Budget 2005	Écart en %
Administration générale	Conseil municipal	84,7	100,9	19,1
	Application de la loi	0,0	0,0	-
	Gestion financière et administrative	1 752,8	1 577,5	(10,0)
	Greffe	667,4	714,7	7,1
	Gestion du personnel	499,2	417,7	(16,3)
	Autres	304,9	420,7	38,0
Sécurité publique	Sécurité civile et autres	950,0	937,2	(1,3)
Transport	Voirie municipale	1 023,6	1 039,6	1,6
	Enlèvement de la neige	2 332,6	2 222,8	(4,7)
	Éclairage des rues	336,8	345,6	2,6
	Circulation et stationnement	309,1	306,9	(0,7)
	Transport collectif et autres	0,0	0,0	-
Hygiène du milieu	Approvisionnement et traitement de l'eau potable	18,0	27,5	52,8
	Réseau de distribution de l'eau potable	687,8	793,5	15,4
	Traitement des eaux usées	0,0	0,0	-
	Réseaux d'égout	398,1	363,3	(8,7)
	Déchets domestiques	1 152,5	1 088,5	(5,6)
	Matières secondaires	0,0	0,0	-
	Élimination des matériaux secs	0,0	0,0	-
	Protection de l'environnement et autres	0,0	0,0	-
Santé et bien-être	Sécurité du revenu et autres	151,4	166,1	9,7
Aménagement, urbanisme et développement	Aménagement, urbanisme et zonage	473,5	460,8	(2,7)
	Promotion et développement économique	81,5	84,7	3,9
	Rénovation urbaine	0,0	0,0	-
	Autres	0,0	0,0	-
Loisirs et culture	Centres communautaires – activités récréatives	1 551,4	1 631,2	5,1
	Patinoires intérieures et extérieures	936,7	1 023,2	9,2
	Piscines, plages et ports de plaisance	422,5	442,0	4,6
	Parcs et terrains de jeu	2 704,6	2 863,8	5,9
	Expositions, foires et autres activités récréatives	0,0	0,0	-
	Centres communautaires – activités culturelles	0,0	0,0	-
	Bibliothèques	1 418,3	1 592,5	12,3
	Musées, centres d'exposition et autres activités culturelles	0,0	0,0	-
Autres	Autres activités	0,0	0,0	-
	Frais de financement, remboursement de la dette à long terme et transfert aux activités d'investissement	0,0	0,0	-
Total		18 257,4	18 620,7	2,0

Dépenses par principaux objets et catégories d'emplois

(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget 2004	Budget 2005	Écart en %	Année-personne		
	Budget 2004	Budget 2005	Écart en %	Budget 2004	Budget 2005	Écart en %
Rémunération et cotisations de l'employeur						
Cadres et contremaîtres	1 788,9	2 009,8	12,3	20,0	24,0	20,0
Professionnels et cols blancs	4 272,5	4 512,9	5,6	99,0	99,0	-
Cols bleus	2 843,0	2 883,3	1,4	54,2	54,2	-
	8 904,4	9 406,0	5,6	173,2	177,2	2,3
Biens, services et autres objets de dépenses	9 353,0	9 214,7	(1,5)			
Total du budget de fonctionnement	18 257,4	18 620,7	2,0			

Arrondissement d'Outremont



Le conseil d'arrondissement



◦ **Harbour, Stéphane**
Maire d'arrondissement
Membre du comité exécutif



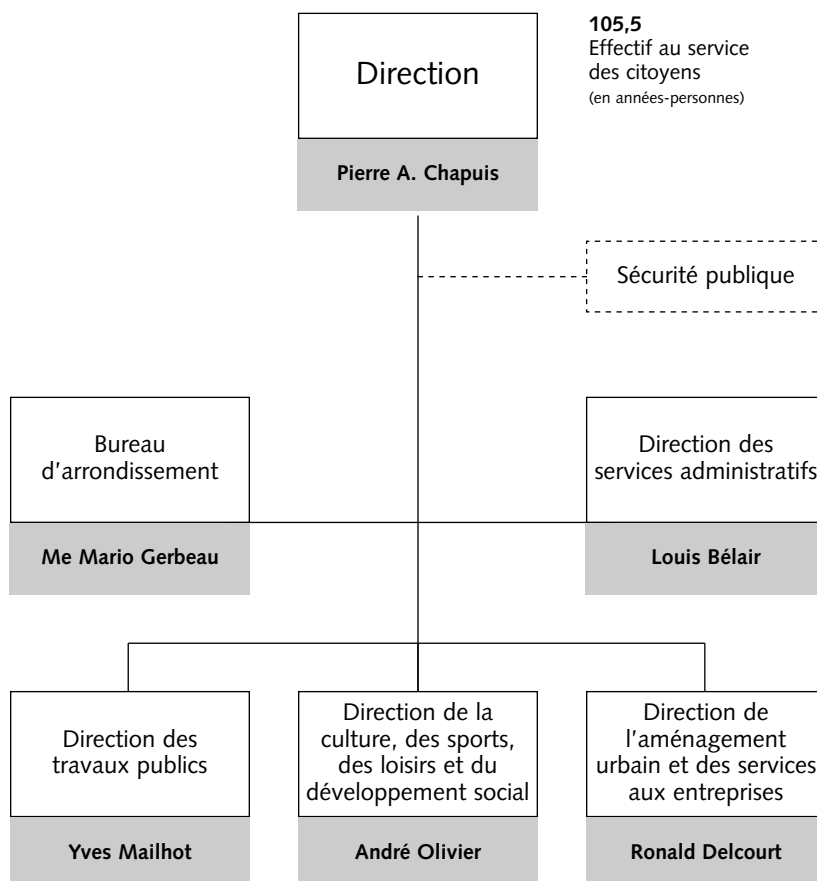
Cinq-Mars, Marie
Conseillère du district de
Joseph-Beaubien



Piquette, Claude B.
Conseiller du district de
Jeanne-Sauvé

◦ Aussi membre du conseil municipal

L'organisation des ressources de l'arrondissement



Le document budgétaire présenté ci-après, conformément à l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal* stipulant que le conseil d'arrondissement est responsable de la gestion de leur budget, a été rédigé par l'arrondissement d'Outremont.

PROFIL DE L'ARRONDISSEMENT

Gracieusement déployé le long du versant est du mont Royal, l'arrondissement d'Outremont correspond précisément au territoire de l'ancienne Ville d'Outremont, qui fut fondée en 1875. Il compte deux districts électoraux : le district de Jeanne-Sauvé et le district de Joseph-Beaubien.

Quartier résidentiel de l'élite des milieux des affaires et des professions libérales, l'arrondissement compte une population de 23 211 habitants sur un territoire de 3,84 km².

Le français est la langue principale de 70 % des résidents de l'arrondissement et le revenu moyen par famille se situe à 73 219 \$. Cette population connaît toutefois depuis une quinzaine d'années une légère décroissance. Elle a effectivement enregistré une diminution de 3 % entre les années 1991 et 2001.

Sur le plan démographique, l'arrondissement d'Outremont compte plus de 25 % de résidents d'une autre origine que celle de la majorité francophone. Plusieurs de ceux-ci appartiennent à la communauté juive hassidique, dont la proportion au sein de la population augmente d'année en année.

Plusieurs grandes résidences bordent le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et s'étendent au-delà de celui-ci à flanc de montagne. L'arrondissement abrite aussi des maisons de ville, des duplex, des habitations en copropriété et des appartements, dont 49 % sont occupés par leur propriétaire. Il se distingue par un patrimoine architectural exceptionnel et une forêt urbaine qui doivent être fièrement préservés.

Le territoire de l'arrondissement d'Outremont est presque entièrement construit et a atteint sa pleine maturité, à l'exception de la cour de triage, située au nord, qui offre un potentiel de développement de quelque 1 800 logements. C'est pourquoi le développement résidentiel de la cour de triage est la priorité du conseil d'arrondissement. Les voies commerciales Bernard, Van Horne et Laurier Ouest comptent des restaurants et des boutiques qui sont parmi les plus recherchés des environs. L'arrondissement d'Outremont compte quelques-unes des meilleures écoles publiques et privées de la région.

La population d'Outremont bénéficie par ailleurs d'installations culturelles d'une très grande qualité, notamment le théâtre Outremont qui a récemment été rénové en une salle multidisciplinaire de 800 places. Au cours des prochaines années, des investissements importants devront être faits dans les infrastructures de l'arrondissement. Ces investissements seront nécessaires, notamment pour la réalisation d'un centre communautaire intergénérationnel, la réfection de nombreuses avenues et celle de certains bâtiments municipaux. Des investissements seront également requis dans les infrastructures souterraines, sans oublier l'aménagement d'une piste cyclable qui relierait l'arrondissement au réseau cyclable montréalais et donnerait accès au mont Royal.

PLAN D'AFFAIRES

En 2005, l'arrondissement d'Outremont entend poursuivre et intensifier ses démarches afin que la Ville de Montréal en arrive à une entente avec le Canadien Pacifique dans le dossier de la mise en valeur de la cour de triage. Non seulement ce projet domiciliaire de 1 800 logements permet-il d'anticiper un potentiel fiscal évalué à 450 M\$, mais aussi, et surtout, il aura des effets structurants indéniables pour l'ensemble de la Ville en ce qui touche le développement durable et l'utilisation maximale des équipements publics. Dans cette optique, l'arrondissement, en collaboration avec le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine de la Ville, poursuivra en 2005 l'actualisation des données du projet, particulièrement aux chapitres de l'estimation du coût et du montage financier.

Concernant le futur Centre communautaire et de loisirs intergénérationnels d'Outremont, qui a fait l'objet d'une « priorité incontournable » au Sommet de Montréal, l'arrondissement a complété le montage financier et l'étude conceptuelle et a obtenu toutes les autorisations requises des instances pour procéder à son érection. Les travaux de construction s'échelonneront sur une période d'une année et débuteront à l'automne 2004.

En ce qui a trait au recyclage des matières résiduelles, l'arrondissement donne suite aux objectifs du Sommet de Montréal et intensifie de manière concrète son action dans ce domaine. Déjà, en 2003, une campagne appuyée par la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008, laquelle correspond d'ailleurs au Plan de gestion des matières résiduelles de la Communauté métropolitaine de Montréal, a donné des résultats probants. L'arrondissement entend accentuer son virage vert au cours des prochaines années. Plusieurs actions concertées sont encore envisagées en 2005 pour augmenter son rendement en cette matière.

Dans le cadre du plan d'urbanisme de Montréal, l'arrondissement complétera en 2005 les phases de la mise en place du chapitre d'Outremont au niveau notamment de la refonte des règlements d'urbanisme en vigueur et plus particulièrement concernant le Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA). Le PIIA aura trois principaux objectifs : 1) assurer la préservation et le développement du remarquable patrimoine architectural de l'arrondissement; 2) actualiser les outils indispensables aux analyses du Comité consultatif d'urbanisme; 3) accélérer les procédures d'approbation des demandes de permis. Dans la foulée de cet exercice, la mise à jour du fichier signalétique sur le patrimoine architectural des bâtiments de l'arrondissement sera entreprise.

Enfin, le présent plan d'affaires tient compte du fait que la forêt urbaine de l'arrondissement, composée de plus de 5 600 arbres sur le domaine public, est âgée. Cette situation, dont l'enjeu est la conservation des caractéristiques particulières du paysage urbain et environnemental d'Outremont, nécessite que l'arrondissement mette en œuvre une opération massive de remplacement au cours des 20 prochaines années, dans le contexte de la Politique de l'arbre de la Ville de Montréal qui devrait être mise en vigueur en 2005.

CHOIX BUDGÉTAIRES

Un budget de dépenses de 14 518,6 \$ permettra à l'arrondissement d'Outremont de maintenir la qualité des services offerts aux citoyens, le tout étant réalisé par un effectif de 105,5 années-personnes. Ce budget comprend une augmentation des dépenses de 461,9 \$ par rapport à l'année 2004. Ces crédits représentent des réaménagements internes aux dépenses de services professionnels et des ajustements aux postes de dépenses concernant la rémunération et les avantages sociaux.

Les nouvelles conditions applicables à la gestion des ressources humaines, en ce qui a trait à l'appariement des emplois, la fixation des conditions de travail, les plans d'assurances collectives, sont des facteurs déterminant de ce nouvel accroissement.

Selon l'article 130.2 de la Charte de la Ville de Montréal relatif au fait que le conseil d'arrondissement devra désormais ester en justice, l'arrondissement se voit attribuer d'une somme de 79,0 \$ pour ces éventualités.

Enfin, au chapitre des revenus autonomes, l'enveloppe budgétaire est en progression de 2,0 % pour atteindre 1 743,6 \$. Ces revenus proviennent des activités de loisirs, des parcomètres, de l'imposition de droits ainsi que d'une subvention pour l'accompagnement d'handicapé.

Revenus par activités, montant d'équilibre et affectations

(en milliers de dollars)

		Budget 2004	Budget 2005	Écart en %
Administration générale	Conseil municipal	0,0	0,0	-
	Application de la loi	0,0	0,0	-
	Gestion financière et administrative	0,0	0,0	-
	Grefte	0,0	0,0	-
	Gestion du personnel	0,0	0,0	-
	Autres	220,7	210,6	(4,6)
Sécurité publique	Sécurité civile et autres	0,0	0,0	-
Transport	Voirie municipale	19,0	19,0	-
	Enlèvement de la neige	0,0	0,0	-
	Éclairage des rues	0,0	0,0	-
	Circulation et stationnement	610,0	655,0	7,4
	Transport collectif et autres	0,1	0,1	-
Hygiène du milieu	Approvisionnement et traitement de l'eau potable	0,0	0,0	-
	Réseau de distribution de l'eau potable	0,0	0,0	-
	Traitement des eaux usées	0,0	0,0	-
	Réseaux d'égout	0,0	0,0	-
	Déchets domestiques	0,0	0,0	-
	Matières secondaires	0,0	0,0	-
	Élimination des matériaux secs	0,0	0,0	-
	Protection de l'environnement et autres	0,0	0,0	-
Santé et bien-être	Sécurité du revenu et autres	0,0	0,0	-
Aménagement, urbanisme et développement	Aménagement, urbanisme et zonage	135,0	150,0	11,1
	Promotion et développement économique	0,0	0,0	-
	Rénovation urbaine	0,0	0,0	-
	Autres	0,0	0,0	-
Loisirs et culture	Centres communautaires – activités récréatives	6,5	6,5	-
	Patinoires intérieures et extérieures	103,3	114,5	10,8
	Piscines, plages et ports de plaisance	17,3	10,4	(39,9)
	Parcs et terrains de jeu	300,6	257,6	(14,3)
	Expositions, foires et autres activités récréatives	94,1	110,8	17,7
	Centres communautaires – activités culturelles	129,7	132,7	2,3
	Bibliothèques	73,1	73,1	-
	Musées, centres d'exposition et autres activités culturelles	0,0	3,3	-
Autres	Autres activités	0,0	0,0	-
	Frais de financement, remboursement de la dette à long terme et transfert aux activités d'investissement	0,0	0,0	-
Montant d'équilibre ¹			12 775,0	
Contribution additionnelle spéciale ²				
Affectations ³		0,0	0,0	-
Total ⁴		1 709,4	14 518,6	

Revenus par principaux objets, montant d'équilibre et affectations

(en milliers de dollars)

	Budget 2004	Budget 2005	Écart en %
Services rendus aux organismes municipaux	90,8	80,7	(11,1)
Autres services rendus	1 372,6	1 383,6	0,8
Autres revenus	195,1	225,1	15,4
Transferts	50,9	54,2	6,5
Montant d'équilibre ¹		12 775,0	
Contribution additionnelle spéciale ²			
Affectations ³	0,0	0,0	-
Total	1 709,4	14 518,6	

¹ Représente la portion des crédits budgétaires de l'arrondissement qui est assumée par l'ensemble du budget de la Ville, soit la différence entre les dépenses de l'arrondissement et ses revenus autonomes incluant les affectations et toute contribution additionnelle compensée par une taxe locale spéciale.

² Montant versé à l'arrondissement compensé par une taxe locale spéciale.

³ Correspond à la portion des dépenses financées à même les surplus et les réserves financières de l'arrondissement.

⁴ En vertu de l'article 143.2 de la loi modifiant la Charte de la Ville de Montréal, lequel stipule que le budget d'un arrondissement doit prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses, la présentation pour le budget de 2005 a été modifiée. Par conséquent, certaines données ne sont pas comparables et n'ont donc pas été présentées.

Dépenses par activités

(en milliers de dollars)

		Budget 2004	Budget 2005	Écart en %
Administration générale	Conseil municipal	119,4	266,8	123,5
	Application de la loi	0,0	0,0	-
	Gestion financière et administrative	1 505,6	1 334,5	(11,4)
	Greffes	433,4	406,0	(6,3)
	Gestion du personnel	143,8	245,5	70,7
	Autres	162,1	216,9	33,8
Sécurité publique	Sécurité civile et autres	505,5	557,3	10,2
Transport	Voirie municipale	2 167,9	2 341,2	8,0
	Enlèvement de la neige	2 106,3	2 121,7	0,7
	Éclairage des rues	267,6	269,5	0,7
	Circulation et stationnement	501,1	492,9	(1,6)
	Transport collectif et autres	0,0	0,0	-
Hygiène du milieu	Approvisionnement et traitement de l'eau potable	0,0	0,0	-
	Réseau de distribution de l'eau potable	35,4	35,0	(1,1)
	Traitement des eaux usées	17,0	17,0	-
	Réseaux d'égout	117,6	102,1	(13,2)
	Déchets domestiques	1 638,5	1 683,4	2,7
	Matières secondaires	396,0	290,0	(26,8)
	Élimination des matériaux secs	0,0	0,0	-
	Protection de l'environnement et autres	0,0	0,0	-
Santé et bien-être	Sécurité du revenu et autres	0,0	0,0	-
Aménagement, urbanisme et développement	Aménagement, urbanisme et zonage	535,3	571,1	6,7
	Promotion et développement économique	0,0	0,0	-
	Rénovation urbaine	0,0	0,0	-
	Autres	0,0	0,0	-
Loisirs et culture	Centres communautaires – activités récréatives	686,0	714,9	4,2
	Patinoires intérieures et extérieures	357,1	355,8	(0,4)
	Piscines, plages et ports de plaisance	107,6	107,5	(0,1)
	Parcs et terrains de jeu	814,4	828,0	1,7
	Expositions, foires et autres activités récréatives	81,0	81,5	0,6
	Centres communautaires – activités culturelles	251,0	313,2	24,8
	Bibliothèques	713,2	763,9	7,1
	Musées, centres d'exposition et autres activités culturelles	393,9	402,9	2,3
Autres	Autres activités	0,0	0,0	-
	Frais de financement, remboursement de la dette à long terme et transfert aux activités d'investissement	0,0	0,0	-
Total		14 056,7	14 518,6	3,3

Dépenses par principaux objets et catégories d'emplois

(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget 2004	Budget 2005	Écart en %	Année-personne		
				Budget 2004	Budget 2005	Écart en %
Rémunération et cotisations de l'employeur						
Cadres et contremaîtres	2 201,8	2 426,5	10,2	26,4	30,4	15,2
Professionnels et cols blancs	1 747,1	1 984,4	13,6	44,0	42,1	(4,3)
Cols bleus	1 664,2	1 820,0	9,4	33,1	33,0	(0,3)
	5 613,1	6 230,9	11,0	103,5	105,5	1,9
Biens, services et autres objets de dépenses	8 443,6	8 287,7	(1,8)			
Total du budget de fonctionnement	14 056,7	14 518,6	3,3			

A map of the United Kingdom with the study area in the south-west highlighted in grey. The highlighted area includes parts of Devon, Cornwall, and Somerset.

Le conseil d'arrondissement



◦ **Worth, Monique**
Mairesse
d'arrondissement



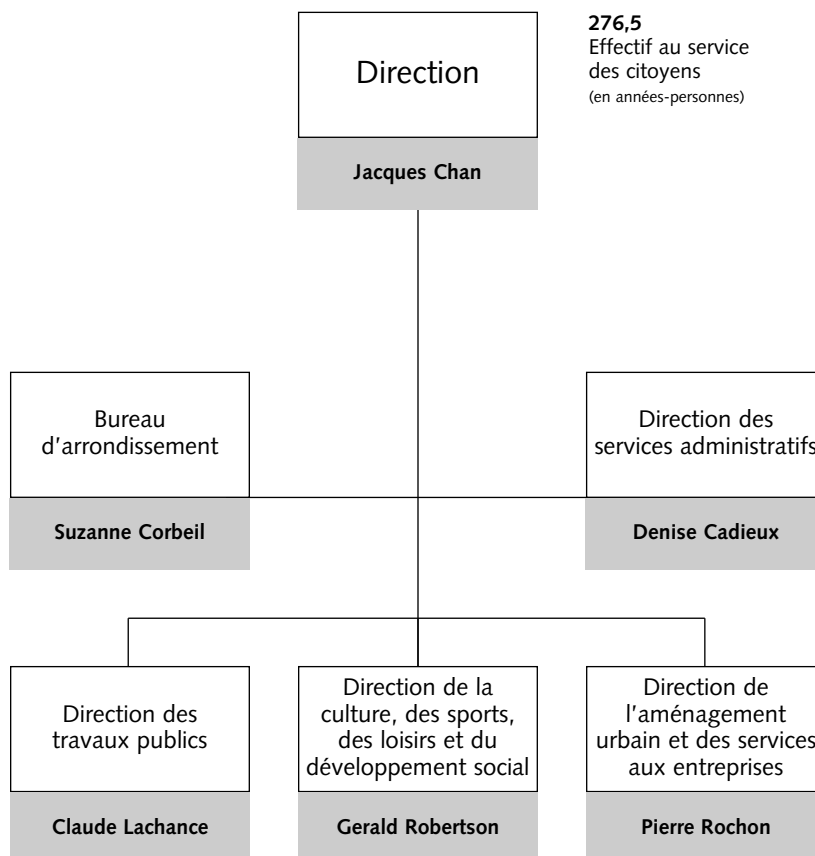
◦ **Ward, Bertrand A.**



Leblanc, René E.

◦ Aussi membre du conseil municipal

L'organisation des ressources de l'arrondissement



Le document budgétaire présenté ci-après, conformément à l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal* stipulant que le conseil d'arrondissement est responsable de la gestion de leur budget, a été rédigé par l'arrondissement de Pierrefonds-Senneville.

PROFIL DE L'ARRONDISSEMENT

Situé au nord-ouest de la ville, l'arrondissement se compose du petit secteur prospère de Senneville, de 7,49 km², situé en bordure du lac des Deux-Montagnes et du secteur résidentiel et en plein développement de Pierrefonds, de 24,9 km², qui longe la rivière des Prairies sur une distance de 28 kilomètres. La population qui compte 55 933 habitants (statistiques Canada 2001) connaît l'un des plus importants taux de croissance de l'île soit 10 pour cent depuis le recensement de 1996. L'arrondissement s'est donné une vocation essentiellement résidentielle. Trente-cinq pour cent des citoyens sont des locataires. L'arrondissement compte une seule industrie et des petits commerces à saveur très locale.

Axé sur les jeunes familles, le groupe des 0-19 ans y représente près du tiers de la population. Le revenu total médian des personnes de plus de 15 ans est de 24 997 \$ pour Pierrefonds et de 35 425 \$ pour Senneville. La valeur moyenne des logements se situe à 134 675 \$ à Pierrefonds et 343 091 \$ à Senneville.

Si la richesse de Pierrefonds-Senneville n'est en fonction que des constructions résidentielles, il n'en demeure pas moins que le potentiel de développement est majeur dans la partie ouest du secteur Pierrefonds. Ce territoire pourrait accueillir 20 000 nouveaux résidents. Le développement se fera dans le cadre d'un Plan de gestion de développement durable selon des critères bien établis sur la protection de l'environnement (berges et espaces verts).

Les activités récréatives sont abondantes, variées et de qualité. Elles visent à répondre principalement aux besoins des familles de la classe moyenne et des jeunes. Un parc régional sera aménagé dans le secteur des rapides du Cheval Blanc, secteur actuellement en plein développement. Ce parc sera une nouvelle fenêtre sur la rivière et y donnera accès aux citoyens.

Le réseau routier et les infrastructures du territoire sont composés de 94 km de trottoirs, 240 km de rues, un réseau d'aqueduc de 262 km, 64 parcs et 116 hectares d'espaces verts. Une préoccupation des citoyens est le réseau de transport. Il faut améliorer l'accès aux grandes artères et aux arrondissements voisins en développant le réseau de pistes cyclables et de transport en commun, en aménageant des stationnements incitatifs pour les usagers du train ou en aménageant des voies d'accès pour désengorger la circulation automobile. D'ailleurs, une étude est en cours, soit l'élaboration du plan de transport dans l'Ouest de l'île.

L'arrondissement, grâce à son statut linguistique particulier, sert sa population dans les deux langues officielles, soit le français et l'anglais.

PLAN D'AFFAIRES

Avec le démembrement du secteur de Senneville et le redécoupage possible de l'arrondissement, il faut prévoir la réorganisation de certains services, la réaffectation de personnel et la promotion des nouvelles limites du territoire aux citoyens.

Toujours soucieuse de la qualité du service offert, l'Administration reste à l'écoute des contribuables et met en place des moyens pour bien répondre à leurs besoins. Pour ce faire, les services se fixent certains objectifs.

Les Services administratifs mettront en place de nouveaux systèmes de gestion informatique. Que ce soit au niveau de la facturation, de la gestion du temps ou l'harmonisation de systèmes de suivi des travaux du PTI, l'objectif est de simplifier les façons de faire et de rendre plus accessible l'information tout en réalisant des économies de temps et d'argent.

Le Service Culture, sports, loisirs et développement social s'active en 2005 avec l'inauguration d'un nouveau parc de micro-soccer pour les tout-petits, d'un nouveau parc de planches de rouli-roulant pour les ados et l'aménagement de jeux de bocce pour les personnes âgées. Le service participera aussi activement aux activités de la table de concertation de l'Ouest-de-l'île qui vient en aide aux plus démunis et au projet d'harmonisation du système informatique avec le réseau montréalais des bibliothèques.

Au Service des Travaux publics, il faut améliorer l'efficacité et l'efficience de nos travailleurs cols bleus dans l'entretien des rues et des parcs et terrains de jeux. Il faudra assurer une meilleure coordination entre le fournisseur de services (travaux publics) et les usagers de ces installations (service des loisirs et associations).

Au Service d'Aménagement urbain, beaucoup de temps sera consacré à l'élaboration du Plan de gestion des zones inondables, des rives et du littoral en collaboration avec le ministère de l'Environnement et la direction des Parcs. Les efforts seront aussi investis dans les projets de développement à l'ouest de l'emprise de l'autoroute 440 et du secteur des rapides du Cheval blanc, dans le dossier de l'écoterritoire de l'Anse-à-L'Orme, dans le plan de transport de l'Ouest-de-l'île et dans le nouveau plan d'urbanisme.

Au Bureau d'arrondissement, les activités du Service à la clientèle seront revues avec la venue d'un troisième agent de communication sociale (rapatrié de Senneville en 2005) et l'installation d'un nouveau service de messagerie téléphonique.

Toutes ces actions permettront aux citoyens de retrouver un niveau de satisfaction des services de proximité et aussi leur sentiment d'appartenance et de fierté envers notre communauté, dans l'esprit J'habite à Montréal, je vis à Pierrefonds !

CHOIX BUDGÉTAIRES

Le budget de dépenses de l'arrondissement se chiffre à 27 742 400 \$ pour 2005, soit une augmentation de 7.4 % comparativement au budget de 2004. Quant aux revenus autonomes, ils représentent 1 641 600 \$.

Suivant l'adoption de la loi 33, notre arrondissement a bénéficié d'une meilleure dotation budgétaire pour l'année 2005, se basant sur une dotation dynamique et évolutive. Cela nous permettra d'améliorer progressivement nos services aux citoyens.

Pour répondre aux besoins de nos citoyens, des sommes ont été prévues dans notre plan triennal d'immobilisation pour l'année 2005 pour l'aménagement de nouveaux parcs locaux ainsi que le réaménagement de parcs existants. Le rehaussement du boulevard Lalande, le réaménagement des berges ainsi que l'installation d'un égout pluvial nous permettront de contrer la crue centenaire de la rivière des Prairies dans ce secteur.

Dans le but d'améliorer notre service à la clientèle, nous prévoyons une modification majeure de notre service téléphonique par l'ajout d'un système de gestion des appels et de messageries vocales.

Les travaux amorcés en 2004 seront poursuivis pour la mise aux normes de notre réseau d'aqueduc afin de respecter les nouvelles lois sur la qualité de l'eau potable adoptées en juin 2001. Une partie de l'enveloppe budgétaire nous permettra l'embauche d'employés temporaires, inclus dans nos 276.5 années-personnes, pour l'embellissement de nos espaces verts, l'entretien de nos terrains de jeux, la plantation d'arbres ainsi que l'entretien du réseau routier. Nous avons également procédé à l'intégration de différentes conventions collectives et contrats de travail. Nous avons dû parer à l'augmentation des coûts liés à l'inflation et à l'accroissement de l'arrondissement.

Les services administratifs mettront en place de nouveaux systèmes de gestion informatique afin de simplifier les façons de faire et de rendre plus accessible l'information tout en réalisant des économies de temps. Ces nouveaux systèmes nous permettront d'améliorer le suivi budgétaire et de répondre avec efficacité et efficience aux indicateurs de performance.

Des sommes importantes seront consacrées à l'élaboration du Plan de gestion des zones inondables, des rives et du littoral, et ce, en collaboration avec le ministère de l'Environnement et la direction des Parcs ainsi que la finalisation du contenu final du plan d'urbanisme de l'arrondissement. Conformément aux règlements municipaux, nous avons affecté une somme au contrôle de l'usage des pesticides.

« Ça vit et ça bouge » à Pierrefonds. Plusieurs projets de construction sont en cours et nous travaillons en collaboration avec les promoteurs, les services centraux, le ministère de l'Environnement, afin de faire du développement durable.

Revenus par activités, montant d'équilibre et affectations

(en milliers de dollars)

		Budget 2004	Budget 2005	Écart en %
Administration générale	Conseil municipal	0,0	0,0	-
	Application de la loi	0,0	0,0	-
	Gestion financière et administrative	39,5	39,5	-
	Grefte	3,0	3,0	-
	Gestion du personnel	1,0	0,0	(100,0)
	Autres	328,5	378,6	15,3
Sécurité publique	Sécurité civile et autres	0,0	0,0	-
Transport	Voirie municipale	52,0	45,0	(13,5)
	Enlèvement de la neige	0,0	0,0	-
	Éclairage des rues	0,0	0,0	-
	Circulation et stationnement	0,0	0,0	-
	Transport collectif et autres	0,0	0,0	-
Hygiène du milieu	Approvisionnement et traitement de l'eau potable	0,0	0,0	-
	Réseau de distribution de l'eau potable	0,0	0,0	-
	Traitement des eaux usées	0,0	0,0	-
	Réseaux d'égout	0,0	0,0	-
	Déchets domestiques	0,0	0,0	-
	Matières secondaires	120,0	100,0	(16,7)
	Élimination des matériaux secs	0,0	0,0	-
	Protection de l'environnement et autres	34,0	44,0	29,4
Santé et bien-être	Sécurité du revenu et autres	0,0	0,0	-
Aménagement, urbanisme et développement	Aménagement, urbanisme et zonage	164,6	168,2	2,2
	Promotion et développement économique	0,0	0,0	-
	Rénovation urbaine	0,0	0,0	-
	Autres	0,0	0,0	-
Loisirs et culture	Centres communautaires – activités récréatives	96,8	96,8	-
	Patinoires intérieures et extérieures	313,0	323,6	3,4
	Piscines, plages et ports de plaisance	7,5	0,0	(100,0)
	Parcs et terrains de jeu	35,0	35,0	-
	Expositions, foires et autres activités récréatives	2,9	2,9	-
	Centres communautaires – activités culturelles	78,0	78,0	-
	Bibliothèques	244,4	254,2	4,0
	Musées, centres d'exposition et autres activités culturelles	89,2	72,8	(18,4)
Autres	Autres activités	0,0	0,0	-
	Frais de financement, remboursement de la dette à long terme et transfert aux activités d'investissement	0,0	0,0	-
Montant d'équilibre ¹			26 100,8	
Contribution additionnelle spéciale ²				
Affectations ³		0,0	0,0	-
Total⁴		1 609,4	27 742,4	

Revenus par principaux objets, montant d'équilibre et affectations

(en milliers de dollars)

	Budget 2004	Budget 2005	Écart en %
Services rendus aux organismes municipaux	0,0	0,0	-
Autres services rendus	1 336,2	1 358,4	1,7
Autres revenus	115,0	126,0	9,6
Transferts ¹	158,2	157,2	(0,6)
Montant d'équilibre ¹		26 100,8	
Contribution additionnelle spéciale ²			
Affectations ³	0,0	0,0	-
Total	1 609,4	27 742,4	

¹ Représente la portion des crédits budgétaires de l'arrondissement qui est assumée par l'ensemble du budget de la Ville, soit la différence entre les dépenses de l'arrondissement et ses revenus autonomes incluant les affectations et toute contribution additionnelle compensée par une taxe locale spéciale.

² Montant versé à l'arrondissement compensé par une taxe locale spéciale.

³ Correspond à la portion des dépenses financées à même les surplus et les réserves financières de l'arrondissement.

⁴ En vertu de l'article 143.2 de la loi modifiant la Charte de la Ville de Montréal, lequel stipule que le budget d'un arrondissement doit prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses, la présentation pour le budget de 2005 a été modifiée. Par conséquent, certaines données ne sont pas comparables et n'ont donc pas été présentées.

Dépenses et par activités

(en milliers de dollars)

		Budget 2004	Budget 2005	Écart en %
Administration générale	Conseil municipal	162,9	188,1	15,5
	Application de la loi	0,0	0,0	-
	Gestion financière et administrative	1 648,3	1 785,0	8,3
	Grefe	857,8	972,2	13,3
	Gestion du personnel	276,0	266,0	(3,6)
	Autres	586,1	1 007,8	72,0
Sécurité publique	Sécurité civile et autres	229,1	228,8	(0,1)
Transport	Voirie municipale	2 241,7	2 442,0	8,9
	Enlèvement de la neige	2 528,9	2 656,1	5,0
	Éclairage des rues	555,8	523,6	(5,8)
	Circulation et stationnement	622,3	672,9	8,1
	Transport collectif et autres	0,0	0,0	-
Hygiène du milieu	Approvisionnement et traitement de l'eau potable	183,5	0,0	(100,0)
	Réseau de distribution de l'eau potable	3 898,2	4 159,3	6,7
	Traitement des eaux usées	0,0	0,0	-
	Réseaux d'égout	848,4	892,3	5,2
	Déchets domestiques	1 922,8	1 862,8	(3,1)
	Matières secondaires	456,1	412,7	(9,5)
	Élimination des matériaux secs	0,0	0,0	-
	Protection de l'environnement et autres	108,0	125,4	16,1
Santé et bien-être	Sécurité du revenu et autres	0,0	0,0	-
Aménagement, urbanisme et développement	Aménagement, urbanisme et zonage	1 337,3	1 662,3	24,3
	Promotion et développement économique	0,0	0,0	-
	Rénovation urbaine	0,0	0,0	-
	Autres	0,0	0,0	-
Loisirs et culture	Centres communautaires – activités récréatives	165,6	187,5	13,2
	Patinoires intérieures et extérieures	1 793,0	1 840,8	2,7
	Piscines, plages et ports de plaisance	190,2	197,8	4,0
	Parcs et terrains de jeu	2 496,0	2 878,4	15,3
	Expositions, foires et autres activités récréatives	410,2	418,9	2,1
	Centres communautaires – activités culturelles	320,6	349,9	9,1
	Bibliothèques	1 437,4	1 371,2	(4,6)
	Musées, centres d'exposition et autres activités culturelles	562,1	640,6	14,0
Autres	Autres activités	0,0	0,0	-
	Frais de financement, remboursement de la dette à long terme et transfert aux activités d'investissement	0,0	0,0	-
Total		25 838,3	27 742,4	7,4

Dépenses par principaux objets et catégories d'emplois

(en milliers de dollars et en années-personnes)

En millions de dollars et en années-personne				Année-personne		
	Budget 2004	Budget 2005	Écart en %	Budget 2004	Budget 2005	Écart en %
Rémunération et cotisations de l'employeur						
Cadres et contremaîtres	3 231,7	3 780,7	17,0	40,0	41,5	3,8
Professionnels et cols blancs	3 579,4	4 042,3	12,9	81,5	93,0	14,1
Cols bleus	7 237,3	7 553,8	4,4	135,0	142,0	5,2
	14 048,4	15 376,8	9,5	256,5	276,5	7,8
Biens, services et autres objets de dépenses						
	11 789,9	12 365,6	4,9			
Total du budget de fonctionnement	25 838,3	27 742,4	7,4			

Arrondissement du Plateau-Mont-Royal



Le conseil d'arrondissement



◦ **Fotopulos, Helen**
Mairesse
d'arrondissement
Conseillère du district
du Mile End
Membre du comité
exécutif



◦ **Poulin, Christine**
Conseillère du district
de Laurier



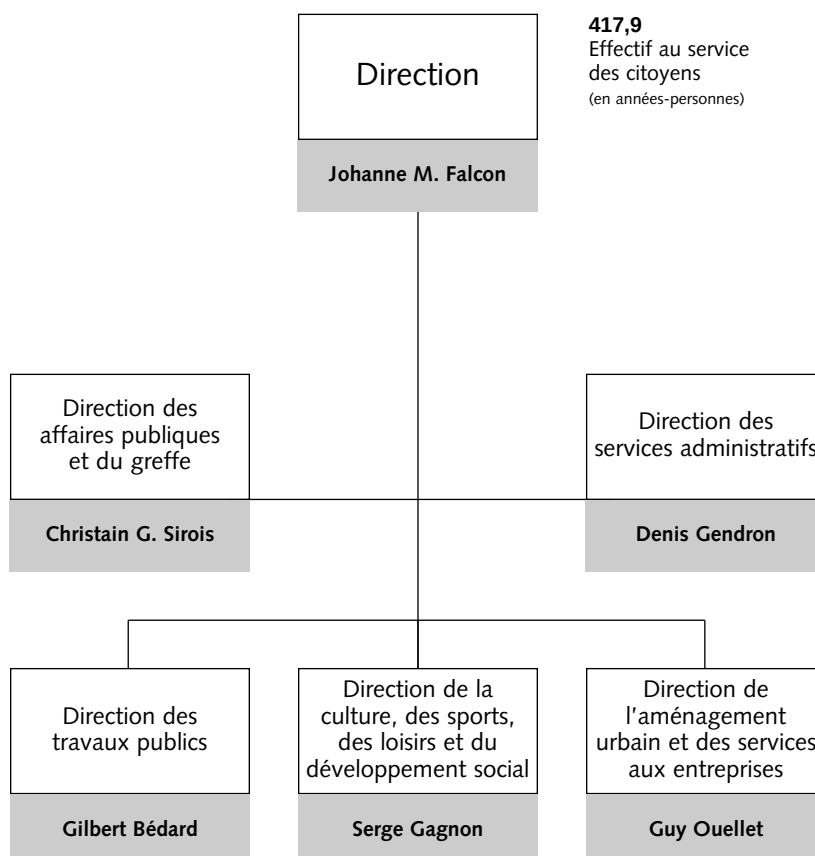
◦ **Prescott, Michel**
Conseiller du district
de Jeanne-Mance
Vice-président du comité
exécutif



◦ **Tétrault, Nicolas**
Conseiller du district du
Plateau-Mont-Royal

◦ Aussi membre du conseil municipal

L'organisation des ressources de l'arrondissement



Le document budgétaire présenté ci-après, conformément à l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal* stipulant que le conseil d'arrondissement est responsable de la gestion de leur budget, a été rédigé par l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

PROFIL DE L'ARRONDISSEMENT

En plein coeur de Montréal, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal occupe un territoire de 7,7 km² où vivent plus de 101 364 personnes, soit une augmentation de près de 2 % entre 1996 et 2001. Ses 13 096 habitants au km² lui confèrent le titre de l'arrondissement le plus densément peuplé au Canada. La population est francophone à plus de 80 % et plusieurs communautés culturelles y cohabitent, dont la plus importante est la communauté portugaise.

Sa réputation d'arrondissement branché s'explique, entre autres, par la jeunesse de sa population, dont près de la moitié fait partie du groupe des 20 à 39 ans, et par une scolarisation plus élevée que la moyenne montréalaise. Les nouvelles tendances y naissent, s'y développent.

On y dénombre 56 800 logements, dont plus de la moitié ont été bâtis avant 1946. De 1991 à 2001, le nombre de logements a augmenté de 7 %. Pendant la même période, le nombre de propriétaires a augmenté de 39 %, tandis que le nombre de locataires a stagné pour former 78 % des ménages. L'aspect patrimonial, l'architecture, le logement constituent des enjeux urbains et sociaux importants.

L'attrait du Plateau a permis au secteur immobilier de connaître un essor sans précédent. Les gens se disputent les habitations et le prix des immeubles, toutes catégories confondues, a enregistré une croissance moyenne de 32 % entre 1997 et 2002. La richesse relative du Plateau-Mont-Royal est toutefois trompeuse puisque l'arrondissement requiert des investissements majeurs dans son capital bâti, ses infrastructures et ses installations publiques.

La vie de quartier est intense et une centaine d'événements locaux ou d'envergure internationale ont lieu chaque année, de mai à septembre. Les citoyens s'approprient leurs quatre grands parcs et la soixantaine d'espaces verts. La notoriété du Plateau, sa position géographique centrale, l'intensité et la diversité de sa vie culturelle lui apportent un flot quotidien de visiteurs équivalent à sa population (source : enquête origines – destinations).

L'activité économique est florissante sur le Plateau-Mont-Royal. Outre le quartier des affaires, l'arrondissement est le plus souvent choisi par les petits entrepreneurs. On y répertorie plus de 5 000 établissements d'affaires, dont la majorité dans les secteurs du commerce au détail, du multimédia, de la culture et de l'alimentation. Les entreprises plus traditionnelles, quant à elles, bordent les voies ferrées à l'Est et au Nord.

Les citoyens du Plateau-Mont-Royal se montrent soucieux du maintien de leur vie de quartier et de la qualité de son cadre bâti, tout en manifestant une ouverture à la nouveauté. La position d'arrondissement central fait en sorte que la circulation et les problématiques sociales y constituent des préoccupations majeures. La densité de la circulation, les rues étroites et les questions de transport sont des aspects pour lesquels il y a recherche de solutions novatrices afin d'améliorer la qualité de vie des résidents.

PLAN D'AFFAIRES

En 2005, en plus de maintenir le niveau des services offerts aux citoyens, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal entend répondre aux préoccupations exprimées lors de la consultation publique sur le Chapitre Plateau-Mont-Royal du plan d'urbanisme de Montréal. La direction a identifié quatre (4) grands axes d'interventions : le réaménagement de la voie publique et des espaces verts, la mise en valeur du parc régional La Fontaine, le développement d'un pôle culturel dans le secteur du métro Mont-Royal, la mise en valeur du patrimoine bâti et naturel.

Conformément aux attentes exprimées par les citoyens dans le cadre des Soirées du Plateau, la direction, d'une part, mettra en place des mesures afin de favoriser un meilleur partage de la voie publique par les différents usagers (piétons, cyclistes et automobilistes) et, d'autre part, verra à bien cibler les besoins exprimés en regard des ruelles. La direction poursuivra aussi ses efforts de mise en valeur des artères commerciales.

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal comporte la deuxième plus forte concentration d'activités et d'équipements culturels de Montréal. En outre, « l'indice bohémien » du Plateau est élevé : culture, créativité et artistes y cohabitent. La direction entend donc, dans un premier temps, mettre en oeuvre des moyens pour améliorer l'offre et la desserte des équipements culturels qui font l'objet d'une forte demande du milieu. Du point de vue culturel, l'engagement vise, d'une part, la mise en valeur du parc régional La Fontaine en développant, entre autres, la vocation culturelle de ses bâtiments et de ses espaces et, d'autre part, l'évaluation du développement d'un pôle culturel communautaire et civique autour du Métro Mont-Royal.

Le territoire du Plateau-Mont-Royal possède un patrimoine bâti, urbain et naturel d'une grande richesse. La forme bâtie et urbaine est issue de plusieurs périodes de développement et a fait l'objet d'une caractérisation détaillée en 2004. Cette meilleure connaissance du territoire a permis d'élaborer une nouvelle stratégie réglementaire, qui vise une meilleure intégration des nouvelles constructions.

Finalement, le site Internet du Plateau-Mont-Royal fera état de la progression et du développement des grands axes d'intervention de l'arrondissement.

CHOIX BUDGÉTAIRES

Pour l'exercice de 2005, le budget de dépenses de l'arrondissement le Plateau-Mont-Royal est de 50 533,3 \$, et les revenus autonomes représentent 2 678,1 \$. Les ressources humaines s'élèvent à 417,9 années-personnes.

La gestion budgétaire de l'arrondissement comportera de nombreux défis en 2005. En effet, l'application de la loi 33 donnera de nouveaux pouvoirs à l'arrondissement, notamment l'obligation de faire un budget équilibré, le pouvoir d'ester en justice, le pouvoir de taxation ainsi que l'adoption de ses règlements d'emprunt. De plus, des responsabilités additionnelles en matière d'ingénierie urbaine et d'aménagement de parcs ont été décentralisées à l'arrondissement, de même que l'exploitation du Théâtre de Verdure.

Le budget 2005 tient compte des nouvelles responsabilités dévolues à l'arrondissement, assure le maintien des services à la population et surtout, respecte la capacité de payer des citoyens.

Revenus par activités, montant d'équilibre et affectations

(en milliers de dollars)

		Budget 2004	Budget 2005	Écart en %
Administration générale	Conseil municipal	0,0	0,0	-
	Application de la loi	0,0	0,0	-
	Gestion financière et administrative	0,0	0,0	-
	Grefte	0,0	0,0	-
	Gestion du personnel	0,0	0,0	-
	Autres	0,3	0,3	-
Sécurité publique	Sécurité civile et autres	32,6	32,6	-
Transport	Voirie municipale	79,2	98,2	24,0
	Enlèvement de la neige	0,0	0,0	-
	Éclairage des rues	0,0	0,0	-
	Circulation et stationnement	481,1	481,1	-
	Transport collectif et autres	0,0	0,0	-
Hygiène du milieu	Approvisionnement et traitement de l'eau potable	0,0	0,0	-
	Réseau de distribution de l'eau potable	0,0	0,0	-
	Traitement des eaux usées	0,0	0,0	-
	Réseaux d'égout	0,0	0,0	-
	Déchets domestiques	0,0	0,0	-
	Matières secondaires	3,6	3,6	-
	Élimination des matériaux secs	0,0	0,0	-
	Protection de l'environnement et autres	0,1	0,1	-
Santé et bien-être	Sécurité du revenu et autres	0,0	0,0	-
Aménagement, urbanisme et développement	Aménagement, urbanisme et zonage	486,4	1 491,9	206,7
	Promotion et développement économique	0,0	0,0	-
	Rénovation urbaine	0,6	1,1	83,3
	Autres	16,0	22,3	39,4
Loisirs et culture	Centres communautaires – activités récréatives	26,8	26,8	-
	Patinoires intérieures et extérieures	146,8	147,3	0,3
	Piscines, plages et ports de plaisance	66,0	69,5	5,3
	Parcs et terrains de jeu	174,0	186,5	7,2
	Expositions, foires et autres activités récréatives	21,9	21,9	-
	Centres communautaires – activités culturelles	0,0	0,0	-
	Bibliothèques	83,8	83,8	-
	Musées, centres d'exposition et autres activités culturelles	0,0	0,0	-
Autres	Autres activités	11,1	11,1	-
	Frais de financement, remboursement de la dette à long terme et transfert aux activités d'investissement	0,0	0,0	-
Montant d'équilibre ¹			47 855,2	
Contribution additionnelle spéciale ²				
Affectations ³		0,0	0,0	-
Total⁴		1 630,3	50 533,3	

Revenus par principaux objets, montant d'équilibre et affectations

(en milliers de dollars)

	Budget 2004	Budget 2005	Écart en %
Services rendus aux organismes municipaux	0,0	0,0	-
Autres services rendus	1 224,2	2 155,0	76,0
Autres revenus	406,1	523,1	28,8
Transferts ¹	0,0	0,0	-
Montant d'équilibre ¹		47 855,2	
Contribution additionnelle spéciale ²			
Affectations ³	0,0	0,0	-
Total	1 630,3	50 533,3	

¹ Représente la portion des crédits budgétaires de l'arrondissement qui est assumée par l'ensemble du budget de la Ville, soit la différence entre les dépenses de l'arrondissement et ses revenus autonomes incluant les affectations et toute contribution additionnelle compensée par une taxe locale spéciale.

² Montant versé à l'arrondissement compensé par une taxe locale spéciale.

³ Correspond à la portion des dépenses financées à même les surplus et les réserves financières de l'arrondissement.

⁴ En vertu de l'article 143.2 de la loi modifiant la Charte de la Ville de Montréal, lequel stipule que le budget d'un arrondissement doit prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses, la présentation pour le budget de 2005 a été modifiée. Par conséquent, certaines données ne sont pas comparables et n'ont donc pas été présentées.

Dépenses par activités

(en milliers de dollars)

		Budget 2004	Budget 2005	Écart en %
Administration générale	Conseil municipal	327,7	419,8	28,1
	Application de la loi	0,0	134,6	-
	Gestion financière et administrative	2 693,0	2 752,2	2,2
	Grefte	271,2	267,8	(1,3)
	Gestion du personnel	309,6	456,7	47,5
	Autres	615,6	890,2	44,6
Sécurité publique	Sécurité civile et autres	682,5	120,5	(82,3)
Transport	Voirie municipale	6 515,7	7 271,2	11,6
	Enlèvement de la neige	6 935,4	7 299,7	5,3
	Éclairage des rues	289,8	271,7	(6,2)
	Circulation et stationnement	922,9	1 264,7	37,0
	Transport collectif et autres	0,0	0,0	-
Hygiène du milieu	Approvisionnement et traitement de l'eau potable	53,9	53,3	(1,1)
	Réseau de distribution de l'eau potable	1 411,2	1 498,1	6,2
	Traitement des eaux usées	0,0	0,0	-
	Réseaux d'égout	471,7	465,4	(1,3)
	Déchets domestiques	4 787,7	5 197,4	8,6
	Matières secondaires	1 797,9	1 717,5	(4,5)
	Élimination des matériaux secs	847,9	887,6	4,7
	Protection de l'environnement et autres	0,0	18,0	-
Santé et bien-être	Sécurité du revenu et autres	240,9	252,4	4,8
Aménagement, urbanisme et développement	Aménagement, urbanisme et zonage	1 184,6	1 941,8	63,9
	Promotion et développement économique	238,7	249,9	4,7
	Rénovation urbaine	131,5	144,0	9,5
	Autres	0,0	0,0	-
Loisirs et culture	Centres communautaires – activités récréatives	4 490,7	4 326,6	(3,7)
	Patinoires intérieures et extérieures	1 667,6	1 680,4	0,8
	Piscines, plages et ports de plaisance	1 724,0	1 798,4	4,3
	Parcs et terrains de jeu	4 938,7	5 063,6	2,5
	Expositions, foires et autres activités récréatives	463,1	485,4	4,8
	Centres communautaires – activités culturelles	528,7	567,4	7,3
	Bibliothèques	1 965,8	2 123,6	8,0
	Musées, centres d'exposition et autres activités culturelles	638,6	913,4	43,0
Autres	Autres activités	0,0	0,0	-
	Frais de financement, remboursement de la dette à long terme et transfert aux activités d'investissement	0,0	0,0	-
Total		47 146,6	50 533,3	7,2

Dépenses par principaux objets et catégories d'emplois

(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Année-personne					
	Budget 2004	Budget 2005	Écart en %	Budget 2004	Budget 2005	Écart en %
Rémunération et cotisations de l'employeur						
Cadres et contremaîtres	2 988,1	3 681,5	23,2	33,6	37,6	11,9
Professionnels et cols blancs	8 873,3	10 337,6	16,5	164,3	174,1	6,0
Cols bleus	12 678,3	12 411,9	(2,1)	207,2	206,2	(0,5)
	24 539,7	26 431,0	7,7	405,1	417,9	3,2
Biens, services et autres objets de dépenses	22 606,9	24 102,3	6,6			
Total du budget de fonctionnement	47 146,6	50 533,3	7,2			

Arrondissement de Pointe-Claire



Le conseil d'arrondissement



◦ **McMurchie, Bill**
Maire d'arrondissement



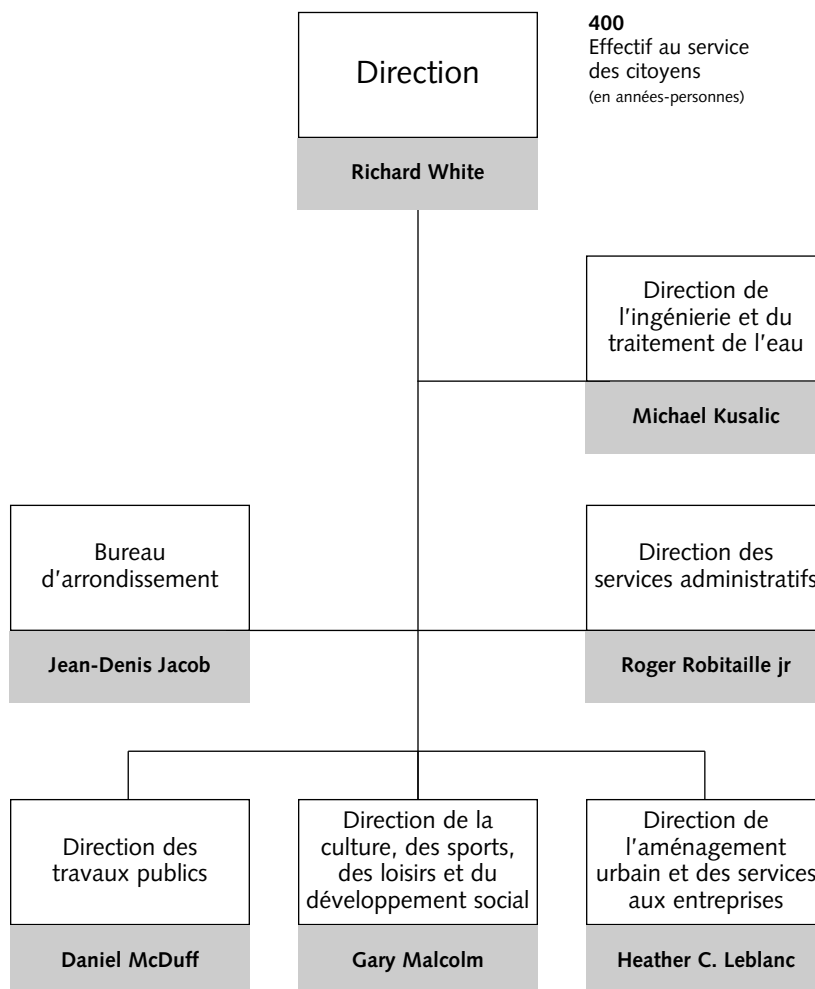
Iermieri, Aldo
Conseiller du district
de Donegani



Trudeau, Morris
Conseiller du district
de Valois

◦ Aussi membre du conseil municipal

L'organisation des ressources de l'arrondissement



Le document budgétaire présenté ci-après, conformément à l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal* stipulant que le conseil d'arrondissement est responsable de la gestion de leur budget, a été rédigé par l'arrondissement de Pointe-Claire.

PROFIL DE L'ARRONDISSEMENT

L'arrondissement de Pointe-Claire est situé dans la partie sud-ouest de l'île de Montréal, en bordure du lac Saint-Louis. Son territoire s'étend sur 18,9 km².

La population de Pointe-Claire est relativement homogène, c'est-à-dire majoritairement anglophone et propriétaire. Les 29 286 habitants de cet arrondissement jouissent de revenus et d'un niveau de scolarité supérieurs à la moyenne.

Par ailleurs, la population de Pointe-Claire suit les mêmes tendances que celles observées ailleurs à Montréal, notamment en ce qui a trait au vieillissement de la population et à l'exode des jeunes adultes. La croissance démographique soutenue que l'arrondissement a connue au cours des 40 dernières années montre maintenant des signes d'essoufflement, en raison du faible potentiel de logements disponibles.

Sur le plan de l'habitation, il faut savoir que 71 % des résidants sont propriétaires et que la majorité des logements ont été construits entre 1946 et 1970. Au cours des 10 dernières années, il y a eu peu d'ajouts au parc de logements, de sorte que les besoins grandissants des personnes âgées et des familles à faible revenu en matière de logement ne peuvent être comblés.

Il faut souligner que la population de Pointe-Claire double durant les heures normales de travail. En effet, Pointe-Claire constitue un pôle commercial à caractère régional, pourvu de plusieurs centres économiques très actifs. Par ailleurs, près du tiers de la superficie de l'arrondissement est occupé par un parc industriel qui est concentré dans la partie nord de l'arrondissement. Les entreprises qui s'y trouvent se spécialisent principalement dans les domaines de la fabrication et des technologies de pointe.

Situé près de l'aéroport de Dorval, l'arrondissement possède des infrastructures de transport particulièrement utiles aux grandes entreprises. Le train et de grands axes routiers tels que les autoroutes 20 et 40 facilitent la circulation des biens et des personnes, vers le centre-ville notamment. Cependant, de plus en plus de problèmes de circulation sont observés sur les grandes artères.

La qualité de l'environnement a toujours été un des principaux attraits de Pointe-Claire en tant que lieu de résidence. La priorité a toujours été accordée à la préservation des espaces verts, lesquels représentent plus de 15 % du territoire. Des efforts soutenus pour revitaliser les berges du lac Saint-Louis et faciliter l'accès à ces berges sont faits depuis 1970. De plus, un programme de recyclage a été mis en œuvre il y a maintenant 10 ans.

Pointe-Claire se démarque également par des infrastructures culturelles et sportives de haut calibre. Toutefois, le nombre toujours croissant des utilisateurs suscite des craintes quant à la capacité de préserver la qualité des services offerts, notamment en ce qui concerne la bibliothèque.

PLAN D'AFFAIRES

Le 1^{er} janvier 2006 ou même possiblement plus tôt, l'arrondissement de Pointe-Claire deviendra à nouveau une ville. Dans cet objectif, les préoccupations principales en 2005 seront de travailler avec le comité de transition de l'agglomération de Montréal et la Ville de Montréal pour obtenir une division équitable des actifs, des dettes et des responsabilités.

À cet effet, l'arrondissement devra réviser ses besoins en tant que personnel et équipements afin d'assurer que les services offerts aux citoyens ne soient pas affectés par la transition.

Parmi les objectifs atteints par l'arrondissement en 2004, on retrouve la réduction du nombre de bris de conduites du réseau d'aqueduc, l'implantation d'un programme offrant des nouvelles activités pour les aînés et l'installation d'un nouveau logiciel pour les inscriptions aux activités récréatives. De plus, un comité a été formé pour apporter des recommandations au conseil d'arrondissement concernant un nouveau système pour le contrôle et le suivi des appels de nos citoyens. Toutefois, l'implantation de ce système n'a pas encore été approuvée en raison des restrictions budgétaires.

Malgré les statistiques indiquant que la perte d'eau du réseau représente moins de 10 % de la consommation, l'arrondissement a l'intention d'améliorer sa performance durant 2005 en continuant son programme pour réduire le nombre de bris d'aqueduc. De plus, nous avons l'intention d'élaborer un programme de pavage à travers l'arrondissement, d'installer un nouveau système de sécurité dans les parcs et de procéder à l'inscription aux activités récréatives à partir de l'Internet.

L'arrondissement de Pointe-Claire continuera à offrir les meilleurs services possibles l'an prochain en poursuivant des méthodes les plus efficaces. Le conseil d'arrondissement maintiendra également une administration démocratique et transparente tout en demeurant réceptif aux besoins des citoyens.

CHOIX BUDGÉTAIRES

Le budget de dépenses de 2005 s'établit à 33 047 600 \$ et il prévoit un effectif de 400 années-personnes. Quant aux revenus autonomes, ils représentent 2 749 500 \$. Comparativement à l'année 2004, le budget de dépenses présente une augmentation de 1 206 200 \$.

En 2004, une réduction de 1 600 000 \$ au niveau des services, a été nécessaire pour balancer ce budget qui se chiffrait à 31 784 400 \$.

Contrairement à l'année 2004, les services centraux ont augmenté notre dotation en 2005 afin de refléter les augmentations prévues aux coûts fixes. Même si cette augmentation ne permet pas la restauration des services coupés l'an dernier, nous anticipons pouvoir maintenir en 2005 le même niveau de qualité des services qu'en 2004.

Revenus par activités, montant d'équilibre et affectations

(en milliers de dollars)

		Budget 2004	Budget 2005	Écart en %
Administration générale	Conseil municipal	0,0	0,0	-
	Application de la loi	12,0	6,0	(50,0)
	Gestion financière et administrative	0,0	0,0	-
	Grefte	0,0	0,0	-
	Gestion du personnel	0,0	0,0	-
	Autres	168,9	178,3	5,6
Sécurité publique	Sécurité civile et autres	65,6	68,8	4,9
Transport	Voirie municipale	68,1	65,0	(4,6)
	Enlèvement de la neige	0,0	0,0	-
	Éclairage des rues	0,0	0,0	-
	Circulation et stationnement	0,0	0,0	-
	Transport collectif et autres	14,1	20,0	41,8
Hygiène du milieu	Approvisionnement et traitement de l'eau potable	0,0	0,0	-
	Réseau de distribution de l'eau potable	0,0	0,0	-
	Traitement des eaux usées	0,0	0,0	-
	Réseaux d'égout	50,0	50,0	-
	Déchets domestiques	0,0	0,0	-
	Matières secondaires	0,0	0,0	-
	Élimination des matériaux secs	0,0	0,0	-
	Protection de l'environnement et autres	5,5	5,5	-
Santé et bien-être	Sécurité du revenu et autres	0,0	0,0	-
Aménagement, urbanisme et développement	Aménagement, urbanisme et zonage	181,5	227,4	25,3
	Promotion et développement économique	0,0	0,0	-
	Rénovation urbaine	0,0	0,0	-
	Autres	0,0	0,0	-
Loisirs et culture	Centres communautaires – activités récréatives	179,9	181,1	0,7
	Patinoires intérieures et extérieures	353,3	351,5	(0,5)
	Piscines, plages et ports de plaisance	1 230,8	1 213,7	(1,4)
	Parcs et terrains de jeu	19,4	19,4	-
	Expositions, foires et autres activités récréatives	12,5	12,9	3,2
	Centres communautaires – activités culturelles	190,3	190,3	-
	Bibliothèques	141,6	147,1	3,9
	Musées, centres d'exposition et autres activités culturelles	0,0	0,0	-
Autres	Autres activités	2,1	12,5	495,2
	Frais de financement, remboursement de la dette à long terme et transfert aux activités d'investissement	0,0	0,0	-
Montant d'équilibre ¹			30 298,1	
Contribution additionnelle spéciale ²				
Affectations ³		0,0	0,0	-
Total⁴		2 695,6	33 047,6	

Revenus par principaux objets, montant d'équilibre et affectations

(en milliers de dollars)

	Budget 2004	Budget 2005	Écart en %
Services rendus aux organismes municipaux	87,0	90,1	3,6
Autres services rendus	2 293,6	2 290,6	(0,1)
Autres revenus	239,6	298,4	24,5
Transferts ¹	75,4	70,4	(6,6)
Montant d'équilibre ¹		30 298,1	
Contribution additionnelle spéciale ²			
Affectations ³	0,0	0,0	-
Total	2 695,6	33 047,6	

¹ Représente la portion des crédits budgétaires de l'arrondissement qui est assumée par l'ensemble du budget de la Ville, soit la différence entre les dépenses de l'arrondissement et ses revenus autonomes incluant les affectations et toute contribution additionnelle compensée par une taxe locale spéciale.

² Montant versé à l'arrondissement compensé par une taxe locale spéciale.

³ Correspond à la portion des dépenses financées à même les surplus et les réserves financières de l'arrondissement.

⁴ En vertu de l'article 143.2 de la loi modifiant la Charte de la Ville de Montréal, lequel stipule que le budget d'un arrondissement doit prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses, la présentation pour le budget de 2005 a été modifiée. Par conséquent, certaines données ne sont pas comparables et n'ont donc pas été présentées.

Dépenses par activités

(en milliers de dollars)

		Budget 2004	Budget 2005	Écart en %
Administration générale	Conseil municipal	87,5	98,6	12,7
	Application de la loi	0,0	0,0	-
	Gestion financière et administrative	1 870,4	1 908,9	2,1
	Greffe	0,0	0,0	-
	Gestion du personnel	317,6	328,5	3,4
	Autres	1 668,9	1 895,7	13,6
Sécurité publique	Sécurité civile et autres	1 383,7	1 470,3	6,3
Transport	Voirie municipale	3 669,0	3 837,3	4,6
	Enlèvement de la neige	2 358,7	2 424,7	2,8
	Éclairage des rues	1 095,9	1 138,7	3,9
	Circulation et stationnement	336,4	337,1	0,2
	Transport collectif et autres	20,1	15,1	(24,9)
Hygiène du milieu	Approvisionnement et traitement de l'eau potable	2 790,4	2 793,6	0,1
	Réseau de distribution de l'eau potable	1 385,9	1 406,2	1,5
	Traitement des eaux usées	0,0	0,0	-
	Réseaux d'égout	749,8	759,4	1,3
	Déchets domestiques	1 143,5	1 163,0	1,7
	Matières secondaires	229,2	225,5	(1,6)
	Élimination des matériaux secs	154,6	177,6	14,9
	Protection de l'environnement et autres	134,5	136,1	1,2
Santé et bien-être	Sécurité du revenu et autres	0,0	0,0	-
Aménagement, urbanisme et développement	Aménagement, urbanisme et zonage	602,3	626,6	4,0
	Promotion et développement économique	0,0	0,0	-
	Rénovation urbaine	26,0	26,0	-
	Autres	0,0	0,0	-
Loisirs et culture	Centres communautaires – activités récréatives	490,3	523,8	6,8
	Patinoires intérieures et extérieures	1 464,3	1 517,2	3,6
	Piscines, plages et ports de plaisance	3 339,5	3 455,9	3,5
	Parcs et terrains de jeu	2 758,0	2 884,3	4,6
	Expositions, foires et autres activités récréatives	108,9	120,5	10,7
	Centres communautaires – activités culturelles	998,4	1 020,4	2,2
	Bibliothèques	2 305,7	2 435,3	5,6
	Musées, centres d'exposition et autres activités culturelles	285,2	306,3	7,4
Autres	Autres activités	0,0	0,0	-
	Frais de financement, remboursement de la dette à long terme et transfert aux activités d'investissement	12,7	15,0	18,1
Total		31 787,4	33 047,6	4,0

Dépenses par principaux objets et catégories d'emplois

(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Année-personne					
	Budget 2004	Budget 2005	Écart en %	Budget 2004	Budget 2005	Écart en %
Rémunération et cotisations de l'employeur						
Cadres et contremaîtres	5 090,6	5 567,6	9,4	72,0	68,0	(5,6)
Professionnels et cols blancs	7 596,9	7 971,9	4,9	202,0	205,0	1,5
Cols bleus	5 662,5	5 599,3	(1,1)	131,0	127,0	(3,1)
	18 350,0	19 138,8	4,3	405,0	400,0	(1,2)
Biens, services et autres objets de dépenses	13 437,4	13 908,8	3,5			
Total du budget de fonctionnement	31 787,4	33 047,6	4,0			

Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles–Montréal-Est



Le conseil d'arrondissement



◦ **Maciocia, Cosmo**
Maire d'arrondissement
Conseiller du district
de Marc-Aurèle-Fortin
Membre du comité
exécutif



◦ **Minier, Marius**
Conseiller du district de
Pointe-aux-Trembles



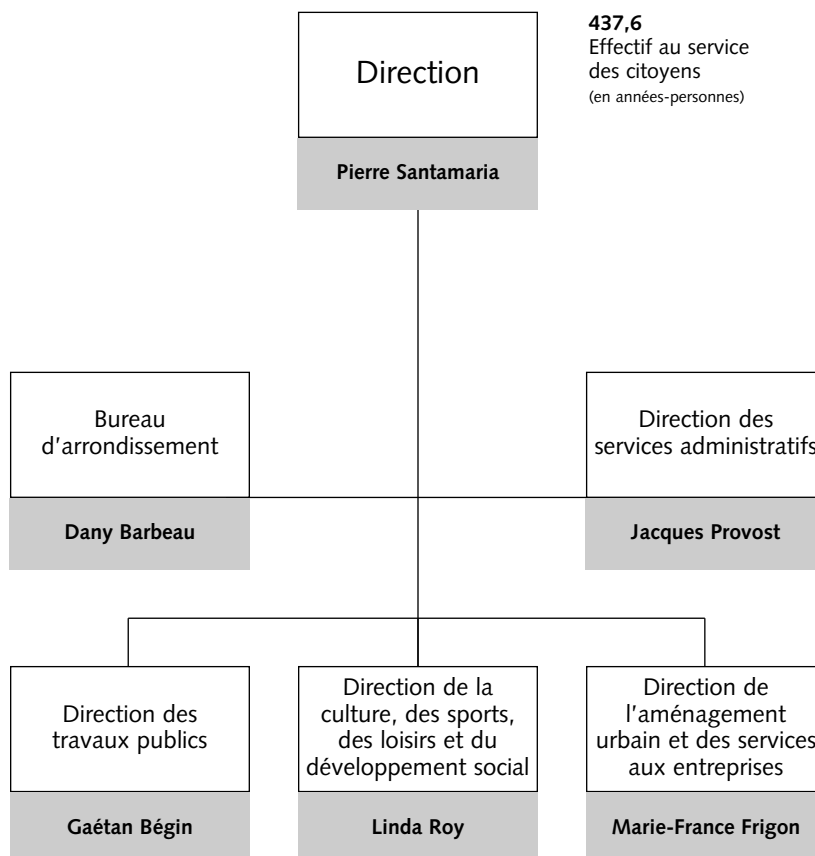
◦ **Paul, Colette**
Conseillère du district
du Bout-de-l'Île



◦ **Plante, Michel**
Conseiller du district de
Rivière-des-Prairies

◦ Aussi membre du conseil municipal

L'organisation des ressources de l'arrondissement



Le document budgétaire présenté ci-après, conformément à l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal* stipulant que le conseil d'arrondissement est responsable de la gestion de leur budget, a été rédigé par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles–Montréal-Est.

PROFIL DE L'ARRONDISSEMENT

Situé à l'extrémité est de l'île de Montréal et délimité notamment, par la rivière des Prairies au nord et le fleuve Saint-Laurent au sud, l'arrondissement couvre une superficie de 54,77 km², ce qui en fait le plus vaste de Montréal. Sur le plan démographique, la population diversifiée de l'arrondissement se chiffre à 106 004 personnes, ce qui en fait le sixième plus peuplé de l'île. Plus de 50 % des immeubles résidentiels sont de type unifamilial et 60 % des ménages de l'arrondissement sont propriétaires, ce qui représente près du double de la moyenne observée à Montréal.

La moitié du territoire est à vocation résidentielle, tandis que 15 % de la superficie sont alloués aux espaces verts et 35 % sont occupés par des activités industrielles, commerciales et institutionnelles. Le territoire de l'arrondissement présente un important potentiel de développement. Toutefois, les développements futurs sont compromis, car le seuil de capacité d'accueil étant atteint, de nouvelles infrastructures sont nécessaires avant de poursuivre l'agrandissement des secteurs d'urbanisation. Le nombre d'unités de logement de l'arrondissement est passablement supérieur à la moyenne des 27 arrondissements de la Ville de Montréal puisque l'on compte, à ce jour, plus de 40 000 unités.

L'arrondissement est desservi par un réseau routier comportant cinq axes est-ouest, soit deux artères panoramiques et trois artères principales, avec entre autres la rue Sherbrooke, dont une portion fait l'objet d'un réaménagement complet. Les liens nord-sud sont en contrepartie limités, nuisant ainsi au plein développement de l'arrondissement. Par ailleurs, l'arrondissement compte près de 38 km de rues en macadam à normaliser. De plus, le transport en commun présente des lacunes au niveau de la desserte locale, et ce, malgré des efforts consentis pour améliorer le service aux heures de pointe.

Notons la présence d'installations portuaires, soit des quais utilisés par des pétrolières installées dans l'arrondissement. En effet, l'industrie pétrochimique est toujours très active, ce qui confère une importance particulière au plan des mesures d'urgence. Aussi, l'arrondissement détient un excellent potentiel de développement résidentiel, commercial et industriel à travers ses six parcs industriels notamment en raison de la présence d'un nouveau pôle industriel, la « chaîne du polyester », unique au Canada.

Dû à son développement récent, l'arrondissement compte encore peu d'infrastructures récréotouristiques. Toutefois, les activités culturelles, sportives et de loisirs offertes répondent aux besoins actuels, mais compte tenu du fort pouvoir d'attraction que l'arrondissement exerce auprès des familles, la demande pour ces activités ne cesse de s'accroître.

PLAN D'AFFAIRES

Pour ses résidants, l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles–Montréal-Est représente la porte d'entrée privilégiée pour l'accès aux services de proximité. De plus, les citoyens et les partenaires de l'arrondissement s'attendent à ce que les enjeux définis à l'occasion du Sommet de Montréal et du sommet local soient toujours priorités. C'est pourquoi le présent plan d'affaires est conçu autour des quatre enjeux suivants.

1. Accessibilité des services aux citoyens par l'amélioration des axes routiers

En plein essor, l'arrondissement possède un fort potentiel de développement. Les voies de circulation reliant efficacement les secteurs situés au nord à ceux situés au sud de l'arrondissement sont toujours déficientes et cette problématique compromet sérieusement l'accessibilité aux services de proximité. Ainsi, des efforts seront déployés pour en faciliter l'accès.

2. Développement industriel, commercial, résidentiel et les infrastructures afférentes

Par l'adoption du Chapitre de l'arrondissement du Plan d'urbanisme de Montréal, l'arrondissement a clairement établi ses priorités en matière de développement du territoire et des infrastructures.

Le Chapitre de l'arrondissement comporte cinq enjeux, à savoir : la maturation urbaine des milieux de vie; la mise en valeur du parcours riverain et patrimonial de la pointe de l'île; l'optimisation des espaces industriels et la gestion de leurs interfaces avec les secteurs résidentiels; l'amélioration des déplacements des personnes et des marchandises; l'amélioration de l'image urbaine.

L'arrondissement entend également favoriser la mise en valeur des berges de la rivière des Prairies et du fleuve Saint-Laurent, ainsi que le développement d'un secteur récréotouristique, soit le Montréal bleu. Aussi, l'élaboration d'un programme particulier d'urbanisme pour le Vieux-Pointe-aux-Trembles et une partie de l'ancien territoire de Montréal-Est servira, entre autres, à réaménager certains axes routiers ainsi qu'à valoriser la richesse patrimoniale et architecturale de ces deux secteurs d'intérêt.

3. Plan de développement social et adoption de mesures d'amélioration du cadre de vie

Des politiques en matière de culture, de sports et de loisirs, ainsi que de développement social ont fait l'objet de consultations publiques en 2004. Chacune d'elles a été élaborée avec l'aide des organismes concernés, et des engagements sont déjà prévus à court terme. Le processus se traduira par des mesures locales en arrondissement pour les diverses clientèles telles que les familles, les personnes handicapées, les jeunes et les membres des communautés culturelles. Des investissements additionnels seront destinés à construire de nouvelles installations et à améliorer les équipements actuels de même qu'à élaborer de nouvelles stratégies de développement. Enfin, d'autres conventions de partenariat seront mises à jour.

4. Sécurité des personnes et des biens

Compte tenu du contexte industriel qui caractérise l'arrondissement, une préoccupation constante est accordée à la sécurité des personnes et des biens. Ainsi, la participation de l'arrondissement au Comité mixte municipal-industriel de l'Est de Montréal permet de poursuivre des objectifs de sécurité des résidents et des travailleurs, notamment par la mise en place de système d'alerte à la population. De plus, pour le bénéfice de la population, la contribution d'un organisme partenaire TANDEM favorise cette sécurité.

En relation avec les enjeux énoncés précédemment, notons que deux chantiers de travail ont été mis sur pied en 2004 et que les résultats de ces chantiers influenceront les actions de l'arrondissement pour les prochaines années.

L'état des infrastructures

La modernisation des infrastructures entreprise en 2004 se poursuivra afin de résoudre, entre autres, les problèmes d'inondation et de remplacer les conduites d'eau et les égouts qui sont désuets. L'arrivée de nouvelles entreprises industrielles telle INTERQUISA, de même que la réalisation de projets résidentiels et tout autre développement entraînent la mise aux normes des infrastructures jugées inadéquates. Le problème des rues en macadam, existant depuis de nombreuses années, fera l'objet d'une orientation précise dans le but d'en arriver à une solution pour le bénéfice des résidents de l'arrondissement.

Un milieu de vie sain et agréable

Il est primordial d'arrêter et d'inverser le processus de dégradation du milieu de vie pour rendre celui-ci de nouveau sain et agréable. Le processus de sensibilisation des entreprises et de la population est déjà amorcé. Des programmes sont en cours : décontamination des sols, amélioration de la qualité de l'air et développement d'entreprises moins polluantes. L'aspect visuel de l'arrondissement est également en voie de s'améliorer, notamment par l'enfouissement des fils aériens.

CHOIX BUDGÉTAIRES

Pour l'année 2005, le budget des dépenses, s'élève à 58 890,7 \$, celui des revenus autonomes à 2 060,2 \$ et l'effectif total à 437,6 années-personnes.

L'orientation prioritaire du conseil d'arrondissement est d'accroître la quantité et la qualité des services à la population, notamment en augmentant les heures d'ouverture des bibliothèques, des centres communautaires, du Boulodrome de pétanque intérieure de Pointe-aux-Trembles, des terrains de bocce intérieur et en opérant la première pataugeoire dans Rivière-des-Prairies.

Aussi, des efforts ont été déployés pour favoriser et accroître les services aux entreprises dans le but de répondre aux besoins de développement urbain de l'arrondissement. Par ailleurs, à la suite de la période de trois ans de vie organisationnelle de l'arrondissement, la consolidation de la structure administrative est désormais nécessaire afin de solidifier et de conserver les acquis.

Revenus par activités, montant d'équilibre et affectations

(en milliers de dollars)

		Budget 2004	Budget 2005	Écart en %
Administration générale	Conseil municipal	0,0	0,0	-
	Application de la loi	0,0	0,0	-
	Gestion financière et administrative	0,0	0,0	-
	Grefte	0,0	0,0	-
	Gestion du personnel	0,0	0,0	-
	Autres	1,4	101,4	-
Sécurité publique	Sécurité civile et autres	12,4	12,4	-
Transport	Voirie municipale	437,9	440,1	0,5
	Enlèvement de la neige	0,0	0,0	-
	Éclairage des rues	0,0	0,0	-
	Circulation et stationnement	0,0	0,0	-
	Transport collectif et autres	0,0	0,0	-
Hygiène du milieu	Approvisionnement et traitement de l'eau potable	0,0	0,0	-
	Réseau de distribution de l'eau potable	0,0	0,0	-
	Traitement des eaux usées	0,0	0,0	-
	Réseaux d'égout	0,0	0,0	-
	Déchets domestiques	0,0	0,0	-
	Matières secondaires	0,7	0,7	-
	Élimination des matériaux secs	0,0	0,0	-
	Protection de l'environnement et autres	0,4	0,4	-
Santé et bien-être	Sécurité du revenu et autres	0,0	0,0	-
Aménagement, urbanisme et développement	Aménagement, urbanisme et zonage	680,2	995,1	46,3
	Promotion et développement économique	0,0	0,0	-
	Rénovation urbaine	10,0	10,0	-
	Autres	45,2	45,2	-
Loisirs et culture	Centres communautaires – activités récréatives	14,0	14,0	-
	Patinoires intérieures et extérieures	265,0	265,0	-
	Piscines, plages et ports de plaisance	42,3	42,3	-
	Parcs et terrains de jeu	10,0	10,0	-
	Expositions, foires et autres activités récréatives	40,5	40,5	-
	Centres communautaires – activités culturelles	0,0	0,0	-
	Bibliothèques	70,9	70,9	-
	Musées, centres d'exposition et autres activités culturelles	0,0	0,0	-
Autres	Autres activités	12,2	12,2	-
	Frais de financement, remboursement de la dette à long terme et transfert aux activités d'investissement	0,0	0,0	-
Montant d'équilibre ¹			56 830,5	
Contribution additionnelle spéciale ²				
Affectations ³		0,0	0,0	-
Total⁴		1 643,1	58 890,7	

Revenus par principaux objets, montant d'équilibre et affectations

(en milliers de dollars)

	Budget 2004	Budget 2005	Écart en %
Services rendus aux organismes municipaux	0,0	0,0	-
Autres services rendus	1 000,0	1 194,0	19,4
Autres revenus	623,1	846,2	35,8
Transferts	20,0	20,0	-
Montant d'équilibre ¹		56 830,5	
Contribution additionnelle spéciale ²			
Affectations ³	0,0	0,0	-
Total	1 643,1	58 890,7	

¹ Représente la portion des crédits budgétaires de l'arrondissement qui est assumée par l'ensemble du budget de la Ville, soit la différence entre les dépenses de l'arrondissement et ses revenus autonomes incluant les affectations et toute contribution additionnelle compensée par une taxe locale spéciale.

² Montant versé à l'arrondissement compensé par une taxe locale spéciale.

³ Correspond à la portion des dépenses financées à même les surplus et les réserves financières de l'arrondissement.

⁴ En vertu de l'article 143.2 de la loi modifiant la Charte de la Ville de Montréal, lequel stipule que le budget d'un arrondissement doit prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses, la présentation pour le budget de 2005 a été modifiée. Par conséquent, certaines données ne sont pas comparables et n'ont donc pas été présentées.

Dépenses par activités

(en milliers de dollars)

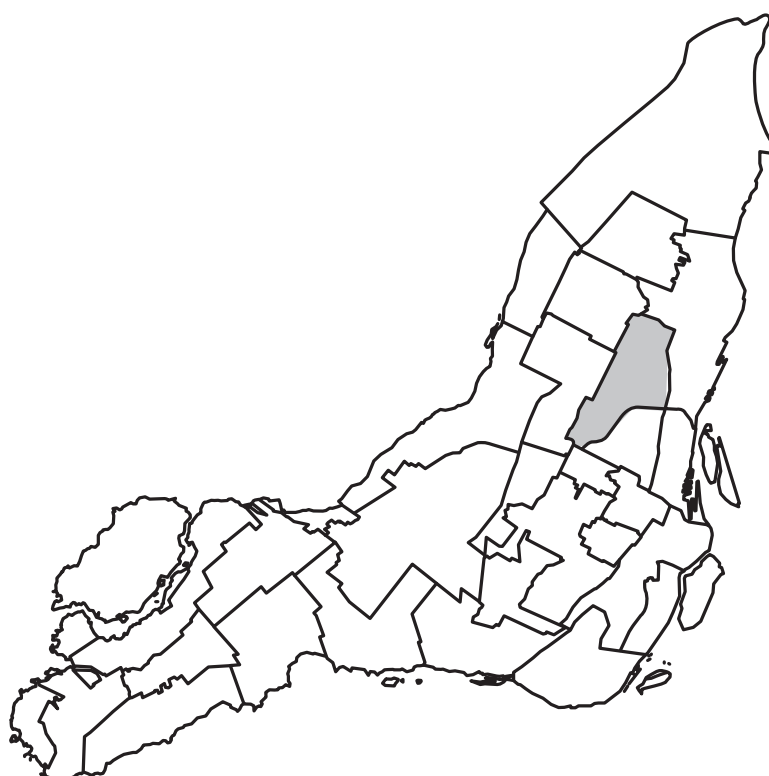
		Budget 2004	Budget 2005	Écart en %
Administration générale	Conseil municipal	431,1	430,0	(0,3)
	Application de la loi	0,0	2,3	-
	Gestion financière et administrative	1 987,8	2 324,6	16,9
	Greffe	216,4	426,4	97,0
	Gestion du personnel	491,8	509,6	3,6
	Autres	1 292,0	1 766,5	36,7
Sécurité publique	Sécurité civile et autres	819,1	384,5	(53,1)
Transport	Voirie municipale	7 190,7	8 725,4	21,3
	Enlèvement de la neige	11 223,3	11 799,0	5,1
	Éclairage des rues	758,5	754,9	(0,5)
	Circulation et stationnement	1 516,2	1 476,2	(2,6)
	Transport collectif et autres	0,0	0,0	-
Hygiène du milieu	Approvisionnement et traitement de l'eau potable	40,3	43,7	8,4
	Réseau de distribution de l'eau potable	1 997,3	2 108,4	5,6
	Traitement des eaux usées	0,0	0,0	-
	Réseaux d'égout	1 094,2	836,0	(23,6)
	Déchets domestiques	4 861,6	4 822,3	(0,8)
	Matières secondaires	1 188,5	1 418,6	19,4
	Élimination des matériaux secs	682,1	698,0	2,3
	Protection de l'environnement et autres	232,0	33,0	(85,8)
Santé et bien-être	Sécurité du revenu et autres	118,4	125,2	5,7
Aménagement, urbanisme et développement	Aménagement, urbanisme et zonage	756,1	1 568,9	107,5
	Promotion et développement économique	154,3	248,7	61,2
	Rénovation urbaine	0,0	0,0	-
	Autres	0,0	0,0	-
Loisirs et culture	Centres communautaires – activités récréatives	4 435,7	4 731,5	6,7
	Patinoires intérieures et extérieures	2 037,3	2 015,9	(1,1)
	Piscines, plages et ports de plaisance	3 000,8	2 988,2	(0,4)
	Parcs et terrains de jeu	4 970,4	5 262,7	5,9
	Expositions, foires et autres activités récréatives	390,1	395,7	1,4
	Centres communautaires – activités culturelles	520,7	598,6	15,0
	Bibliothèques	2 088,1	1 758,7	(15,8)
	Musées, centres d'exposition et autres activités culturelles	139,2	637,2	357,8
Autres	Autres activités	0,0	0,0	-
	Frais de financement, remboursement de la dette à long terme et transfert aux activités d'investissement	0,0	0,0	-
Total		54 634,0	58 890,7	7,8

Dépenses par principaux objets et catégories d'emplois

(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Année-personne					
	Budget 2004	Budget 2005	Écart en %	Budget 2004	Budget 2005	Écart en %
Rémunération et cotisations de l'employeur						
Cadres et contremaîtres	3 416,6	4 209,0	23,2	40,4	47,0	16,3
Professionnels et cols blancs	8 260,4	10 454,4	26,6	163,6	179,8	9,9
Cols bleus	12 629,6	12 449,8	(1,4)	210,9	210,8	(0,0)
	24 306,6	27 113,2	11,5	414,9	437,6	5,5
Biens, services et autres objets de dépenses	30 327,4	31 777,5	4,8			
Total du budget de fonctionnement	54 634,0	58 890,7	7,8			

Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie



Le conseil d'arrondissement



◦ **Larouche, Denise**
Mairesse
d'arrondissement
Conseillère du district
du Vieux-Rosemont



◦ **Bourque, Pierre**
Conseiller du district
de Marie-Victorin



◦ **Plante, Jean-François**
Conseiller du district de
Louis-Hébert



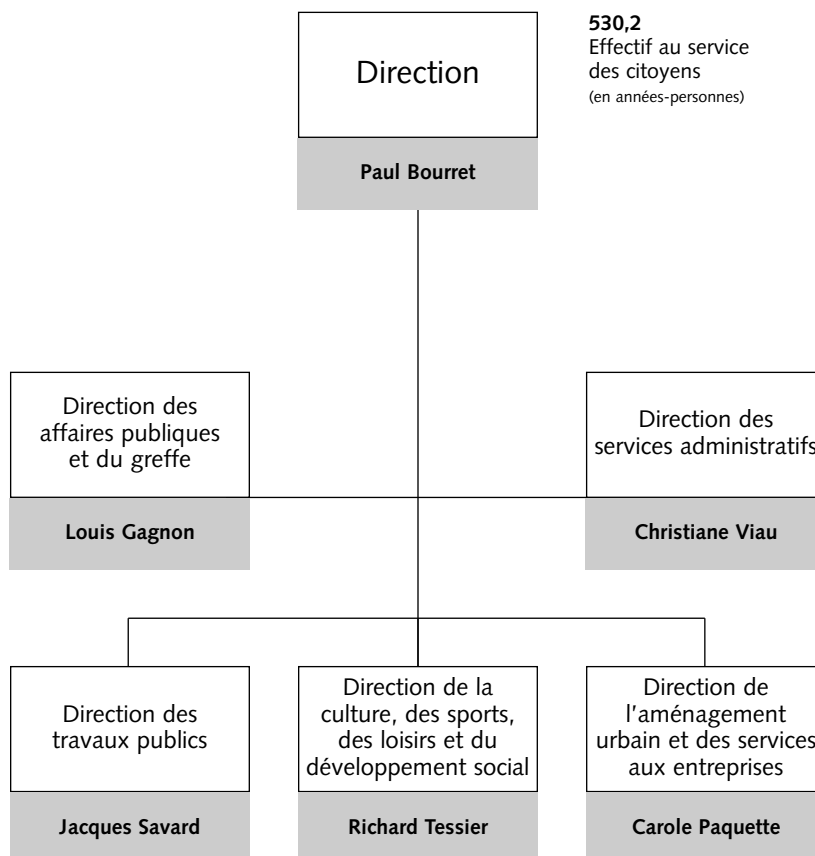
◦ **Purcell, François**
Conseiller du district
de Saint-Édouard



◦ **Thibault, Nicole**
Conseillère du district
d'Étienne-Desmarteau

◦ Aussi membre du conseil municipal

L'organisation des ressources de l'arrondissement



Le document budgétaire présenté ci-après, conformément à l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal* stipulant que le conseil d'arrondissement est responsable de la gestion de leur budget, a été rédigé par l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie.

PROFIL DE L'ARRONDISSEMENT

S'étalant sur une superficie de 14,4 km², l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie dénombre quelque 131 318 habitants, ce qui le positionne parmi les trois arrondissements les plus peuplés de Montréal. La densité d'occupation de son territoire, de l'ordre de 9 113 résidents par km², le classe au deuxième rang à ce chapitre. Sa trame démographique se caractérise par une dominante francophone prononcée (78 %), ponctuée d'éléments issus des communautés ethnoculturelles, principalement d'origines hispanophone et italienne. Avec un revenu moyen annuel de 24 214 \$, cette population bénéficie de ressources financières nettement inférieures à celles observées à l'échelle panmontréalaise (28 258 \$), un phénomène qui n'est pas étranger à la concentration de familles monoparentales (25,4 %) et de ménages à faibles revenus (32,7 %).

Malgré une forte reprise des mises en chantier depuis 1994, l'accès au logement demeure difficile, particulièrement au sein du marché locatif, qui représente 74 % des unités d'habitation. L'intensification de l'activité immobilière et l'implantation récente de complexes résidentiels entraînent en outre des transformations qui viennent modifier les constituantes de la population de l'arrondissement. Ainsi, l'arrivée de nouveaux ménages commande une révision de l'offre de services municipaux, particulièrement en matière de parcs et d'espaces verts, de même qu'à l'égard des installations et équipements collectifs à vocation culturelle et sportive.

Rosemont–La Petite-Patrie doit également faire face à des enjeux d'importance aux plans de l'aménagement urbain et de la préservation du cadre bâti. L'harmonisation des fonctions industrielle et résidentielle au sein de zones ciblées, telles celles du secteur Marconi-Alexandra, des îlots des Carrières, et la requalification des abords des voies ferrées du Canadien Pacifique, exige des interventions se destinant à apprécier leur potentiel à des fins de redéploiement. De plus, le vieillissement d'une partie non négligeable du parc de logement privé (37 %) implique des actions conséquentes, ce qui sollicite des ressources sur une base continue.

Du point de vue économique, l'arrondissement connaît une restructuration industrielle majeure tout en maintenant une quatrième position à titre de fournisseur d'emplois à Montréal. Naguère fondée sur l'industrie lourde, sa structure repose maintenant davantage sur des bases technologiques porteuses d'avenir, en raison notamment du Technopôle Angus. L'arrondissement compte aussi sur la vigueur du commerce de détail dans les secteurs de la Petite-Italie, de la Plaza Saint-Hubert et de la Promenade Masson. Pour ce qui est du marché local du travail, le secteur de la santé et des services sociaux conserve une place centrale avec près de 12 000 emplois (23,6 %), pendant que les activités de fabrication et de commerce de détail génèrent ensemble plus de 13 000 postes, soit le quart du total de l'emploi dans le territoire de Rosemont–La Petite-Patrie.

L'existence de problématiques sociales spécifiques au milieu urbain pose enfin un défi de taille aux acteurs institutionnels et communautaires. Sur ce plan, la diversité des organismes locaux témoigne de la vitalité sociale de la population et d'une réelle volonté de prise en charge et de transformation. Le dynamisme des tribunes d'échange et de concertation représente l'un des principaux atouts de l'arrondissement en vue de favoriser le développement social et économique.

PLAN D'AFFAIRES

Dans la perspective de l'exercice budgétaire 2005, l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie concentrera ses efforts de manière à satisfaire les besoins évolutifs de la population.

Pour ce faire, la direction de l'arrondissement a élaboré un plan d'affaires mettant de l'avant les orientations, les stratégies et les actions prioritaires qui guideront la gestion des activités des services municipaux de proximité. L'approche préconisée par l'administration locale prend en compte le nouveau partage des responsabilités découlant de l'entrée en vigueur du projet de loi 9, de même que les priorités arrêtées par les élus de l'arrondissement et les préoccupations exprimées à l'occasion du sommet d'arrondissement en 2002. Elle se fonde également sur la primauté de la décentralisation de la prise de décision, l'adaptation du service aux citoyens et la reddition des comptes.

Ce faisant, les orientations procédant du plan d'affaires font directement écho à des enjeux reliés à la prestation de service, en fonction des tendances lourdes qui marquent le développement local, tout particulièrement en ce qui a trait aux principales actions prioritaires retenues, soit :

- l'amélioration du service à la population par l'accentuation de la décentralisation dans le domaine de l'expertise technique, par l'intégration des activités de planification des parcs et de l'ingénierie de la voirie au sein de la Direction des travaux publics et des parcs;
- le parachèvement des infrastructures municipales dans le secteur Angus (égout, aqueduc, éclairage, etc.);
- la protection du cadre bâti et le soutien actif à la concrétisation de nombreux projets domiciliaires, en vue de répondre toujours plus adéquatement à la pénurie de logements dans les quartiers centraux montréalais (requalification des ateliers municipaux du 700, boulevard Rosemont, centre Préfontaine, etc.);
- le déploiement d'efforts constants destinés à améliorer la propreté du paysage urbain et à favoriser l'adhésion à des pratiques responsables au point de vue environnemental, au moyen d'une campagne d'intervention et de sensibilisation proactive, de même que par l'expérimentation de projets spécifiques;
- la poursuite des investissements requis en vue d'améliorer significativement la dotation de service au chapitre des espaces verts et de l'équipement collectif en matière de culture, de sport, de loisir et de développement social;
- le renforcement d'un pôle culturel propre à Rosemont–La Petite-Patrie et le soutien accru à la tenue d'événements rassembleurs voués à inspirer un sentiment d'appartenance chez la population.

Bien que la réalisation de la plupart de ces interventions puisse s'étaler sur plusieurs années, bon nombre d'entre elles permettront la consécration des orientations stratégiques du plan d'affaires. De par ses engagements, l'administration de l'arrondissement exercera du même coup un rôle de premier plan dans la revitalisation de Rosemont–La Petite-Patrie, contribuant ainsi au plein développement de son potentiel et à son rayonnement à l'échelle métropolitaine.

CHOIX BUDGÉTAIRES

L'édition 2005 du budget des dépenses de l'arrondissement totalise 52 504,3 \$, sur la base d'un effectif de 530,2 années-personnes. L'apport de retombées non fiscales se chiffre à 2 239,3 \$.

L'implantation de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie depuis 2002 a présidé à des réaménagements budgétaires substantiels pendant que l'exercice 2005 se caractérise davantage par la consolidation des acquis, fondée sur les modalités d'un budget d'équilibre paramétrique. Malgré ses mérites, le recours à cette option n'empêchera cependant pas d'effectuer une ponction dans les surplus accumulés en vue de compenser l'accroissement des coûts de fonctionnement.

Les choix budgétaires privilégiés accordent d'abord une place centrale à l'adaptation des services directement dispensés à la population. Une enveloppe de 1 080,0 \$ sera en outre dévolue pour parer au sous-financement des frais de main-d'œuvre et aux obligations contractuelles vis-à-vis l'entreprise privée.

La décentralisation plus poussée des responsabilités en arrondissement implique une réserve pour représentation judiciaire de 250,0 \$ et l'ajout de 7,8 années-personnes dans le champ de l'ingénierie urbaine, ce qui constitue une majoration de 730,0 \$ dans l'exploitation de la Direction des travaux publics et des parcs. Cette direction engagera en outre 75,0 \$ dans diverses campagnes et projets pilote pour améliorer la propreté du territoire et les pratiques de recyclage (lutte au graffiti, expérience de collecte sélective avec sacs et redéfinition des modalités d'utilisation de l'éco-centre de La Petite-Patrie).

Dans la foulée du sommet d'arrondissement, des dépenses de 250,0 \$ auront pour objectif d'optimiser l'accessibilité dans le domaine de la culture, du sport, du loisir et du développement social. Par l'injection d'une somme de près de 50,0 \$, ces mesures se traduiront concrètement par le maintien du service du bibliobus et le soutien à la mise en place d'un pôle culturel. De plus, 60,0 \$ seront consacrés à l'ouverture de patinoires extérieures et à l'amélioration du service à la pataugeoire du centre Père-Marquette, sans compter qu'une contribution de 50,0 \$ sera accordée pour la création d'un club de boxe pendant que 20,0 \$ additionnels seront alloués pour la tenue d'événements sportifs d'envergure. En dernier lieu, 70,0 \$ seront réservés pour le fonds des immeubles en prévision de l'acquisition et de la conversion de l'édifice du 5350, rue Lafond à des fins de vocation sportive et sociocommunautaire.

Le plan d'affaires met par ailleurs en évidence l'importance d'approfondir la connaissance du territoire et, à ce chapitre, l'actualisation du recensement des établissements commerciaux et industriels sera effectuée à des fins de développement économique local. L'arrondissement bénéficiera aussi d'une nouvelle ressource pour mieux répondre à la forte demande en matière de permis, ce qui nécessitera une dépense de 90,0 \$.

Dans le but d'accroître la visibilité et le rayonnement de l'arrondissement, l'administration locale entreprendra enfin diverses activités de communication et de promotion, notamment pour souligner la commémoration du centenaire du quartier de Rosemont.

Revenus par activités, montant d'équilibre et affectations

(en milliers de dollars)

		Budget 2004	Budget 2005	Écart en %
Administration générale	Conseil municipal	0,0	0,0	-
	Application de la loi	0,0	0,0	-
	Gestion financière et administrative	0,0	0,0	-
	Greffe	0,0	0,0	-
	Gestion du personnel	0,0	0,0	-
	Autres	1,3	0,3	(76,9)
Sécurité publique	Sécurité civile et autres	8,0	8,3	3,8
Transport	Voirie municipale	179,4	193,9	8,1
	Enlèvement de la neige	0,0	0,0	-
	Éclairage des rues	0,0	0,0	-
	Circulation et stationnement	75,0	95,0	26,7
	Transport collectif et autres	0,0	0,0	-
Hygiène du milieu	Approvisionnement et traitement de l'eau potable	0,0	0,0	-
	Réseau de distribution de l'eau potable	0,0	0,0	-
	Traitement des eaux usées	0,0	0,0	-
	Réseaux d'égout	2,5	0,2	(92,0)
	Déchets domestiques	0,0	0,0	-
	Matières secondaires	44,0	0,0	(100,0)
	Élimination des matériaux secs	0,0	0,0	-
	Protection de l'environnement et autres	0,0	0,0	-
Santé et bien-être	Sécurité du revenu et autres	0,0	0,0	-
Aménagement, urbanisme et développement	Aménagement, urbanisme et zonage	486,2	952,4	95,9
	Promotion et développement économique	0,0	0,0	-
	Rénovation urbaine	0,0	0,1	-
	Autres	27,8	23,5	(15,5)
Loisirs et culture	Centres communautaires – activités récréatives	40,7	25,0	(38,6)
	Patinoires intérieures et extérieures	301,7	266,2	(11,8)
	Piscines, plages et ports de plaisance	50,9	50,9	-
	Parcs et terrains de jeu	454,7	432,5	(4,9)
	Expositions, foires et autres activités récréatives	50,8	119,2	134,6
	Centres communautaires – activités culturelles	0,0	0,0	-
	Bibliothèques	51,3	51,3	-
	Musées, centres d'exposition et autres activités culturelles	0,0	0,0	-
	Autres activités	14,5	20,5	41,4
Autres	Frais de financement, remboursement de la dette à long terme et transfert aux activités d'investissement	0,0	0,0	-
Montant d'équilibre ¹			50 265,0	
Contribution additionnelle spéciale ²				
Affectations ³		0,0	0,0	-
Total⁴		1 788,8	52 504,3	

Revenus par principaux objets, montant d'équilibre et affectations

(en milliers de dollars)

	Budget 2004	Budget 2005	Écart en %
Services rendus aux organismes municipaux	0,0	0,0	-
Autres services rendus	1 408,5	1 820,0	29,2
Autres revenus	380,3	419,3	10,3
Transferts	0,0	0,0	-
Montant d'équilibre ¹		50 265,0	
Contribution additionnelle spéciale ²			
Affectations ³	0,0	0,0	-
Total	1 788,8	52 504,3	

¹ Représente la portion des crédits budgétaires de l'arrondissement qui est assumée par l'ensemble du budget de la Ville, soit la différence entre les dépenses de l'arrondissement et ses revenus autonomes incluant les affectations et toute contribution additionnelle compensée par une taxe locale spéciale.

² Montant versé à l'arrondissement compensé par une taxe locale spéciale.

³ Correspond à la portion des dépenses financées à même les surplus et les réserves financières de l'arrondissement.

⁴ En vertu de l'article 143.2 de la loi modifiant la Charte de la Ville de Montréal, lequel stipule que le budget d'un arrondissement doit prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses, la présentation pour le budget de 2005 a été modifiée. Par conséquent, certaines données ne sont pas comparables et n'ont donc pas été présentées.

Dépenses par activités

(en milliers de dollars)

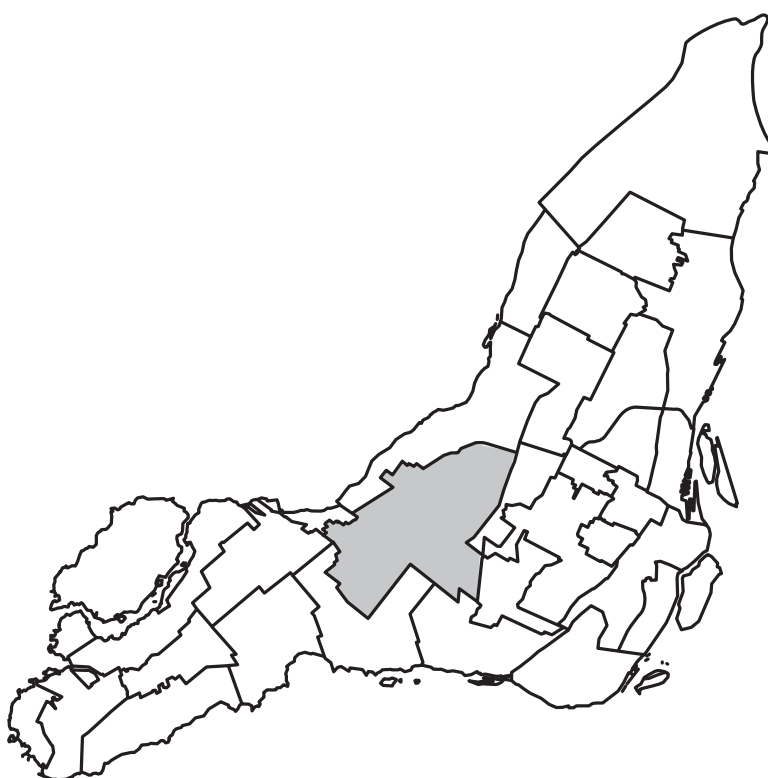
		Budget 2004	Budget 2005	Écart en %
Administration générale	Conseil municipal	263,7	233,7	(11,4)
	Application de la loi	0,0	32,2	-
	Gestion financière et administrative	2 931,5	2 962,7	1,1
	Greffe	211,3	223,4	5,7
	Gestion du personnel	420,6	425,0	1,0
	Autres	368,2	639,3	73,6
Sécurité publique	Sécurité civile et autres	749,0	288,7	(61,5)
Transport	Voirie municipale	5 356,7	5 743,3	7,2
	Enlèvement de la neige	8 079,6	8 651,8	7,1
	Éclairage des rues	1 676,9	2 060,3	22,9
	Circulation et stationnement	852,4	2 137,7	150,8
	Transport collectif et autres	0,0	0,0	-
Hygiène du milieu	Approvisionnement et traitement de l'eau potable	0,0	0,0	-
	Réseau de distribution de l'eau potable	1 357,4	1 274,0	(6,1)
	Traitement des eaux usées	0,0	0,0	-
	Réseaux d'égout	484,2	479,9	(0,9)
	Déchets domestiques	5 622,3	5 765,4	2,5
	Matières secondaires	2 157,4	2 339,0	8,4
	Élimination des matériaux secs	1 074,7	1 133,6	5,5
	Protection de l'environnement et autres	0,0	23,0	-
Santé et bien-être	Sécurité du revenu et autres	88,2	106,5	20,7
Aménagement, urbanisme et développement	Aménagement, urbanisme et zonage	968,1	1 726,7	78,4
	Promotion et développement économique	482,7	358,8	(25,7)
	Rénovation urbaine	0,0	0,0	-
	Autres	0,0	0,0	-
Loisirs et culture	Centres communautaires – activités récréatives	3 145,1	3 301,0	5,0
	Patinoires intérieures et extérieures	1 942,1	2 139,6	10,2
	Piscines, plages et ports de plaisance	2 206,4	2 501,4	13,4
	Parcs et terrains de jeu	5 298,6	5 438,5	2,6
	Expositions, foires et autres activités récréatives	665,5	703,7	5,7
	Centres communautaires – activités culturelles	453,2	391,5	(13,6)
	Bibliothèques	1 046,7	1 044,0	(0,3)
	Musées, centres d'exposition et autres activités culturelles	414,2	379,6	(8,4)
Autres	Autres activités	0,0	0,0	-
	Frais de financement, remboursement de la dette à long terme et transfert aux activités d'investissement	0,0	0,0	-
Total		48 316,7	52 504,3	8,7

Dépenses par principaux objets et catégories d'emplois

(en milliers de dollars et en années-personnes)

				Année-personne		
	Budget 2004	Budget 2005	Écart en %	Budget 2004	Budget 2005	Écart en %
Rémunération et cotisations de l'employeur						
Cadres et contremaîtres	4 270,9	4 627,8	8,4	50,0	52,0	4,0
Professionnels et cols blancs	7 784,3	9 582,2	23,1	146,9	161,3	9,8
Cols bleus	18 964,6	18 835,9	(0,7)	316,6	316,9	0,1
	31 019,8	33 045,9	6,5	513,5	530,2	3,3
Biens, services et autres objets de dépenses	17 296,9	19 458,4	12,5			
Total du budget de fonctionnement	48 316,7	52 504,3	8,7			

Arrondissement de Saint-Laurent



Le conseil d'arrondissement



◦ **DeSousa, Alan**
Maire d'arrondissement
Membre du comité
exécutif



◦ **Vacant**



◦ **Vacant**



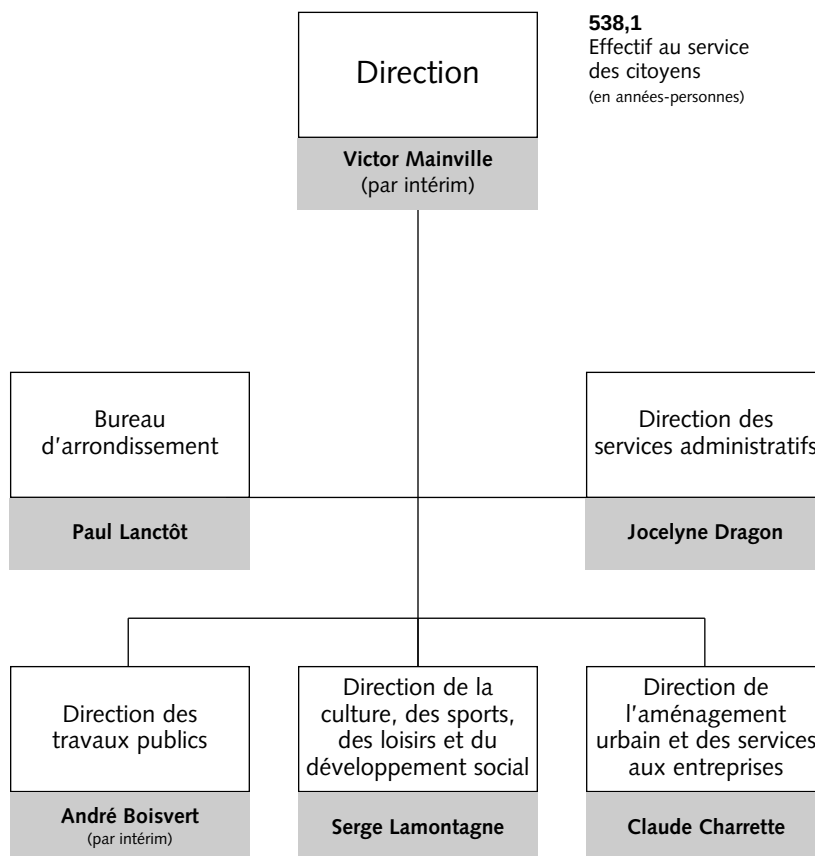
Biron, Michèle D.
Conseillère du district de
Norman-McLaren



Cohen, Maurice
Conseiller du district
de Côte-de-Liesse

◦ Aussi membre du conseil municipal

L'organisation des ressources de l'arrondissement



Le document budgétaire présenté ci-après, conformément à l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal* stipulant que le conseil d'arrondissement est responsable de la gestion de leur budget, a été rédigé par l'arrondissement de Saint-Laurent.

PROFIL DE L'ARRONDISSEMENT

Situé au coeur de Montréal, à proximité des grands axes de circulation que sont les autoroutes 40, 15 et 13, l'arrondissement de Saint-Laurent occupe une superficie de 42,8 kilomètres carrés. Reconnu pour la richesse de sa vie communautaire, culturelle et sociale ainsi que pour la diversité et la qualité des services qu'elle offre à ses citoyens et citoyennes, l'arrondissement compte une population d'au-delà de 80 000 résidents, en croissance constante depuis plusieurs années grâce à la mise en chantier de développements résidentiels majeurs.

Cependant, loin d'être un arrondissement dortoir, Saint-Laurent est également réputé pour le dynamisme de sa communauté d'affaires, disposant aussi de plus de 112 000 emplois répartis au sein de quelque 4 000 entreprises oeuvrant dans plusieurs sphères d'activités, notamment du secteur de la haute technologie (pharmaceutique, aérospatial et télécommunications). Avec ce grand nombre d'emplois et ses 800 entreprises manufacturières et entreprises du secteur tertiaire-moteur, Saint-Laurent constitue donc le premier arrondissement de Montréal en matière de concentration des entreprises manufacturières.

La vitalité économique de l'arrondissement tout comme celle de son Technoparc sont deux éléments qui, au fil du temps, en ont fait le deuxième pôle industriel au Québec. Le succès du modèle du Technoparc Saint-Laurent rayonne d'ailleurs sur la scène internationale et attire fréquemment des délégations étrangères qui souhaitent en découvrir le secret et pouvoir l'adapter à leur propre marché.

D'autre part, en accueillant la plus grande proportion de nouveaux arrivants de Montréal, Saint-Laurent fait aussi office de chef de file en matière d'accueil et d'intégration. Les Laurentiens et les Laurentiennes sont d'ailleurs un vibrant modèle de cohabitation harmonieuse de 166 cultures différentes. Cette réussite est certainement une des plus grandes fiertés de la collectivité. D'ailleurs, fort de sa politique interculturelle et de sa volonté de préserver ce cachet particulier, l'arrondissement n'hésite pas à doter ses différentes directions de lignes directrices qui favorisent le respect et le rapprochement des cultures et met aussi tout en œuvre pour maintenir la qualité et la quantité des services offerts à ses résidents et ce, peu importe leurs origines.

À la suite du processus référendaire prévu par la Loi 9, les Laurentiens et les Laurentiennes bénéficieront du nouveau modèle organisationnel proposé par la Ville de Montréal en demeurant au sein de cette nouvelle entité formée en janvier 2002. Il en résulte une dynamique intéressante qui permettra à l'arrondissement de poursuivre un double objectif d'envergure, soit celui de contribuer au rayonnement de la métropole en jouant un rôle de chef de file au sein de la Ville de Montréal, tout en mettant en évidence la volonté renouvelée de l'arrondissement de toujours mieux répondre aux attentes et aux besoins de ses citoyens et citoyennes.

L'arrondissement de Saint-Laurent entend donc poursuivre sa tradition d'excellence et d'entrepreneuriat et réaliser son objectif de toujours offrir aux Laurentiens et Laurentiennes les meilleurs services de proximité au meilleur coût possible, tout en continuant de prioriser les enjeux majeurs de la communauté en matière d'interculturalisme, de développement social et culturel, de sécurité publique, de conservation de l'environnement et de développement de ses infrastructures.

Saint-Laurent a d'ailleurs réitéré cette intention de façon concrète avec la mise en place cette année de la phase 2 de sa campagne institutionnelle « *Au coeur de vos besoins* », qui a été lancée originalement en 2003 et qui, à travers ses cinq visuels, représente justement les grandes priorités de l'arrondissement : développement économique, services de proximité, offre de services en matière de loisirs, culture et sports, promotion de l'environnement et sécurité communautaire.

PLAN D'AFFAIRES

L'année 2005 devra être l'occasion pour chaque unité administrative de Saint-Laurent de **consolider son « offre de services »** aux citoyens et de revoir, si nécessaire, l'organisation du travail sur tous les plans. Nous nous devons de « **revoir rapidement nos façons de faire** », de nous assurer d'une plus grande **rigueur administrative** et ce, dans le respect des normes, politiques et procédures.

Nombreuses sont les unités administratives, divisions ou sections qui n'ont pas eu la chance de mettre en place efficacement leur structure organisationnelle à la suite des nombreux changements occasionnés par la création de l'arrondissement au début de l'année 2002. Il ne faudrait également pas oublier que les nombreux mouvements de personnel, les départs à la retraite et le sentiment d'incertitude ont affecté notre fonctionnement pendant plusieurs semaines.

La Direction des affaires publiques et du greffe se donne un seul objectif en 2005 celui d'**être à l'écoute de ses citoyens, de rallier toute la population** au développement de Saint-Laurent à l'intérieur de la Ville de Montréal et de **développer un nouveau sentiment d'appartenance**, tant chez les employés que chez les citoyens. Pour ce faire, la direction propose que l'arrondissement s'engage, au début de l'année 2005, dans un vaste processus de réflexion et de consultation menant au développement d'une vision institutionnelle et à l'adoption d'un énoncé de mission qui guideront dorénavant l'ensemble des actions de l'arrondissement.

Les principaux défis que la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises aura à relever en 2005 sont : la mise en place de la nouvelle façon de gérer l'émission des permis, la révision de la réglementation d'urbanisme et la gestion des programmes de rénovation du secteur commercial du Vieux Saint-Laurent et des secteurs résidentiels. La direction entend également atteindre sa vitesse de croisière pour accélérer le traitement des dossiers à la Division urbanisme et, en ce qui concerne la Division permis et inspections, pour diminuer les délais d'émission des permis à environ deux à trois semaines dans la majorité des cas. La révision réglementaire qui suivra l'entrée en vigueur du plan d'urbanisme de la ville donnera lieu à une importante réflexion sur plusieurs dispositions qui ont généré des discussions au fil des ans; il s'agit d'une intervention délicate qui commande un budget relativement important.

Dans le domaine du développement social, des zones prioritaires d'interventions ont été ciblées dans Saint-Laurent par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, dans lesquelles les problématiques inhérentes à la sécurité alimentaire et à l'exclusion sociale sont prédominantes. **Des actions concrètes sont prévues en collaboration avec les organismes du milieu.**

Le projet d'implantation d'un nouveau complexe sportif et d'une seconde bibliothèque devra, dans un avenir rapproché, faire l'objet d'une priorité d'intervention afin de pouvoir mieux répondre aux attentes de l'ensemble de la population. Parallèlement, afin de permettre aux familles démunies de Saint-Laurent d'avoir accès aux activités de loisirs et/ou sportives à des coûts abordables, on doit maintenir en place notre programme de soutien aux familles à statut économiquement faible.

Au chapitre des travaux publics, des modifications ont été apportées à la structure organisationnelle et aux différents processus de gestion de la direction. Ces modifications s'inscrivent dans le cadre d'une série d'actions mises de l'avant pour assurer une plus grande transparence de l'administration des deniers publics, pour offrir une surveillance accrue des travaux confiés à l'externe et enfin, pour garantir une plus grande qualité dans l'aménagement de nos nouvelles infrastructures.

De plus, nous devons mettre en place les outils nécessaires pour nous permettre de répondre à nos nouvelles obligations en matière d'indicateurs de gestion, concernant l'état de la voirie municipale, les opérations de déneigement, le respect des normes en matière de distribution d'eau potable ainsi que l'entretien du réseau d'aqueduc et d'égout.

Sur le plan du développement économique, le Centre d'entreprises de Saint-Laurent entend poursuivre ses efforts de suivi des quelques 2 500 besoins exprimés, dont environ 1 000 provenant des manufacturiers, tout en assurant une disponibilité pour les situations d'urgence financières imprévues. On se donne également comme objectif de poursuivre la formation des nouveaux commissaires industriels et de maintenir leur visibilité et leur présence dans les entreprises. Le Centre d'entreprises de Saint-Laurent se positionnera également comme un guichet multiservice pour maintenir quantitativement et qualitativement le niveau de service au client.

L'année 2005 sera marquée par l'entrée en vigueur du décret gouvernemental qui concrétisera l'application de plusieurs articles de la loi 33, apportant des modifications majeures en matière de gestion du personnel, de gestion financière et fiscale. La Direction des services administratifs devra procéder à la mise en place d'outils de gestion afin de répondre aux nouvelles exigences et ainsi fournir à la direction et au conseil d'arrondissement les informations nécessaires à la prise de décision et à la gestion des nouveaux pouvoirs dévolus par la loi.

D'autre part, le projet du système intégré de gestion « SIMON » représente un défi important sur le plan de la mise en place en arrondissement des modules reliés à la gestion financière et à l'approvisionnement. Toutes les divisions de la Direction des services administratifs devront s'impliquer afin que ce système informatique soit opérationnel pour l'année 2006.

Finalement, en matière de gestion de ressources humaines, de rémunération et de régime de retraite, les négociations locales des nouvelles conventions collectives, l'appariement des emplois, la gestion des mouvements de main-d'œuvre et les transferts d'assurances collectives représentent des dossiers d'envergure qui nécessiteront un investissement majeur en temps et en énergie de la Direction des services administratifs.

CHOIX BUDGÉTAIRES

C'est avec le souci constant d'offrir des services de qualité et répondant le mieux possible aux besoins des citoyens et citoyennes que s'est effectué le choix des priorités budgétaires pour 2005, lesquelles sont largement axées sur le citoyen et se traduisent par des actions concrètes dans les plans d'affaires de chacune des cinq directions de l'arrondissement :

- élaboration d'un processus de consultation des citoyens pour être davantage à l'écoute de leurs besoins pour la Direction des affaires publiques et du greffe;
- révision de la réglementation d'urbanisme, nouveau mode de gestion de l'émission des permis, gestion du programme de rénovation du secteur commercial du Vieux Saint-Laurent et des secteurs résidentiels, et suivi du nouveau plan d'urbanisme pour la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises;
- en matière de développement économique, positionnement du Centre d'entreprises de Saint-Laurent comme un guichet multiservice pour maintenir quantitativement et qualitativement le niveau de services offerts aux entreprises de Saint-Laurent;
- maintien du programme de soutien aux familles à statut économiquement faible, mise en place d'actions concrètes en collaboration avec les organismes du milieu sur les problématiques de sécurité alimentaire et d'exclusion sociale, et augmentation de l'offre de services en matière de camps de jours et d'activités de loisirs pour les jeunes et les adultes, pour la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social;
- priorité d'intervention pour le projet d'implantation d'un nouveau complexe sportif et d'une seconde bibliothèque afin de pouvoir mieux répondre aux attentes de l'ensemble de la population;
- modification de la structure organisationnelle et des différents processus de gestion de la Direction des travaux publics afin d'assurer une plus grande transparence, une surveillance accrue des travaux confiés à l'externe et une plus grande qualité dans l'aménagement des nouvelles infrastructures, ainsi que la mise en place des outils pour répondre aux nouvelles obligations en matière d'indicateurs de gestion concernant l'état de la voirie municipale, les opérations de déneigement, le respect des normes en matière de distribution d'eau potable ainsi que l'entretien du réseau d'aqueduc et d'égout;
- mise en place d'outils de gestion afin de répondre aux nouvelles exigences et de gérer les nouveaux pouvoirs dévolus par la loi, mise en place du système intégré de gestion « SIMON », négociation des clauses locales des nouvelles conventions collectives, appariement des emplois, gestion des mouvements de main-d'œuvre et transferts d'assurances collectives pour la Direction des services administratifs.

Fonds de développement

Par ailleurs, une somme de 964 600 \$ est injectée au Fonds de développement, dont 160 000 \$ à la mise sur pied de programmes d'économie d'énergie, 188 000 \$ pour l'environnement, 140 000 \$ pour l'entretien des réseaux d'aqueduc et d'égout, 210 000 \$ pour l'aménagement urbain (soit 110 000 \$ pour la revitalisation des façades des commerces du Vieux Saint-Laurent et 100 000 \$ pour la refonte du règlement d'urbanisme), 70 000 \$ pour la mise en place d'un circuit alternatif du réseau de fibre optique qui permettra la mise à niveau des communications téléphoniques et informatiques de l'arrondissement et enfin, 196 600 \$ à la culture, aux sports, aux loisirs et au développement social pour mettre à niveau les services de camps de jour et les activités offertes aux enfants et aux adultes.

Programme triennal d'immobilisations

Le programme triennal d'immobilisations pour 2005-2007 représente des dépenses de 9 980 000 \$ pour 2005.

De ce montant, une somme de 6 720 000 \$ est investie en matière de développement des infrastructures. Sur ce plan, le programme triennal prévoit donc en 2005 des montants pour l'aménagement d'une aire de javelot au parc Marcel-Laurin (60 000 \$), la réhabilitation des infrastructures sur le boulevard Décarie (840 000 \$), des travaux d'éclairage et d'aménagement paysager dans le projet Bois-Franc (1 000 000 \$), des travaux d'irrigation des parcs Marcel-Laurin et Saint-Laurent (60 000 \$), l'aménagement de parcs aux Jardins Montpellier et sur le site Mitchell (100 000 \$) et du parc Philippe-Laheurte (300 000 \$), la réfection de pataugeoires et l'aménagement de jeux d'eau (830 000 \$) et la mise en place d'un programme de réfection des dépôts à neige (130 000 \$).

Ce montant inclut aussi une somme de 1,9 million \$ pour les travaux de réfection de pavage et de 1,5 million \$ pour des travaux de réfection de trottoirs.

Enfin, le programme triennal prévoit aussi un montant de 1 800 000 \$ pour les bâtiments, soit une somme de 1 000 000 \$ pour le projet de construction d'un complexe sportif et un montant de 700 000 \$ pour la construction d'une bibliothèque, ainsi qu'une somme de 100 000 \$ pour assurer le programme de protection des immeubles. On retrouve aussi une somme de 1 360 000 \$ pour le programme de remplacement des véhicules et un dernier montant de 100 000 \$ pour la décontamination des sols.

Revenus par activités, montant d'équilibre et affectations

(en milliers de dollars)

		Budget 2004	Budget 2005	Écart en %
Administration générale	Conseil municipal	0,0	0,0	-
	Application de la loi	0,0	0,0	-
	Gestion financière et administrative	305,0	339,3	11,2
	Grefte	0,0	0,0	-
	Gestion du personnel	0,0	0,0	-
	Autres	30,0	30,0	-
Sécurité publique	Sécurité civile et autres	0,0	0,0	-
Transport	Voirie municipale	0,0	0,0	-
	Enlèvement de la neige	15,0	20,0	33,3
	Éclairage des rues	0,0	0,0	-
	Circulation et stationnement	179,0	185,0	3,4
	Transport collectif et autres	0,0	0,0	-
Hygiène du milieu	Approvisionnement et traitement de l'eau potable	0,0	0,0	-
	Réseau de distribution de l'eau potable	0,0	0,0	-
	Traitement des eaux usées	0,0	0,0	-
	Réseaux d'égout	0,0	0,0	-
	Déchets domestiques	0,0	0,0	-
	Matières secondaires	0,0	0,0	-
	Élimination des matériaux secs	0,0	0,0	-
	Protection de l'environnement et autres	0,0	0,0	-
Santé et bien-être	Sécurité du revenu et autres	0,0	0,0	-
Aménagement, urbanisme et développement	Aménagement, urbanisme et zonage	523,0	527,0	0,8
	Promotion et développement économique	0,0	0,0	-
	Rénovation urbaine	0,0	0,0	-
	Autres	0,0	0,0	-
Loisirs et culture	Centres communautaires – activités récréatives	0,0	0,0	-
	Patinoires intérieures et extérieures	685,0	685,0	-
	Piscines, plages et ports de plaisance	0,0	0,0	-
	Parcs et terrains de jeu	233,9	153,9	(34,2)
	Expositions, foires et autres activités récréatives	102,0	90,0	(11,8)
	Centres communautaires – activités culturelles	0,0	0,0	-
	Bibliothèques	261,8	261,8	-
	Musées, centres d'exposition et autres activités culturelles	378,6	475,6	25,6
Autres	Autres activités	0,0	0,0	-
	Frais de financement, remboursement de la dette à long terme et transfert aux activités d'investissement	0,0	0,0	-
Montant d'équilibre ¹			60 105,8	
Contribution additionnelle spéciale ²				
Affectations ³		0,0	0,0	-
Total⁴		2 713,3	62 873,4	

Revenus par principaux objets, montant d'équilibre et affectations

(en milliers de dollars)

	Budget 2004	Budget 2005	Écart en %
Services rendus aux organismes municipaux	0,0	0,0	-
Autres services rendus	1 754,9	1 772,9	1,0
Autres revenus	758,0	794,3	4,8
Transferts	200,4	200,4	-
Montant d'équilibre ¹		60 105,8	
Contribution additionnelle spéciale ²			
Affectations ³	0,0	0,0	-
Total	2 713,3	62 873,4	

¹ Représente la portion des crédits budgétaires de l'arrondissement qui est assumée par l'ensemble du budget de la Ville, soit la différence entre les dépenses de l'arrondissement et ses revenus autonomes incluant les affectations et toute contribution additionnelle compensée par une taxe locale spéciale.

² Montant versé à l'arrondissement compensé par une taxe locale spéciale.

³ Correspond à la portion des dépenses financées à même les surplus et les réserves financières de l'arrondissement.

⁴ En vertu de l'article 143.2 de la loi modifiant la Charte de la Ville de Montréal, lequel stipule que le budget d'un arrondissement doit prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses, la présentation pour le budget de 2005 a été modifiée. Par conséquent, certaines données ne sont pas comparables et n'ont donc pas été présentées.

Dépenses par activités

(en milliers de dollars)

		Budget 2004	Budget 2005	Écart en %
Administration générale	Conseil municipal	374,4	380,7	1,7
	Application de la loi	0,0	0,0	-
	Gestion financière et administrative	2 721,9	4 214,4	54,8
	Greffe	601,1	810,9	34,9
	Gestion du personnel	1 193,5	1 634,3	36,9
	Autres	3 455,2	2 604,4	(24,6)
Sécurité publique	Sécurité civile et autres	0,0	128,5	-
Transport	Voirie municipale	6 173,6	6 967,9	12,9
	Enlèvement de la neige	6 357,5	6 569,1	3,3
	Éclairage des rues	2 598,2	2 753,8	6,0
	Circulation et stationnement	1 130,2	1 308,4	15,8
	Transport collectif et autres	0,0	0,0	-
Hygiène du milieu	Approvisionnement et traitement de l'eau potable	0,0	0,0	-
	Réseau de distribution de l'eau potable	1 844,2	2 127,4	15,4
	Traitement des eaux usées	0,0	0,0	-
	Réseaux d'égout	2 327,4	2 622,5	12,7
	Déchets domestiques	2 180,0	2 180,0	-
	Matières secondaires	580,0	455,0	(21,6)
	Élimination des matériaux secs	350,0	380,0	8,6
	Protection de l'environnement et autres	384,0	686,8	78,9
Santé et bien-être	Sécurité du revenu et autres	1 283,3	1 033,6	(19,5)
Aménagement, urbanisme et développement	Aménagement, urbanisme et zonage	2 486,9	3 056,6	22,9
	Promotion et développement économique	4 260,6	4 165,4	(2,2)
	Rénovation urbaine	200,0	200,0	-
	Autres	0,0	129,2	-
Loisirs et culture	Centres communautaires – activités récréatives	741,0	867,8	17,1
	Patinoires intérieures et extérieures	2 123,7	2 353,8	10,8
	Piscines, plages et ports de plaisance	994,4	1 217,5	22,4
	Parcs et terrains de jeu	7 792,0	8 782,2	12,7
	Expositions, foires et autres activités récréatives	20,4	20,4	-
	Centres communautaires – activités culturelles	1 821,6	2 011,2	10,4
	Bibliothèques	2 673,9	3 098,8	15,9
	Musées, centres d'exposition et autres activités culturelles	92,6	92,6	-
Autres	Autres activités	0,0	0,0	-
	Frais de financement, remboursement de la dette à long terme et transfert aux activités d'investissement	823,3	20,2	(97,5)
Total		57 584,9	62 873,4	9,2

Dépenses par principaux objets et catégories d'emplois

(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget 2004	Budget 2005	Écart en %	Année-personne		
				Budget 2004	Budget 2005	Écart en %
Rémunération et cotisations de l'employeur						
Élus	134,6	118,0	(12,3)	0,0	0,0	-
Cadres et contremaîtres	5 289,9	6 953,6	31,5	58,8	64,0	8,8
Professionnels et cols blancs	11 298,1	13 581,2	20,2	254,5	258,7	1,7
Cols bleus	11 313,3	12 715,2	12,4	216,3	215,4	(0,4)
	28 035,9	33 368,0	19,0	529,6	538,1	1,6
Biens, services et autres objets de dépenses	29 549,0	29 505,4	(0,1)			
Total du budget de fonctionnement	57 584,9	62 873,4	9,2			

Arrondissement de Saint-Léonard



Le conseil d'arrondissement



◦ **Zampino, Frank**
Maire d'arrondissement
Président du comité
exécutif



◦ **Bissonnet, Yvette**



◦ **Perri, Dominic**



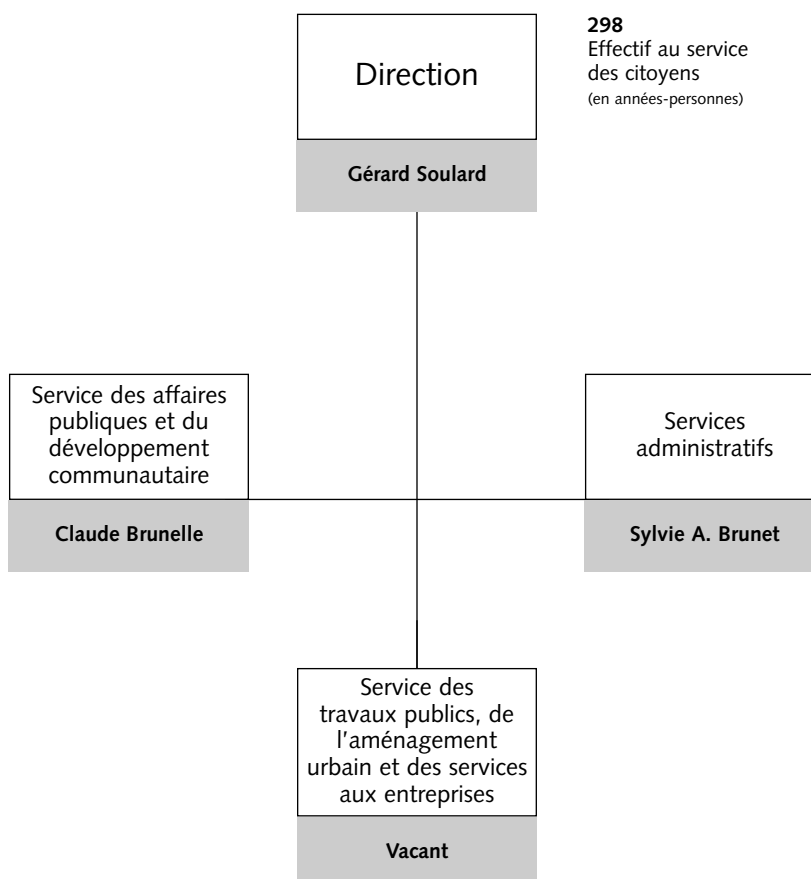
Battista, Mario
Conseiller du district
de Port-Maurice



Zambito, Robert L.
Conseiller du district
de Grande-Prairie

◦ Aussi membre du conseil municipal

L'organisation des ressources de l'arrondissement



Le document budgétaire présenté ci-après, conformément à l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal* stipulant que le conseil d'arrondissement est responsable de la gestion de leur budget, a été rédigé par l'arrondissement de Saint-Léonard.

PROFIL DE L'ARRONDISSEMENT

Commencé au cours des années 1950, le développement territorial de l'arrondissement de Saint-Léonard arrive aujourd'hui à son échéance, après seulement un demi-siècle.

Le territoire léonardois, d'une superficie de 13,52 km², est habité par quelque 70 000 résidants, si bien qu'il ne reste que 2 % de l'espace à vocation résidentielle à mettre en valeur. Cet infime taux de vacance se veut l'instigateur de plusieurs projets qui, au cours des dernières années, ont visé à reconvertir plusieurs terrains à vocation industrielle en lots réservés au développement résidentiel.

En outre, les terrains de zonage industriel inutilisés représentent 5 % de l'étendue totale du territoire de Saint-Léonard. Globalement, 45 % du sol léonardois est occupé par des habitations, alors que le quart loge des industries. Les 30 % restant sont répartis entre les secteurs commercial et communautaire.

Géographiquement, Saint-Léonard favorise le développement et les échanges économiques. L'arrondissement est traversé d'est en ouest par l'autoroute Métropolitaine et de nombreux boulevards quadrillent son territoire et assurent que la circulation automobile y est fluide et rapide.

La population léonardoise est quant à elle pluriethnique. Les deux tiers des résidants recensés affirment venir de pays étrangers. Du groupe, une très forte minorité (43 %) est d'ascendance italienne alors qu'un quart provient, en ordre d'importance, d'Haïti, du Liban et des autres pays d'Amérique latine. Par ailleurs, les familles monoparentales constituent 30 % des ménages avec enfants. Le revenu moyen par foyer est quant à lui de 8 % inférieur à la moyenne montréalaise.

Les résidants de l'arrondissement bénéficient également d'une activité sociale largement animée par le Service des affaires publiques et du développement communautaire. L'approche interventionniste s'appuyant sur l'information, la consultation et l'écoute active des préoccupations de la population est favorisée.

Un large taux de satisfaction à l'égard de l'information, de la prestation de services et de la réponse aux attentes de la part de l'arrondissement découle de cette méthodologie. Ce taux de satisfaction motive le maintien de la qualité et de la quantité des acquis des services de proximités et de leur niveau d'accessibilité.

PLAN D'AFFAIRES

Le plan d'affaires de l'arrondissement de Saint-Léonard pour l'année 2005 s'inscrit dans la continuité et confirme la place prépondérante accordée au citoyen par l'administration locale. Il a pour but l'amélioration du mieux-être de la population par la livraison de services accrus et de qualité supérieure. La poursuite de cet objectif se reflétera dans toutes nos interventions et se répercutera à tous les paliers de l'organisation.

En vertu des nouvelles dispositions contenues dans le projet de loi 33 modifiant la Charte de la Ville de Montréal, qui confère plus de pouvoirs aux arrondissements, nous entendons poursuivre en 2005 l'implantation de la nouvelle structure administrative amorcée en 2004. Le modèle adopté vise une plus grande efficacité. Il se caractérise par la réduction du nombre de services administratifs (amélioration de la souplesse d'exécution) et par l'introduction d'unités administratives illustrant davantage la réalité et les traditions léonardoises (amélioration de l'efficacité). Notre plan de l'année 2005 portera donc sur le parachèvement de la nouvelle structure par l'embauche de personnel cadre et par la clarification des champs d'intervention et des niveaux de compétence des différents paliers d'opération.

En ce qui a trait au développement résidentiel urbain, l'arrondissement consacrera les prochains mois à analyser les résultats d'une étude de faisabilité, commandée en 2004, sur la transformation de terrains à usage industriel et commercial en terrains à vocation résidentielle. Notre intention est d'en évaluer les recommandations et éventuellement parvenir à produire un plan d'action. L'arrondissement priorise également la réalisation de son projet de relocalisation de la cour et des ateliers des Travaux publics, une nécessité commandée par la vétusté et l'exiguïté des lieux actuels de travail. Les espaces ainsi libérés sur le boulevard Métropolitain constitueront un vaste potentiel de développement pour le secteur commercial et industriel léger. Par ailleurs, l'étude de projets résidentiels avec une fenêtre sur le parc Delorme pourrait aboutir à des propositions concrètes, contribuant ainsi à agrandir le parc immobilier. En outre, l'année 2005 verra la réglementation sur l'interdiction des pesticides appliquée sur le territoire.

En matière de relance économique, l'année sera particulièrement fertile en projets de développement. L'arrondissement verra d'abord à matérialiser l'entente intervenue en 2004 entre ses représentants et la Corporation de relance économique et communautaire (CREC). Les deux organismes se sont entendus pour mettre en place une structure qui, d'une part, confierait au CREC le rôle et les mandats d'un Centre local de développement (CLD) sur le territoire et qui, d'autre part, accorderait à l'arrondissement une plus grande représentativité au sein du conseil d'administration. En développant des outils de relance économique forts, les intervenants locaux se dotent de conditions gagnantes pour garantir la croissance économique et hausser le niveau de vie de la population.

Par ailleurs, la dynamisation de la rue Jean-Talon en tant que plus importante artère commerciale de l'arrondissement accapara une bonne partie de nos énergies en 2005. L'arrondissement entend multiplier les actions concrètes auprès du Regroupement des gens d'affaires de la rue afin d'accélérer la réalisation d'activités revitalisantes et de projets structurants.

La vie communautaire retiendra également notre attention en 2005. Nous piloterons dès la fin de 2004 l'organisation d'un Forum sur le développement local pour l'amélioration de la qualité de vie sur notre territoire. Mettant en présence des citoyens et des intervenants municipaux, communautaires, sociaux et économiques, le colloque identifiera les principaux enjeux sociaux et dégagera les interventions à privilégier. Ce grand exercice de réflexion sur notre avenir collectif se déroulera à Saint-Léonard, « un endroit agréable à vivre » selon l'opinion partagée par 93 % de la population, et révélée dans un sondage effectué à l'été 2004.

CHOIX BUDGÉTAIRES

Le budget des dépenses de l'arrondissement de Saint-Léonard totalisera 36 817,5 \$ en 2005. Quant aux revenus provenant de sources autres que fiscales, ils s'élèveront à 1 509,5 \$. Pour atteindre les objectifs 2005 et dispenser les services aux citoyens et citoyennes de l'arrondissement, la fonction publique léonardoise disposera de 298 années-personnes. Bien que ce nombre excède de neuf le montant de l'an dernier, il ne signifie ni hausse d'effectifs ni hausse du coût. En fait, ce résultat s'explique par l'adoption d'une nouvelle méthode de calcul pour évaluer le personnel auxiliaire.

La comparaison des budgets 2004 et 2005 nous apprend que la dotation de la prochaine année affiche une augmentation de 1 030,9 \$. Cette croissance couvre diverses activités dont un transfert de crédit de 186,7 \$ relié aux nouvelles dispositions de la loi 33 et du droit d'ester en justice. L'application de nouveaux règlements sur le contrôle de la salubrité des logements et de l'utilisation de pesticides a également une incidence sur la hausse des dépenses. Il faut aussi absorber en 2005 les charges contractuelles prévues tant pour l'enlèvement de la neige et la cueillette des ordures ménagères que pour la croissance des coûts liés à la rémunération et aux charges sociales. Enfin, une hausse de 2 % s'ajoute aux revenus, soit 29,6 \$, ce qui correspond à une croissance naturelle prévisible. Il faut cependant préciser que l'exercice financier 2005 ne prévoit aucune augmentation de tarification.

Parce que les autorités de l'arrondissement n'ont pas voulu compromettre les services de proximité, les choix budgétaires de 2005 ont été particulièrement difficiles. L'avenir devra forcément apporter de nouvelles sources de revenus pour que l'arrondissement puisse continuer à préserver et à enrichir la qualité de son milieu de vie et des services offerts à la population.

Revenus par activités, montant d'équilibre et affectations

(en milliers de dollars)

		Budget 2004	Budget 2005	Écart en %
Administration générale	Conseil municipal	0,0	0,0	-
	Application de la loi	0,0	0,0	-
	Gestion financière et administrative	0,0	0,0	-
	Grefte	0,0	0,0	-
	Gestion du personnel	0,0	0,0	-
	Autres	519,1	514,9	(0,8)
Sécurité publique	Sécurité civile et autres	0,0	0,0	-
Transport	Voirie municipale	0,0	0,0	-
	Enlèvement de la neige	16,7	20,0	19,8
	Éclairage des rues	0,0	0,0	-
	Circulation et stationnement	0,0	0,0	-
	Transport collectif et autres	26,7	36,0	34,8
Hygiène du milieu	Approvisionnement et traitement de l'eau potable	0,0	0,0	-
	Réseau de distribution de l'eau potable	16,7	37,5	124,6
	Traitement des eaux usées	0,0	0,0	-
	Réseaux d'égout	0,0	0,0	-
	Déchets domestiques	0,0	0,0	-
	Matières secondaires	4,0	3,5	(12,5)
	Élimination des matériaux secs	0,0	0,0	-
	Protection de l'environnement et autres	0,0	0,0	-
Santé et bien-être	Sécurité du revenu et autres	0,0	0,0	-
Aménagement, urbanisme et développement	Aménagement, urbanisme et zonage	155,0	175,0	12,9
	Promotion et développement économique	0,0	0,0	-
	Rénovation urbaine	0,0	0,0	-
	Autres	0,0	0,0	-
Loisirs et culture	Centres communautaires – activités récréatives	391,5	413,5	5,6
	Patinoires intérieures et extérieures	100,0	100,0	-
	Piscines, plages et ports de plaisance	0,0	0,0	-
	Parcs et terrains de jeu	0,0	0,0	-
	Expositions, foires et autres activités récréatives	10,0	10,0	-
	Centres communautaires – activités culturelles	12,0	12,0	-
	Bibliothèques	228,2	187,1	(18,0)
	Musées, centres d'exposition et autres activités culturelles	0,0	0,0	-
Autres	Autres activités	0,0	0,0	-
	Frais de financement, remboursement de la dette à long terme et transfert aux activités d'investissement	0,0	0,0	-
Montant d'équilibre ¹			35 308,0	
Contribution additionnelle spéciale ²				
Affectations ³		0,0	0,0	-
Total⁴		1 479,9	36 817,5	

Revenus par principaux objets, montant d'équilibre et affectations

(en milliers de dollars)

	Budget 2004	Budget 2005	Écart en %
Services rendus aux organismes municipaux	163,1	158,1	(3,1)
Autres services rendus	988,6	1 044,3	5,6
Autres revenus	155,0	175,0	12,9
Transferts ¹	173,2	132,1	(23,7)
Montant d'équilibre ¹		35 308,0	
Contribution additionnelle spéciale ²			
Affectations ³	0,0	0,0	-
Total	1 479,9	36 817,5	

¹ Représente la portion des crédits budgétaires de l'arrondissement qui est assumée par l'ensemble du budget de la Ville, soit la différence entre les dépenses de l'arrondissement et ses revenus autonomes incluant les affectations et toute contribution additionnelle compensée par une taxe locale spéciale.

² Montant versé à l'arrondissement compensé par une taxe locale spéciale.

³ Correspond à la portion des dépenses financées à même les surplus et les réserves financières de l'arrondissement.

⁴ En vertu de l'article 143.2 de la loi modifiant la Charte de la Ville de Montréal, lequel stipule que le budget d'un arrondissement doit prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses, la présentation pour le budget de 2005 a été modifiée. Par conséquent, certaines données ne sont pas comparables et n'ont donc pas été présentées.

Dépenses par activités

(en milliers de dollars)

		Budget 2004	Budget 2005	Écart en %
Administration générale	Conseil municipal	5,4	5,4	-
	Application de la loi	0,0	0,0	-
	Gestion financière et administrative	3 914,9	4 228,9	8,0
	Greffe	293,1	288,3	(1,6)
	Gestion du personnel	646,5	723,3	11,9
	Autres	2 096,7	2 476,5	18,1
Sécurité publique	Sécurité civile et autres	0,0	0,0	-
Transport	Voirie municipale	2 117,5	2 055,4	(2,9)
	Enlèvement de la neige	5 470,6	5 475,6	0,1
	Éclairage des rues	813,8	841,7	3,4
	Circulation et stationnement	1 062,2	1 082,5	1,9
	Transport collectif et autres	32,0	26,0	(18,8)
Hygiène du milieu	Approvisionnement et traitement de l'eau potable	0,0	0,0	-
	Réseau de distribution de l'eau potable	1 093,9	1 141,8	4,4
	Traitement des eaux usées	0,0	0,0	-
	Réseaux d'égout	475,3	511,6	7,6
	Déchets domestiques	2 375,9	2 383,2	0,3
	Matières secondaires	624,7	617,7	(1,1)
	Élimination des matériaux secs	200,0	200,0	-
	Protection de l'environnement et autres	285,0	312,4	9,6
Santé et bien-être	Sécurité du revenu et autres	21,0	31,0	47,6
Aménagement, urbanisme et développement	Aménagement, urbanisme et zonage	1 094,0	1 169,0	6,9
	Promotion et développement économique	252,6	200,0	(20,8)
	Rénovation urbaine	0,0	0,0	-
	Autres	12,6	12,6	-
Loisirs et culture	Centres communautaires – activités récréatives	1 813,2	1 986,9	9,6
	Patinoires intérieures et extérieures	1 208,2	1 234,9	2,2
	Piscines, plages et ports de plaisance	1 025,8	970,6	(5,4)
	Parcs et terrains de jeu	5 998,0	5 846,2	(2,5)
	Expositions, foires et autres activités récréatives	0,0	0,0	-
	Centres communautaires – activités culturelles	303,4	312,4	3,0
	Bibliothèques	2 160,8	2 294,1	6,2
	Musées, centres d'exposition et autres activités culturelles	0,0	0,0	-
Autres	Autres activités	0,0	0,0	-
	Frais de financement, remboursement de la dette à long terme et transfert aux activités d'investissement	389,5	389,5	-
Total		35 786,6	36 817,5	2,9

Dépenses par principaux objets et catégories d'emplois

(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget 2004	Budget 2005	Écart en %	Année-personne		
				Budget 2004	Budget 2005	Écart en %
Rémunération et cotisations de l'employeur						
Cadres et contremaîtres	3 221,0	3 842,5	19,3	34,0	35,0	2,9
Professionnels et cols blancs	6 899,7	7 316,7	6,0	126,5	135,0	6,7
Cols bleus	7 561,1	7 781,8	2,9	128,5	128,0	(0,4)
	17 681,8	18 941,0	7,1	289,0	298,0	3,1
Biens, services et autres objets de dépenses	18 104,8	17 876,5	(1,3)			
Total du budget de fonctionnement	35 786,6	36 817,5	2,9			

Arrondissement du Sud-Ouest



Le conseil d'arrondissement



◦ **Montpetit, Jacqueline**
Mairesse
d'arrondissement
Conseillère du district
de Pointe-Saint-Charles



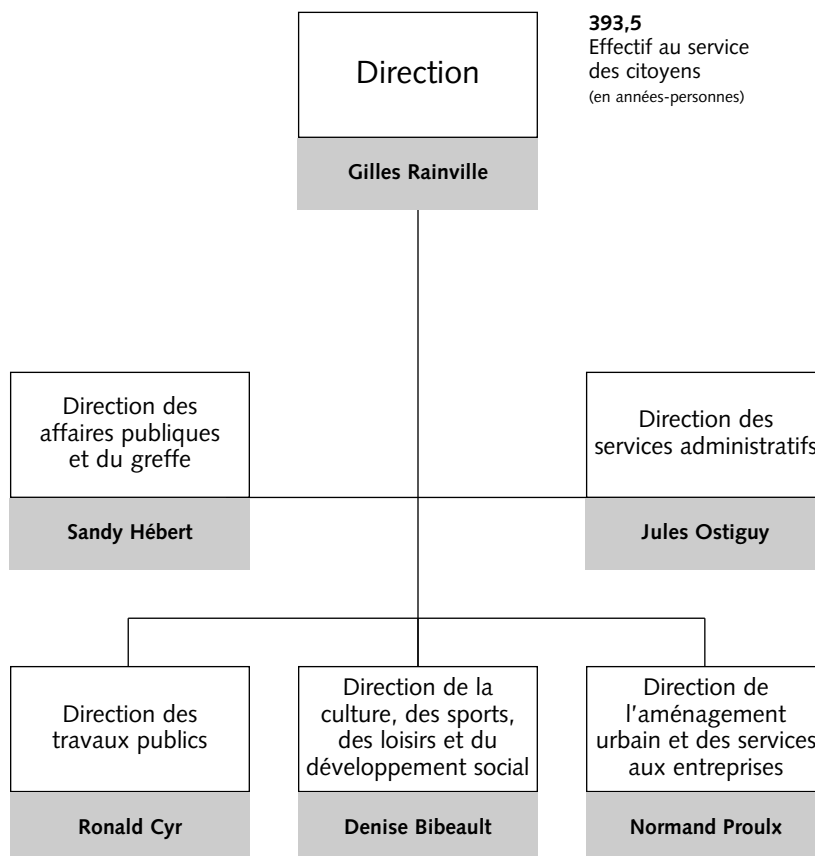
◦ **Bousquet, Robert**
Conseiller du district
d'Émard



◦ **Hamel, Line**
Conseillère du district
de Louis-Cyr

- Aussi membre du conseil municipal

L'organisation des ressources de l'arrondissement



Le document budgétaire présenté ci-après, conformément à l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal* stipulant que le conseil d'arrondissement est responsable de la gestion de leur budget, a été rédigé par l'arrondissement du Sud-Ouest.

PROFIL DE L'ARRONDISSEMENT

Berceau de l'industrialisation au Canada, le Sud-Ouest de Montréal a connu une croissance phénoménale au cours des années 1840-1875, période marquée par l'élargissement du canal de Lachine, la construction du pont Victoria et du premier chemin de fer de l'île de Montréal. Bon nombre d'entreprises se sont implantées aux abords de ces importantes voies de communication.

En 1965, la fermeture du canal de Lachine a entraîné le déclin économique du Sud-Ouest. De 1967 à 1988, 20 000 emplois industriels ont été perdus et 31 % des résidents ont quitté le secteur. Aujourd'hui, la population s'est stabilisée. En 2001, on y recensait 66 474 personnes comparativement à 66 434 en 1996. Le revenu moyen d'emploi s'élevait à 18 226 \$ en 1996, le deuxième plus faible de la ville. En 2001, à peine 26 % de la population était propriétaire comparativement à 36 % à Montréal. C'est ici qu'on trouve le plus grand nombre de logements sociaux au Canada.

En 1987, des acteurs sociaux se sont mobilisés pour relancer le Sud-Ouest, mais ils doivent faire face à des obstacles. L'héritage de la période d'industrialisation est lourd et exige des investissements majeurs, notamment en matière de décontamination des sols. Le Sud-Ouest étant l'un des premiers secteurs urbanisés de Montréal, ses infrastructures sont vieillissantes et nécessitent des interventions urgentes. Cependant, sa proximité du centre-ville lui confère un avantage indéniable.

La réouverture du canal de Lachine fait du Sud-Ouest un secteur qui est aujourd'hui recherché. D'anciennes usines sont converties en habitations ou en édifices à bureaux. D'autres projets d'habitation voient aussi le jour aux abords du canal, poussant à la hausse les loyers et la valeur des maisons. Plusieurs autres projets sont également sur la planche à dessin. La réaffectation de grands espaces industriels comme ceux de la cour Turcot, des ateliers du CN et du Technoparc sont au cœur des enjeux. La démarche publique de révision du plan d'urbanisme entreprise au printemps 2003 orientera notamment l'avenir du Sud-Ouest en cette matière.

Alors que le Sud-Ouest accueille de nouveaux arrivants, l'arrondissement doit également s'ajuster et satisfaire les demandes croissantes de cette clientèle, notamment en matière de loisirs et de culture.

L'arrondissement du Sud-Ouest fait face à deux défis de taille : optimiser son potentiel de développement et offrir des services de qualité aux citoyens dont les besoins changent. Pour créer cette nouvelle richesse fiscale et satisfaire la population, le Sud-Ouest devra faire l'objet d'investissements publics significatifs au cours des prochaines années.

PLAN D'AFFAIRES

L'équipe de gestion de l'arrondissement a poursuivi son exercice de planification stratégique dans un contexte de transformation alors que le Sud-Ouest doit composer depuis une décennie avec d'importants changements socio-économiques qui conditionnent le type des services offerts par l'arrondissement. En évolution constante, cette planification stratégique a incorporé en 2004 une sixième cible découlant de la mise en place du nouveau modèle organisationnel de la Ville de Montréal.

1- Assurer la mise à niveau des services de base

À ce chapitre, la dernière année a été marquée par des investissements importants dans le domaine de la culture et du sport. Ainsi, l'édifice Georges-Vanier, siège de la première bibliothèque publique francophone au Canada, rouvre ses portes après des investissements de près de 4,5 millions de dollars réalisés notamment en vertu du Programme de renouveau urbain (PRU). Par ailleurs, les travaux de rénovation se poursuivent au bain Émard jusqu'en 2005. Quant au centre Gadbois, près de 1 M\$ aura permis la réparation de la toiture de la piscine et la réhabilitation du système de filtration. D'autres interventions y sont prévues au cours des prochains mois.

La réhabilitation des infrastructures souterraines a pris une part importante de nos investissements en immobilisation (1,1 M\$). En 2005, une nouvelle procédure rapatrie ces sommes dans les services centraux. L'arrondissement compte suivre de très près ce dossier afin de s'assurer que le Sud-Ouest reçoive sa juste part pour entretenir ses réseaux d'égout et d'aqueduc, d'autant que 70 % des conduites maîtresses de Montréal passent sous son territoire.

L'arrondissement souhaite intensifier ses actions de communication auprès des citoyens en misant notamment sur son bulletin d'information distribué à tous les foyers et en ayant recours aux technologies de l'information (Internet).

2- Améliorer le sentiment de sécurité publique

Dans le but d'améliorer le sentiment de sécurité publique, l'arrondissement a créé la Table de sécurité urbaine du Sud-Ouest. Constituée de représentants des diverses instances municipales de l'arrondissement, cette table pourra, le cas échéant, faire appel à des intervenants du milieu pour établir un diagnostic fidèle de la situation et pour mettre en œuvre des plans d'action.

Plus généralement, l'Arrondissement procédera à la mise à jour de la liste des bâtiments vacants afin d'en diminuer les risques inhérents. On verra également à l'application de la réglementation sur les pesticides.

3- Promouvoir et faciliter le développement économique

L'adoption en 2004 du chapitre du Sud-Ouest destiné au Plan d'urbanisme de Montréal a marqué une étape cruciale alors que des intervenants de tous les milieux ont largement participé au débat. Ce plan donne les objectifs et les stratégies que l'arrondissement entend mettre en œuvre pour assurer le développement harmonieux de son territoire au cours des dix prochaines années.

Durant les prochains mois, la réglementation d'urbanisme sera modifiée afin de refléter les objectifs et l'esprit du chapitre d'arrondissement.

Des efforts particuliers seront faits pour soutenir tout projet conforme aux grands objectifs du plan d'urbanisme. Dans cette perspective, un plan de communication visant la promotion du territoire du Sud-Ouest sera mis en branle.

Le mouvement de retour en ville amorcé il y a quelques années a entraîné un afflux de nouveaux résidents pour qui le Sud-Ouest constitue un secteur de choix (canal de Lachine, proximité du centre-ville, etc.). Ce phénomène se traduit par la mise en chantier de logements neufs, de type condos. Alors que l'arrondissement préconise une plus grande mixité, les organismes du milieu militent en faveur du logement social. Les problématiques liées à l'habitation seront discutées avec les divers intervenants du milieu à l'occasion d'un forum de discussion.

4- Soutenir le développement social et durable (environnement)

Les problèmes de pauvreté, de délinquance et de criminalité qui prévalent dans certains quartiers du Sud-Ouest exigent des interventions en matière de développement social. Le projet Galt, mis sur pied grâce au Programme de revitalisation urbaine intégrée, agit en ce sens en rehaussant le niveau socioéconomique et urbanistique du quartier.

Au plan du développement durable, la décontamination des sols constitue un enjeu majeur. Cet héritage post-industriel entrave dangereusement la réalisation de projets. L'arrondissement devra par conséquent s'assurer d'un maximum de soutien financier de la part de la ville centrale et de divers ordres de gouvernement. Le plan de verdissement en voie d'être rédigé balisera l'aménagement des espaces publics et des parcs.

5- Se donner les conditions essentielles à notre développement

À ce chapitre, le rapatriement de ressources nécessaires au fonctionnement adéquat du bureau technique constitue une étape importante de la mise en œuvre du modèle organisationnel et de la décentralisation des responsabilités. L'opérationnalisation de cette nouvelle unité confèrera une autonomie accrue dans la réalisation des projets. Enfin, l'arrondissement entend se donner une approche systématique quant à la formation continue du personnel.

6- S'adapter aux changements découlant du nouveau modèle organisationnel découlant de la loi 33

L'implantation du nouveau modèle organisationnel a débuté en 2004 et se poursuivra en 2005. De nouvelles responsabilités qui incombent dorénavant aux arrondissements exigeront l'adoption de procédures nouvelles et spécifiques aux chapitres des ressources financières, humaines et juridiques.

CHOIX BUDGÉTAIRES

En 2005, les prévisions de dépenses s'établissent à 46,4 M\$. L'arrondissement du Sud-Ouest disposera alors d'un effectif de 393,5 années-personnes. Les recettes estimées s'élèveront à 1 258 200 \$. L'exercice de planification a été mené en s'appuyant sur deux grands principes : le maintien des services à la population et l'obligation de présenter un budget équilibré.

L'augmentation réelle de 1,5 % du budget (excluant les transferts d'activités et les ajustements techniques) s'avère insuffisante pour couvrir la progression de certains coûts. Dans ces circonstances, nous avons dû utiliser les marges disponibles pour compenser les hausses des contrats de collecte des déchets et de déneigement. Cette mesure a été prise au détriment de ses réserves que l'arrondissement ne peut renflouer.

Revenus par activités, montant d'équilibre et affectations

(en milliers de dollars)

		Budget 2004	Budget 2005	Écart en %
Administration générale	Conseil municipal	0,0	0,0	-
	Application de la loi	0,0	0,0	-
	Gestion financière et administrative	0,0	0,0	-
	Grefte	0,0	0,0	-
	Gestion du personnel	0,0	0,0	-
	Autres	0,4	0,4	-
Sécurité publique	Sécurité civile et autres	26,6	26,6	-
Transport	Voirie municipale	60,7	73,0	20,3
	Enlèvement de la neige	0,0	0,0	-
	Éclairage des rues	0,0	0,0	-
	Circulation et stationnement	30,0	30,0	-
	Transport collectif et autres	0,0	0,0	-
Hygiène du milieu	Approvisionnement et traitement de l'eau potable	0,0	0,0	-
	Réseau de distribution de l'eau potable	0,0	0,0	-
	Traitement des eaux usées	0,0	0,0	-
	Réseaux d'égout	3,3	3,3	-
	Déchets domestiques	0,0	0,0	-
	Matières secondaires	10,0	10,0	-
	Élimination des matériaux secs	0,0	0,0	-
	Protection de l'environnement et autres	0,2	30,2	-
Santé et bien-être	Sécurité du revenu et autres	0,0	0,0	-
Aménagement, urbanisme et développement	Aménagement, urbanisme et zonage	357,7	651,0	82,0
	Promotion et développement économique	0,0	0,0	-
	Rénovation urbaine	0,0	0,0	-
	Autres	9,5	9,5	-
Loisirs et culture	Centres communautaires – activités récréatives	41,8	41,8	-
	Patinoires intérieures et extérieures	245,7	245,7	-
	Piscines, plages et ports de plaisance	40,0	40,0	-
	Parcs et terrains de jeu	12,2	12,2	-
	Expositions, foires et autres activités récréatives	41,0	41,0	-
	Centres communautaires – activités culturelles	0,0	0,0	-
	Bibliothèques	33,5	33,5	-
	Musées, centres d'exposition et autres activités culturelles	0,0	0,0	-
Autres	Autres activités	10,0	10,0	-
	Frais de financement, remboursement de la dette à long terme et transfert aux activités d'investissement	0,0	0,0	-
Montant d'équilibre ¹			45 173,5	
Contribution additionnelle spéciale ²				
Affectations ³		0,0	0,0	-
Total⁴		922,6	46 431,7	

Revenus par principaux objets, montant d'équilibre et affectations

(en milliers de dollars)

	Budget 2004	Budget 2005	Écart en %
Services rendus aux organismes municipaux	0,0	0,0	-
Autres services rendus	612,2	935,0	52,7
Autres revenus	310,4	323,2	4,1
Transferts ¹	0,0	0,0	-
Montant d'équilibre ¹		45 173,5	
Contribution additionnelle spéciale ²			
Affectations ³	0,0	0,0	-
Total	922,6	46 431,7	

¹ Représente la portion des crédits budgétaires de l'arrondissement qui est assumée par l'ensemble du budget de la Ville, soit la différence entre les dépenses de l'arrondissement et ses revenus autonomes incluant les affectations et toute contribution additionnelle compensée par une taxe locale spéciale.

² Montant versé à l'arrondissement compensé par une taxe locale spéciale.

³ Correspond à la portion des dépenses financées à même les surplus et les réserves financières de l'arrondissement.

⁴ En vertu de l'article 143.2 de la loi modifiant la Charte de la Ville de Montréal, lequel stipule que le budget d'un arrondissement doit prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses, la présentation pour le budget de 2005 a été modifiée. Par conséquent, certaines données ne sont pas comparables et n'ont donc pas été présentées.

Dépenses par activités

(en milliers de dollars)

		Budget 2004	Budget 2005	Écart en %
Administration générale	Conseil municipal	415,3	556,1	33,9
	Application de la loi	0,0	0,0	-
	Gestion financière et administrative	2 617,5	2 311,3	(11,7)
	Grefte	0,0	0,0	-
	Gestion du personnel	396,8	559,5	41,0
	Autres	768,5	1 092,8	42,2
Sécurité publique	Sécurité civile et autres	710,0	99,9	(85,9)
Transport	Voirie municipale	4 337,3	4 542,0	4,7
	Enlèvement de la neige	5 634,3	5 914,6	5,0
	Éclairage des rues	258,5	1 029,7	298,3
	Circulation et stationnement	881,4	1 042,8	18,3
	Transport collectif et autres	0,0	0,0	-
Hygiène du milieu	Approvisionnement et traitement de l'eau potable	135,5	143,3	5,8
	Réseau de distribution de l'eau potable	2 212,0	2 357,0	6,6
	Traitement des eaux usées	0,0	0,0	-
	Réseaux d'égout	646,2	707,2	9,4
	Déchets domestiques	3 327,8	3 773,7	13,4
	Matières secondaires	1 229,3	1 325,2	7,8
	Élimination des matériaux secs	213,0	447,5	110,1
	Protection de l'environnement et autres	0,0	36,9	-
Santé et bien-être	Sécurité du revenu et autres	0,0	0,0	-
Aménagement, urbanisme et développement	Aménagement, urbanisme et zonage	791,5	1 448,7	83,0
	Promotion et développement économique	0,0	0,0	-
	Rénovation urbaine	77,2	84,2	9,1
	Autres	0,0	0,0	-
Loisirs et culture	Centres communautaires – activités récréatives	4 969,7	4 441,7	(10,6)
	Patinoires intérieures et extérieures	1 716,8	1 988,0	15,8
	Piscines, plages et ports de plaisance	3 393,3	3 500,0	3,1
	Parcs et terrains de jeu	5 952,4	6 221,5	4,5
	Expositions, foires et autres activités récréatives	416,7	427,5	2,6
	Centres communautaires – activités culturelles	408,8	463,7	13,4
	Bibliothèques	1 737,9	1 916,9	10,3
	Musées, centres d'exposition et autres activités culturelles	0,0	0,0	-
	Autres activités	0,0	0,0	-
Autres	Frais de financement, remboursement de la dette à long terme et transfert aux activités d'investissement	0,0	0,0	-
Total		43 247,7	46 431,7	7,4

Dépenses par principaux objets et catégories d'emplois

(en milliers de dollars et en années-personnes)

En millions de dollars et en années-personne				Année-personne		
	Budget 2004	Budget 2005	Écart en %	Budget 2004	Budget 2005	Écart en %
Rémunération et cotisations de l'employeur						
Cadres et contremaîtres	3 597,3	4 176,4	16,1	42,3	45,3	7,1
Professionnels et cols blancs	7 154,3	8 463,2	18,3	146,1	156,2	6,9
Cols bleus	11 413,7	11 123,2	(2,5)	192,0	192,0	-
	22 165,3	23 762,8	7,2	380,4	393,5	3,4
Biens, services et autres objets de dépenses						
	21 082,4	22 668,9	7,5			
Total du budget de fonctionnement	43 247,7	46 431,7	7,4			

Arrondissement de Verdun



Le conseil d'arrondissement



◦ **Bossé, Georges**
Maire d'arrondissement
Membre du comité
exécutif



◦ **Dugas, Laurent**



◦ **Trudel, Claude**



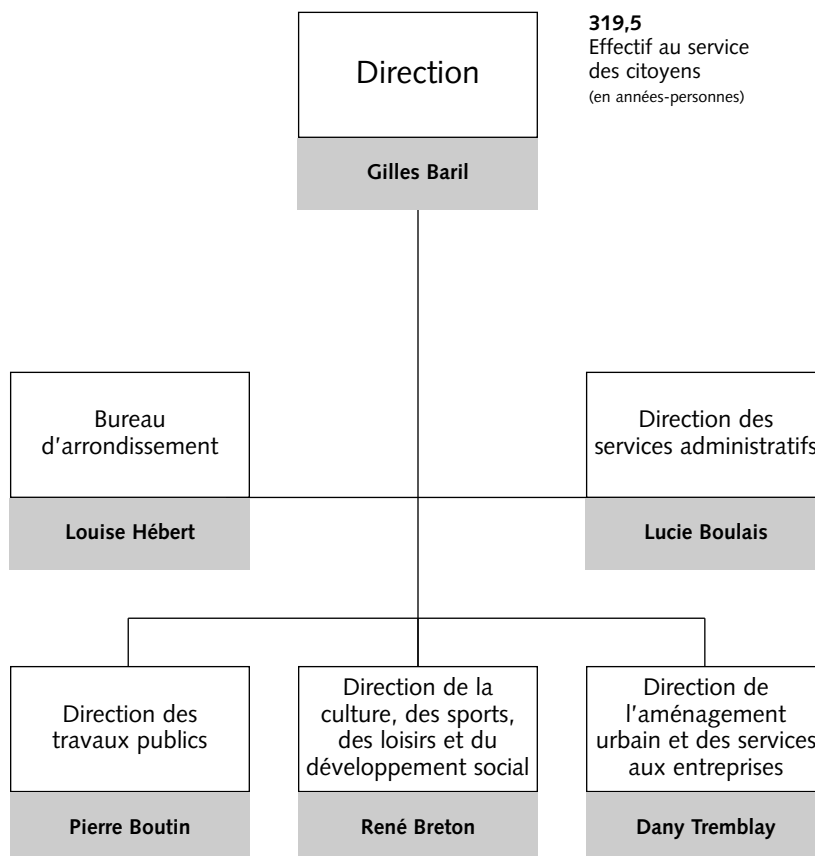
Gallagher, John
Conseiller du district de
Desmarchais-Crawford



Marotte, Ginette
Conseillère du district
de Champlain

◦ Aussi membre du conseil municipal

L'organisation des ressources de l'arrondissement



Le document budgétaire présenté ci-après, conformément à l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal* stipulant que le conseil d'arrondissement est responsable de la gestion de leur budget, a été rédigé par l'arrondissement de Verdun.

PROFIL DE L'ARRONDISSEMENT

Situé dans la partie sud-ouest de l'île de Montréal, Verdun couvre une superficie de 9,8 km². L'arrondissement est bordé au nord par l'Autoroute 15, à l'ouest par le canal de l'Aqueduc, au sud par l'arrondissement de LaSalle et à l'est par le fleuve Saint-Laurent. L'omniprésence du fleuve, ses quatorze kilomètres de berges luxuriantes et son réseau exceptionnel de pistes cyclables et pédestres constituent la plus grande richesse de Verdun. Selon les plus récentes données disponibles, quelque 60 600 personnes habitent l'arrondissement. La population francophone y est fortement dominante (68 %), alors que la proportion de la population parlant une langue autre que le français et l'anglais totalise 14 % et est en progression constante. Sur le plan social, Verdun est un arrondissement hétérogène puisqu'il s'y trouve presque autant de ménages à très hauts revenus que de personnes vivant sous le seuil de la pauvreté et presque autant de personnes habitant seules que de personnes vivant en familles.

Lors du dépôt du rôle 2004-2006, Verdun a enregistré la plus forte progression de tous les arrondissements de Montréal au chapitre de l'évaluation résidentielle, soit 38 %. L'arrondissement se distingue aussi par une augmentation annuelle de quelque 100 M \$ de son assiette fiscale, en raison notamment de la réalisation de projets de construction dans le quartier de L'Île-des-Sœurs. Verdun est hautement réputé pour sa capacité à rassembler les acteurs locaux dans le but d'améliorer la qualité de vie de la communauté. Le développement local s'avère un véritable succès et son exemple est cité partout au Québec. À ce chapitre, la présence de plusieurs tables de concertation dans divers champs d'activités permet aux citoyens de se mobiliser autour de causes communes et d'intervenir pour encourager l'inclusion de tous. La présence d'entreprises de prestige et d'établissements spécialisés (l'Hôpital Douglas, Groupe Pages Jaunes, l'Auditorium de Verdun et l'École de cirque) favorise aussi le rayonnement des activités de l'arrondissement.

En ce qui a trait aux infrastructures urbaines, Verdun dispose d'une gestion globale et intégrée. L'arrondissement se distingue par des efforts soutenus qui visent clairement le développement d'une expertise en cette matière. L'année dernière, Verdun a créé un précédent au Canada en entreprenant l'implantation du premier système de haute technologie de contrôle environnemental des eaux usées. La proximité du centre des affaires de Montréal, l'excellente desserte en métro et la qualité du bâti favorisent la vocation résidentielle de l'arrondissement. Deux postes de police de quartier ont pignon sur rue dans l'arrondissement qui dispose également d'un service de surveillance du territoire pour accroître la sécurité des citoyens. Au chapitre des graffiti, Verdun fait figure de précurseur en étant le tout premier arrondissement à avoir mis de l'avant un audacieux programme visant à les éliminer au fur et à mesure de leur apparition.

Des services de loisirs diversifiés et de grande qualité sont offerts à toutes les clientèles de l'arrondissement. L'Administration entend aussi poursuivre ses efforts pour améliorer son parc d'équipements récréatifs et sportifs. Enfin, par sa vision et ses actions, Verdun fait preuve d'un intérêt majeur pour la préservation de l'environnement. La planification dans ce domaine, établie en collaboration avec des professionnels, est garante d'un développement harmonieux de la faune et de la flore.

PLAN D'AFFAIRES

En 2005, l'arrondissement de Verdun entend se doter d'un nouveau plan stratégique de développement, ce qui lui permettra de continuer d'assurer sa vitalité et sa prospérité dans le nouveau cadre municipal. Les actions qui sont privilégiées par les décideurs sont toujours inspirées par la volonté d'offrir des services qui, en plus de répondre aux besoins et aux attentes de la population, améliorent leur qualité de vie. En même temps, les élus et l'administration de l'arrondissement sont plus que jamais convaincus de l'importance d'investir dans des projets porteurs pour l'avenir de la communauté.

L'arrondissement de Verdun compte déployer tous les efforts nécessaires visant à soutenir la croissance de son développement immobilier, évaluée à 100 M\$ par année sur un horizon de 15 ans. Pour ce faire, il faut cependant que soient maintenues les compensations financières incitatives pour les dépenses récurrentes d'entretien, de fonctionnement et d'immobilisations, lesquelles sont essentielles à la mise en valeur du territoire. Conscient que Verdun, pour atteindre un tel objectif, doit promouvoir la réalisation des divers projets de développement, l'arrondissement entend continuer à défendre son imputabilité dans ces dossiers.

Verdun continuera, en 2005, à mettre de l'avant divers mécanismes de consultation locale afin de prendre le pouls de la population quant aux orientations à donner à ses initiatives les plus prometteuses. C'est le cas du plan stratégique de développement alors que l'arrondissement procède actuellement à des consultations avec des intervenants-clés. En matière d'habitation, Verdun poursuit ses démarches pour rapatrier l'ensemble des activités liées aux programmes de subventions en matière d'habitation, de même qu'à ceux destinés à la démolition des hangars, afin d'assurer la disponibilité de programmes ciblés et adaptés aux besoins particuliers des citoyens.

Depuis 1989, l'arrondissement a investi des sommes considérables pour protéger et assurer la pérennité de ses espaces verts, tels ceux du boisé de l'île des Sœurs de même que des berges qui ceignent le territoire. À cette fin, Verdun s'est d'ailleurs doté, cette année, d'un plan directeur des rives et des berges et l'arrondissement entend continuer à faire de ses richesses une priorité en 2005 et ce, au profit des familles résidentes et des visiteurs. De plus, l'arrondissement entreprendra, en 2005, la construction d'un golf écologique de haut calibre dans le quartier de L'Île-des-Sœurs.

Le maintien des services offerts par les bibliothèques de l'arrondissement sera assuré tout au long de l'année 2005, en dépit des coupures dans le programme d'aide au développement des collections. De plus, une imposante table de concertation dédiée au développement social et communautaire mise de l'avant en 2004, poursuivra ses travaux en 2005.

CHOIX BUDGÉTAIRES

L'enveloppe budgétaire de 2005 de l'arrondissement de Verdun totalise 31 105 100 \$ en dépenses et 2 634 900 \$ en revenus et comporte l'équivalent de 319,5 années-personnes.

Pour assumer les contraintes des dernières années, le coût de l'harmonisation des conditions de travail des employés, incluant les avantages sociaux, de même que les responsabilités relatives à la loi 33, l'arrondissement s'est vu contraint, cette année encore, d'utiliser les sommes du fonds de développement inclus dans le calcul de sa dotation dans le cadre du budget dynamique et évolutif. Il a été forcé de maintenir les réductions faites en 2004, la coupure des services d'un employé auxiliaire affecté à la gestion des programmes de subventions, et la réduction des dépenses d'entretien des équipements urbains, en plus de maintenir l'augmentation de la tarification et l'élimination de la gratuité des espaces de stationnement avec parcomètres durant le mois de décembre. L'arrondissement procède depuis 1995 à un réaménagement important de ses façons de faire pour l'ensemble de ses services. Un nouveau plan de développement stratégique est d'ailleurs en préparation et sa réalisation devrait permettre à l'arrondissement de continuer à assurer sa vitalité et sa prospérité dans le nouveau cadre municipal.

Les ressources pour assumer les nouvelles responsabilités concernant le développement social et communautaire ne sont toujours pas prévues, l'arrondissement n'ayant pas obtenu les crédits budgétaires nécessaires à cette fin.

Revenus par activités, montant d'équilibre et affectations

(en milliers de dollars)

		Budget 2004	Budget 2005	Écart en %
Administration générale	Conseil municipal	0,0	0,0	-
	Application de la loi	0,0	0,0	-
	Gestion financière et administrative	16,7	18,0	7,8
	Greffe	2,0	3,0	50,0
	Gestion du personnel	0,0	0,0	-
	Autres	153,8	121,5	(21,0)
Sécurité publique	Sécurité civile et autres	0,0	0,0	-
Transport	Voirie municipale	87,5	87,5	-
	Enlèvement de la neige	0,0	0,0	-
	Éclairage des rues	0,0	0,0	-
	Circulation et stationnement	901,0	930,4	3,3
	Transport collectif et autres	30,1	29,2	(3,0)
Hygiène du milieu	Approvisionnement et traitement de l'eau potable	0,0	0,0	-
	Réseau de distribution de l'eau potable	0,0	0,0	-
	Traitement des eaux usées	0,0	0,0	-
	Réseaux d'égout	64,7	64,7	-
	Déchets domestiques	12,1	16,5	36,4
	Matières secondaires	7,0	8,0	14,3
	Élimination des matériaux secs	0,0	0,0	-
	Protection de l'environnement et autres	0,0	0,0	-
Santé et bien-être	Sécurité du revenu et autres	75,2	75,7	0,7
Aménagement, urbanisme et développement	Aménagement, urbanisme et zonage	169,7	172,5	1,6
	Promotion et développement économique	0,0	0,0	-
	Rénovation urbaine	0,0	0,0	-
	Autres	3,5	3,8	8,6
Loisirs et culture	Centres communautaires – activités récréatives	176,7	192,5	8,9
	Patinoires intérieures et extérieures	314,7	303,0	(3,7)
	Piscines, plages et ports de plaisance	138,4	129,7	(6,3)
	Parcs et terrains de jeu	56,3	101,8	80,8
	Expositions, foires et autres activités récréatives	87,0	86,3	(0,8)
	Centres communautaires – activités culturelles	24,4	23,4	(4,1)
	Bibliothèques	262,1	215,4	(17,8)
	Musées, centres d'exposition et autres activités culturelles	0,0	0,0	-
Autres	Autres activités	0,0	51,7	-
	Frais de financement, remboursement de la dette à long terme et transfert aux activités d'investissement	0,0	0,0	-
Montant d'équilibre ¹			28 470,5	
Contribution additionnelle spéciale ²				
Affectations ³		0,0	0,0	-
Total ⁴		2 582,9	31 105,1	

Revenus par principaux objets, montant d'équilibre et affectations

(en milliers de dollars)

	Budget 2004	Budget 2005	Écart en %
Services rendus aux organismes municipaux	81,6	81,6	-
Autres services rendus	2 068,6	2 219,6	7,3
Autres revenus	242,1	197,0	(18,6)
Transferts	190,6	136,4	(28,4)
Montant d'équilibre ¹		28 470,5	
Contribution additionnelle spéciale ²			
Affectations ³	0,0	0,0	-
Total	2 582,9	31 105,1	

¹ Représente la portion des crédits budgétaires de l'arrondissement qui est assumée par l'ensemble du budget de la Ville, soit la différence entre les dépenses de l'arrondissement et ses revenus autonomes incluant les affectations et toute contribution additionnelle compensée par une taxe locale spéciale.

² Montant versé à l'arrondissement compensé par une taxe locale spéciale.

³ Correspond à la portion des dépenses financées à même les surplus et les réserves financières de l'arrondissement.

⁴ En vertu de l'article 143.2 de la loi modifiant la Charte de la Ville de Montréal, lequel stipule que le budget d'un arrondissement doit prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses, la présentation pour le budget de 2005 a été modifiée. Par conséquent, certaines données ne sont pas comparables et n'ont donc pas été présentées.

Dépenses par activités

(en milliers de dollars)

		Budget 2004	Budget 2005	Écart en %
Administration générale	Conseil municipal	265,0	242,6	(8,5)
	Application de la loi	0,0	0,0	-
	Gestion financière et administrative	2 195,2	2 335,2	6,4
	Greffe	409,6	463,5	13,2
	Gestion du personnel	611,3	724,1	18,5
	Autres	779,2	1 010,6	29,7
Sécurité publique	Sécurité civile et autres	612,3	714,0	16,6
Transport	Voirie municipale	5 014,0	4 891,7	(2,4)
	Enlèvement de la neige	3 300,3	3 351,8	1,6
	Éclairage des rues	938,5	976,1	4,0
	Circulation et stationnement	673,3	632,9	(6,0)
	Transport collectif et autres	28,2	27,5	(2,5)
Hygiène du milieu	Approvisionnement et traitement de l'eau potable	0,0	0,0	-
	Réseau de distribution de l'eau potable	620,0	640,1	3,2
	Traitement des eaux usées	0,0	0,0	-
	Réseaux d'égout	748,7	776,6	3,7
	Déchets domestiques	2 122,5	2 156,3	1,6
	Matières secondaires	442,3	468,6	5,9
	Élimination des matériaux secs	0,0	0,0	-
	Protection de l'environnement et autres	374,6	355,7	(5,0)
Santé et bien-être	Sécurité du revenu et autres	108,7	120,0	10,4
Aménagement, urbanisme et développement	Aménagement, urbanisme et zonage	653,9	699,7	7,0
	Promotion et développement économique	309,8	320,5	3,5
	Rénovation urbaine	409,6	473,3	15,6
	Autres	67,0	80,0	19,4
Loisirs et culture	Centres communautaires – activités récréatives	1 705,5	1 859,9	9,1
	Patinoires intérieures et extérieures	1 594,6	1 630,5	2,3
	Piscines, plages et ports de plaisance	701,6	730,2	4,1
	Parcs et terrains de jeu	2 466,6	2 436,3	(1,2)
	Expositions, foires et autres activités récréatives	694,9	754,2	8,5
	Centres communautaires – activités culturelles	434,7	494,3	13,7
	Bibliothèques	1 632,5	1 734,7	6,3
	Musées, centres d'exposition et autres activités culturelles	4,1	4,2	2,4
Autres	Autres activités	0,0	0,0	-
	Frais de financement, remboursement de la dette à long terme et transfert aux activités d'investissement	0,0	0,0	-
Total		29 918,5	31 105,1	4,0

Dépenses par principaux objets et catégories d'emplois

(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Année-personne					
	Budget 2004	Budget 2005	Écart en %	Budget 2004	Budget 2005	Écart en %
Rémunération et cotisations de l'employeur						
Élus	96,5	61,4	(36,4)	0,0	0,0	-
Cadres et contremaîtres	3 602,1	3 549,8	(1,5)	38,0	38,0	-
Professionnels et cols blancs	5 562,6	6 337,4	13,9	132,5	135,5	2,3
Cols bleus	8 222,4	8 290,2	0,8	146,0	146,0	-
	17 483,6	18 238,8	4,3	316,5	319,5	0,9
Biens, services et autres objets de dépenses	12 434,9	12 866,3	3,5			
Total du budget de fonctionnement	29 918,5	31 105,1	4,0			

Arrondissement de Ville-Marie



Le conseil d'arrondissement



◦ **Lemay, Martin**
Maire d'arrondissement
Conseiller du district
de Sainte-Marie



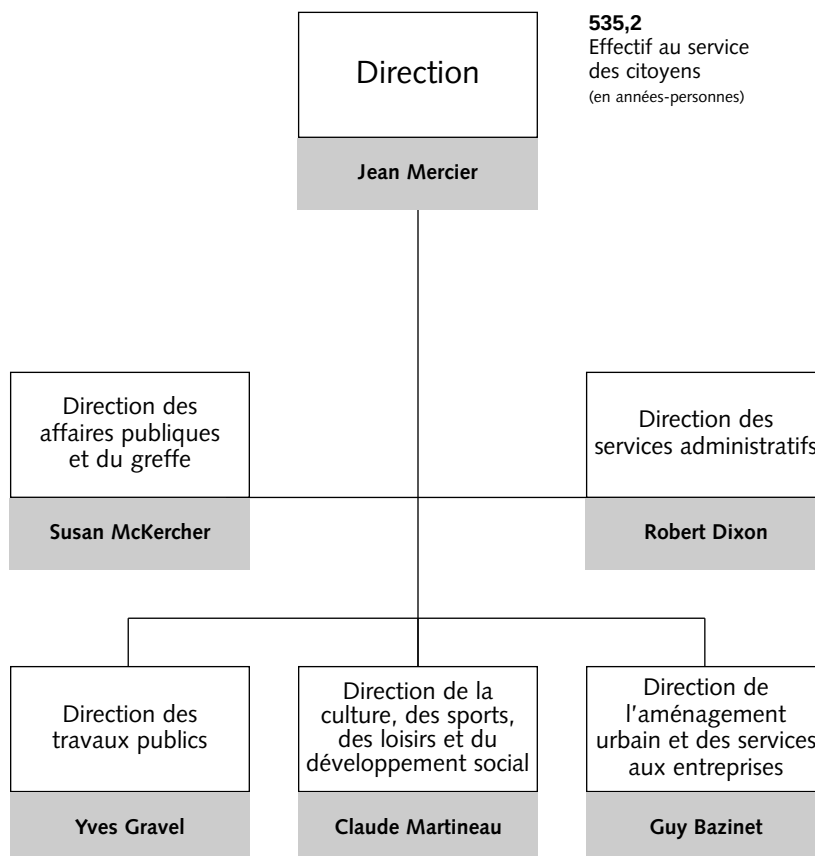
◦ **Laramée, Robert**
Conseiller du district
de Saint-Jacques



◦ **O'Sullivan-Boyne, Louise**
Conseillère du district
de Peter-McGill
Membre du comité
exécutif

- Aussi membre du conseil municipal

L'organisation des ressources de l'arrondissement



Le document budgétaire présenté ci-après, conformément à l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal* stipulant que le conseil d'arrondissement est responsable de la gestion de leur budget, a été rédigé par l'arrondissement de Ville-Marie.

PROFIL DE L'ARRONDISSEMENT

Délimité notamment par le mont Royal et le fleuve, l'arrondissement de Ville-Marie jouit d'une notoriété attribuable à sa diversité. Le quartier des affaires, le Vieux-Montréal, le centre-ville souterrain, les majestueux parcs du mont Royal et Jean-Drapeau et sa qualité de vie sont autant d'éléments qui façonnent la réputation de Montréal sur le plan international.

Ville-Marie, c'est un territoire d'une superficie de 18,7 km² qui compte quelque 75 000 habitants. Son profil démographique très hétérogène contribue à sa richesse et à son unicité. L'arrondissement se distingue par une forte concentration de ménages vivant sous le seuil de la pauvreté, un quartier chinois unique, un quartier latin peuplé d'étudiants et la présence d'une communauté gaie et lesbienne.

Ville-Marie vit au rythme des grandes métropoles. Chaque jour, près d'un demi-million de travailleurs et d'étudiants fréquentent le centre-ville. De plus, l'arrondissement accueille annuellement plus de 10 millions de touristes attirés, entre autres, par les sites touristiques et les nombreux festivals.

Sur le plan culturel, l'arrondissement de Ville-Marie présente la plus grande variété d'activités culturelles et de loisirs de l'île de Montréal. Ses infrastructures de très grande qualité permettent cette diversité d'événements. C'est ainsi que la plupart des activités d'envergure à caractère métropolitain, national et international se déroulent dans l'arrondissement.

Sur le plan économique, le développement du centre-ville doit se faire, entre autres, par la revitalisation de ses principales artères commerciales. Une démarche soutenue dans ce domaine assure une vitalité à l'image de Montréal.

En plus de bénéficier des avantages d'un centre-ville dynamique et sécuritaire, l'arrondissement doit également faire face aux problèmes associés aux grandes métropoles. Ainsi, les nombreuses activités qui s'y déroulent et le grand nombre de personnes qui y vivent et y transitent constituent un défi de taille dans la gestion du territoire. Assurer une circulation fluide au centre-ville et un niveau de propreté à la hauteur des attentes des citoyens, maintenir des infrastructures routières en excellente condition et faciliter les déplacements aux heures de pointe, entre autres par une meilleure synchronisation des opérations de déneigement, sont autant d'éléments qui influencent directement le coût du maintien et de l'amélioration de la qualité des services offerts à la population.

Différents problèmes sociaux associés à la gestion d'un centre-ville nécessitent également des efforts importants. La prostitution, la toxicomanie et le problème de l'itinérance font partie des enjeux majeurs qui demandent une concertation avec l'ensemble des intervenants du milieu.

PLAN D'AFFAIRES

VILLE-MARIE, AU CŒUR DE LA MÉTROPOLE

L'arrondissement de Ville-Marie entend poursuivre les démarches amorcées au cours des années précédentes afin d'améliorer la qualité de vie des 75 000 habitants du territoire et du demi-million de personnes qui fréquentent chaque jour le centre-ville.

Ainsi, le développement économique local, la sécurité dans les parcs et les espaces publics, et l'amélioration de la propreté des rues commerciales et des artères fortement achalandées demeurent des priorités pour l'administration.

De plus, les efforts déployés par Ville-Marie dans le cadre de certains dossiers névralgiques tels que le soutien aux organismes partenaires oeuvrant dans les domaines communautaire, culturel et économique; le respect de la réglementation en matière d'urbanisme; la revitalisation de certains secteurs résidentiels et commerciaux, favoriseront cette amélioration de la qualité de vie.

La poursuite du réaménagement de la rue Sainte-Catherine dans le cadre de la tenue des Jeux gais de 2006 est un projet d'envergure qui relancera la partie est de cette artère commerciale. Parallèlement, le maintien du Programme opération commerce, qui a pour but de favoriser la revitalisation et la relance économique de certaines artères, permettra d'octroyer des subventions pour les projets de construction et de rénovation des bâtiments commerciaux, principalement sur cette artère commerciale.

Finalement, le projet de revitalisation urbaine intégrée du district de Sainte-Marie se poursuivra en 2005. Ce projet vise le développement de ce secteur de l'arrondissement et nécessite le regroupement des principaux intervenants pour faciliter une démarche concertée.

CHOIX BUDGÉTAIRES

Le budget de 2005 a été élaboré en relation avec le plan d'affaires énoncé précédemment.

Au chapitre des dépenses, 63 659 700 \$ ont été prévus et les revenus de sources locales sont estimés à 7 692 200 \$. L'effectif de l'arrondissement s'élève à 535,2 années-personnes.

La dotation accordée à Ville-Marie permettra de répondre aux obligations contractuelles et de prévoir les sommes requises pour donner suite aux priorités de l'administration. Ainsi, 175 000 \$ ont été budgétisés pour soutenir financièrement les organismes communautaires afin de leur permettre d'améliorer leur offre de service ou de réaliser des projets liés à des problématiques reconnues par l'arrondissement et le milieu. De plus, l'ajout de 150 000 \$ aidera les organismes culturels pour le financement, entre autres, de projets ou d'événements culturels locaux.

Dans le cadre de l'amélioration de la sécurité sur le territoire et de la mise en œuvre de la politique de prévention de la criminalité, l'arrondissement a prévu des ressources pour poursuivre les démarches entreprises en 2004. Ainsi, un montant de 80 000 \$ servira à maintenir la patrouille urbaine, améliorant la sécurité par sa présence dans les parcs et les espaces publics, et 30 700 \$ serviront à financer le développement de stratégies locales en prévention de la criminalité de concert avec le ministère de la Sécurité publique.

Des crédits de 350 000 \$ sont investis pour l'amélioration de la propreté en période estivale et une somme de 100 000 \$ est dédiée à l'entretien des puits. Encore cette année, une campagne de sensibilisation à la propreté sera réalisée. Cette démarche multiplie les actions ciblant la propreté et l'embellissement des rues, ruelles et parcs de Ville-Marie.

Pour favoriser le développement économique local, l'arrondissement prévoit des crédits de 130 000 \$ afin d'aider les organismes à caractère économique à réaliser les objectifs de leur plan annuel de promotion et de développement. De plus, dans le but de faire respecter la réglementation municipale en matière de stationnement et d'occupation commerciale, l'arrondissement prévoit affecter 210 700 \$ à cette opération.

Dans le but de promouvoir la pratique d'activités sportives, 39 000 \$ ont été investis pour assurer le financement et la participation de l'arrondissement dans les Jeux de Montréal et les Jeux de la rue.

Revenus par activités, montant d'équilibre et affectations

(en milliers de dollars)

		Budget 2004	Budget 2005	Écart en %
Administration générale	Conseil municipal	0,0	0,0	-
	Application de la loi	0,0	0,0	-
	Gestion financière et administrative	0,0	0,0	-
	Greffes	0,0	0,0	-
	Gestion du personnel	0,0	0,0	-
	Autres	0,4	0,4	-
Sécurité publique	Sécurité civile et autres	24,0	24,0	-
Transport	Voirie municipale	267,3	529,4	98,1
	Enlèvement de la neige	0,0	0,0	-
	Éclairage des rues	0,0	0,0	-
	Circulation et stationnement	172,6	194,4	12,6
	Transport collectif et autres	0,0	0,0	-
Hygiène du milieu	Approvisionnement et traitement de l'eau potable	0,0	0,0	-
	Réseau de distribution de l'eau potable	0,0	0,0	-
	Traitement des eaux usées	0,0	0,0	-
	Réseaux d'égout	8,4	8,4	-
	Déchets domestiques	0,0	0,0	-
	Matières secondaires	3,6	3,6	-
	Élimination des matériaux secs	0,0	0,0	-
	Protection de l'environnement et autres	1,0	1,0	-
Santé et bien-être	Sécurité du revenu et autres	0,0	0,0	-
Aménagement, urbanisme et développement	Aménagement, urbanisme et zonage	3 216,2	5 805,1	80,5
	Promotion et développement économique	408,3	408,3	-
	Rénovation urbaine	0,2	0,2	-
	Autres	26,0	26,0	-
Loisirs et culture	Centres communautaires – activités récréatives	0,0	0,0	-
	Patinoires intérieures et extérieures	50,6	50,7	0,2
	Piscines, plages et ports de plaisance	14,0	10,0	(28,6)
	Parcs et terrains de jeu	53,1	53,1	-
	Expositions, foires et autres activités récréatives	371,2	369,6	(0,4)
	Centres communautaires – activités culturelles	10,4	10,4	-
	Bibliothèques	32,1	52,1	62,3
	Musées, centres d'exposition et autres activités culturelles	0,0	0,0	-
Autres	Autres activités	292,5	145,5	(50,3)
	Frais de financement, remboursement de la dette à long terme et transfert aux activités d'investissement	0,0	0,0	-
Montant d'équilibre ¹			55 967,5	
Contribution additionnelle spéciale ²				
Affectations ³		0,0	0,0	-
Total ⁴		4 951,9	63 659,7	

Revenus par principaux objets, montant d'équilibre et affectations

(en milliers de dollars)

	Budget 2004	Budget 2005	Écart en %
Services rendus aux organismes municipaux	0,0	0,0	-
Autres services rendus	1 767,3	4 487,6	153,9
Autres revenus	2 834,6	2 834,6	-
Transferts	350,0	370,0	5,7
Montant d'équilibre ¹		55 967,5	
Contribution additionnelle spéciale ²			
Affectations ³	0,0	0,0	-
Total	4 951,9	63 659,7	

¹ Représente la portion des crédits budgétaires de l'arrondissement qui est assumée par l'ensemble du budget de la Ville, soit la différence entre les dépenses de l'arrondissement et ses revenus autonomes incluant les affectations et toute contribution additionnelle compensée par une taxe locale spéciale.

² Montant versé à l'arrondissement compensé par une taxe locale spéciale.

³ Correspond à la portion des dépenses financées à même les surplus et les réserves financières de l'arrondissement.

⁴ En vertu de l'article 143.2 de la loi modifiant la Charte de la Ville de Montréal, lequel stipule que le budget d'un arrondissement doit prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses, la présentation pour le budget de 2005 a été modifiée. Par conséquent, certaines données ne sont pas comparables et n'ont donc pas été présentées.

Dépenses par activités
(en milliers de dollars)

		Budget 2004	Budget 2005	Écart en %
Administration générale	Conseil municipal	3 153,4	3 168,3	0,5
	Application de la loi	0,0	127,4	-
	Gestion financière et administrative	3 133,3	4 264,8	36,1
	Greffe	53,9	57,5	6,7
	Gestion du personnel	374,2	523,9	40,0
	Autres	1 254,4	1 765,4	40,7
Sécurité publique	Sécurité civile et autres	1 462,5	344,2	(76,5)
Transport	Voirie municipale	10 898,4	12 523,8	14,9
	Enlèvement de la neige	8 459,4	8 820,3	4,3
	Éclairage des rues	274,3	269,0	(1,9)
	Circulation et stationnement	610,4	598,6	(1,9)
	Transport collectif et autres	0,0	0,0	-
Hygiène du milieu	Approvisionnement et traitement de l'eau potable	0,0	0,0	-
	Réseau de distribution de l'eau potable	2 495,6	2 527,7	1,3
	Traitement des eaux usées	0,0	0,0	-
	Réseaux d'égout	715,3	729,8	2,0
	Déchets domestiques	5 121,1	5 949,0	16,2
	Matières secondaires	1 632,7	1 635,9	0,2
	Élimination des matériaux secs	626,5	529,6	(15,5)
	Protection de l'environnement et autres	287,4	277,7	(3,4)
Santé et bien-être	Sécurité du revenu et autres	280,3	597,8	113,3
Aménagement, urbanisme et développement	Aménagement, urbanisme et zonage	1 709,3	3 118,2	82,4
	Promotion et développement économique	621,6	718,2	15,5
	Rénovation urbaine	0,0	0,0	-
	Autres	0,0	0,0	-
Loisirs et culture	Centres communautaires – activités récréatives	3 849,1	2 495,4	(35,2)
	Patinoires intérieures et extérieures	651,7	734,9	12,8
	Piscines, plages et ports de plaisance	1 104,7	992,7	(10,1)
	Parcs et terrains de jeu	7 019,3	7 074,8	0,8
	Expositions, foires et autres activités récréatives	1 703,9	2 322,5	36,3
	Centres communautaires – activités culturelles	318,9	497,7	56,1
	Bibliothèques	737,3	835,7	13,3
	Musées, centres d'exposition et autres activités culturelles	161,5	158,9	(1,6)
Autres	Autres activités	0,0	0,0	-
	Frais de financement, remboursement de la dette à long terme et transfert aux activités d'investissement	0,0	0,0	-
Total		58 710,4	63 659,7	8,4

Dépenses par principaux objets et catégories d'emplois

(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget 2004	Budget 2005	Écart en %	Année-personne		
				Budget 2004	Budget 2005	Écart en %
Rémunération et cotisations de l'employeur						
Cadres et contremaîtres	4 746,9	5 400,5	13,8	54,4	57,4	5,5
Professionnels et cols blancs	9 035,2	10 840,4	20,0	150,8	168,0	11,4
Cols bleus	18 386,4	18 212,5	(0,9)	306,4	309,8	1,1
	32 168,5	34 453,4	7,1	511,6	535,2	4,6
Biens, services et autres objets de dépenses	26 541,9	29 206,3	10,0			
Total du budget de fonctionnement	58 710,4	63 659,7	8,4			

Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension



Le conseil d'arrondissement



◦ **Tamburello, Paolo**
Maire d'arrondissement
Conseiller du district
de Saint-Michel



◦ **Deros, Mary**
Conseillère du district
de Parc-Extension



◦ **Lachance, Sylvain**
Conseiller du district
de Villeray



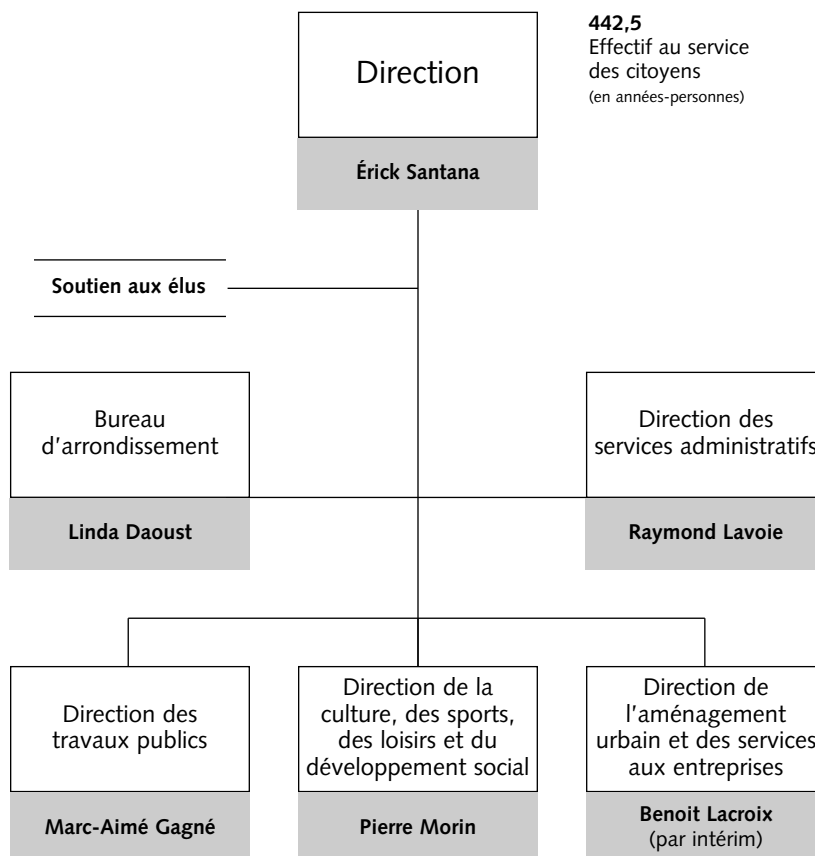
◦ **Samson, Anie**
Conseillère du district
de Jarry



◦ **Venneri, Frank**
Conseiller du district de
Jean-Rivard

◦ Aussi membre du conseil municipal

L'organisation des ressources de l'arrondissement



Le document budgétaire présenté ci-après, conformément à l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal* stipulant que le conseil d'arrondissement est responsable de la gestion de leur budget, a été rédigé par l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

PROFIL DE L'ARRONDISSEMENT

Le territoire de l'arrondissement de Villaray–Saint-Michel–Parc-Extension s'étend sur une superficie de 16,1 km² et compte plus de 145 485 personnes. Il occupe le 2^e rang parmi les arrondissements les plus peuplés de la Ville de Montréal et le 3^e rang quant à la densité de la population sur son territoire.

Sur le plan démographique, 50 % des résidents de l'arrondissement utilisent une autre langue que le français et l'anglais comme langue maternelle. Immigrante à 41 %, la population de l'arrondissement provient de plus de 96 communautés culturelles, dont les plus importantes sont Haïti, l'Italie, la Grèce et le Viet Nam. Plus de la moitié de la population a moins de 39 ans et ces derniers représentent la force vive d'un milieu très faiblement scolarisé. En effet, 29 % des résidents de l'arrondissement n'ont pas complété neuf années de scolarité. Avec un très faible taux de fréquentation scolaire à temps plein des 15-24 ans (57 %) et une faible proportion de résidents ayant complété des études universitaires (19 %), il n'est pas étonnant de constater que l'arrondissement présente le taux de chômage (13,5 %) le plus élevé ainsi que le plus bas revenu par ménage de tous les arrondissements à Montréal. Enfin, 25 % des familles de l'arrondissement sont de type monoparental.

Du point de vue économique, la population active de l'arrondissement œuvre principalement dans les secteurs de la fabrication, du commerce de détail et des soins de santé et d'assistance sociale. Cette situation n'a pas beaucoup changé au cours des années.

Côté habitation, on dénombre 62 275 logements dont la majorité sont des appartements immeubles de moins de cinq étages. À peine 26 % de la population est propriétaire comparativement à 36 % dans l'ensemble de la Ville de Montréal. Le parc locatif a été construit durant les années 1946 à 1960 et nécessite des réparations majeures. Enfin, 37,1 % de l'ensemble des locataires doivent consacrer plus de 30 % du revenu de leur ménage au coût du logement. L'opération Solidarité 5000 logements, parrainée par la Ville de Montréal, contribuera à améliorer la qualité du parc d'habitation et l'accessibilité à de meilleurs logis pour les ménages à faible revenu.

La fluidité des déplacements est assurée par l'accessibilité à l'autoroute Métropolitaine, à des artères commerciales d'importance et à des stations de métro et de train. Par ailleurs, l'arrondissement possède des sites particuliers sur son territoire, soit l'ancienne carrière Saint-Michel et le complexe environnemental de Saint-Michel. Ce dernier procure une visibilité notable à l'arrondissement quant à la gestion des matières résiduelles.

L'arrondissement possède des infrastructures souterraines vieillissantes qui occasionnent des ruptures de service. Un programme d'entretien et de remplacement progressif de ces infrastructures se poursuivra afin d'améliorer les secteurs les plus vulnérables.

L'arrondissement possède une maison de la culture éclatée en plusieurs lieux de diffusion ce qui rend le choix des activités récréatives et culturelles plus limité pour les résidents. Toutefois, ces derniers peuvent compter sur une philosophie d'interventions et de développement s'appuyant sur la consultation et l'écoute active de leurs préoccupations.

L'arrondissement compte quatre postes de police de quartier qui, avec l'appui de l'Administration, des groupes communautaires et des citoyens, travaillent à améliorer la qualité de vie de la population en poursuivant en autres, des efforts pour diminuer le nombre de graffitis, des interventions concertées dans des zones défavorisées pour contrer le phénomène grandissant des gangs de rue, de prostitution et de vandalisme dans les lieux publics.

PLAN D'AFFAIRES

En 2005, chacune des unités administratives de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension continueront de mettre l'accent sur l'amélioration et la qualité des services offerts.

À cet effet, la Direction des affaires publiques et du greffe entend faire connaître encore plus à la population les réalisations, les décisions, les activités et les services offerts aux citoyens. Ainsi, le site internet de l'arrondissement, entièrement remodelé en 2004, sera constamment mis à jour et tendra à donner une plus grande place aux citoyens pour une communication bidirectionnelle à travers ce médium d'information. De plus, le Greffe établira un suivi systématique des plaintes et des requêtes reçues des résidants afin de fournir une résolution prompte et efficace à leurs demandes. Enfin, l'équipe des communications concentrera ses efforts à améliorer le lien entre les directions de l'arrondissement et les concitoyens par un plan et des moyens de communication des plus ciblés.

En ce qui concerne la Direction des travaux publics, cette dernière poursuivra un plan systématique, échelonné sur trois ans, de nettoyage des puisards afin de réduire les débordements ainsi qu'un plan d'élagage des arbres. De plus, la direction poursuivra le programme de réfection routière commencé l'an dernier et continuera à améliorer la productivité de certaines opérations pour les offrir à meilleurs coûts tout en maintenant l'offre de service.

À la suite de l'adoption du chapitre d'arrondissement du plan d'urbanisme de la Ville de Montréal prévu à l'automne 2004, la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises entreprendra la mise en œuvre des orientations retenues par le conseil d'arrondissement. En 2005, la priorité sera donnée à la réforme de la réglementation de zonage afin de mieux correspondre à la réalité de l'arrondissement. Cette nouvelle réglementation verra à simplifier l'application du règlement ainsi que sa diffusion. En conséquence, l'une des principales recommandations du Sommet de Montréal, qui consiste à faire du plan d'urbanisme l'outil de référence municipal en matière d'interventions sur le terrain, sera réalisée.

La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social maintiendra, quant à elle, la qualité, l'accessibilité et la diversité de l'offre de service à la population de l'arrondissement. Pour ce faire, la Direction travaillera à l'amélioration des infrastructures sportives et culturelles. Elle compte aussi implanter un modèle de gestion innovateur pour la nouvelle piscine intérieure de Parc-Extension. De plus, elle procédera à l'augmentation des heures d'ouverture des bibliothèques, consolidera les activités du bibliobus, diversifiera la programmation culturelle, participera au développement d'un pôle culturel avec TOHU, la cité des arts du cirque, et enfin, poursuivra les interventions concertées dans des zones défavorisées, conformément au programme de développement social de l'arrondissement.

CHOIX BUDGÉTAIRES

L'arrondissement de Villaray–Saint-Michel–Parc-Extension bénéficie pour l'année 2005 de 1 860,4 \$ de revenus autonomes pour un budget total équilibré de 57 380,3 \$. L'effectif alloué dans le budget 2005 afin d'atteindre les objectifs de maintien de la qualité et de la bonification des services de proximité totalise 442,5 années-personnes.

Trois sources principales sont venues augmenter la dotation de l'arrondissement :

- le transfert de budget en provenance de services corporatifs (909,6 \$);
- la redistribution de gain relié au plein remboursement de la TPS (114,2 \$);
- le budget paramétrique retenu (1 949,5 \$) par le conseil d'arrondissement.

La constitution d'une équipe en ingénierie urbaine affectée à la réalisation des plans et devis et des suivis de chantiers ainsi que la prise en charge du pouvoir d'ester en justice, constituent les champs d'activités transférés à l'arrondissement.

Outre ces transferts, plusieurs obligations contractuelles ont nécessité l'injection de budgets additionnels totalisant plus de 1,15 million. Parmi elles comptent les indexations des contrats de collecte de déchets, de collecte sélective, de transport, de déblaiement et chargement de neige, de même que le coût des indexations salariales consenties en 2005 à l'ensemble du personnel relevant d'unités d'accréditation.

Par ailleurs, d'autres activités historiquement sous budgétées verront leurs ressources augmentées de près de 500,0 \$. Les dépenses de location de matériel et d'équipement des opérations d'aqueduc, d'égout et de déblaiement de la neige seront provisionnées à un niveau mieux adapté à la réalité de nos plans de réalisations.

Malgré un contexte de rareté des ressources, la priorité a été consentie à la bonification de certains services de proximité. C'est ainsi que 550,0 \$ seront injectés pour notamment augmenter les heures d'ouverture des bibliothèques, accroître la programmation culturelle, bonifier l'animation dans les parcs, rendre permanente la patrouille canine ainsi que l'opération antigraffiti et pour améliorer le traitement des requêtes des citoyens.

Finalement, l'arrondissement poursuivra l'élaboration de projets générateurs de revenus et de commandites afin de rencontrer les objectifs de croissance des revenus pour l'année 2005. Pour ce faire, des efforts de promotion et de diversification, notamment dans les arénas, apporteront de nouvelles sources de revenus.

Revenus par activités, montant d'équilibre et affectations

(en milliers de dollars)

		Budget 2004	Budget 2005	Écart en %
Administration générale	Conseil municipal	0,0	0,0	-
	Application de la loi	0,0	0,0	-
	Gestion financière et administrative	0,0	0,0	-
	Grefte	0,0	0,0	-
	Gestion du personnel	0,0	0,0	-
	Autres	0,3	0,3	-
Sécurité publique	Sécurité civile et autres	31,5	31,5	-
Transport	Voirie municipale	298,2	313,2	5,0
	Enlèvement de la neige	0,0	0,0	-
	Éclairage des rues	0,0	0,0	-
	Circulation et stationnement	173,5	123,3	(28,9)
	Transport collectif et autres	0,0	0,0	-
Hygiène du milieu	Approvisionnement et traitement de l'eau potable	0,0	0,0	-
	Réseau de distribution de l'eau potable	0,0	0,0	-
	Traitement des eaux usées	0,0	0,0	-
	Réseaux d'égout	1,0	1,0	-
	Déchets domestiques	0,0	0,0	-
	Matières secondaires	19,1	19,1	-
	Élimination des matériaux secs	0,0	0,0	-
	Protection de l'environnement et autres	0,4	0,4	-
Santé et bien-être	Sécurité du revenu et autres	0,0	0,0	-
Aménagement, urbanisme et développement	Aménagement, urbanisme et zonage	481,8	696,0	44,5
	Promotion et développement économique	100,0	100,0	-
	Rénovation urbaine	0,0	0,0	-
	Autres	13,5	13,5	-
Loisirs et culture	Centres communautaires – activités récréatives	48,5	48,5	-
	Patinoires intérieures et extérieures	277,7	284,5	2,4
	Piscines, plages et ports de plaisance	51,8	51,8	-
	Parcs et terrains de jeu	26,1	26,1	-
	Expositions, foires et autres activités récréatives	21,3	21,3	-
	Centres communautaires – activités culturelles	0,0	0,0	-
	Bibliothèques	48,9	55,7	13,9
	Musées, centres d'exposition et autres activités culturelles	0,0	0,0	-
Autres	Autres activités	64,6	74,2	14,9
	Frais de financement, remboursement de la dette à long terme et transfert aux activités d'investissement	0,0	0,0	-
Montant d'équilibre ¹			55 519,9	
Contribution additionnelle spéciale ²				
Affectations ³		0,0	0,0	-
Total⁴		1 658,2	57 380,3	

Revenus par principaux objets, montant d'équilibre et affectations

(en milliers de dollars)

	Budget 2004	Budget 2005	Écart en %
Services rendus aux organismes municipaux	0,0	0,0	-
Autres services rendus	1 273,1	1 475,3	15,9
Autres revenus	385,1	385,1	-
Transferts ¹	0,0	0,0	-
Montant d'équilibre ¹		55 519,9	
Contribution additionnelle spéciale ²			
Affectations ³	0,0	0,0	-
Total	1 658,2	57 380,3	

¹ Représente la portion des crédits budgétaires de l'arrondissement qui est assumée par l'ensemble du budget de la Ville, soit la différence entre les dépenses de l'arrondissement et ses revenus autonomes incluant les affectations et toute contribution additionnelle compensée par une taxe locale spéciale.

² Montant versé à l'arrondissement compensé par une taxe locale spéciale.

³ Correspond à la portion des dépenses financées à même les surplus et les réserves financières de l'arrondissement.

⁴ En vertu de l'article 143.2 de la loi modifiant la Charte de la Ville de Montréal, lequel stipule que le budget d'un arrondissement doit prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses, la présentation pour le budget de 2005 a été modifiée. Par conséquent, certaines données ne sont pas comparables et n'ont donc pas été présentées.

Arrondissement de VilleraŸ–Saint-Michel–Parc-Extension

Dépenses par activités

(en milliers de dollars)

		Budget 2004	Budget 2005	Écart en %
Administration générale	Conseil municipal	344,8	588,2	70,6
	Application de la loi	0,0	28,9	-
	Gestion financière et administrative	2 771,8	2 945,1	6,3
	GrefŸe	205,6	0,0	(100,0)
	Gestion du personnel	442,4	481,7	8,9
	Autres	936,8	1 416,2	51,2
Sécurité publique	Sécurité civile et autres	958,4	428,4	(55,3)
Transport	Voirie municipale	4 856,1	5 502,4	13,3
	Enlèvement de la neige	7 937,5	9 021,7	13,7
	Éclairage des rues	332,8	381,3	14,6
	Circulation et stationnement	740,7	726,5	(1,9)
	Transport collectif et autres	0,0	0,0	-
Hygiène du milieu	Approvisionnement et traitement de l'eau potable	0,0	0,0	-
	Réseau de distribution de l'eau potable	1 585,6	1 648,1	3,9
	Traitement des eaux usées	0,0	0,0	-
	Réseaux d'égout	765,4	894,8	16,9
	Déchets domestiques	6 971,3	7 132,0	2,3
	Matières secondaires	2 419,6	2 624,7	8,5
	Élimination des matériaux secs	554,0	826,6	49,2
	Protection de l'environnement et autres	0,0	0,0	-
Santé et bien-être	Sécurité du revenu et autres	137,5	145,6	5,9
Aménagement, urbanisme et développement	Aménagement, urbanisme et zonage	810,6	1 511,2	86,4
	Promotion et développement économique	156,9	163,0	3,9
	Rénovation urbaine	14,0	14,5	3,6
	Autres	0,0	0,0	-
Loisirs et culture	Centres communautaires – activités récréatives	5 781,1	5 343,2	(7,6)
	Patinoires intérieures et extérieures	3 204,9	3 257,2	1,6
	Piscines, plages et ports de plaisance	2 591,7	2 802,9	8,1
	Parcs et terrains de jeu	5 250,4	5 158,3	(1,8)
	Expositions, foires et autres activités récréatives	666,8	725,7	8,8
	Centres communautaires – activités culturelles	562,6	805,1	43,1
	Bibliothèques	2 072,3	2 776,7	34,0
	Musées, centres d'exposition et autres activités culturelles	26,5	30,3	14,3
	Autres activités	0,0	0,0	-
Autres	Frais de financement, remboursement de la dette à long terme et transfert aux activités d'investissement	0,0	0,0	-
Total		53 098,1	57 380,3	8,1

Dépenses par principaux objets et catégories d'emplois

(en milliers de dollars et en années-personnes)

En millions de dollars et en années-personne				Année-personne		
	Budget 2004	Budget 2005	Écart en %	Budget 2004	Budget 2005	Écart en %
Rémunération et cotisations de l'employeur						
Cadres et contremaîtres	3 127,3	4 026,7	28,8	35,8	42,4	18,4
Professionnels et cols blancs	8 835,4	10 555,3	19,5	175,6	190,0	8,2
Cols bleus	12 349,7	12 499,7	1,2	210,1	210,1	-
	24 312,4	27 081,7	11,4	421,5	442,5	5,0
Biens, services et autres objets de dépenses						
	28 785,7	30 298,6	5,3			
Total du budget de fonctionnement	53 098,1	57 380,3	8,1			

Arrondissement de Westmount



Le conseil d'arrondissement



◦ **Marks, Karin**
Mairesse
d'arrondissement



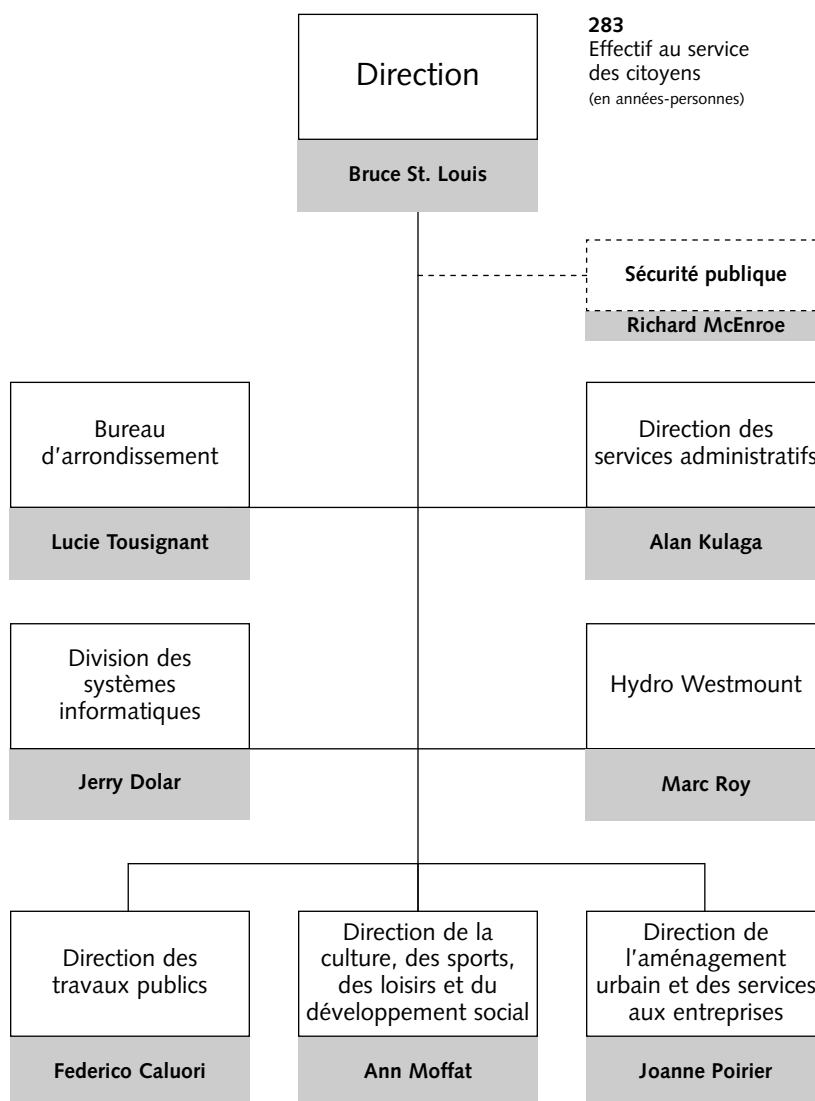
De Castell, John
Conseiller du district de
Côte-Saint-Antoine



Lulham, Cynthia
Conseillère du district
de W.-D.-Lighthall

◦ Aussi membre du conseil municipal

L'organisation des ressources de l'arrondissement



Le document budgétaire présenté ci-après, conformément à l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal* stipulant que le conseil d'arrondissement est responsable de la gestion de leur budget, a été rédigé par l'arrondissement de Westmount.

PROFIL DE L'ARRONDISSEMENT

À vocation résidentielle, l'arrondissement de Westmount, situé à flanc de montagne, s'étend sur près de 4 km². C'est sans doute ce qui explique que, même s'il est situé immédiatement à l'ouest du centre-ville, il a su conserver son air de tranquillité. La population de Westmount compte 19 973 habitants et se démarque, notamment, par un fort pourcentage de gens âgés. Les résidents de l'arrondissement sont de langue maternelle anglaise dans une proportion de 62 %, et à peine 19 % d'entre eux sont de langue maternelle française. Toutefois, environ 77 % de la population de l'arrondissement possède une connaissance fonctionnelle des deux langues officielles.

Sur le plan de l'habitation, plus de 50 % des ménages de l'arrondissement sont locataires. Le parc de logements est en excellent état, même si la moitié des immeubles résidentiels ont plus de 50 ans d'âge. Plus de 95 % du territoire est déjà construit. Toutefois, Westmount évalue actuellement avec les arrondissements voisins l'impact de la construction, dans le seul secteur qui reste à développer, soit celui de la cour Glen, d'un nouveau complexe hospitalier, le centre universitaire de santé McGill.

Sur le plan du patrimoine naturel, l'arrondissement abrite une forêt urbaine (parc Summit), 9 parcs et 10 espaces verts, ce qui correspond à 10 % de son territoire. À deux pas du centre-ville, Westmount tire fierté de ses 11 000 arbres et innombrables pelouses et jardins, et applique depuis nombre d'années une réglementation stricte qui exige un haut pourcentage de verdure. L'héritage architectural de Westmount est unique au Canada, tant au niveau de sa concentration que de son exceptionnelle qualité.

Pour ce qui est de l'activité économique, Westmount compte deux secteurs commerciaux diversifiés qui couvrent 4 % du territoire. Pour assurer la qualité résidentielle des quartiers par rapport au paysage commercial, le développement des commerces s'est effectué à petite échelle, favorisant les petites boutiques indépendantes. Chaque jour, Westmount accueille plus de 20 000 professionnels, gens d'affaires, travailleurs et étudiants. La qualité de vie, la qualité des habitations, la qualité des patrimoines architectural et naturel ainsi que la qualité des services aux citoyens font de l'arrondissement de Westmount un milieu de vie recherché.

En matière environnementale, Westmount est très sensible aux problématiques propres au milieu urbain. L'arrondissement valorise les actions pour le développement durable, comme en témoigne son programme de collecte sélective des déchets recyclables qui affiche un fort taux de participation.

Le secteur culturel est dynamique et bien représenté, et la contribution bénévole y est éloquente. L'accent est mis sur le développement et la promotion d'initiatives culturelles locales, ce qui favorise le sentiment d'appartenance. Les Westmountais ont également la chance de vivre à proximité du centre-ville, tout en ayant accès chez eux à un large éventail d'activités, y compris une bibliothèque dont la qualité est reconnue par le milieu. Par contre, les équipements sportifs sont désuets et insuffisants pour répondre à la demande actuelle et nécessiteront une modernisation.

PLAN D'AFFAIRES

La préparation du plan d'affaires de l'arrondissement de Westmount se fonde sur l'un des principaux éléments de son énoncé de mission, soit « élaborer des politiques créatives et cohérentes visant à assurer la prestation efficace et économique des services de proximité ». En d'autres mots, le bien-être des résidents est au cœur de l'élaboration du plan d'affaires de l'arrondissement.

Cet engagement du conseil d'arrondissement envers ses citoyens est l'expression des quatre principaux objectifs compris dans son plan d'affaires 2005 :

- prévision des répercussions de la construction du mégahôpital CUSM sur les quartiers résidentiels et commerces environnant la cour Glen afin de réduire ces effets au minimum;
- établissement d'un plan détaillé d'intégration visant la réinstallation du Collège Marianopolis sur l'ancien site de la Congrégation Notre-Dame afin d'assurer la protection du voisinage résidentiel adjacent contre les problèmes prévus et habituellement associés à de telles installations institutionnelles;
- mise en oeuvre d'initiatives d'amélioration des services d'inspection locaux offerts aux résidents dans les secteurs de l'application des règlements, de la protection de l'environnement et de la conservation du patrimoine architectural unique de Westmount;
- assurer le maintien des services de premiers répondants.

Ces quatre buts sont loin de constituer une liste exhaustive. Le conseil et l'administration ont uni leurs efforts pour dresser une liste beaucoup plus complète des buts et des objectifs prenant en compte toute la gamme des préoccupations et des souhaits formulés par les résidents de l'arrondissement, la plupart ayant eu une incidence sur l'établissement du budget de 2005. Ce sont toutefois les quatre buts susmentionnés qui ont été établis comme les plus importants à atteindre en 2005.

Toutefois, parmi ces quatre objectifs, les deux premiers sont d'importance primordiale. À défaut de planification adéquate, l'effet combiné de la construction du mégahôpital CUSM dans le secteur sud-ouest de l'arrondissement et de l'établissement du Collège Marianopolis dans le secteur nord-ouest pourrait exercer une incidence importante, irréversible et néfaste sur la qualité de vie et l'environnement des résidents locaux. Le calendrier accéléré des deux projets exigera des analyses, planifications et consultations considérables avec les arrondissements avoisinants, les principaux partenaires et les résidents de l'arrondissement en 2005.

CHOIX BUDGÉTAIRES

L'analyse et la préparation des exigences budgétaires prévues par l'arrondissement se basent sur les critères suivants :

- maintenir et, dans la mesure du possible, rehausser le niveau des services actuellement offerts aux résidents;
- accorder la priorité aux quatre buts décrits dans le plan d'affaires.

L'enveloppe budgétaire de l'arrondissement pour 2005 a été élaborée par le Service des finances en fonction de la nouvelle politique visant un « budget dynamique et évolutif ». La meilleure option pour Westmount était le « budget 2004 + 1,5 % » qui, allié à plusieurs autres ajustements, s'est soldé par l'enveloppe budgétaire suivante (en fonction d'un effectif de 249 années-personnes):

	BUDGET DE 2004	BUDGET DE 2005
Dépenses	19 960,2 \$	20 781,1 \$
Revenus	2 284,8 \$	2 330,5 \$

Les revenus inscrits dans l'enveloppe budgétaire de 2005 représentent une augmentation de 2 % (45 700 \$) par rapport à 2004. La grande partie de ces revenus additionnels proviendra des parcomètres et des droits pour les permis (34 700 \$).

La hausse de 5,5 % de l'enveloppe budgétaire est essentiellement attribuable aux ajustements suivants :

- une augmentation générale de 1,5 % par rapport à l'enveloppe budgétaire de 2004 (299 400 \$)
- une provision de 389 300 \$ pour défrayer les rajustements de salaires connus
- un virement budgétaire de 111 400 \$ pour les « dépenses contingentes et ester en justice »
- la décentralisation du budget pour l'application de la nouvelle loi sur les pesticides (18,0 \$)

La provision de 438 500 \$ pour les rajustements de salaires (389 300 \$ pour le personnel de l'arrondissement, 49 200 \$ pour celui de HW) fait l'objet d'un sérieux examen. Les calculs détaillés indiquent que, sans ajustement additionnel, les coûts plus élevés des avantages sociaux destinés à tous les groupes d'employés créeront une insuffisance budgétaire en 2005 de 546 300 \$.

Pour atteindre les quatre buts décrits dans le plan d'affaires, le conseil d'arrondissement a inscrit les éléments suivants au budget de fonctionnement de 2005 :

- une provision de 15 000 \$ pour des études de planification qui seront effectuées relativement aux incidences de la construction du mégahôpital CUSM dans la cour Glen
- un budget de 10 000 \$ pour diverses études sur les incidences de la réinstallation du Collège Marianopolis dans l'arrondissement
- l'effectif en inspecteurs et le budget correspondant (216 470 \$) demeurent inchangés
- toute formation locale requise pour les services de premiers répondants sera imputée au budget de la formation (39 000 \$).

Quant au respect de la directive selon laquelle les niveaux de services locaux doivent être maintenus au même niveau qu'en 2004, les chiffres du budget de 2005 tiennent effectivement compte de toutes les hausses connues dans les contrats de services et les achats de matériel. La nouvelle enveloppe budgétaire comprend également les économies récurrentes permanentes réalisées en 2004 (195 900 \$);

Lorsque l'insuffisance budgétaire mentionnée ci-dessus aura été réglée, le conseil d'arrondissement estime que l'enveloppe budgétaire de 2005 sera suffisante pour maintenir la qualité des services offerts aux résidents.

Revenus par activités, montant d'équilibre et affectations

(en milliers de dollars)

		Budget 2004	Budget 2005	Écart en %
Administration générale	Conseil municipal	0,0	0,0	-
	Application de la loi	0,0	0,0	-
	Gestion financière et administrative	0,0	0,0	-
	Greffe	0,0	0,0	-
	Gestion du personnel	0,0	0,0	-
	Autres	92,0	78,0	(15,2)
Sécurité publique	Sécurité civile et autres	0,0	0,0	-
Transport	Voirie municipale	0,0	0,0	-
	Enlèvement de la neige	0,0	0,0	-
	Éclairage des rues	0,0	0,0	-
	Circulation et stationnement	1 550,0	1 584,7	2,2
	Transport collectif et autres	60,0	60,0	-
Hygiène du milieu	Approvisionnement et traitement de l'eau potable	0,0	0,0	-
	Réseau de distribution de l'eau potable	0,0	0,0	-
	Traitement des eaux usées	0,0	0,0	-
	Réseaux d'égout	0,0	0,0	-
	Déchets domestiques	0,0	0,0	-
	Matières secondaires	0,0	0,0	-
	Élimination des matériaux secs	0,0	0,0	-
	Protection de l'environnement et autres	0,0	0,0	-
Santé et bien-être	Sécurité du revenu et autres	0,0	0,0	-
Aménagement, urbanisme et développement	Aménagement, urbanisme et zonage	150,0	150,0	-
	Promotion et développement économique	0,0	0,0	-
	Rénovation urbaine	0,0	0,0	-
	Autres	0,0	0,0	-
Loisirs et culture	Centres communautaires – activités récréatives	15,0	15,0	-
	Patinoires intérieures et extérieures	10,0	12,0	20,0
	Piscines, plages et ports de plaisance	0,0	0,0	-
	Parcs et terrains de jeu	300,0	298,0	(0,7)
	Expositions, foires et autres activités récréatives	0,0	0,0	-
	Centres communautaires – activités culturelles	0,0	0,0	-
	Bibliothèques	95,1	120,1	26,3
	Musées, centres d'exposition et autres activités culturelles	0,0	0,0	-
Autres	Autres activités	12,7	12,7	-
	Frais de financement, remboursement de la dette à long terme et transfert aux activités d'investissement	0,0	0,0	-
Montant d'équilibre ¹			18 450,6	
Contribution additionnelle spéciale ²				
Affectations ³		0,0	0,0	-
Total ⁴		2 284,8	20 781,1	

Revenus par principaux objets, montant d'équilibre et affectations

(en milliers de dollars)

	Budget 2004	Budget 2005	Écart en %
Services rendus aux organismes municipaux	92,0	78,0	(15,2)
Autres services rendus	1 973,0	2 039,7	3,4
Autres revenus	169,7	162,7	(4,1)
Transferts	50,1	50,1	-
Montant d'équilibre ¹		18 450,6	
Contribution additionnelle spéciale ²			
Affectations ³	0,0	0,0	-
Total	2 284,8	20 781,1	

¹ Représente la portion des crédits budgétaires de l'arrondissement qui est assumée par l'ensemble du budget de la Ville, soit la différence entre les dépenses de l'arrondissement et ses revenus autonomes incluant les affectations et toute contribution additionnelle compensée par une taxe locale spéciale.

² Montant versé à l'arrondissement compensé par une taxe locale spéciale.

³ Correspond à la portion des dépenses financées à même les surplus et les réserves financières de l'arrondissement.

⁴ En vertu de l'article 143.2 de la loi modifiant la Charte de la Ville de Montréal, lequel stipule que le budget d'un arrondissement doit prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses, la présentation pour le budget de 2005 a été modifiée. Par conséquent, certaines données ne sont pas comparables et n'ont donc pas été présentées.

Dépenses par activités

(en milliers de dollars)

		Budget 2004	Budget 2005	Écart en %
Administration générale	Conseil municipal	0,0	0,0	-
	Application de la loi	0,0	0,0	-
	Gestion financière et administrative	1 379,2	1 436,5	4,2
	Greffé	746,4	772,8	3,5
	Gestion du personnel	516,4	509,3	(1,4)
	Autres	339,8	461,4	35,8
Sécurité publique	Sécurité civile et autres	2 230,0	2 293,6	2,9
Transport	Voirie municipale	2 644,1	2 721,9	2,9
	Enlèvement de la neige	2 591,5	2 706,1	4,4
	Éclairage des rues	464,9	468,2	0,7
	Circulation et stationnement	521,4	534,4	2,5
	Transport collectif et autres	130,5	150,0	14,9
Hygiène du milieu	Approvisionnement et traitement de l'eau potable	0,0	0,0	-
	Réseau de distribution de l'eau potable	252,7	252,3	(0,2)
	Traitement des eaux usées	0,0	0,0	-
	Réseaux d'égout	155,1	153,8	(0,8)
	Déchets domestiques	941,5	925,1	(1,7)
	Matières secondaires	314,0	317,6	1,1
	Élimination des matériaux secs	0,0	0,0	-
	Protection de l'environnement et autres	0,0	0,0	-
Santé et bien-être	Sécurité du revenu et autres	0,0	0,0	-
Aménagement, urbanisme et développement	Aménagement, urbanisme et zonage	740,4	764,3	3,2
	Promotion et développement économique	0,0	0,0	-
	Rénovation urbaine	0,0	0,0	-
	Autres	0,0	0,0	-
Loisirs et culture	Centres communautaires – activités récréatives	309,8	310,9	0,4
	Patinoires intérieures et extérieures	1 043,9	1 072,7	2,8
	Piscines, plages et ports de plaisance	145,3	250,4	72,3
	Parcs et terrains de jeu	1 822,4	1 878,1	3,1
	Expositions, foires et autres activités récréatives	303,3	303,2	(0,0)
	Centres communautaires – activités culturelles	0,0	0,0	-
	Bibliothèques	1 956,3	2 098,2	7,3
	Musées, centres d'exposition et autres activités culturelles	411,3	400,3	(2,7)
	Autres activités	0,0	0,0	-
Autres	Frais de financement, remboursement de la dette à long terme et transfert aux activités d'investissement	0,0	0,0	-
Total		19 960,2	20 781,1	4,1

Dépenses par principaux objets et catégories d'emplois

(en milliers de dollars et en années-personnes)

				Année-personne		
	Budget 2004	Budget 2005	Écart en %	Budget 2004	Budget 2005	Écart en %
Rémunération et cotisations de l'employeur						
Cadres et contremaîtres	2 252,5	2 372,2	5,3	29,0	28,0	(3,4)
Professionnels et cols blancs	5 945,9	6 371,3	7,2	136,0	137,0	0,7
Cols bleus	3 934,3	3 968,9	0,9	84,0	84,0	-
	12 132,7	12 712,4	4,8	249,0	249,0	-
Biens, services et autres objets de dépenses						
	7 827,5	8 068,7	3,1			
Total du budget de fonctionnement	19 960,2	20 781,1	4,1			

PLAN D'AFFAIRES

En 2005, Hydro Westmount poursuit ses objectifs qui visent principalement les aspects suivants :

- maintenir une structure d'entreprise de service efficace et flexible qui réponde aux besoins de nos clients dans un environnement où l'activité est spécifiquement liée au domaine de la distribution électrique;
- poursuivre le rapprochement client/fournisseur en utilisant les moyens modernes de communication récemment disponibles sur le marché, afin de permettre à nos clients de se familiariser avec le produit (l'énergie électrique) et les services qu'ils achètent et utilisent quotidiennement, et ainsi profiter au maximum des avantages et des économies reliés à ce produit;
- poursuivre nos efforts dans la recherche des ressources nécessaires qui permettront de mieux choisir, planifier et développer le réseau de distribution électrique actuel et futur dans le but de bien répondre aux demandes croissantes de nos clients pour l'énergie électrique et ainsi assurer un degré optimal de continuité de service du réseau;

En misant sur le fait de conserver le réseau efficace quotidiennement, Hydro Westmount poursuit de façon intensive ses programmes de restauration des composantes vétustes du réseau de distribution, qu'il soit aérien ou souterrain en plus de poursuivre la modernisation des équipements installés dans les postes de transformation.

Des efforts importants ont été mis en place afin de se doter d'un système d'acquisition de données informatisées, grâce à un programme de numérisation de documents, de dessins et de cartes géoréférencées ainsi que par la modernisation des équipements de mesure. Celui-ci permettra de rendre toutes ces données disponibles, en temps réel, sur les ordinateurs utilisés à la conduite du réseau; il servira également à effectuer plus rapidement un diagnostic lors de pannes et permettra le rétablissement de l'alimentation dans des délais rapides.

Les programmes progresseront du niveau 2004 au niveau 2005 selon le tableau suivant :

Programmes	2004	2005
Restauration du réseau aérien	44,4 %	53,0 %
Restauration du réseau souterrain	12,5 %	14,7 %
Modernisation des postes de transformation (mesurage et protection)	60,0 %	80,0 %
Intégration du nouveau système d'acquisition de données du réseau	40,0 %	70,0 %

CHOIX BUDGÉTAIRES

L'entreprise de service Hydro Westmount présente, pour 2005, des revenus de 24 514 000 \$ et des dépenses de 22 137 100 \$, le tout en fonction d'un effectif de 34 années-personnes.

En tenant compte de l'intention d'Hydro-Québec de réclamer une augmentation d'environ 2 % des tarifs en avril 2005 et d'une croissance de consommation annuelle de 1,5 %, l'application de la structure des nouveaux tarifs aux budgets de dépenses et de revenus d'Hydro Westmount sera telle que décrite au tableau suivant.

	RÉEL 2003	BUDGET 2004	BUDGET 2005
REVENUS :			
Ventes d'électricité	23 052 898 \$	23 929 000 \$	24 514 000 \$
DÉPENSES :			
Achat d'énergie (HQ)	16 977 802 \$	17 231 900 \$	17 762 200 \$
Dépenses de fonctionnement	3 976 664 \$	4 044 500 \$	4 374 900 \$
Total des dépenses	20 954 466 \$	21 276 400 \$	22 137 100 \$
BÉNÉFICE NET	2 098 432 \$	2 652 600 \$	2 376 900 \$

La distribution et la consommation électrique sont destinées seulement aux citoyens de l'arrondissement de Westmount.

Une augmentation de 585 000 \$ (2,3 %) des revenus et de 860 700 \$ (4,0 %) des dépenses globales de fonctionnement est prévue pour 2005. L'élément le plus important de cette variation est le cycle de mauvaise année du tarif L ainsi que les augmentations statutaires payables aux employés d'Hydro Westmount, de même que les rajustements du coût des avantages sociaux de ses employés.

Hydro Westmount est fière du niveau et de la qualité des services qu'elle offre à ses clients. Afin d'assurer le maintien de ce niveau de service (et du profit net d'environ 11 % généré par les investissements), elle demeure fidèle à son programme d'amélioration du système de distribution de l'électricité et des procédures opérationnelles visant à réduire le risque des pannes de courant.

Également, l'indice de continuité s'est maintenu à environ 1,5 heure/client en 2004. Ce niveau est supérieur au niveau obtenu par les autres distributeurs d'électricité au Québec incluant HQD (Hydro Québec Distribution).

Revenus par activités, montant d'équilibre et affectations*(en milliers de dollars)*

		Budget 2004	Budget 2005	Écart en %
Administration générale	Conseil municipal	0,0	0,0	-
	Application de la loi	0,0	0,0	-
	Gestion financière et administrative	0,0	0,0	-
	Greffe	0,0	0,0	-
	Gestion du personnel	0,0	0,0	-
	Autres	0,0	0,0	-
Sécurité publique	Sécurité civile et autres	0,0	0,0	-
Transport	Voirie municipale	0,0	0,0	-
	Enlèvement de la neige	0,0	0,0	-
	Éclairage des rues	0,0	0,0	-
	Circulation et stationnement	0,0	0,0	-
	Transport collectif et autres	0,0	0,0	-
Hygiène du milieu	Approvisionnement et traitement de l'eau potable	0,0	0,0	-
	Réseau de distribution de l'eau potable	0,0	0,0	-
	Traitement des eaux usées	0,0	0,0	-
	Réseaux d'égout	0,0	0,0	-
	Déchets domestiques	0,0	0,0	-
	Matières secondaires	0,0	0,0	-
	Élimination des matériaux secs	0,0	0,0	-
	Protection de l'environnement et autres	0,0	0,0	-
Santé et bien-être	Sécurité du revenu et autres	0,0	0,0	-
Aménagement, urbanisme et développement	Aménagement, urbanisme et zonage	0,0	0,0	-
	Promotion et développement économique	0,0	0,0	-
	Rénovation urbaine	0,0	0,0	-
	Autres	0,0	0,0	-
Loisirs et culture	Centres communautaires – activités récréatives	0,0	0,0	-
	Patinoires intérieures et extérieures	0,0	0,0	-
	Piscines, plages et ports de plaisance	0,0	0,0	-
	Parcs et terrains de jeu	0,0	0,0	-
	Expositions, foires et autres activités récréatives	0,0	0,0	-
	Centres communautaires – activités culturelles	0,0	0,0	-
	Bibliothèques	0,0	0,0	-
	Musées, centres d'exposition et autres activités culturelles	0,0	0,0	-
Autres	Électricité	23 929,0	24 514,0	2,4
	Autres activités	0,0	0,0	-
	Frais de financement	0,0	0,0	-
	Remboursement de la dette à long terme	0,0	0,0	-
Montant d'équilibre ¹			(2 376,9)	
Contribution additionnelle spéciale ²				
Affectations ³		0,0	0,0	-
Total⁴		23 929,0	22 137,1	

Revenus par principaux objets, montant d'équilibre et affectations*(en milliers de dollars)*

	Budget 2004	Budget 2005	Écart en %
Services rendus aux organismes municipaux	0,0	0,0	-
Autres services rendus	23 929,0	24 514,0	2,4
Autres revenus	0,0	0,0	-
Transferts	0,0	0,0	-
Montant d'équilibre ¹		(2 376,9)	
Contribution additionnelle spéciale ²			
Affectations ³	0,0	0,0	-
Total	23 929,0	22 137,1	

¹ Représente la portion des crédits budgétaires de l'arrondissement qui est assumée par l'ensemble du budget de la Ville, soit la différence entre les dépenses de l'arrondissement et ses revenus autonomes incluant les affectations et toute contribution additionnelle compensée par une taxe locale spéciale.

² Montant versé à l'arrondissement compensé par une taxe locale spéciale.

³ Correspond à la portion des dépenses financées à même les surplus et les réserves financières de l'arrondissement.

⁴ En vertu de l'article 143.2 de la loi modifiant la Charte de la Ville de Montréal, lequel stipule que le budget d'un arrondissement doit prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses, la présentation pour le budget de 2005 a été modifiée. Par conséquent, certaines données ne sont pas comparables et n'ont donc pas été présentées.

Dépenses par activités*(en milliers de dollars)*

		Budget 2004	Budget 2005	Écart en %
Administration générale	Conseil municipal	0,0	0,0	-
	Application de la loi	0,0	0,0	-
	Gestion financière et administrative	0,0	0,0	-
	Greffe	0,0	0,0	-
	Gestion du personnel	0,0	0,0	-
	Autres	0,0	226,5	-
Sécurité publique	Sécurité civile et autres	0,0	0,0	-
Transport	Voirie municipale	0,0	0,0	-
	Enlèvement de la neige	0,0	0,0	-
	Éclairage des rues	0,0	0,0	-
	Circulation et stationnement	0,0	0,0	-
	Transport collectif et autres	0,0	0,0	-
Hygiène du milieu	Approvisionnement et traitement de l'eau potable	0,0	0,0	-
	Réseau de distribution de l'eau potable	0,0	0,0	-
	Traitement des eaux usées	0,0	0,0	-
	Réseaux d'égout	0,0	0,0	-
	Déchets domestiques	0,0	0,0	-
	Matières secondaires	0,0	0,0	-
	Élimination des matériaux secs	0,0	0,0	-
	Protection de l'environnement et autres	0,0	0,0	-
Santé et bien-être	Sécurité du revenu et autres	0,0	0,0	-
Aménagement, urbanisme et développement	Aménagement, urbanisme et zonage	0,0	0,0	-
	Promotion et développement économique	0,0	0,0	-
	Rénovation urbaine	0,0	0,0	-
	Autres	0,0	0,0	-
Loisirs et culture	Centres communautaires – activités récréatives	0,0	0,0	-
	Patinoires intérieures et extérieures	0,0	0,0	-
	Piscines, plages et ports de plaisance	0,0	0,0	-
	Parcs et terrains de jeu	0,0	0,0	-
	Expositions, foires et autres activités récréatives	0,0	0,0	-
	Centres communautaires – activités culturelles	0,0	0,0	-
	Bibliothèques	0,0	0,0	-
	Musées, centres d'exposition et autres activités culturelles	0,0	0,0	-
Autres	Électricité	21 125,0	21 761,2	3,0
	Autres activités	0,0	0,0	-
	Frais de financement	33,6	31,6	(6,0)
	Remboursement de la dette à long terme	117,8	117,8	-
Total		21 276,4	22 137,1	4,0

Dépenses par principaux objets et catégories d'emplois*(en milliers de dollars et en années-personnes)*

	Budget 2004	Budget 2005	Écart en %	Année-personne		
				Budget 2004	Budget 2005	Écart en %
Rémunération et cotisations de l'employeur						
Cadres et contremaîtres	594,8	629,4	5,8	7,0	7,0	-
Professionnels et cols blancs	492,5	434,4	(11,8)	8,0	8,0	-
Cols bleus	1 188,0	1 290,1	8,6	19,0	19,0	-
	2 275,3	2 353,9	3,5	34,0	34,0	-
Biens, services et autres objets de dépenses	19 001,1	19 783,2	4,1			
Total du budget de fonctionnement	21 276,4	22 137,1	4,0			